

Arts et Spectacles : le cirque

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15210 – 7 F

JEUDI 23 DÉCEMBRE 1993

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Refus sud-africains

EXCEPTIONNEL s'il en est, le processus en cours en Afrique du Sud repose sur un compromis qui recèle les germes d'un rejet : en multipliant les concessions mutuelles, les deux grandes composantes de la vie politique, le Congrès national africain (ANC) et le gouvernement de Frederik de Klerk, ont, bien malgré eux, laissé sur la touche une bonne partie de l'échiquier politique, Noirs et Blancs confondus.

En dépit d'ultimes négociations, les conservateurs noirs et l'extrême droite blanche n'ont pas apporté leur pierre, dans l'immédiat, à la rédaction de la future Constitution, que le Parlement devait adopter mercredi 22 décembre, et qui sera la loi fondamentale pendant cinq ans, à compter des élections multiraciales du 27 avril prochain.

DANS leur volonté d'associer tous les Sud-Africains à la mue de leur pays, les ennemis d'hier sont devenus alliés. Engagé depuis des mois dans des négociations avec le Front du peuple afrikaner (AVF), l'ANC était, mardi, sur le point de signer un accord avec ce mouvement de l'extrême droite blanche. Simultanément, le gouvernement et le mouvement de Nelson Mandela tentaient de persuader l'Alliance de la liberté, coalition regroupant les conservateurs noirs et les extrémistes blancs, d'amender le projet de Constitution.

Chacune de ces tentatives a échoué : l'AVF a finalement renoncé à signer l'accord annoncé, en vertu duquel elle devait participer aux élections d'avril et s'engager à rechercher un compromis, avec le mouvement de M. Mandela, sur la création d'une région blanche autonome. Parallèlement, cette fameuse Alliance de la liberté s'est refusée pour l'instant à prendre part au futur scrutin et à l'organe chargé de le préparer, le Conseil exécutif de transition.

CONSTITUÉ en octobre dernier par les formations qui avaient quitté la table des négociations constitutionnelles, le front du refus n'est qu'une association hétéroclite, dont les membres ont pour seul dénominateur commun le rejet de l'alliance entre l'ANC et le gouvernement. Au sein même de l'extrême droite blanche, la carpe et le lapin risquent de ne pas faire bon ménage : il y a loin, des modérés du Front du peuple afrikaner, dirigé par le général Constand Viljoen, aux pro-nazis du Mouvement de résistance afrikaner, d'Eugène Terreblanche.

Qui plus est, extrémistes blancs et conservateurs noirs n'ont évidemment pas le même objectif. Les premiers rêvent d'un Etat blanc, alors que leurs partisans ne sont majoritaires dans aucune région. Les seconds, menés par le chef zoulou Mangosuthu Buthelezi, rejettent avant tout l'idée d'une Afrique du Sud dirigée par Nelson Mandela. Bien que pour l'instant irréductibles dans leur opposition à une participation au prochain scrutin, les uns et les autres – et surtout les conservateurs noirs – réaliseront peut-être, dans les semaines ou les mois à venir, qu'ils n'ont aucun intérêt à rester en dehors de la voie du compromis, qui semble inéluctablement tracée.

Lire nos informations page 5

Un entretien avec le ministre de l'économie

Edmond Alphandéry : les PME doivent être le « fer de lance » de la reprise

L'INSEE a annoncé, mercredi 22 décembre, que la consommation des ménages, en données corrigées des variations saisonnières, a diminué en volume de 1,6 % en novembre. Edmond Alphandéry, ministre de l'économie, considère cependant, dans un entretien au « Monde », qu'un faisceau d'indices donne à l'hypothèse du redémarrage de l'économie française une « réelle crédibilité ». Pour M. Alphandéry, les PME doivent être le « fer de lance » de la lutte contre le chômage. L'Etat va participer à une augmentation de capital du CEPME, organisme spécialisé dans le financement des petites et moyennes entreprises, qui lui permettra de consentir 5 milliards de francs de crédits supplémentaires en 1994.

« Compte tenu de la marge de manœuvre que vous donne la bonne tenue du franc, peut-on espérer une nouvelle baisse des taux d'intérêt à court terme ?

– Derrière les chiffres en dents de scie que l'on enregistre d'un mois sur l'autre, il semble bien que l'activité économique ne se détériore plus, c'est déjà un premier résultat. Tant l'INSEE que l'OCDE considèrent que nous allons avoir un redémarrage progressif de l'économie française en 1994. L'INSEE table sur une croissance de 0,3 % par trimestre au cours des six premiers mois de l'année, ce qui est compatible avec notre prévision de 1,4 % en moyenne pour 1994. Ce n'est pas un chiffre mirobolant. Il est certes insuffisant et on ne saurait s'en satisfaire. Mais on dispose aujourd'hui d'un faisceau d'indices qui donnent au scénario du redémarrage progressif une réelle crédibilité.

» Sur les taux d'intérêt, je n'ai pas à émettre de commentaires sur les perspectives pour 1994. D'autant que la politique monétaire relève, à compter du 1er janvier 1994, de la Banque de France. Mais on peut observer que les taux d'intérêt ont sensiblement baissé depuis neuf mois, parce que les conditions économiques le permettaient. La politique de stabilité monétaire interne et externe conduite par la France a été en effet bien reçue par les marchés. Elle a permis la détente des taux. La preuve : le mouvement de baisse des taux – même s'il a été freiné pendant la crise monétaire de juillet – n'a pas été interrompu pour les taux à long terme. Ceux-ci sont aujourd'hui à des niveaux historiquement bas, puisque les taux à dix ans sont à 5,74 % en France, pratiquement au niveau allemand et parmi les plus bas d'Europe.

– Compte tenu de la priorité accordée par le gouvernement à la réduction du déficit budgétaire, mais aussi l'absence de perspectives d'amélioration du chômage (12,5 % fin 1994), écartez-vous de nouvelles mesures de relance de l'activité

– Une économie ne se gère pas à l'aide d'un presse-bouton. Les politiques monétaire et budgétaire demandent plusieurs mois avant qu'on en mesure les effets.

Propos recueillis par **DOMINIQUE GALLOIS** et **MICHEL NOBLECOURT**

Lire la suite page 17

Annoncé en même temps qu'une visite au Liban

Le voyage du pape à Jérusalem se heurte à de nombreux obstacles

Jean-Paul II a déclaré, mardi 21 décembre, qu'il ferait un voyage au Liban à la fin du printemps prochain et qu'il envisageait de visiter la Terre sainte. « J'espère, ensuite, pouvoir revenir au Proche-Orient, berceau de trois religions monothéistes », a dit le pape, qui souhaite se rendre sur « tous les sites principaux » liés aux origines du christianisme. Ce projet semble, toutefois, encore très incertain, en raison des obstacles politiques auxquels il se heurte.



Lire nos informations page 8

Euro Disney, le rêve en moins

« En séjournant à Euro Disney, le rêve dure plus longtemps », dit la publicité. Les difficultés financières que rencontre aujourd'hui le parc de Marne-la-Vallée ont écorné ce beau rêve. Les visiteurs affluent : dix-sept millions au cours des dix-huit premiers mois. Mais l'entreprise a annoncé des pertes nettes consolidées de 5,3 milliards de francs et neuf cents suppressions de postes. La crise économique est passée par là qui contraint Euro Disney à d'âpres discussions avec les banques et l'a incité à repousser à plus tard ses projets d'extension.

page 19

Le dangereux credo de Vladimir Jirinovski

Depuis que sa formation est devenue le premier parti politique de Russie, Vladimir Jirinovski modère son langage. Il nous a paru plus utile de présenter son programme tel qu'il l'avait exposé dans un article publié par les *Izvestia* en août 1993. Le chef du parti *« libéral-démocrate »* s'y montre moins agressif que dans ses discours publics. Tout y est néanmoins : son adhésion à un *« national-socialisme »* débarrassé, selon lui, de l'hitlérisme, mais passablement ressemblant ; une attitude méprisante à l'égard des voisins de la Russie, de l'Ukraine jusqu'aux peuples du sud. Beaucoup de contradictions entre les rêves tranquilles du *« petit bourgeois »* et les ambitions du conquérant *« qui lavera ses bottes dans l'océan Indien »*. Ce texte, de nature à susciter des polémiques, est nécessaire à la compréhension de la Russie d'aujourd'hui.

page 3

COMMENTAIRE

Laïcité, droits de l'homme, emploi

Le PS cherche sa voie

LA révision de la loi Falloux accule, une fois de plus, le PS à la défensive et l'expose au *retour de ses vieux démons*, que Michel Rocard a jadis condamnés pour archaïsme. Voici en effet une partie des socialistes redevenus les *défenseurs* d'une laïcité pure et dure, celle-là même que le gouvernement Mauroy avait dû renoncer à mettre en œuvre en 1984, en retirant, devant l'ampleur des *protestations*, son projet de grand « service public unifié et laïque de l'éducation nationale ». Pour la direction du PS, qui *entend rester* fidèle aux valeurs de la gauche sans retomber dans les errements du passé, il est impératif de répondre au « coup de force » d'Edouard Balladur en proposant une conception renouvelée des relations entre l'école privée et l'école publique.

Il en va de la laïcité comme des deux autres piliers de l'identité socialiste, tels que les définit Alain Bergounioux, proche conseiller de Michel Rocard : *« l'anticapitalisme »* et *« l'humanisme »*. C'est au nom de cet anticapitalisme que le PS s'est associé avec ardeur à la récente campagne pour la réduction de la durée du travail, au risque de revenir aux illusions d'antan sur les trente-cinq heures ; et c'est au nom de cet humanisme que les socialistes se sont mobilisés pour défendre le droit d'asile, au risque d'être accusés de méconnaître, comme autrefois, les réalités de l'immigration. Dans ces trois domaines, le PS doit inventer une nouvelle version, mieux adaptée à la situation des années 90, de son ancien « projet ».

Ce projet, aujourd'hui comme hier, est à la fois économique, politique et philosophique : c'est donc sur ce triple front que les socialistes doivent conduire leur effort de modernisation.

Sur l'économie, le « fil à tirer », selon Alain Bergounioux, est bien celui de la réduction de la durée du travail. Le congrès du Bourget, il y a deux mois, a donné l'occasion aux dirigeants du PS de décliner ce thème à l'unisson. Mais il n'est pas question pour eux d'en faire une panacée dans la lutte contre le chômage. Sur ce point comme sur d'autres, ils n'entendent pas céder à l'attraction d'un slogan qui pourrait les entraîner dans de nouvelles déconvenues. Michel Rocard parle d'*« organiser différemment le travail dans notre société »*. Quant à Lionel Jospin, il présente la diminution de la durée du travail comme *« une perspective historique que l'on doit se fixer »*, non comme une *« formule miracle »*.

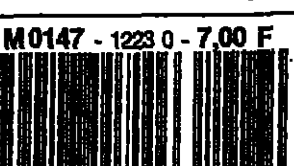
Les porte-parole du PS insistent aussi, avec raison, sur la nécessaire complémentarité d'une telle réforme avec la reprise de la croissance, afin de distinguer le partage du travail, pour lequel ils plaident, du partage du chômage, dont ils attribuent le dessein à la droite. Pierre Mauroy expliquait le 22 octobre, sur France-Inter, que la diminution du temps de travail devait s'accompagner de *« davantage de consommation, davantage de croissance, davantage de services »*. De même, pour Michel Rocard, *« tout dépend du « comment on fait »* : le premier secrétaire du PS estimait ainsi, le 24 octobre sur France Inter, que, selon la *méthode retenue*, on pouvait aller soit vers *« le chômage partiel généralisé »*, soit vers *« la création d'un million et demi d'emplois »*.

Sur les deux autres volets du projet socialiste prévaut le même souci d'adapter le « message » du PS aux conditions nouvelles. Pour les proches de Michel Rocard, l'*aggiornamento* du volet politique, celui de la défense des libertés, suppose en particulier, à la lumière des nombreux débats sur la *sécurité* soulevés par la droite, que soit mieux reconnue, parmi les droits de l'homme, conformément à l'article 2 de la déclaration de 1789, le droit à *« la sûreté »*.

THOMAS FERENCZI

Lire la suite page 10

M 0147 - 1223 0 - 7,00 F



A L'ÉTRANGER : Maroc, 8 DH ; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 280 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 400 L ; Luxembourg, 46 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 190 PTE ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

priori à l'emporte-pièce sur tique se résume en une phrase

par la CDU de Steffen Heitmann

Russie

Un salutaire épouvantail

par Alain Minc

LES élections russes auront eu un immense mérite : réveiller l'Occident. Depuis 1991, un optimisme hypocrite nous submergeait vis-à-vis de la Russie. Il se fondait sur plusieurs convictions. Le sentiment que la Russie constituait, à sa manière, une grande Pologne et qu'elle connaîtrait donc, fût-ce plus lentement, la même transition, heurtée mais inexorable, vers l'économie de marché et une démocratie presque classique. L'illusion qu'elle demeurerait durablement une « non-puissance » et qu'elle continuerait à troquer un alignement sur les positions occidentales contre des crédits.

La volonté de croire que la Russie d'aujourd'hui s'était dépouillée de son ambition impériale, alors que son identité profonde fait corps avec l'idée même d'empire, autant que la France avec son Etat-nation. Ce sont ces arrière-pensées qui n'ont cessé de conditionner le débat, dans le monde anglo-saxon, sur l'avenir de l'OTAN. Pour les tenants d'une telle vision de l'Histoire, plutôt irénique – dont l'administration Clinton –, l'organisation atlantique doit se transformer dans un « partenariat pour la paix » avec les anciennes démocraties populaires et la Russie. Rien de plus naturel, en effet, de la part de ceux qui croient à une Russie banalement occidentale.

La montée à Moscou du national-populisme et l'alliance possible de celui-ci avec les nostalgiques du communisme vont nous servir de salutaire épouvantail. Longtemps plus naïve que d'autres à l'égard de la situation russe, l'Allemagne est aujourd'hui plus inquiète. Elle redevient, dès lors, disponible pour de nouvelles avancées à l'Ouest : lorsqu'elle a peur, son tropisme occidental reprend le dessus sur la tentation centrale ou sur la fascination orientale.

De même, naturellement enclins à l'isolationnisme à l'égard d'une Europe tellement moins attractive que l'Asie, les Etats-Unis ne peuvent céder aussi naturellement à cette ligne de plus grande pente dès lors que le seul adversaire potentiel, la Russie, s'ébroue : le continent européen risque de retrouver à leurs yeux, fût-ce d'une façon atténuée, le statut qu'il avait du temps de la guerre froide, celui d'un avant-poste. Quant à nous, Français, nous voyons notre force de frappe – en pleine dévalorisation lorsque l'opinion croit à la paix perpétuelle – récupérer soudainement une vraie signification stratégique. Un jeu s'ouvre, dans ces conditions, pour la France, si elle sait tirer rapidement parti du contexte.

Il s'agit d'abord de profiter de l'angoisse de l'Allemagne, afin de lui faire des propositions en termes de sécurité : une intégration beaucoup plus poussée des forces conventionnelles, une coordination des politiques de matériel et surtout, fait majeur, l'extension de notre garantie nucléaire au territoire allemand, et ce sans toucher, autrement que par des consultations, à un système de décision atomique qui relève du seul président de la République.

Revivifier l'OTAN

Il s'agit ensuite de revivifier l'OTAN, de façon à maintenir autant que faire se peut une présence américaine en Europe. Lorsque les Etats-Unis nous offraient naturellement leur protection, il était de bon aloi de jouer au maximum la partition de l'indépendance nationale : ce fut l'habileté suprême du gaullisme. Dès lors qu'ils sont, à l'endroit des Européens, beaucoup plus hésitants, à nous de faire les gestes nécessaires, afin de les pousser à demeurer sur notre continent. Face à la perspective de secousses en Russie, d'un hypothétique conflit russo-ukrainien ou d'un embrasement de la question hongroise, ne risquerions-nous pas, sans eux, de nous sentir bien seuls ?

Il s'agit, enfin, de reconnaître, une fois pour toutes, que l'Europe va au moins de Brest à Brest-Litovsk et que notre devoir est de consolider les démocraties reconquises sur l'ancien Empire soviétique. De là l'urgence d'accepter l'adhésion à l'OTAN, de la Pologne, de la Hongrie et de la République tchèque, avant d'examiner les autres candidatures. M. Elsine, paraît-il, s y oppose et à le violer nous alimenterions, nous dit-on, les tendances nationalistes.

Pétition de principes contestable : à ne pas agir avec un partenaire au pouvoir à Moscou aussi faible et accommodant, comment ferions-nous croire que nous serions plus fermes face à un gouvernement russe plus agressif et plus brutal ? Notre passivité, aujourd'hui, sur cette question équivaut à un blanc-seing pour les hypothétiques impérialistes de demain : penseront-ils une seconde que nous nous battrons pour une Pologne que nous n'avons pas osé accepter dans l'OTAN, à un moment où cette décision n'était guère surhumaine ?

Lorsque la table internationale bouge, la France retrouve son droit naturel à l'imagination et à l'audace : saura-t-elle, cette fois, l'exercer, elle qui l'a manié si heureusement en 1983, face à la menace des SS 20, et si malencontreusement, au moment de la chute du Mur ?

► **Alain Minc vient de publier un essai intitulé « le Nouveau Moyen Age ».**

Jack Lang

L'inconscient des neuf « sages »

par Gérard Miller

C'EST un journal de quatre pages, à l'allure plutôt quelconque. Son titre (« RPR 41 ») et sa date (Mars 1993) surmontent la photo d'un homme peigné de près, au visage souriant, mafflu, et dont le nom – écrit en lettres capitales – se lit comme un sobriquet : Chauvin, Jacques. En gras, barrant la « une », s'étire le mot « cauchemar » que ponctue un énorme point d'exclamation. Car, comme Martin Luther King, l'homme peigné de près a fait un rêve et le raconte.

Un rêve qui, à la différence de celui dudit pasteur, n'est pas inspiré par l'amour, mais bien plutôt par le très vif désir de voir Blois, assimilé à la Rome de la décadence, se débarrasser de son maire, identifié au Boucheron d'Angoulême : *« J'ai rêvé de ce maire quittant au plus vite sa ville et sa circonscription pour aller se réfugier en Amérique du Sud ! »*

Style inimitable des propagandes électorales, qui ont au moins ce mérite : en règle générale, elles n'encombrent pas la mémoire de leurs contemporains. Et pourtant le journal de M. Chauvin, lui, est devenu historique. Et aussi la facture de ses 21 000 exemplaires qu'il a miraculeusement payé 8 765 F, et encore la photo (17 × 9 cm) de la candidate UDF, qu'on y voit poser aux côtés de Jacques Chirac, et encore... Ah, mais je me noie déjà dans ce passionnant dossier et j'oublie l'essentiel : je voulais parler ici de la décision prise par le Conseil constitutionnel de démissionner d'office Jack Lang, député du Loir-et-Cher, et de le rendre inéligible pendant un an.

Selon les prix du marché

Au départ, il y a une loi, bien inspirée, voulue par le gouvernement de Michel Rocard, et qui impose à chaque candidat de ne pas dépasser pour ses dépenses électorales un plafond de 500 000 F. A l'arrivée, pour la première application de la loi lors d'élections législatives, il y a une foultitude d'objets semblables à « RPR 41 », de chiffres, de comptes... et de ruses aussi.

Certes, le législateur, qui connaît l'être humain, a d'emblée cherché à déjouer sa malice ! Pour écarter toute facture sous-évaluée par complaisance, il souligna que chaque dépense serait estimée selon les prix habituellement pratiqués sur le marché. Pour éviter toute campagne officieuse, il précisa qu'on réintégrerait dans les comptes de chaque candidat n'importe laquelle de ses actions dont on pourrait soupçonner les visées électorales. Hélas, ce que le législateur n'explicita guère, c'était la question de savoir où commence et où finit ce qu'on appelle une propagande électorale.

Je connais bien l'ancien ministre de la culture et ceux qui l'ont soutenu à Blois. La loi, c'est la loi, leur répète-t-on depuis dix jours pour les convaincre de souffrir en silence. Mais eux, depuis la décision du Conseil constitutionnel, ne peuvent dissimuler un formidable sentiment d'injustice. La loi, c'est aussi son interprétation ! Et de multiplier les exemples qui les blessent...

Quand Jack Lang commande un sondage, protestent-ils, on le lui fait payer au prix du marché et son budget de campagne s'en ressent en conséquence. Mais quand son adversaire présente pour son propre compte une facture trois fois moins élevée, le Conseil, dont c'est le devoir, ne rétablit pas pour autant l'équilibre.

Quand le journal RPR, en plein mois de mars, fait si ostensiblement campagne contre l'ancien ministre de la culture (cf. ci-dessus), le Conseil ne grève le budget de son alliée UDF que de 4 500 F, mais considère par contre que 50 000 F. doivent être ajoutés aux comptes de l'ancien ministre de la culture pour la publication, à son insu, d'un bulletin de décembre 1992, *Loir-et-Cher rencontres*.

Décembre 1992... Lang dit n'en pas croire ses yeux : il était alors ministre d'Etat, numéro deux du gouvernement, rivé à Paris par l'éducation, la culture, la communication, et il n'avait aucune intention d'être député – de fait, n'annoncera-t-il sa candidature qu'au dernier moment, fin février, et sur l'insistance de son premier ministre... Quant au bulletin du cru, il était régulièrement publié depuis 1987 par le député sortant, Michel Fromet, qui tout aussi régulièrement enluminait sa propre image de celle du bien-aimé maire de Blois.

« Propagande électorale de Jack Lang en personne », estima son adversaire. *« Propagande électorale de Jack Lang* en personne » confirma le Conseil, qui avait été cependant mis en garde contre l'imputation faite à l'un (Lang) de l'acte accompli par un autre (Fromet), mais aussi bien contre toute l'histoire écrite au futur antérieur et qui affirmerait : puisque Lang a été finalement candidat à la députation (mars 1993), c'est qu'il l'était depuis toujours (décembre 1992).

Curieuse histoire, en vérité, et que je n'aborde pas sans malaise. Comment, voilà une instance, le Conseil constitutionnel, par définition même insoupçonnable, présidée par un homme intègre, composée de neuf juges dont la sagesse est une seconde nature, et dont la décision, blessante comme un couperet, laisse un goût de cendres dans la bouche...

« En modifiant le code électoral, déclarait récemment Michel Rocard, *nous voulions nettoyer les écuries d'Augias. »* Bien, parfait, on applaudit, on attend ! Et ce qui vient, c'est l'affaire Lang, une abracadabrante histoire de bulletin paroissial, de gommes et de crayons ! Car à qui veut-on faire sérieusement croire que Lang, surmédiatisé comme il l'est depuis douze ans, doit sa victoire de Blois à telle ou telle de ces photos du *Loir-et-Cher Rencontres* de décembre 1992, qu'il aurait perversement dissimulées ?

Communiqué de presse

Quoi, ce même Conseil constitutionnel, qui n'a pas voulu pénaliser l'excellent Alain Juppé pour le coût de ses spectaculaires affiches des Champs-Elysées, a estimé absolument indispensable de rendre Lang démissionnaire, inéligible pendant un an, et ce pour des sommes aussi contestées que faibles ! Et rien n'est venu lui rappeler ce principe si souvent affirmé de la proportionnalité de la faute et de la sanction ?

Est-ce du coup se laisser aveugler par la sympathie qu'on peut avoir pour l'ancien ministre que de supposer qu'il a été frappé bien au-delà de ce qu'on lui reprochait ? Frappé, et qui plus est humilié. Car devant toute autre juridiction, il aurait pu s'exprimer personnellement, il aurait été en mesure de répondre à tout nouvel élément apporté à son dossier, et la sentence elle-même n'aurait pas été prononcée avec désinvolture dans un communiqué de presse.

Situation décidément paradoxale de cette instance garante des libertés, qui semble avoir été contrainte de caricaturer les justices d'exception qui lui font horreur. Contrainte, dis-je, mais par qui ? Pas par la loi, qui n'imposait nullement aux neuf « sages » de sanctionner Lang – même reconnu coupable – avec cette cruauté froide. Pas non plus par l'opinion ou le pouvoir politique auxquels le Conseil avait encore récemment résisté. Non, contrainte par l'inconscience même de ses membres.

Ni machiavélisme ni méchanceté

Le Conseil constitutionnel a une histoire qui exige de lui qu'il soit à la hauteur. Son idéal fait sa grandeur, mais organise aussi son angoisse. Comme toutes les instances insoupçonnables, on le soupçonne, on l'épie, il le sait. Dans l'affaire Lang, aucun machiavélisme, aucune méchanceté, mais pas davantage le hasard : à l'œuvre, une pure logique. La disgrâce de l'ancien ministre avait quelque chose de programmé. La droite ne risquait pas de s'y opposer, et pas davantage la gauche, paralysée d'avance par la crainte d'entendre ses éventuelles protestations se mêler rétroactivement à celles de Charles Pasqua...

Ah, pour obtenir enfin d'une décision des sages un tel consensus, il ne fallait pas moins que le ministre le plus populaire des deux septennats roses, celui-là même qui avait démenti localement la déconfiture socialiste en arrachant au centre droit une circonscription qui lui était acquise ! Mais les membres du Conseil constitutionnel n'ont pas sacrifié Lang à Balladur, encore moins à la candidate UDF qui, de nouveau, rêve à l'Assemblée.

Les neuf « sages » ont travaillé pour leur propre inconscient. Comme si leur surmoi avait exigé d'eux un acte qui puisse satisfaire leur seule vraie jouissance : l'indépendance. Un acte sidérant, au sens clinique du terme. Seulement voilà, d'un tel acte, programmé par une injonction aussi extrême, pouvait-on espérer qu'il soit juste ?

► **Gérard Miller est psychanalyste et a notamment publié *Malaise* (Seuil).**

Une nouvelle livraison de « Manière de voir »

Le temps des exclusions

par René Lenoir

SOUS le titre *le Temps des exclusions* (1) dans la collection « Manière de voir », qu'édite *le Monde diplomatique*, sont regroupés une trentaine d'articles sur le plus préoccupant des sujets de l'heure : l'exclusion, le grand crime social de notre temps. Le terme « exclusion » doit ici être pris dans une acception large : exclusion de fait par la pauvreté, mais aussi volonté d'exclure. Trois thèmes principaux sont traités, illustrés de quelques contes et nouvelles (dont une de Julio Cortazar) permettant de passer des idées et des chiffres au vécu quotidien.

Le premier thème, pauvreté et exclusion, est commun à toutes les catégories de la population. Nous étions habitués à la pauvreté fruit de la reproduction sociale. Aujourd'hui, on ne naît pas pauvre, on le devient. L'Europe des Douze, comme les Etats-Unis, compte plusieurs dizaines de millions de pauvres. Chiffres d'autant plus inquiétants que les Etats consacrent de 22 % à 30 % de leur PIB aux budgets sociaux. La fabrique des exclus c'est d'abord le chômage, avec une croissance de la productivité qui restreint d'année en année la quantité de travail nécessaire pour produire la même quantité de biens et de services. Mais c'est aussi l'habitat des banlieues. Les conceptions de certains architectes, la faiblesse de beaucoup d'élus locaux, l'absence de normes rigoureuses, ont abouti à un habitat vertical trop dense, à une esthétique de la laideur, générateurs de violence.

Cette pauvreté nouvelle, rappellent les auteurs de « Manière de voir », exclut la dignité comme elle exclut la citoyenneté. L'humiliation est le lot quasi quotidien des SDF (sans domicile fixe), trois à quatre cent mille en France, plus de deux millions en Grande-Bretagne. Elle aboutit, pour un grand nombre de jeunes, à la relégation dans leurs quartiers sans âme. Les associations sont le recours ultime de beaucoup de gens. Le réseau européen des associations de lutte contre la pauvreté et l'exclusion a rudement apostrophé Bruxelles en 1992, car si rien n'est fait en amont, comment endiguer en aval le flot montant des exclus ?

Le deuxième thème évoqué dans *le Temps des exclusions*, traite des populations mal intégrées ou rejetées : émigrés, demandeurs d'asile, harkis, Tziganes et autres Roms. Au fil des articles, on mesure la montée de la xénophobie dans l'Europe de l'Ouest comme en Russie ou dans les pays baltes. Certes, la crise sociale l'explique en partie. Mais cette montée est rarement freinée par des réactions courageuses des responsables politiques. Pourquoi ne rappellent-ils pas que, sur une population de 343 millions d'habitants, l'Europe de l'Ouest compte 0,8 % d'Africains, 0,5 % d'Asiatiques, et 0,2 % d'Européens de l'Est ? Mais ils sont, il est vrai, concentrés dans les mêmes lieux. Ces responsables auraient plutôt tendance à stigmatiser l'étranger. On est stupéfait d'apprendre le titre complet de la convention de Schengen : *« convention sur le contrôle de la liberté de circulation de l'immigration et de la criminalité »*. Amalgame involontaire ? Cependant, afficher une politique claire de l'immigration et du droit d'asile est aussi une façon d'apaiser les craintes, mêmes injustifiées, et de ne pas alimenter la propagande d'extrême droite. J'étais en Allemagne en 1991 au moment où ce pays venait d'accueillir 450 000 demandeurs d'asile. Une importante personnalité me montrant, dans les municipalités, la totalité des salles de réunion et de sports occupées me dit : *« Dans quelques mois, je le crains, les mouvements racistes vont retrouver vigueur. »*

En trente ans, la France a développé sa protection sociale mais n'a pas fait l'effort nécessaire pour insérer socialement les fils et les filles de ces harkis qui s'étaient battus pour demeurer français. Une honte.

Même les bonnes intentions se retournent contre les plus vulnérables. L'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) travaille depuis janvier 1990 « à la vitesse TGV ». Mais les victimes des pires violences, les femmes violées par exemple, restent des semaines avant de pouvoir s'exprimer et se défendre.

Pas un pays qui soit indemne

Le troisième thème, enfin, porte sur la résurgence d'idéologies fascistes et celle du racisme. Nous nous sommes crus guéris de cette peste qui a généré la pire régression que l'humanité ait connue depuis des siècles. Et bien non. Pas un pays d'Europe qui soit indemne de cette résurgence. Les récentes élections locales en Italie viennent conforter les constats de ce recueil d'articles et les mises en garde d'auteurs comme Etienne Balibar, Juan Goytisolo, René Passet, Hubert Prolongeau, Gilbert Rochu, Anne Tristan, Philippe Videlier et Christian de Brie.

Ce qui fait la force démonstrative de cette livraison de « Manière de voir », ce sont les rapports officiels et les enquêtes citées. On pourrait objecter que *le Monde diplomatique* recense moins les actions bénéfiques que les dérives périlleuses. Mais celles-ci, aujourd'hui, l'emportent sur celles-là. Il est temps de sonner l'alarme quand un continent qui se veut le plus policé du globe se met à exclure plus vite qu'il n'intègre.

Ce continent, le voilà engoncé dans un étatisme sans Etat véritable et sans citoyenneté. N'est-il plus capable de proposer de grands idéaux ? Le libéralisme économique serait-il sa philosophie ultime ? Dans ce cas, en effet, il faut laisser les individus, les groupes, les entreprises vibrionner à leur guise : la *« main invisible »*, chère à Adam Smith, réglera au mieux nos problèmes. Et Pangloss de conclure : *« Tout cela était nécessaire et les malheurs particuliers font le bien général de sorte que plus il y a de malheurs particuliers et plus tout va bien. »*

► **« Le Temps des exclusions », Manière de voir n° 20 (édité par « le Monde diplomatique »), novembre 1993. En vente chez les marchands de journaux, 100 p., 42 F.**

► **René Lenoir est ancien ministre, ancien directeur de l'Ecole nationale d'administration ; il est l'auteur, entre autres, des « Exclus » (Le Seuil, Paris, 1989.)**

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*

Comité de direction :

Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication
Bruno Frappat, directeur de la rédaction
Jacques Guiu, directeur de la gestion
Manuel Lucbert, secrétaire général

Rédacteurs en chef :

Jean-Marie Colombani, Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Thomas Ferenczi,
Bertrand Le Gendre, Jacques-François Simon

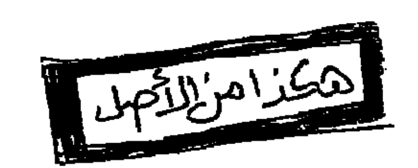
Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :

Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10



Un texte de Vladimir Jirinovski, chef du Parti libéral-démocrate russe

• La philosophie du national-socialiste est celle de l'homme ordinaire
• Nous avons besoin d'une Russie dans les frontières du début du siècle

Le texte ci-dessous a été publié le 28 août 1993 par les « Izvestia », à une époque où il n'était pas encore question d'élections rapides en Russie et où les sondages ne favorisaient nullement son auteur et son parti « libéral-démocrate ». Le quotidien russe faisait valoir que Vladimir Jirinovski lui avait proposé ce texte « de sa propre initiative » et l'accompagnait d'un commentaire d'Otto Latsis, membre du conseil consultatif de la présidence russe. Ce dernier écrivait notamment, après avoir relevé plusieurs contradictions entre les diverses thèses de l'auteur : *« Mais après tout, un politicien de l'espèce de Jirinovski n'a pas à se soucier de l'exactitude de ses prévisions : s'il ne remporte pas la victoire, on ne lui demandera rien puisqu'il n'aura pas le pouvoir ; s'il est vainqueur, ce sera la même chose, car personne ne pourra plus poser de questions. »*

« Voilà un siècle et demi que l'idée d'internationalisme se répand sur le monde. Les frontières nationales se sont effondrées avec l'essor du capital. L'amélioration des moyens de transport et de communication a facilité cette offensive des industriels. Les industriels de tous les pays se sont unis. C'est en réponse à cela que le « fantôme du communisme » – l'idée de l'union des prolétaires – a erré à travers l'Europe (...). Cette fraternité, tout comme d'ailleurs la fraternité des Rothschild et des Rockefeller, est restée, par son esprit et son idéologie, vivante et influente jusqu'à aujourd'hui.

» Une partie des révolutionnaires *[les socialistes du début du siècle]* sont devenus des libéraux, des centristes, une autre partie des radicaux. Il est revenu à un seul, Vladimir Oulianov *[Lénine]*, de diriger l'une des plus grandes révolutions du monde et de passer de la théorie à la pratique. Ilitch était un homme de l'Internationale. Il plaçait les intérêts internationaux de la classe ouvrière au-dessus des intérêts nationaux. *« Il ne s'agit pas de la Russie, je m'en moque, mes bons messieurs,* disait-il. *Il ne s'agit que d'une étape qui doit nous conduire à la révolution mondiale. »*

» La révolution mondiale n'a pas eu lieu. Mais pas parce qu'il s'agissait d'une idée délirante, comme certains chercheurs tentent de le faire croire. Si Trotski avait été à la tête de l'URSS, cette idée serait devenue tout à fait réaliste. L'énorme potentiel d'un pays gigantesque, sa puissante armée et l'influence du Komintern dans toute l'Europe auraient pu donner des résultats. Mais le pouvoir en URSS est passé au « groupe caucasien » qui était peu lié au Komintern et avait visité plus souvent les prisons que l'Europe. Staline s'orienta vers la limitation des activités du Komintern, vers l'isolement par rapport à l'Europe, tant communiste que capitaliste.

» On ne peut pourtant pas oublier que Staline et son parti avaient revêtu le manteau du Komintern. Malgré son attraction pour l'empire, le timonier ne pouvait briser totalement le Komintern. Il ne toucha pas à la division territoriale et nationale du pays, bien que tout cela fût très formel. Il imposa aux peuples, aux musulmans en particulier, une religion communiste qui leur était étrangère, une écriture étrangère, des traditions étrangères. En cela, il reste un combattant authentique de la IIIe Internationale.

» Avec Khrouchtchev, les idées du Komintern se déversèrent en cascade. Le mouvement communiste reprit vigueur, on se mit à aider les *« frères égyptiens »*, l'épopée cubaine commença. Khrouchtchev essaya d'assumer les fonctions de pape du Komintern, « d'apprendre à vivre » au milliard de Chinois.

» Avec Brejnev, les tendances impériales commencèrent à s'animer un peu : une bureaucratie nationale éduquée par Staline était arrivée au pouvoir, « les fils et petit-fils des ouvriers et des paysans ». Mais ils n'ont pas su quitter les vêtements que leur avaient taillés, bien des années auparavant, les *« révolutionnaires professionnels »*. On continua comme avant d'aider les peuples *« en lutte »*, de verser des dollars aux partis communistes microscopiques de divers pays. Le Vietnam, le Laos, Cuba, et des pays dont nous n'avions nul besoin, aussi éloignés de nous que la lune, tels que le Mozambique et l'Angola...

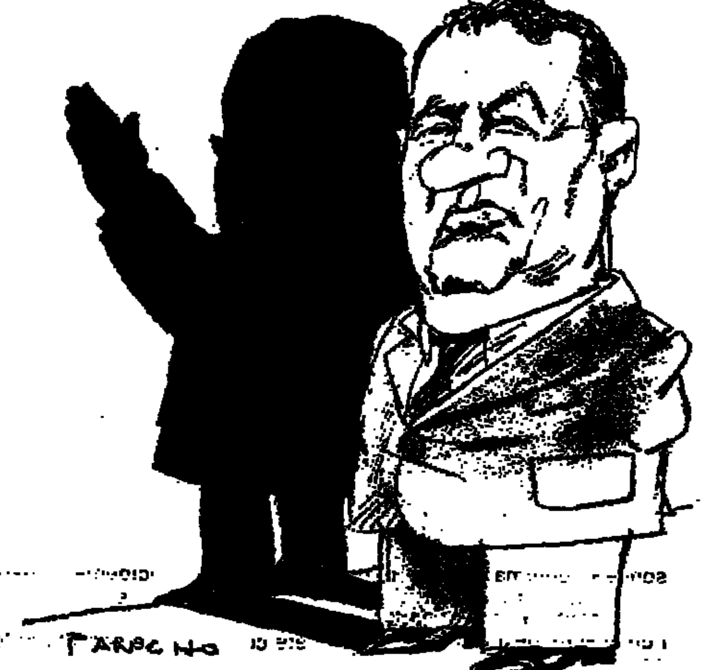
« On peut comprendre l'envoi des troupes en Afghanistan »

» L'Afghanistan est un sujet à part. En principe, il est juste de manifester à son sujet un plus grand intérêt, puisqu'il est notre voisin. On peut même comprendre, en gros, que des troupes y aient été envoyées (et nos jeunes « afghans » doivent savoir qu'ils sont allés en Afghanistan non pas à cause de la sclérose des gouvernants, mais dans les intérêts géopolitiques du pays). Autre chose sont nos actions, indécises et inégales, en Afghanistan. A nouveau le désir kominternien d'implanter le système soviétique de pouvoir. On ne peut faire pousser des palmiers au Grand Nord, mais nos « mitchouriniens » (1) l'ont cru possible.

» Avec Gorbatchev l'andropovien (encore qu'il ait été un disciple inconséquent d'Andropov) sont arrivés au pouvoir les internationalistes (2) : diplomates, agents de renseignement, observateurs politiques, savants. On exalta les *« valeurs communes de l'humanité »*, la *« maison européenne commune »*... Mais l'internationalisme en tant que politique concrète commença à se lézarder sous Gorbatchev. La rupture a débuté en URSS, puis s'est répandue en Europe avant de toucher progressivement le monde entier. La spécificité de Gorbatchev est que, au lieu de boucher les brèches, il s'est contenté de suivre le courant.

» L'internationalisme, c'est l'idée du mélange. Le nationalisme, c'est l'idée de la qualité. Le nationalisme, c'est l'appartement individuel, pas l'appartement communautaire ni le pensionnat. Si vous habitez un appartement individuel, vous visiterez vos voisins avec plaisir, vous les recevrez chez vous, mais il n'y aura ni table commune ni toilettes communes, donc moins de chicanes et de vulgarité.

» Qu'est-ce qui en découle dans la pratique ? Beaucoup de choses. Si nous reconnaissons que nous édifions un Etat national, avec une idéologie nationale, sans aucune espèce d'« eurasisme » ou d'« atlantisme », alors nous devons d'abord déterminer les frontières de cet Etat. Il convient de définir ces frontières, de les fermer à clef et de les protéger strictement.



« Nous n'avons pas besoin du Caucase »

» Il ne faut pas avoir peur du fondamentalisme islamique. Le fondamentalisme, c'est l'instauration d'un ordre, de traditions caractéristiques des peuples du Sud. La polygamie, le respect des vieillards, la soumission, les métiers traditionnels, le Coran, en quoi cela est-il mauvais pour nous les Russes ? La voie turque, « démocratique », qui a permis aux Turcs de se répandre dans toute l'Europe, est bien pire pour nous : c'est le kominternisme, alors que le fondamentalisme, c'est le nationalisme. Que des régimes musulmans règnent de Kaboul à Tachkent. Or notre gouvernement soutient à nouveau les anciens communistes. Pourquoi ? Toujours le Komintern !

» Il faut retrancher le Caucase, édifier entre lui et nous un mur de Berlin et se borner à observer, à vendre des armes aux uns et aux autres. En son temps, le Caucase n'a pas été assimilé par la Russie, mais conquis : il ne faut jamais l'oublier. Autrefois, lorsque n'existait pas l'armement total d'aujourd'hui, le tsar avait besoin du Caucase comme d'un avant-poste. Aujourd'hui, nous n'avons pas besoin du Caucase. Qu'ils se débrouillent entre eux tout seuls, sous le contrôle distant de nos diplomates et agents de renseignement.

» Deux problèmes importants se posent ici : faire sortir nos troupes et les Russes de cette chaudière. Nous avons à cet égard une expérience militaire : l'évacuation de l'industrie et de millions de personnes vers l'Est, en quelques mois (3). Aujourd'hui, il faut agir par les mêmes méthodes et au même rythme. Nous devons ramener tous ceux qui veulent s'en aller, de manière rapide et organisée. En punissant la négligence et le désordre selon les lois du temps de guerre. Les Russes partiront, et il n'y aura plus dans ces lieux ni ingénieurs, ni médecins, ni ouvriers qualifiés.

» Car nous ne sommes pas des kominterniens, nous n'avons pas l'intention de relever les « périphéries nationales ». Les habitants de ces lieux veulent élever du bétail, cultiver du vin. Ils n'ont pas besoin d'instituts, de fusées spatiales, d'usines bruyantes. Eloignons-nous, laissons-les vivre. Il faut construire à Tachkent davantage de mosquées, et évacuer vers la Russie son usine d'aviation.

« Ils ramperont vers nous »

» Le lecteur se demande déjà : Jirinovski est-il vraiment pour l'écroulement de l'Union ? Nous n'avons pas besoin de l'Union telle qu'elle était. Nous avons besoin d'une Russie dans les frontières du début du siècle ou à la rigueur de 1977. Et nous l'aurons sans tirer un seul coup de feu. Nous nous retirerons de partout, nous mettrons fin à la tempête dans un verre d'eau qui nous oppose à l'Ukraine, nous quitterons l'Asie centrale et le Caucase, laissant tout cela aux chefs locaux et aux mollahs. Et dans quelque temps ce sont eux qui viendront à nous. Plus exactement qui ramperont vers nous, abattus, affamés, malades, les uns sur des béquilles, les autres sur un brancard. Ils viendront mendier ne serait-ce que de l'eau chaude pour se laver. Nous en accueillerons quelques-uns – les frères slaves sans discussion – mais il n'y aura pas de République ukrainienne. Il y aura une vingtaine de provinces soumises directement au centre.

» Je le répète, il n'est pas question de nous engager dans des conflits. Que la Turquie, l'Iran, le Pakistan le fassent. Le résultat sera, pour ces pays, de perdre leur Etat. Ce marais d'instabilité au Sud les absorbera. Et alors nous viendrons. Nos soldats laveront leurs bottes dans les eaux chaudes de l'océan Indien, les habitants locaux les accueilleront avec des fleurs, comme des sauveurs, comme ceux qui les auront débarrassés de la faim et de l'anéantissement réciproque. Mais, en arrivant dans le Sud, nous ne construirons pas des cosmodromes dans les steppes, comme l'ont fait les bolcheviks, nous ne défricherons pas les terres vierges, nous ne ferons pas d'irrigation. Nous laisserons tout en l'état, comme le veulent les habitants locaux : les troupeaux, les brochettes de viande, l'air pur et le pèlerinage à La Mecque – un pèlerinage à pied, pas en Boeing.

« Une garde présidentielle mobile »

» Sachant qu'une zone d'instabilité se crée à la frontière, il faudra renforcer l'efficacité de la défense. Il convient de créer une garde présidentielle mobile, équipée de tous les types d'armements, composée de professionnels d'élite et capable d'entreprendre en une heure des actions de combat en n'importe quel point du globe. Il est nécessaire de créer plusieurs services de renseignement nouveaux, soumis au président personnellement, non liés au service des anciennes Républiques. Tout voisin, même s'il possède un fusil de chasse et s'il vous hait, ne se risquera pas à attaquer s'il sait que vous avez à la maison un mortier, que le principal mafieux du coin est votre ami, que votre frère sert dans les OMON et que votre femme est la fille d'un général de la sécurité.

» L'édification d'un Etat national suppose la mise en place d'une idéologie nationale. Il ne faut pas commencer le journal télévisé moscovite par des informations sur les combats dans un autre Etat, Géorgie ou Arménie. Mieux vaut l'annoncer à la fin, et peut-être pas du tout. On ne doit pas parler tous les jours du général Doudaev et ne rien dire de ce qui se passe chez nous, à Penza ou à Orel. Et pourquoi retransmettre vers la Russie un concours d'une petite ville de la Baltique où l'on chante dans des langues étrangères ?

» Dans mon appartement je suis le maître. Je décide seul qui inviter et à qui je n'ouvrirai pas ma porte. En tant qu'homme, j'ai pitié des SDF et des malheureux, mais je ne suis pas obligé de les faire entrer chez moi pour leur offrir un lit. D'autant qu'il y en a beaucoup et que je n'ai qu'un logement habituel de deux pièces. Il en va de même dans un Etat national. Les gens du Sud ont déja rempli tout Moscou, et il y a en plus des Vietnamiens, des Chinois, des Kurdes... Moscou et les autres villes russes ne doivent pas être des asiles. Même l'instruction très molle du maire de Moscou sur l'enregistrement des « hôtes de la capitale » n'est pas respectée, et le montant des amendes indiquées est risible.

» (...) Le rôle des organisations mondiales de type ONU et UNESCO doit diminuer. L'ONU, c'est toujours la même internationale qui se transforme aujourd'hui en gendarme mondial. Pourquoi aurions-nous besoin de gendarmes du monde et de juges de l'univers ? Il nous faut coopérer avec nos voisins, créer avec eux des organisations selon le critère régional. Mais que d'autres s'occupent de la Somalie.

» Une économie russe fondée sur les principes nationaux est impensable sans un fort secteur d'Etat, sans une industrie militaire, d'autant que nos voisins proches ont besoin de beaucoup d'armes pour s'expliquer entre eux. Il faut encourager par tous les moyens l'initiative privée, mais l'on ne peut abandonner à leur sort des millions de faibles, de malades et de vieillards. A cet égard, le socialisme – le socialisme authentique, pas notre socialisme à la Ejov et à la Beria (4) – a produit une série d'acquis très importants : l'accès à l'éducation, à la santé, les prestations pour les mères et pour les anciens combattants. Que ceux qui savent courir vite courent tout leur saoûl, qu'ils gagnent de quoi s'acheter une voiture chic et une datcha de luxe (mais d'une manière honnête seulement). Mais l'Etat doit penser à ceux qui n'ont pas appris à courir vite ou qui ne le peuvent plus : ils ont droit eux aussi à une vie normale, même si elle n'est pas féerique, car ils sont membres de la société ; ils ne vivent ni en Azerbaïdjan ni en France, mais chez nous et avec nous.

« Hitler a discrédité le national-socialisme »

» Le national-socialisme est la conjugaison des principes les plus importants du socialisme et des idées nationales. Le national-socialisme n'a rien de commun avec l'hitlérisme. Hitler a discrédité l'idée du national-socialisme. Il a davantage emprunté, dans ses doctrines, aux idées de la révolution mondiale kominternienne. Entre les prétentions à la domination mondiale et à la révolution mondiale, la différence est mince. Le national-socialiste n'a pas besoin de dominer le monde, il ne mesurera pas le crâne de son voisin d'une autre nationalité, il ne cherche pas le combat. La philosophie du national-socialiste, c'est celle de l'homme ordinaire, du petit-bourgeois si vous voulez, de celui qui veut vivre tranquillement dans son appartement, avoir une femme aimante, des enfants sains, un emploi sûr, sortir le dimanche dans son jardin ou à la campagne, aller se reposer une fois par an.

» Il ne veut gêner personne, mais il ne veut pas qu'on le gêne. Il n'est absolument pas un héros, il ne souhaite pas creuser la terre gelée sous les tanks au nom d'on ne sait quels principes. Il éprouve un peu de dégoût pour le mendiant et une certaine irritation envers les très riches. Il veut être certain que sa fille ne sera pas violée le soir dans la rue, qu'on ne cassera pas la tête de son fils avec une bouteille. Il n'est absolument pas un fanatique ; il n'a pas besoin, comme Hitler, de culte et d'occultisme. Mais il veut respecter ses dirigeants et sentir qu'ils sont dignes, par leur esprit, des postes qu'ils occupent. Il n'est pas un ivrogne, mais il peut boire les jours de fête.

» Mais pour que les simples plans petits-bourgeois deviennent les normes de la vie de l'Etat, il faut une politique décidée... »

(1) Allusion à Mitchourine, un biologiste des années 20 et 30, qui inspira notamment Lyssenko, l'agronome protégé par Staline.

(2) L'auteur emploie ici le terme *« mejdounarodniki »* qui correspond plutôt à « spécialistes des relations internationales », à la différence des *« kominterniens »* évoqués pour la première période.

(3) Allusion à l'évacuation des usines d'Ukraine vers l'Oural devant l'avance allemande en 1941.

(4) Les chefs de la police secrète sous Staline.

***Les titres et intertitres sont de la rédaction du* Monde.**

CLÉS/ *Un homme et son parti*

■ **Vladimir Jirinovski.** Vladimir Jirinovski est né en 1946 à Alma-Ata, aujourd'hui Almaty, capitale du Kazakhstan. Polyglotte, orientaliste et juriste, il a travaillé comme consultant dans l'organisation soviétique du Mouvement de la paix et aux éditions Mir. Bien qu'ayant été expulsé de Turquie, dans les années 70, pour *« propagande communiste »*, il n'a jamais été membre du PC. Candidat contre Boris Eltsine en juin 1991 lors de la première élection du président de Russie au suffrage universel, il recueille plus de six millions de voix (7,8 % des suffrages exprimés), et arrive en troisième position, derrière Boris Eltsine (57,3 %) et Nikolaï Ryjkov, l'ancien premier ministre de l'URSS (16,8 %). En août de la même année, il soutient le putsch conservateur. En octobre 1993, il condamne la rébellion du Parlement et du vice-président Routskoï et soutient la prise d'assaut de la « Maison Blanche » par les troupes fidèles à Boris Eltsine.

■ **Le Parti libéral-démocrate.** Le parti libéral-démocrate de Russie (LDPR) a été fondé par Vladimir Jirinovski en 1990, dès les débuts du pluralisme politique, et il a été le premier parti officiellement enregistré par les autorités de l'époque, avec le PC soviétique. Aussi peu libéral que démocratique, il compte peu de personnalités connues et développe une propagande tout entière concentrée sur la personnalité et les déclarations de son chef. Les élections du 12 décembre dernier lui ont donné de loin la première place parmi les treize coalitions ou partis officiellement candidats, avec près de 25 % des suffrages au scrutin de liste. Ses succès sont moins importants pour les sièges attribués selon le scrutin uninominal (la moitié des sièges de la Douma, ou chambre basse), mais le LDPR devrait tout de même compter près de 80 députés, contre une centaine au parti gouvernemental, Choix de la Russie d'Egor Gaïdar.

RUSSIE

Boris Eltsine place les services de sécurité sous son contrôle direct

MOSCOU

de notre correspondant

Boris Eltsine a signé, mercredi 22 décembre, un décret qui démantèle le ministère de la sécurité, c'est-à-dire l'ancien KGB, et le remplace par un nouvel organisme placé directement sous le contrôle de la présidence.

Le décret, *« qui prend effet immédiatement »*, est rédigé sous une forme un peu particulière : il commence par une condamnation des *« organes »* (de sécurité), curieusement désignés par la juxtaposition de tous les noms qu'ils ont successivement porté de la révolution bolchevique à ces derniers jours : *« Tcheka-GUEPEOU-NKVD-NKGB-MGB-KGB-MB. »* Ce *« système d'organes »*, indique M. Eltsine, est *« irréformable »* et les tentatives faites *« ces dernières années »* pour le réorganiser n'ont eu qu'un caractère *« cosmétique »*. Cette fois, la « réorganisation » paraît radicale, puisque le ministère de la sécurité (MB) est supprimé. Un nouvel organisme est créé, intitulé *« service de contre-espionnage de la Fédération de Russie »*, et il est placé sous l'autorité directe du président. Son directeur, qui a rang de ministre, est le général (du KGB) Nikolaï Golouchko, c'est-à-dire l'homme qui exerçait depuis le mois de septembre les fonctions de ministre de la sécurité – une nomination confirmée le jour de la dissolution du Parlement. M. Golouchko est par excellence un représentant des anciens « organes » – où il a dirigé la lutte contre la dissidence, avant de devenir chef du KGB en Ukraine.

Mais il est clair que le nouveau *« service de contre-espionnage »* ne se substitue pas à l'ensemble de l'ex-KGB, où le contre-espionnage n'occupe, selon des sources compétentes, que 20 % de ses effectifs. Même si le decret laisse entendre que le contre-espionnage doit être renforcé, le personnel restant ne va pas disparaître comme par enchantement.

Le texte de M. Eltsine laisse dans l'ombre cet aspect des choses, mais une partie de ces services devrait passer sous l'autorité des responsables de la sécurité et des gardes présidentiels, MM. Korjakov et Barsoukov. En tout état de cause, le gouvernement, et à plus forte raison le Parlement, perdraient tout contrôle sur les services de sécurité de l'Etat.

Le démantèlement de l'ex-KGB, présenté par le porte-parole de M. Eltsine comme une illustration du *« choix démocratique de la stratégie présidentielle »*, entre donc dans le droit fil de la politique menée ces derniers mois, à savoir un renforcement constant de l'appareil du président. Déjà, différentes unités relevant naguère du KGB avaient été transférées à la garde présidentielle. L'attitude du KGB pendant la crise de septembre-octobre a été l'objet de critiques voire de soupçons de la part de certains « démocrates » eltsiniens, alors que des adversaires du président accusaient au contraire les « organes » d'avoir joué très efficacement le rôle qui leur était assigné, à savoir discréditer les occupants de la « Maison Blanche » et les pousser à la faute. Le décret signé par M. Eltsine n'apporte pas de lumière sur ce point : le ministère est démantelé, mais le ministre est maintenu.

JAN KRAUZE

ITALIE

L'ex-PCI est mis en cause dans le procès Montedison

ROME

de notre correspondante

Le procès de Milan sur les financements illégaux accordés par le groupe Montedison aux partis politiques a connu, mardi 21 décembre, de nouveaux rebondissements. C'est au tour du Parti communiste italien (PCI), aujourd'hui PDS, d'être impliqué : *« Gardini a aussi payé le PCI »*, a déclaré, en direct à la télévision, Carlo Sama, l'ancien administrateur de Ferruzzi-Montedison. Raul Gardini – l'homme d'affaires qui était à la tête du groupe familial – le lui aurait révélé quelques mois avant de se suicider, en juillet dernier.

En 1989, affirme Carlo Sama, un décret d'exemption fiscale, pour la création de la société chimique Enimont (entreprise conjointe entre Montedison et le groupe énergétique public ENI), était en discussion. Raul Gardini avait alors décidé de se tourner vers les partis : ceux de la coalition gouvernementale naturellement, mais aussi le PCI. Carlo Sama avait déjà révélé, au cours d'un précédent interrogatoire, qu'il avait accompagné Gardini à un dîner avec Massimo D'Alema, le numéro deux du PCI. Le juge Di Pietro a déclaré qu'il va maintenant écouter la version de ce dernier.

Le PDS a immédiatement réagi pour juger scandaleuses ces prétendues révélations, puisque Carlo Sama, plusieurs fois interrogé sur la question, n'avait jamais auparavant évoqué le PCI. Sans oublier, affirme-t-on au PDS, que le parti, à l'époque, s'était opposé à cette exemption fiscale et avait fait échouer le projet de décret.

La démission « formelle » d'Umberto Bossi

Mais les rebondissements ne s'arrêtent pas là. Lundi après-midi, un enquêteur de la police des finances a retracé au procès le parcours des dessous-de-table payés par Raul Gardini : plus de 90 milliards de lires (environ 35 millions de francs) seraient passés par la banque vaticane, l'IOR, avant d'être transférés à l'étranger ; en particulier, une partie serait arrivée sur le compte bancaire luxembourgeois à disposition d'un homme de confiance – aujourd'hui en fuite – du socialiste Bettino Craxi. Le juge Di Pietro a immédiatement demandé à entendre à nouveau l'ancien président du Conseil, ainsi que d'autres hommes politiques qui avaient déjà défilé devant lui.

Quant à Umberto Bossi, le dirigeant de la Ligue du Nord mis sous enquête, lui, lundi soir, pour violation de la loi sur le financement des partis (*le Monde* du 22 décembre), il a annoncé qu'il présentera jeudi sa démission : une démission de pure forme car il n'a aucune intention de céder la place. Il ajoute, par provocation, que désormais la Ligue n'appliquera plus la loi sur le financement des partis et acceptera des dons anonymes. – *(Intérim.)*

DIPLOMATIE

Les négociations avec l'Autriche, la Suède, la Finlande et la Norvège

L'Union européenne devrait pouvoir passer de douze à seize membres au 1er janvier 1995

BRUXELLES
(Union européenne)

de notre correspondant

La confiance était de mise, mardi 21 décembre, à l'issue de la session ministérielle qui a réuni les représentants de l'Union européenne et ceux de chacun des candidats à l'adhésion (Autriche, Suède, Finlande, Norvège).

Après les progrès qui venaient d'être enregistrés, les protagonistes se disaient tous convaincus que le calendrier prévoyant l'élargissement effectif de l'Union au 1er janvier 1995 pourrait être tenu. Il implique que les négociations soient menées à leur terme d'ici au 1er mars, de façon à ce que le Parlement européen puisse donner son *« avis conforme »* au cours de sa session d'avril, la dernière avant les élections européennes de juin. S'il fallait attendre l'installation de la prochaine Assemblée à Strasbourg, les délais nécessaires, une fois l'« avis conforme » acquis, pour organiser les ratifications dans les pays concernés, repousseraient l'adhésion au 1er juillet 1995.

Cependant, dans les coulisses, l'optimisme était plus nuancé. Avec la Suède, les négociations sont bien avancées, mais, en dépit des résultats enregistrés mardi, il n'en est pas de même avec les trois autres candidats. En fait, avec l'Autriche, la Finlande et la Norvège, les problèmes les plus difficiles, qui concernent l'agriculture, les aides régionales, la pêche (dans le cas de la Norvège) et, s'agissant de l'Autriche, le problème des modalités de transit par le col du Brenner, n'ont pratiquement pas été abordés.

Accord sur la politique étrangère commune

Du côté français, on reproche discrètement aux candidats de traîner les pieds afin d'obtenir, au dernier moment, en février, un maximum de dérogations. Ainsi, les paysans autrichiens, finlandais et norvégiens bénéficient de régimes de soutien très favorables, supérieurs à ceux de la politique agricole commune (PAC), et que leurs gouvernements cherchent à maintenir. Les Douze excluent une telle perspective et ne veulent pas se faire forcer la main en fin de parcours.

Il est vrai que, mardi, l'essentiel des problèmes liés au traité de Maastricht a été réglé. A l'initiative de la présidence belge, la conférence a approuvé une déclaration indiquant que les pays candidats souscrivent sans restriction aux dispositions du traité sur la politique étrangère et de sécurité commune (PESC), et entendent y participer pleinement.

Ces quelques lignes sont supposées régler les problèmes que pose la neutralité de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède (la Norvège est membre de l'OTAN). Les pays candidats, sans qu'on ait jugé utile, à ce stade, de préciser comment ils tiendront leurs engagements, confirment leur volonté de faire le nécessaire pour que leur statut de neutralité actuel ne constitue pas un frein à la mise en œuvre de ce chapitre important du traité.

Les pays candidats, même si deux d'entre eux, la Suède et la Finlande, ont été durement secoués par les troubles monétaires de l'automne 1992 (la couronne et le mark finlandais ont été fortement dévalués), acceptent le programme devant conduire, à la fin du siècle, à une union économique et monétaire (UEM). Cela aurait dû être confirmé mardi, si n'avait pas surgi une difficulté : l'Espagne aurait voulu que les nouveaux adhérents ne soient pas pris en compte lorsqu'il s'agira d'examiner les conditions de passage à la troisième étape de l'UEM, celle de la monnaie unique. Madrid redoute que leur venue ne rende plus difficile, notamment pour l'Espagne, le franchissement de ce seuil. Personne n'a suivi les Espagnols, et eux-mêmes ne semblent pas avoir l'intention d'insister.

La défense de l'environnement

Dans ces pays prospères, la défense de l'environnement est une préoccupation importante de l'opinion, si bien que leur législation impose, pour se protéger contre certains produits dangereux, des normes plus rigoureuses que celles en vigueur dans l'Union. Il a été décidé qu'ils pourraient les conserver pendant une période de transition de quatre ans. Ensuite, on recherchera une harmonisation, l'idée étant plutôt de s'aligner sur les normes les plus protectrices.

Alain Lamassoure, le ministre français des affaires européennes, insiste pour que les contentieux bilatéraux soient réglés en profitant de l'élan donné par les négociations d'adhésion. Dans cet esprit, il a rencontré Pertti Salolainen, le ministre finlandais du commerce extérieur, pour expliquer la décision récemment prise par la France de soumettre à surveillance les importations de bois et de papier. Depuis la dévaluation du mark finlandais, les livraisons à la France ont fortement augmenté. *« Nous fermons une scierie par jour »*, constate M. Lamassoure. Les deux parties vont rechercher un *modus vivendi*.

PHILIPPE LEMAITRE

Athènes propose qu'un groupe de sages prépare la réforme des institutions

La Grèce, qui assumera à partir du 1er janvier la présidence de l'Union européenne, a proposé, mardi 21 décembre, de constituer un groupe de sages pour préparer la réforme des institutions communautaires.

Cette réforme doit être élaborée en 1996 par une conférence intergouvernementale, dont la convocation avait été décidée en 1991, en même temps que la conclusion du traité de Maastricht, notamment à l'insistance de l'Allemagne, qui voulait prendre date pour renforcer l'intégration sur le plan institutionnel. Le ministre grec propose de constituer un comité *« de personnalités du monde politique et scientifique avec une bonne connaissance du droit constitutionnel »* pour préparer les négociations de 1996 entre gouvernements.

La France s'est déclarée en première analyse favorable à cette proposition, mais selon un diplomate à Bruxelles, *« les Britanniques, les Danois et les Portugais vont détester ça »*. Théodore Pangalos a expliqué que la Grèce n'avait pas d'idées préconçues sur le but final de l'exercice, tout en déclarant que la conférence de 1996 devra *« peut-être rédiger la première Constitution européenne »*. Certains, a-t-il ajouté, pensent déjà à une *« structure fédérale »*.

CHYPRE : nomination d'un observateur européen aux négociations sous l'égide de l'ONU. – L'Union européenne a décidé de nommer un représentant aux pourparlers sur le problème de Chypre sous l'égide de l'ONU, a déclaré, mardi 21 décembre, le ministre des affaires étrangères chypriote, Alecos Michaelidès. Le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, avait proposé à la Commission de Bruxelles de nommer un représentant pour aider à débloquer les négociations entre chypriotes grecs et chypriotes turcs en vue de réunifier l'île. – *(AFP.)*

BOSNIE-HERZÉGOVINE

Nouvel échec des négociations de paix de Genève

Les représentants de toutes les parties au conflit bosniaque étaient attendus, mercredi 22 décembre dans la matinée à Bruxelles, pour rencontrer les ministres des affaires étrangères des Douze. Les discussions qui se sont déroulées la veille à Genève (sans les ministres européens) se sont toutefois soldées par un échec.

A l'issue d'un entretien bilatéral, les présidents serbe et croate, Slobodan Milosevic et Franjo Tudjman, ont présenté à la partie musulmane une nouvelle proposition relative au découpage de la Bosnie en trois entités ethniquement homogènes. Ils ont fait valoir qu'ils accédaient à la demande des musulmans de disposer d'un tiers du territoire de l'actuelle Bosnie-Herzégovine, soit 3,5 % de plus que ce que prévoyait le plan de partage qui sert de base aux discussions. Mais les rétrocessions ainsi envisagées par la partie serbe, au moyen d'un arrangement avec la partie croate, ne portaient pas sur les territoires que le gouvernement de M. Izetbegovic entend récupérer.

« La nouvelle carte est totalement inacceptable », a déclaré le porte-parole du président bosniaque en expliquant que les offres serbo-croates portaient sur des *« terrains vagues »* sans valeur économique et n'appartenant pas à des régions à majorité musulmane. *« Nous sommes ce soir plus loin d'un accord que nous ne l'étions il y a six heures »* (avant la proposition serbo-croate), a ajouté M. Hajric, en précisant que MM. Milosevic et Tudjman avaient retiré plusieurs concessions importantes faites dans les négociations antérieures. Ils n'ont pas accepté l'élargissement des enclaves musulmanes en Bosnie orientale et ont fait *« deux pas en arrière »* notamment sur Brcko au nord du pays, où les Musulmans devaient obtenir un corridor leur donnant accès à la rivière Sava et donc au trafic du Danube, a expliqué M. Hajric.

M. Hajric a également rejeté comme *« irréaliste »* une proposition pour l'accès à l'Adriatique par la péninsule de Prevlaka, située beaucoup trop loin des frontières de la future République musulmane. Il a dénoncé les partages territoriaux réclamés par les Serbes pour Sarajevo et par les Croates pour Mostar.

En quittant l'ONU, dans la nuit, le président Milosevic a cependant affirmé que la nouvelle proposition *« répond au souhait des Musulmans qui demandaient 33,33 % du territoire bosniaque. Elle leur donne un territoire compact, large qui pratiquement correspond à leurs besoins. Nous espérons que lorsque nous présenterons cette proposition mercredi matin à Bruxelles, nous obtiendrons une réponse positive des Musulmans et de l'Union européenne »*. – *(AFP.)*

Des bourses pour les étudiants de l'ex-Yougoslavie. – La Fondation Soros offre des bourses à des étudiants ressortissants de l'ex-Yougoslavie bloqués en Occident par la guerre. Les demandes peuvent être adressées par écrit à la Fondation Soros, 38, boulevard Beaumarchais, 75011 Paris.

Quinze membres d'un convoi humanitaire français bloqués à Sarajevo

Quinze accompagnateurs d'un convoi humanitaire de cinq camions de l'organisation Entraide internationale des Scouts de Cluses sont bloqués depuis le 29 novembre à Sarajevo. Le convoi, dirigé par Pierre Devant, conseiller général (divers droite) de Haute-Savoie, avait été pris, dès son arrivée dans la banlieue de la capitale bosniaque sous le feu des tireurs serbes.

En l'absence de militaires serbes au dernier point de contrôle, la « traditionnelle » dîme de 30 % des marchandises transportées n'a pas été versée à ces derniers. Cela a provoqué la confiscation des camions et des passeports des accompagnateurs. Pour l'instant, les négociations engagées entre le commandement serbe et la Force de protection des Nations unies n'ont pas abouti.

HONGRIE

Péter Boross devient premier ministre

Dix jours après la mort de Jozsef Antall, le premier chef de gouvernement postcommuniste en Hongrie, les députés magyars ont investi, mardi 21 décembre, le ministre de l'intérieur, Péter Boross, au poste de premier ministre. Dans son discours d'investiture, M. Boross, un homme trapu et énergique de soixante-cinq ans, s'est engagé à poursuivre la politique menée par la coalition conservatrice au pouvoir depuis les élections libres du printemps 1990. Seul changement annoncé au sein du gouvernement : la nomination d'Imre Konya, ancien chef du groupe parlementaire du Forum démocratique (MDF), le parti de M. Antall, qui vient combler le portefeuille de l'intérieur.

Péter Boross n'a ni le style ni la même envergure politique que Jozsef Antall à qui il doit sa rapide promotion au sein de l'appareil d'Etat. Avant d'occuper les fonctions de ministre de l'intérieur, ce juriste d'entreprise, brièvement interné après la révolution de 1956, a d'abord été chargé du sensible dossier des services secrets. Elève dans un collège militaire pendant sa jeunesse, M. Boross, qui a passé la plus grande partie de sa vie active à la tête d'une entreprise de restauration à Budapest, n'a jamais participé aux mouvements d'opposition dans les années 80. Celui qui dirige aujourd'hui le pays est en fait un outsider de la vie politique : c'est le seul ministre à ne pas avoir été élu député en 1990 et il n'a rejoint les rangs du MDF qu'en 1991. Son ascension s'explique surtout par la volonté de M. Antall de limiter l'emprise du MDF sur le gouvernement : l'ancien premier ministre s'est toujours méfié, à juste titre, de la loyauté de son propre parti.

Doté d'un certain talent d'orateur, M. Boross se situe nettement plus à droite que son prédécesseur et n'a jamais caché ses sympathies pour un pouvoir exécutif fort, puisant souvent ses références dans l'époque autoritaire du règne de l'amiral Horthy. Réputé pour ses formules à l'emporte-pièce, il a notamment regretté la *« féminisation de la société masculine »* et a fustigé Amnesty International pour ses critiques, affirmant qu'elle aurait mieux fait de s'intéresser à la Hongrie en 1956, cette organisation n'a été créée qu'en 1961...

Même si la marge de manœuvre de M. Boross est extrêmement étroite d'ici les prochaines élections, l'opposition redoute néanmoins un renforcement du contrôle des médias par le gouvernement. En effet, alors qu'il était premier ministre par intérim, M. Boross n'a rien fait pour s'opposer, en octobre, à la main mise de l'extrême droite sur la radio et à la télévision.

YVES-MICHEL RIOLS

Afrique du Sud : l'extrême droite indécise

Les divisions du camp conservateur compliquent ses négociations avec l'ANC

JOHANNESBURG

de notre correspondant

En bon soldat qu'il fut si longtemps, le général Constand Viljoen, responsable du Front du peuple afrikaner (AVF), est avant tout un homme discipliné. C'est au nom de cette vertu que, mardi 21 décembre, il a annoncé qu'il n'était finalement pas en mesure de signer l'accord conclu avec le Congrès national africain (ANC), prévoyant de rechercher en commun les moyens de satisfaire le désir d'autodétermination des Afrikaners (*le Monde* du 22 décembre).

Pour expliquer cette reculade inattendue, le général Viljoen a mis en cause *« les gens du Cap »*, membres de l'Alliance de la liberté (FA), à laquelle sa formation appartient, et qui, à la dernière minute, n'auraient pas voulu contresigner l'accord. Quelques instants plus tard, son entourage précisait que la formule générique visait en réalité l'ANC, dont le représentant au Cap, Cyril Ramaphosa, avait tout fait pour torpiller un texte auquel sa formation avait pourtant mis la main.

En politicien novice qu'il est aujourd'hui, le général Viljoen est en fait en train de découvrir qu'il y a parfois autant de coups à prendre dans l'arène politique que sur le champ de bataille. La mésaventure qu'il vit aujourd'hui n'est d'ailleurs pas la première du genre. En septembre dernier, l'AVF et l'ANC rendaient publiques les négociations secrètes qu'ils menaient depuis plusieurs semaines pour éviter des *« affrontements, voire une guerre qui ne serait dans l'intérêt d'aucune des parties, ni dans celles du pays »* (*le Monde* daté 26-27 septembre).

Quelques jours plus tard, le général Viljoen était obligé de faire retraite, poussé sur la touche par Ferdi Hartzenberg, chef du Parti conservateur (CP, extrême droite) qui frissonne à la seule écoute du mot « nouveau ».

Quelles que soient les responsabilités dans l'échec d'aujourd'hui – et, apparemment, certains responsables de l'ANC, qui trouvent déjà trop importantes les concessions faites à la minorité blanche, y ont leur part, – les difficultés du dialogue trouvent d'abord leur origine dans la nature même des revendications de l'extrême droite. Son désir d'autodétermination au sein d'un *volkstaat* serait sans doute plus présentable s'il n'y avait l'Histoire et les difficultés toujours insurmontées de définir ce qu'elle met derrière ces notions.

L'extrême droite est prisonnière d'une revendication à connotation émotionnelle forte, mais au contenu incertain. Depuis l'ouverture des négociations constitutionnelles, les partisans de l'Etat blanc, qui constituent une minorité dispersée dans tout le pays, n'ont jamais été capables de se mettre d'accord sur ses frontières. L'un des négociateurs de l'ANC, Valli Moosa, racontait, en septembre dernier, qu'un des énièmes projets soumis à la discussion avait la forme biscornue d'une étoile à huit branches afin d'englober les fermes des dirigeants de l'extrême droite.

Ces derniers, de même, ne sont pas parvenus à se mettre publiquement d'accord sur l'avenir qui, au sein du *volkstaat*, serait réservé à la population non blanche. Serait-elle expulsée ? Dans la négative, aurait-elle les même droits politiques que la population blanche ? Le 25 novembre dernier, au Cap, lors d'une séance de négociations avec le gouvernement, l'Alliance de la liberté refusait encore de se prononcer sur les droits civiques des Noirs qui demeureraient dans son Etat.

Trois grandes familles

L'ensemble de l'extrême droite est aujourd'hui organisée et divisée autour de cette autodétermination, qui constitue à la fois son drapeau et son talon d'Achille. Trois grandes familles la composent :

1. Les « modérés » : groupés autour du général Constand Viljoen, équivalents des *Verligte* (éclairés) qui, dans les années 80, au sein du Parti national, étaient favorables à un aménagement progressif de l'apartheid. Ceux-là ont sans doute compris toutes les difficultés implicites d'une revendication fondamentalement contradictoire avec l'évolution de ces dernières années.

L'accord qu'ils auraient dû signer mardi avec l'ANC stipule qu'ils rejettent *« toute politique raciste »* ainsi que tout retour à un *« apartheid qui a failli »*. L'Afrique du Sud doit être, selon eux, *« la maison de tous ses habitants, qui partagent un avenir commun fondé sur la coexistence pacifique et l'interdépendance économique, conduits par un gouvernement constitutionnel »*. Conscient qu'un *volkstaat* ne peut, par définition, que conduire à l'expulsion des populations non blanches, ou à leur mise à l'écart politique, ils se contenteraient d'une fédération lâche de petits territoires dispersés, où la population d'origine afrikaner est déjà majoritaire, et où la délicate question des droits politiques des non-Blancs ne poserait pas de problèmes.

Plus qu'un Etat blanc pur sucre, ils réclament des garanties pour une façon d'être qu'ils sentent menacée par un mouvement noir fortement imprégné de l'influence du Parti communiste. A terme, s'il s'avérait que la méfiance des Afrikaners n'est pas justifiée, le *volkstaat* pourrait réintégrer la maison commune, a plusieurs fois assuré le général Viljoen.

2. Les « fanatiques », dont le bien nommé Eugène Terreblanche, chef du Mouvement de résistance afrikaner (AWB), constitue la figure la plus représentative. Ouvertement pro-nazi, cultivant jusqu'au mimétisme l'organisation et l'esthétique hitlériennes, l'AWB est l'aile la plus militante de l'extrême droite sud-africaine. Sa ligne politique se réduit aux discours vociférants de son führer qui ne manque aucune occasion de menacer l'ANC d'une extermination radicale.

Il y a quelques jours, la presse sud-africaine a reproduit l'un des plans de l'AWB saisi par la police : ses rédacteurs appellent les partisans à stocker des armes et à préparer des commandos qui, le jour voulu, seront chargés d'investir les villes pour se débarrasser des Noirs. Dans cette perspective, des fosses communes doivent être préparées.

Organisé en unités militaires commandées par des « généraux », convenablement armés l'AWB a réussi à détourner à son profit toutes les manifestations de l'extrême droite, de l'assaut du World Trade Centre, où se tenaient les négociations constitutionnelles (*le Monde* daté 27-28 juin), à la commémoration de la bataille de Blood River, le 16 décembre dernier (*le Monde* daté 18-19 décembre). Sa conception du *volkstaat* ne souffre aucune nuance : c'est l'apartheid dans sa version la plus extrême, sur un territoire qu'Eugène Terreblanche estime à 25 % de l'actuelle Afrique du Sud.

3. Les « indécis conservateurs » : ils se situent entre les deux pôles précédents, et Ferdi Hartzenberg, chef du Parti conservateur (CP), est leur figure la plus représentative. Héritiers des *verkrampte* (les crispés), leurs dirigeants faisaient partie, dans les années 80, du Parti national, avec lequel ils ont rompu lorsque ce dernier a entrepris de réformer l'apartheid. Ils étaient contre hier, ils sont contre aujourd'hui, sans jamais parvenir à se définir positivement. Leur conception proclamée du *volkstaat* est rigide – un Etat blanc issu de l'autodétermination des Afrikaners – mais la mise en musique est vague.

Confusion organisationnelle

Jamais Ferdi Hartzenberg n'a rendu publique la carte de ses revendications, ni ne s'est clairement prononcé sur le sort des Noirs qui vivraient éventuellement sur le territoire du futur Etat. Il se contente de soigneusement torpiller les initiatives de son camarade Viljoen, avec lequel, pourtant, il partage la direction du Front du peuple afrikaner (AVF), tout en gardant une distance méfiante à l'égard de l'AWB.

Ces divergences politiques s'accompagnent d'une certaine confusion organisationnelle, aucun des nombreux partis politiques de l'extrême droite, l'AWB mis à part, n'étant le représentant exclusif d'une conception déterminée. L'AVF, que dirige le général Viljoen, est ainsi un front qui regroupe des personnalités, des syndicats industriels et agricoles blancs, ainsi que des partis politiques, dont le Parti conservateur, et l'AWB. En traitant avec l'AVF, l'ANC traite en réalité avec le général Viljoen, lui-même opposé à Ferdi Hartzenberg et à Eugène Terreblanche, mais allié à certains députés du Parti conservateur dont l'avenir politique dépend de leur participation aux prochaines élections.

En octobre, en compagnie du parti Inkatha de Mangosuthu Buthelezi, du CP et des dirigeants des deux homelands « indépendants » du Ciskeï et du Bophutatswana, l'AVF a formé l'Alliance de la liberté (FA). Depuis, l'Alliance négocie avec le gouvernement et l'ANC, essayant de rattraper le terrain que ses membres ont perdu lorsque, début juillet, refusant la date des futures élections, ils ont quitté avec éclat, la table des négociations constitutionnelles (*le Monde* daté 4-5 juillet).

La difficulté de telles négociations tient beaucoup à l'hétérogénéité politique d'une association conçue avant tout comme un groupe de pression pour s'opposer à l'axe politique ANC-Parti national.

GEORGES MARION

CORÉE DU SUD

Le président Kim Young-sam a procédé à un important remaniement du gouvernement

Le président Kim Young-sam a procédé, mardi 22 décembre, à un vaste remaniement ministériel après avoir nommé un nouveau premier ministre, Lee Hoi-chang, la semaine dernière. M. Kim avait congédié le précédent chef du gouvernement pour désamorcer les protestations contre l'ouverture du marché du riz. Le ministre des affaires étrangères, Han Sung-joo, reste en fonctions, mais celui de la défense cède la place à Lee Byung-tae, jusqu'alors ministre des anciens combattants. Le responsable de l'agriculture, qui avait négocié l'accord controversé sur le riz, est remplacé par Kim Yang-bae, assistant du président. L'ancien président de la Croix-Rouge, Lee Yung-duk, devient vice-premier ministre et ministre de l'unification à la place de Han Wan-Sang, à qui l'aile conservatrice reprochait sa mollesse envers la Corée du Nord.

Un autre nouveau vice-premier ministre est Chung Jae-suk, un économiste qui détenait le portefeuille des transports et qui devient également ministre de la planification économique. Choi Hyung-woo, ancien secrétaire général du Parti démocratique libéral (PDL), au pouvoir, est nommé à l'intérieur. Il était considéré comme le bras droit du président avant d'être limogé en début d'année après l'implication de son fils dans une affaire de fraude à un examen. – *(AFP.)*

INDE : suicide par le feu. – Une étudiante de dix-huit ans s'est suicidée par le feu, mardi 21 décembre, pour exiger que le nom de Babasaheb Ambedkar, auteur de la Constitution indienne et défenseur des intouchables et des basses castes, soit donné à une université. S. P. Bansode, qui s'était arrosée de kérosène, a succombé à ses brûlures dans un hôpital du Maharashtra. Un autre étudiant s'était immolé récemment pour le même objectif. – *(AFP.)*

ANGOLA : reprise des pourparlers de paix. – Le gouvernement angolais et l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA) ont repris, mardi 21 décembre à Lusaka, capitale de la Zambie, leurs négociations de paix interrompues le 13 décembre, après que l'UNITA eut accusé le gouvernement d'avoir tenté d'assassiner son chef Jonas Savimbi au cours d'un bombardement à Kuito, dans le sud de l'Angola. Une commission d'enquête de l'ONU chargée de vérifier ces accusations a fait part de ses conclusions aux deux parties en confirmant qu'il y avait bien eu un bombardement à Kuito, sans pouvoir confirmer qu'il s'agissait d'un attentat contre M. Savimbi. – *(AFP.)*

BURUNDI : arrivée des premiers membres de la mission de l'OUA. – Les premiers membres civils de la mission de protection de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) sont arrivés à Bujumbura, a-t-on appris mardi 21 décembre de source officielle. La mission de protection et d'observation pour le rétablissement de la confiance au Burundi (MIPROBU) comprendra au maximum 180 officiers et hommes de troupes, provenant des pays membres de l'OUA. Elle est attendue dans les premières semaines de janvier, soit deux mois et demi après la tentative de coup d'Etat du 21 octobre. – *(AFP.)*

COMORES : trois personnes ont été tuées lors des élections législatives. – Radio Mayotte a indiqué, mardi 21 décembre, que trois personnes au moins avaient été tuées lundi dans l'archipel des Comores, lors des violences qui ont marqué le second tour des élections législatives. L'île d'Anjouan, bastion de l'opposition, a été la plus touchée par les troubles, a précisé la radio. – *(Reuter.)*

ÉTHIOPIE : création à Paris d'un comité de soutien à Mme Ghennet Girma. – Un comité de soutien a été créé à Paris, afin d'exiger la libération de Mme Ghennet Girma, une Ethiopienne résidant en France, interpellée et incarcérée, ainsi que sept autres représentants de l'opposition éthiopienne, le 16 décembre, lors de son arrivée à Addis-Abeba, où elle venait participer à la conférence de réconciliation organisée par l'opposition du 18 au 22 décembre.

▶ Renseignements : Mme Olga Vistos, 3, square Albin-Cachot, 75013 Paris, tél. : 43-36-85-93.

GUINÉE : le président Lansana Conté en tête, selon les premiers résultats partiels de l'élection présidentielle. – Le président sortant, le général Lansana Conté, arrivait en tête avec 50,67 % des suffrages exprimés selon les résultats partiels de la première élection présidentielle pluraliste en Guinée, publiés dans la nuit du mardi 21 au mercredi 22 décembre à Conakry. Selon ces résultats, qui portaient sur 8 des 28 préfectures et 3 des 5 communes de la capitale, le président Conté devançait Alpha Condé (28,09 %), Mamadou Ba (10,77 %) et Siradiou Diallo (7,44 %). – *(AFP.)*

MALAWI : la communauté internationale reprend son aide financière. – Les bailleurs de fonds du Malawi, réunis lundi 20 et mardi 21 décembre à Paris sous l'égide de la Banque mondiale, ont décidé de débloquer leur aide financière à ce pays, qui avait été gelée dans l'attente d'une évolution en matière de démocratisation et de respect des droits de l'homme. D'autre part, le syndicaliste Chakufwa Chihana a été élu mardi président du Parti de l'alliance pour la démocratie, devenant ainsi le premier candidat de l'opposition à l'élection présidentielle. – *(AFP.)*

Enfants de guerre

III. – Sierra-Leone, Libéria : la renaissance des « small boys »

Après une présentation générale du sort des enfants dans les conflits d'aujourd'hui (*le Monde* du 21 décembre), puis plus précisément celui des enfants de Bosnie (*le Monde* du 22 décembre), nous poursuivons notre enquête par un reportage sur la situation des enfants de la Sierra-Leone et du Libéria.

BO, FREETOWN et MONROVIA

de notre envoyé spécial

« Yes, Sir ! » La réponse cingle, haut et clair. A neuf ans, James est rompu à la discipline militaire. Il sait que l'on doit toujours répondre *« oui, monsieur ! »*, et rester au garde-à-vous quand on l'interroge. Son maintien est parfait. Mais l'ex-soldat James, sans son treillis, a perdu de sa superbe. Son tee-shirt rouge est effrangé, il manque une jambe au pantalon qui tombe sur ses hanches, faute de ceinture, et, pieds nus, comment peut-on avoir l'air martial ?

James n'a été soldat que quelques mois. Car, le 17 juin, le capitaine Valentine Strasser, au pouvoir depuis son coup d'Etat d'avril 1992, a décidé de démobiliser les enfants enrôlés dans l'armée sierra-léonaise pour combattre la rébellion dans les provinces frontalières du Libéria. Du jour au lendemain, trois cent soixante gosses ont été rapidement tirés du front, rapatriés au camp militaire de Daru où l'UNICEF (Fonds des Nations unies pour l'enfance) les a pris en charge, avant de les diriger sur Kenema et, enfin, vers les centres de réhabilitation de Bo et de Freetown, la capitale.

« Tout s'est passé si vite que rien n'était prêt », explique le Père Brian Starken, responsable, en temps ordinaire, de la formation dans le diocèse de Bo. Craignant que le gouvernement ne revienne sur sa décision, les responsables de l'UNICEF ont décidé de foncer. Théoriquement, ils pouvaient avoir les fonds nécessaires, un programme de réhabilitation pour ces enfants était prêt. Restait à trouver des centres d'accueil et une structure sierra-léonaise pour organiser, coordonner et mettre en œuvre le programme. L'UNICEF s'est tourné vers la mission catholique de la Sierra-Leone.

C'est ainsi que le Père Starken a hérité de la responsabilité du centre de Bo, à 265 kilomètres au sud-est de Freetown et à une soixantaine de kilomètres de la frontière libérienne. Cent deux enfants sont hébergés dans les locaux d'une école d'agriculture, à la périphérie de la ville, depuis le 4 juillet.

James est le plus jeune, le plus vieux a dix-sept ans. *« Il nous était difficile de détecter ceux qui avaient réellement combattu*, convient le missionnaire, *alors nous avons organisé un test. Chaque gosse devait réassembler dans l'obscurité un fusil d'assaut AK-47 préalablement démonté. A notre grand étonnement, ils étaient tous parfaitement capables de le faire en quelques secondes ! »*

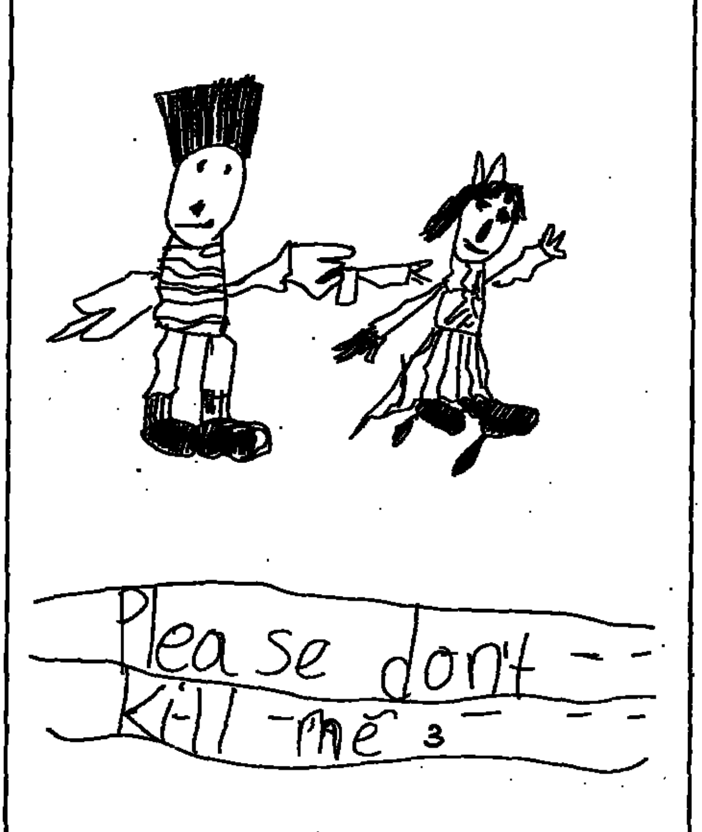
Grâce au dévouement des quinze éducateurs, des huit instituteurs, et aux conseils du docteur Matturi, le psychiatre attaché au centre, les enfants-soldats de Bo ont renoué avec les activités de leur âge. Ils jouent de nouveau et, surtout, ils suivent avec assiduité les cours qui leur sont dispensés. Tous – y compris ceux qui n'étaient jamais allés à l'école – peuvent maintenant écrire leur nom. Certains, en cinq mois, ont appris à lire et à écrire. Ils n'ont pas oublié la guerre. Ils ont vu leurs proches mourir, ils ont tué et perdu des compagnons au combat. Mais ils ont soif d'apprendre et veulent tous continuer d'aller à l'école, une fois rentrés chez eux, pour devenir un jour, comme ils nous l'ont confié, *« avocat, juriste, médecin, ministre, aviateur, professeur ou... lieutenant »*.

« Nous sommes des combattants »

« Nous ne pouvons pas les garder indéfiniment, et, de toute façon, il n'est pas question de créer des institutions spécialisées qui, à coup sûr, finiraient d'en faire des inadaptés sociaux », convient le Père Starken. *« Nous avons engagé des « traceurs » qui ont fait un boulot remarquable. A partir des déclarations des enfants, ils ont retrouvé des familles qui souvent sont impatientes de les reprendre »*, explique-t-il. Selon lui, 40 % des cent deux enfants sont psychologiquement rétablis et pourront prochainement quitter le centre, 15 % ne pourront « jamais » être réinsérés dans la société. Les autres ont encore besoin de soins et d'attention [illegible]

Les enfants de Bo ne savent pas qu'ils sont privilégiés. A Freetown, leurs anciens compagnons d'armes survivent dans d'épouvantables conditions. Certes, ils mangent trois fois par jour. Mais ils croupissent depuis six mois – dans un dénuement total – dans des endroits mal appropriés à leur réadaptation.

Cent cinquante-trois démobilisés – dont dix filles – vivent dans un foyer de rééducation pénitentiaire où ils côtoient de jeunes délinquants. Ils dorment à trente par chambrée, sur des paillasses jetées à même le sol. Leur seul confort : une salle de douche commune et... l'eau courante. Un luxe qui n'existe pas dans le centre de formation de gardiens de prison, à l'autre bout de la ville, dans le quartier de New England, où cent sept autres enfants-soldats n'ont pas encore vraiment compris ce qu'ils font là. *« Nous sommes des combattants. On a défendu la patrie, on s'est battu, beaucoup de* small boys *sont morts, et regarde comment on nous traite ! »*, s'exclame l'un d'entre eux en exhibant ses mains galeuses et les pustules qui lui couvrent le corps.



« The Liberian civil war through the eyes of children » (la guerre civile au Libéria vue par des enfants), publié par l'archidiocèse catholique de Monrovia (1992).

« Il n'y a même pas de puits, viens voir où on boit ! », ordonne-t-il en désignant bientôt un immonde trou d'eau verdâtre où trois gros poissons-chats se repaissent de résidus d'excréments, car l'en[illegible] sert aussi de « salle de bains » et de « toilettes ». *« C'est là qu'on attrape les maladies, on a tous mal au ventre et des boutons »*, crie-t-il en colère.

« On veut des papiers d'identité, un peu d'argent et des vêtements. C'est bientôt Noël, on aimerait bien être beau pour rentrer chez nous, demande avec dignité Mukhtaru, un « vieux » de dix-sept ans, aussitôt acclamé par la cinquantaine de gosses dépenaillés qui nous entourent, *dis-leur de nous donner des chaussures, on en avait bien à la guerre. On était mieux au front, ça c'est sûr ! »*

En hochant la tête, le Père Michael Hickey, un missionnaire irlandais, en Sierra-Leone depuis plus de vingt ans, coordonnateur de l'ensemble du projet de l'UNICEF en Sierra-Leone, estime que, *« malgré les énormes difficultés matérielles, ça marche très bien ! Quand ils sont arrivés, ils étaient tour à tour prostrés ou hyper-agressifs. Aujourd'hui, ils chantent, ils dansent, ils peuvent de nouveau jouer. C'est formidable ! Derrière ces machines à tuer, il y a encore des enfants ! C'est ça qui me motive... On est en train de préparer un spectacle pour Noël »*

« Prisonniers de guerre »

« J'ai fait en sorte, ajoute le Père Hickey, *que ces enfants ne soient au contact que de Sierra-Léonais. Les éducateurs, les instituteurs, tous sont d'ici. Ils connaissent les coutumes, les traditions villageoises, et sont souvent issus des mêmes tribus que les gosses. J'ai même engagé les deux seuls psychiatres de la Sierra-Leone. Il n'est pas question d'appliquer ici je ne sais trop quel schéma occidental »*, prévient-il.

Le Père Hickey doit lutter pour ne pas se laisser aller au découragement. La politique déclarée du gouvernement n'est pas vraiment suivie d'effet. Aussi mal adaptés soient-ils à leur fonction, les trois centres *« ont le mérite d'exister »*, reconnaît-il. Or les administrations dont ils dépendent veulent maintenant les récupérer. *« Où allons-nous mettre ces gosses ? »*, s'interroge-t-il, en rappelant qu'il y en a encore *« au moins un millier sous l'uniforme, dont un grand nombre de jeunes filles que les soldats ont prises pour femmes et qui portent les paquetages et font la popote. »*

De l'autre côté de la frontière, au Libéria dévasté par quatre années de guerre civile, la situation est sans doute pire. Les statistiques officielles de l'UNICEF font apparaître qu'entre six mille et sept mille enfants de sept à dix-sept ans, filles et garçons, sont « utilisés » par les différentes factions en guerre. Soixante-dix d'entre eux qui appartenaient à la *small boys unit* du Front national patriotique du Libéria (FNPL) de Charles Taylor ont été remis à l'UNICEF par le commandement de l'ECOMOG, la force ouest-africaine d'interposition, qui les avait capturés alors qu'ils participaient à l'attaque lancée sur Monrovia en octobre 1992.

Si, en Sierra-Leone, les enfants-soldats sont considérés comme démobilisés, à Monrovia – pris les armes à la main – ils sont « détenus », puisque le terme « prisonniers de guerre » est théoriquement réservé aux conflits internationaux. L'ECOMOG, bien embarrassée par ces prisonniers à peine pubères, avait envisagé de s'en défausser sur l'armée gouvernementale. Mais celle-ci – qui redoute la férocité de la *small boys unit* sur le terrain – les a combattus et les considère comme des ennemis.

L'UNICEF – qui a mis au point un programme spécifique de réadaptation – a donc fait réhabiliter l'ancienne école française de Monrovia par les « enfants des rues ». Le centre a fière allure comparé à ceux de la Sierra-Leone. Les salles de classe sont sommairement équipées, mais elles sont décorées de dessins peints par les enfants. Ils ont de l'eau potable à la pompe, des dortoirs avec des lits superposés, des matelas et... des coffres fermés par des cadenas où ils entreposent scrupuleusement leurs quelques effets personnels.

« Ils vont nous couper la tête »

En un an de « détention », l'équipe locale de l'UNICEF, conseillée par de jeunes psychologues et assistantes sociales américaines, a fait un travail extraordinaire. *« Nous les avons ramenés dans leur condition d'enfant. Ils ne veulent absolument plus être considérés comme des rebelles. Nous avons préparé leur réinsertion. Ils sont prêts. Nous pensons maintenant qu'il n'y a pas de risque à les relâcher »*, estime Sue, la psychologue qui se réjouit d'avoir obtenu de l'ECOMOG de pouvoir les libérer progressivement, à raison d'une dizaine par semaine.

Une décision qui ne fait pas l'unanimité en ville. Les Libériens ont peur de ces gosses dont ils connaissent les « exploits ». Sous l'emprise de la drogue et de l'alcool, conditionnés par les militaires, ils ont commis d'épouvantables atrocités. *« A peine sortis, ils vont reprendre les armes et nous couper la tête, comme ils faisaient dans le bush »*, s'insurge un commerçant libanais.

Les Libériens de souche partagent le même avis. *« Les enfants veulent rentrer chez eux, des familles veulent les reprendre – pas toutes, car certains parents sont effrayés quand ils apprennent ce que leur progéniture a fait. Les communautés, en ville et dans les campagnes, s'y opposent. Ces gosses font peur*, déplore le responsable du programme éducation de l'UNICEF, *mais ce ne sont que des enfants ! »*

Avec six de ses compagnons d'infortune, Alex a été libéré en juillet. Il s'embrouille, avec un mélange de gêne et de pudeur, en parlant de son expérience dans la *small boys unit*, quand il tendait des embuscades aux soldats de l'ECOMOG, mais il est heureux d'être revenu *« à la vie »*. Le centre, *« c'était le paradis ! »*. Sa vie n'est pourtant pas rose. A seize ans, il vit seul dans la maison de sa mère, à Monrovia. Sa sœur aînée et les voisins s'occupent un peu de lui. Mais il peut étudier. *« J'aime l'école, c'est le futur, j'aime l'école »*, répète-t-il en fixant le bout de ses chaussures.

Alex est en sixième. Plus tard, il veut devenir électronicien, pour travailler dans les transmissions. Il adore le rap et M. C. Hammer, son idole. Mais sa passion – à contre-courant des modes africaines – c'est le basket. Malheureusement Alex ne peut plus jouer. *« Au centre, on avait des paniers et des ballons. Maintenant, c'est fini. L'école a rouvert, mais il n'y a pas de terrain »*, regrette-t-il. Alex a enfoui ses traumatismes, avec l'aide des psychologues américaines, et se collette avec ses problèmes d'adolescent.

Il a eu de la chance, d'une certaine manière, d'être l'un des soixante-dix détenus. Qu'adviendra-t-il des milliers d'autres enfants-soldats dont personne ne veut [illegible]isation – dont est porteur l'accord de paix signé à Cotonou en juillet – va commencer ?

FRÉDÉRIC FRITSCHER

Prochain article

Afghanistan : apprendre la paix

Le soldat Brahima

FREETOWN

de notre envoyé spécial

Brahima tire sur sa cigarette avec des mines de vieux briscard. Assis face à l'océan, sur un banc de bois, les pieds chaussés de rangers étincelants sous les premiers rayons du soleil, nonchalamment posés sur le bastingage du bac qui traverse le bras de mer séparant la ville de l'aéroport, il est impeccablement sanglé dans un treillis de camouflage, bariolé d'un camaïeu de verts et d'ocre. Le béret à la main, il affirme avoir dix-huit ans. Soit ! Mais il en paraît à peine seize. Il est dans l'armée régulière sierra-léonaise depuis quatre ans.

Sa famille a été massacrée lorsque les rebelles de Charles Taylor ont attaqué son village, *« là bas, au Libéria »*. Il se souvient d'avoir erré quelques jours dans la brousse avant d'être recueilli par des soldats débandés de l'ULIMO. Il les a suivis jusqu'à leur sanctuaire au Sierra-Leone. *« Ils m'ont nourri, je n'avais plus rien, plus de parents, alors je suis resté et j'ai voulu devenir soldat, pour me battre et venger les miens »*, avoue-t-il, les yeux fixés sur l'horizon.

Après six mois de formation militaire dans le camp de l'ULIMO, Brahima était fin prêt pour la guerre. *« Au début, on me faisait garder des ponts, des routes ou des villages, puis j'ai fait des patrouilles et j'ai été blessé »*, raconte-t-il sans fanfaronnade. Une balle lui a traversé le mollet gauche alors qu'avec son unité il s'opposait à l'avancée des rebelles. Il est tombé.

Ses copains ont fui, en l'abandonnant sur place. Alors, en roulant sur lui-même, il s'est caché dans un massif d'épineux, attendant le départ de l'ennemi. Il a ensuite *« rampé, rampé »* jusqu'à trouver des soldats gouvernementaux qui l'ont conduit à l'hôpital.

« Oui », après cet épisode, il a beaucoup combattu. *« Oui »*, il a tué. *« Souvent, et sans pitié »*, parce que dans cette guerre *« on ne garde pas de prisonniers »*. *« Nous, les small boys, quand on capture un rebelle, il est mort ! On le déshabille, on lui attache les mains dans le dos, bien haut, et on le couche sur le ventre. Après, on l'arrose d'essence et on craque une allumette »*, raconte-t-il en mimant la façon dont le supplicié *« se tortille comme un asticot »*, puis en se bouchant le nez de deux doigts pour mieux faire comprendre que *« ça pue vraiment, comme du cochon grillé »*.

« Corvée d'eau »

« Quand les officiers ont fini d'interroger les prisonniers, ils nous disent, à nous, les small boys, de les emmener à la rivière. On sait bien ce que ça veut dire. Quand c'est mon tour, je le tiens en joue jusqu'à la rivière. Je le fais se déshabiller, je prends tout ce qu'il a et je lui dis de regarder sur l'autre rive. Il a peur, il se retourne. Alors je tire en l'air et dès qu'il tourne la tête je lui tire : là », dit-il en montrant sa nuque, *« puis là »*, dans le dos, à hauteur du cœur, mimant encore une fois comment *« le type s'effondre en gesticulant comme une marionnette »*.

« Quand il est mort, je le pousse dans la rivière avec mon pied. Et d'un seul coup, l'eau devient rouge, toute rouge », précise-t-il, comme si la scène se déroulait à l'instant devant ses yeux. Une simple « corvée d'eau », comme il y eut, jadis, sous d'autres cieux, de simples « corvées de bois »...

Brahima est *« un soldat »*. Il ne veut pas se faire *« mousser »* en racontant ses histoires, mais il clame bien fort : *« Ceux qui me connaissent savent qui je suis et ce que je vaux. »* Un jour, au front, alors que les rebelles attaquaient, aux premiers coups de feu, *« pow, pow »*, tous les officiers ont fui.

« Le big man qui était près de moi a commencé à courir, se souvient Brahima, *alors j'ai pointé le canon de mon AK-58 sur lui et j'ai crié : si tu fuis, j'te tue ! Le big man s'est arrêté. Il m'a regardé, comme s'il ne me connaissait pas. Il a arraché ses épaulettes et les a jetées à terre en hurlant : maintenant, c'est toi qui commandes. J'ai ramassé les galons, et je suis resté avec les small boys. C'est pour ça qu'on me respecte ! »*

La drogue ? *« Bien sûr, on fume ! C'est bon, on ne pense plus à rien, on n'a pas faim, on n'a pas peur. Et quand on mange, on vide la poudre de nos cartouches dans le riz et on en mélange avec l'alcool de canne. Alors là, après ça, t'as plus peur de rien. T'es Rambo ! Tu fonces et c'est tout ! »*

F. F.


هكذا من الأصل

PROCHE-ORIENT

ISRAËL

Le voyage du pape en Terre sainte reste très incertain

Le pape Jean Paul II a annoncé, mardi 21 décembre, devant les cardinaux de la Curie romaine, qu'il effectuerait *« à la fin du printemps prochain »* une visite au Liban, où il souhaite rencontrer les catholiques mais aussi *« les frères orthodoxes, ainsi que les fidèles de l'islam »*. Il a indiqué qu'il espérait pouvoir se rendre ensuite à nouveau au Proche-Orient pour *« visiter tous les principaux lieux liés à la foi chrétienne »*.

JÉRUSALEM

de notre correspondant

La visite de Jean Paul II en Israël et dans les Lieux saints des territoires occupés, n'est pas encore une certitude. Relancée dans les médias – avant même la déclaration du pape – par la perspective du premier accord *« fondamental de principes »*, qui sera signé le 30 décembre à Jérusalem entre le Saint-Siège et l'Etat d'Israël, l'éventualité d'une visite pastorale prochaine du chef de l'Eglise catholique reste pour l'instant... éventuelle.

Interrogée par nos soins mardi 21 décembre, la délégation apostolique qui siège dans la partie arabe annexée de Jérusalem, est formelle : *« Oui, le Saint-Père espère toujours effectuer un pèlerinage en Terre sainte aussitôt que possible. Non, aucun préparatif ne nous été demandé ou communiqué. »* Sauf improbable coup de théâtre, nos interlocuteurs ne voient donc pas comment le chef de l'Eglise catholique, qui doit se rendre au Liban au printemps prochain, pourrait brusquement décider d'élargir sa tournée aux Lieux saints, qui sont situés en Israël et dans les territoires occupés par l'armée de l'Etat juif. Le pape a précisé mardi à Rome qu'il n'était pas question de cumuler les deux voyages.

Mis à part Nazareth et le lac de Tibériade qui se trouvent sur le territoire national israélien, fait-on remarquer dans les milieux chrétiens de Jérusalem, tous les autres sites traditionnels de pèlerinage sont en Cisjordanie occupée. *« Imagine-t-on*, s'interroge un prêtre de la vieille ville, *le Saint-Père s'agenouiller au mont des Oliviers, au Saint-Sépulcre ou sur le chemin de croix* [qui se trouvent tous dans la partie arabe de Jérusalem conquise et annexée en 1967], *sous la protection des soldats de l'occupation ? »*

Ce raisonnement, qui vaut aussi pour d'autres lieux saints comme le mont de la Tentation (près de Jéricho) ou la grotte de la Nativité à Bethléem, deux petites villes de Cisjordanie, illustre les limites politiques et religieuses de l'accord qui sera signé à la veille de l'an nouveau.

L'Etat du Vatican qui, en ces temps de négociations israélo-arabes accélérées, ne voulait pas être le dernier de la planète à accorder une reconnaissance *« pleine et entière »* à Israël, ne souhaite pas pour autant donner sa bénédiction à une occupation militaire considérée comme *« illégale »* par le monde entier et, notamment, par le monde arabe auquel appartient l'essentiel de l'Eglise d'Orient.

Les Palestiniens chrétiens, qui sont encore autour de quarante-cinq mille dans les territoires occupés (dont dix mille environ à Jérusalem-Est), non seulement ne le comprendraient pas, mais pourraient même se retrouver dans une situation dangereuse. 97 % des deux millions de Palestiniens qui vivent en Cisjordanie et à Gaza sont musulmans et la montée de l'intégrisme, même si elle est moins vertigineuse ici qu'ailleurs, n'est pas pour autant illusoire...

Le statut délicat de Jérusalem

Mardi soir, déjà, faisant sans aucun doute écho aux réserves émises par les intégristes palestiniens du Hamas et des autres groupes islamistes de lutte contre l'occupation, le chef des fondamentalistes chiites libanais, le cheikh Mohammed Fadlallah, a condamné le projet du Saint-Siège. *« Il y a danger*, a-t-il prévenu. *La reconnaissance de l'Etat juif par le Vatican va lui fournir une force morale et affaiblir indirectement la cause palestinienne. »* Puis, tout en affirmant connaître *« l'étendue des pressions »* auxquelles, selon lui, le Saint-Siège a dû faire face avant d'accepter ce tournant, le cheikh s'est interrogé : *« Si Jésus-Christ était présent, se serait-il ainsi soumis à la pression ? »*

Apparemment conscients des problèmes que leur démarche pouvait soulever, les diplomates du Vatican qui ont négocié l'accord du 30 décembre ont pris un certain nombre de précautions. Le document, qui comprend quatorze articles de type technique et juridique, laisse entièrement de côté les questions plus politiques, qui concernent notamment l'avenir de Jérusalem et des territoires occupés. *« Ce n'est pas que le Saint-Siège s'en désintéresse, loin de là*, nous disait-on à la délégation apostolique, *mais il y a d'autres lieux pour les négocier... »*

Le statut de Jérusalem, notamment, est officiellement, pour l'Eglise, *« une question multilatérale qui sera traitée comme telle »*. En principe donc, pas question d'établir à Jérusalem la nonciature officielle qui sera inaugurée dans les semaines qui suivront le 30 décembre. Ce serait reconnaître l'annexion israélienne. Malgré la pression, l'ambassade du Saint-Siège en Israël sera sans doute sise à Tel-Aviv, comme le sont d'ailleurs la plupart des autres chancelleries étrangères. Même si elles conservent des consulats dans la partie orientale de la Ville [illegible]

Le pape Jean-Paul II a certes fait évoluer la notion *« d'internationalisation »* de la ville qu'il avait héritée du plan de partage de 1948 et de ses prédécesseurs. Mais le Saint-Siège n'a pas renoncé à obtenir ce qu'il appelle des *« garanties internationales »* pour la ville des trois monothéismes.

PATRICE CLAUDE

Avant les négociations israélo-palestiniennes de Paris

M. Rabin fait quelques ouvertures

Pour donner un coup de pouce aux négociations israélo-palestiniennes de Paris sur l'application de l'autonomie dans la bande de Gaza et à Jéricho, le premier ministre israélien, Itzhak Rabin, a fait quelques ouvertures, mardi 21 décembre. Mais il était encore trop tôt pour savoir si ces propositions, dont les négociateurs devraient examiner les détails, satisferaient les Palestiniens.

Devant la commission des affaires étrangères et de la défense de la Knesset, M. Rabin a indiqué qu'une *« présence »* palestinienne aux points de passage entre Gaza et Jéricho d'une part, l'Egypte et la Jordanie d'autre part, était envisageable. Israël, a-t-il ajouté, devra s'assurer que *« ceux qui traversent les points de passage ne porteront pas atteinte à sa sécurité et que des Palestiniens qui n'y sont pas autorisés ne viendront pas s'installer dans les territoires »* occupés. Une telle *« présence »* avait déjà été évoquée par les Israéliens lors des pourparlers d'Oslo le week-end dernier. Elle n'avait pas été jugée suffisante par les Palestiniens.

M. Rabin a également dit que la région de Jéricho ne devait pas englober les implantations d'Almog et d'Elisha, atteindre la mer Morte et la vallée du Jourdain, laissant ainsi entendre qu'Israël pourrait élargir de dizaines de kilomètres de désert l'étendue de la zone de Jéricho, dont ses forces se retireraient et dont il avait fixé la superficie à 27 kilomètres carrés. Selon une source palestinienne bien informée, les Israéliens avaient déjà proposé à Oslo que la zone de Jéricho s'étende sur 54 kilomètres carrés. Mais les Palestiniens – qui ont ramené leur propre demande de 340 à 200 kilomètres carrés – avaient jugé cette offre irrecevable.

On ignore quelle sera la durée des pourparlers de Paris, commencés tôt mercredi matin – et non pas mardi comme initialement prévu – en raison de l'arrivée tardive du chef de la délégation israélienne Shimon Pérès. Un black-out total est observé sur leur déroulement, les deux parties considérant que la médiatisation constitue un handicap.

IRAK

Les membres du Conseil de sécurité sont divisés sur la levée de l'embargo pétrolier imposé à Bagdad

Contrairement à ce que laissaient entendre des informations de la presse américaine, la France est fermement décidée, vis-à-vis de l'Irak, à s'en tenir au régime de sanctions « tel qu'il a été fixé » par les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU. Paris, nous a expliqué l'ambassadeur de France à l'ONU, Jean-Bernard Mérimée, respectera à la lettre la résolution 687 du Conseil de sécurité.

NEW-YORK (Nations unies)

de notre correspondante

Dans un article publié dimanche 19 décembre, le *New York Times* indiquait que quatre membres permanents du Conseil de sécurité, la France, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et la Russie, étaient convenus d'un durcissement de stratégie envers l'Irak. Selon le journal, Washington et les trois autres « grands » envisagent de poser de nouvelles conditions très dures à la levée de l'embargo pétrolier imposé à Bagdad. Citant l'ambassadeur des Etats-Unis à l'ONU, Madeleine Albright, le *New York Times* indiquait que Bagdad devait reconnaître la souveraineté du Koweït et arrêter les exactions contre les Kurdes et les chiites pour que l'embargo soit levé.

« Une volte-face totale »

Toutefois, ces deux conditions ne sont pas incluses dans la résolution 687, dont l'article 22 prévoit que Bagdad doit appliquer les résolutions du Conseil de sécurité concernant spécifiquement son désarmement, pour que l'embargo pétrolier soit levé. Pour la France, il n'est en tout cas pas question de renégocier ces résolutions, nous a déclaré Jean-Bernard Mérimée, selon lequel l'article du *New York Times*, *« donne une description totalement fausse de la situation au sein du Conseil »*.

Quant à la position de la France sur la levée de l'embargo pétrolier, *« il n'y a aucune ambiguïté »*, insiste l'ambassadeur de France aux Nations unies. Aux yeux de Paris, la lecture de la résolution 687 reste *« au premier degré, légale et juridique, telle qu'elle a été écrite »*. Au demeurant, fait valoir M. Mérimée, au moment de la rédaction de ce texte, les Etats-Unis avaient *« insisté »* pour que la levée de l'embargo pétrolier soit liée *« uniquement »* au désarmement de l'Irak. Maintenant que Bagdad coopère avec la commission spéciale de l'ONU chargée du désarmement de l'Irak, *« Washington fait une volte-face totale »*.

S'agissant de la Grande-Bretagne, certains diplomates *« assurent »* qu'elle est *« nettement plus nuancée »* que ne le laisse entendre l'article du *New York Times*. La Chine pour sa part soutiendrait le point de vue français, tandis que les deux pays musulmans membres non permanents du Conseil, le Maroc et le Pakistan, auraient adopté des attitudes différentes : Rabat réclame, selon ces diplomates, une application de la lettre de la résolution 687, alors qu'Islamabad estime qu'*« il faudra surveiller le comportement de Bagdad »* quant à son désarmement, avant de décider *« quoi que ce soit »*.

Bien que la levée de l'embargo pétrolier ne soit pas liée à la résolution 688, qui impose à Bagdad le respect des droits de l'homme, un diplomate n'exclut pas que le dernier compte rendu du rapporteur spécial des Nations unies, Max Van der Stoel, accusant Bagdad de *« violations flagrantes »* des droits de l'homme soit *« brandi »* par Washington *« pour vendre la position américaine à l'opinion publique, non seulement aux Etats-Unis mais aussi en France »*.

Il reste que, comme le fait remarquer le *New York Times* les *« rumeurs »* sur une possible levée de l'embargo pétrolier auront fait baisser le prix du pétrole de 18 dollars environ à 14 dollars.

AFSANÉ BASSIR POUR

Le précédent de Paul VI

Jean-Paul II souhaite rencontrer au Liban *« les catholiques des différentes Eglises orientales »*, mais se dit d'avance *« heureux de pouvoir saluer les frères orthodoxes et les fidèles de l'islam »*. Il fait ainsi le pari d'une sorte de réconciliation nationale fondée sur *« une coexistence sereine entre des traditions et des communautés si diverses »*.

Il a ajouté qu'il suivait *« avec anxiété »* les développements de la situation au Proche-Orient, avant de réexprimer son souhait de se rendre en Terre sainte.

Du 4 au 6 janvier 1964, Paul VI s'était rendu sur les bords du Jourdain et avait visité Amman, Béthanie, Jérusalem, le mont des Oliviers, Bethléem. A un moment où il était moins question que jamais de relations diplomatiques entre Israël et le Saint-Siège, Paul VI avait réussi le tour de force, tout en étant reçu à Jérusalem par les autorités israéliennes, de ne pas citer une seule fois le mot d'Israël et même, au moment de prendre congé du président Shazar, de prononcer un éloge du pape... *Pie XII*.

L'accord, qui va être signé le 30 décembre entre deux Etats de taille voisine, mais riches du poids de leur histoire et de leurs symboles, donne la mesure du virage accompli depuis trente ans, même si de nombreuses ambiguïtés demeurent.

H. T.

AMÉRIQUES

ÉTATS-UNIS

Les rumeurs sur la vie privée du président Clinton refont surface

Au moment ou sa « cote » de popularité est sur une courbe ascendante dans les sondages, le président Bill Clinton fait face à une nouvelle campagne de rumeurs sur sa vie privée. Elles réveillent de vieilles blessures héritées de la bataille pour l'élection présidentielle.

WASHINGTON

de notre correspondant

Les faits sont maigres mais, à de rares exceptions près, les médias leur ont donné une telle ampleur que la Maison Blanche n'arrivait pas, cette semaine, à masquer son embarras devant une « nouvelle affaire » qui, vraie ou fausse, pourrait, après les bourdes initiales de l'équipe Clinton, avoir de nouveau des répercussions négatives sur l'image du président.

Sans explications, Dee Dee Myers, la porte-parole de la présidence, a annulé, lundi 20 et mardi 21 décembre, ses points de presse quotidiens, comme si la Maison Blanche entendait choisir le silence, ou la fuite, pour étouffer la campagne en cours.

Au départ, il y a les assertions de quatre anciens policiers de Little Rock chargés de la sécurité de M. Clinton alors qu'il était gouverneur de l'Arkansas. Dans un article publié par une revue ultra-conservatrice, l'*American Spectator*, ils accusent Bill Clinton de les avoir utilisés – notamment comme chauffeurs – pour faciliter nombre de ses escapades amoureuses. C'était réveiller les fameuses questions sur la « personnalité » du candidat Clinton.

Durant la campagne présidentielle de 1992, Bill Clinton avait déjà eu à faire face aux affirmations d'une artiste de cabaret, Gennifer Flowers, qui, pour plusieurs dizaines de milliers de dollars, avait déclaré à un magazine qu'elle avait entretenu une liaison de douze ans avec le gouverneur de l'Arkansas. A Little Rock, capitale de l'Etat, même les plus farouches ennemis de M. Clinton, qui ne s'est jamais présenté comme un modèle de fidélité conjugale, s'étaient refusés à corroborer le récit de M[lle] Flowers. L'affaire n'en avait pas moins provoqué une vague d'attaques virulentes contre le candidat.

Hillary au secours de son mari

Comme lors de l'épisode Flowers, le plus étonnant dans les rumeurs actuelles est l'écho et la place que lui donne la presse, compte tenu de la partialité des sources. Les ex-policiers en question sont parrainés par un avocat de Little Rock, Cliff Jackson, adversaire politique de toujours de Bill Clinton; les quatre hommes ne cachent pas être à la recherche d'un éditeur pour publier un livre sur la vie privée des Clinton; deux d'entre eux entendent rester anonymes et refusent d'être interrogés par la presse; une douzaine d'autres policiers de Little Rock n'ont rien remarqué, eux, qui puisse dénoter chez le gouverneur Clinton le comportement d'un coureur invétéré.

Après que la Maison Blanche se fut efforcée en vain de dissuader les ex-policiers, dont le projet était connu depuis quelques semaines, Hillary Clinton est venue au secours de son époux, comme elle l'avait fait lors de l'épisode Flowers. Qualifiant ces rumeurs *« d'ignobles »*, elle a jugé que ce n'était pas un *« hasard »* si elles ressortaient chaque fois que M. Clinton était en passe de remporter un succès (comme candidat ou comme président) : *« Ce sont des histoires lancées pour des raisons politiques et financières. »*

La Maison Blanche a aussi quelques soucis avec deux membres de l'équipe Clinton. Le secrétaire à la défense désigné, l'amiral Bobby Ray Inman, qui doit encore être confirmé par le Sénat, a reconnu ne pas avoir payé la sécurité sociale d'une de ses employées de maison; le même oubli avait « coûté » leur poste d'attorney général (ministre de la justice) à deux jeunes femmes pressenties par M. Clinton.

D'autre part, le fils du directeur de la santé publique, le docteur Jocelyn Elders, elle aussi venue d'Arkansas, vient d'être arrêté pour trafic de drogue. M[me] Elders avait, il y a quelques jours, provoqué la colère de la Maison Blanche en proposant de légaliser, sous certaines conditions, la vente de la drogue. Enfin, le ministère de la justice s'intéresse toujours aux liens que Bill et Hillary Clinton ont entretenu avec une caisse d'épargne de l'Arkansas, aujourd'hui en faillite frauduleuse.

Ces péripéties, bien washingtoniennes, pourraient, une fois de plus, écorner l'image de Bill Clinton au moment où les sondages lui donnent un solide taux de popularité (de 58 % à 60 % de « satisfaits »). Le président est crédité d'un bilan législatif très sérieux, d'une situation économique où tous les indicateurs sont en voie d'amélioration – y compris l'emploi et la « confiance » des consommateurs –, de succès dans les négociations commerciales internationales et de plus de courage et d'originalité que ses prédécesseurs dans la lutte contre la criminalité.

ALAIN FRACHON

GUATEMALA : réunion entre le gouvernement et la guérilla sous les auspices de l'ONU. – L'Union révolutionnaire nationale (URNG) et le gouvernement du Guatemala ont accepté de se rencontrer, du 6 au 9 janvier, à Mexico, sous les auspices des Nations unies, a annoncé, mardi 21 décembre, un porte-parole de l'organisation à New-York. Les deux parties avaient demandé en octobre au secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, de se charger, pour la première fois, de l'organisation d'une telle rencontre, après la suspension des négociations de paix en mai. – *(AFP.)*

PANAMA : sept mille personnes manifestent quatre ans après l'invasion américaine. – Aux cris de *« Gringos, assassins ! »*, sept mille personnes habillées de noir ont participé, lundi 20 décembre, à une manifestation de commémoration de l'invasion américaine de leur pays, le 20 décembre 1989, qui avait notamment abouti à la reddition du général Noriega. Les manifestants ont réclamé des réparations pour les dégâts occasionnés par le raid des forces d'élite américaines, qui a fait cinq cents morts selon les chiffres officiels, le double selon les organisations de défense des droits de l'homme et les familles des victimes. – *(AP.)*

VENEZUELA : libération de onze militaires. – Onze officiers incarcérés à la suite des tentatives de coup d'Etat au Venezuela de février et de novembre 1992 ont été libérés, mardi 21 décembre, à Caracas, ont annoncé des porte-parole de la Cour martiale. Les accusations à leur encontre ont été levées, et ils seront réintégrés au sein de l'armée avec leur grade. Quelque 200 officiers sont encore sous les verrous, accusés des même délits. – *(AFP.)*



■ **SILENCE.** Edouard Balladur a été interrogé, mardi 21 décembre, par les députés du RPR, sur l'appel que lui avaient lancé publiquement Simone Veil et François Léotard, le 19 décembre, pour qu'il se déclare candidat à l'Elysée. Le premier ministre a indiqué qu'il va rappeler aux membres du gouvernement sa consigne de ne pas parler de l'élection présidentielle avant la fin de l'année 1994.

■ **CONSTANCE.** Charles Pasqua maintient que la seule solution, à ses yeux, pour éviter une nouvelle division de la droite au moment de l'élection présidentielle est l'organisation de «primaires», pour laquelle il confirme qu'il présentera un projet de loi au Parlement lors de la session de printemps. Le ministre de l'intérieur salue, en M. Balladur, un chef de gouvernement *«plus gaulliste que pompidolien»*.

La situation dans la majorité après les déclarations de Mme Veil et de M. Léotard

M. Balladur assure que les ministres ne parleront plus de l'élection présidentielle

Les députés RPR ont très modérément apprécié les déclarations de Simone Veil et de François Léotard en faveur de la candidature d'Edouard Balladur pour l'élection présidentielle. Ils l'ont fait savoir au premier ministre, venu officiellement, mardi 21 décembre, présenter ses vœux de fin d'année au groupe parlementaire en présence de Jacques Chirac. Le président du RPR est resté silencieux sur les propos des deux ministres d'Etat. Tour à tour, Philippe Briand (Indre-et-Loire), Pierre Mazeaud (Haute-Savoie), Pierre Pasquini (Haute-Corse), Henri Cuq (Yvelines) et Robert Pandraud (Seine-Saint-Denis) sont intervenus pour déplorer, selon Bernard Pons, président du groupe, des propos *«intempestifs»*, qui créent *«une certaine confusion»* au sein de la majorité.

Edouard Balladur a répondu à ces critiques en indiquant, comme il avait déjà eu l'occasion de le faire au cours du déjeuner de la majorité, le même jour, en l'absence des intéressés, qu'il va rappeler à ses ministres l'obligation de silence, au sujet de l'élection présidentielle, à laquelle il leur avait demandé de se plier lors de la constitution du gouvernement. *«Il ne faudra pas en parler avant la fin de l'année prochaine, ce n'est pas ce que les Français attendent*, a-t-il dit. *L'efficacité du gouvernement dépendra du respect de cette règle salutaire.»* M. Balladur a également évoqué les élections européennes, en répétant que si *«les mouvements politiques»* de la majorité se prononçaient pour une seule liste, celle-ci aurait le soutien du gouvernement, mais que s'ils optaient pour deux listes, il exigerait que le gouvernement reste *«en dehors»* des débats.

Le report des municipales

C'est à d'autres élections qu'a préféré s'intéresser le groupe UDF. L'idée d'un report des municipales souhaité par le RPR mais repoussé par une partie de l'UDF – dont Valéry Giscard d'Estaing et Pierre Méhaignerie – a semblé faire son chemin. Plusieurs députés ont évoqué la possibilité d'un troc : le report contre une négociation préalable des investitures dans les villes de plus de trente mille habitants et, surtout, contre la modification du scrutin régional. L'UDF souhaite, en effet, que les prochaines élections régionales soient organisées dans le cadre de circonscriptions régionales, et non plus départementales, avec un scrutin proportionnel proche de celui des élections municipales, qui accorde une «prime» majoritaire à la liste arrivée en tête.

Contrairement au groupe RPR, le groupe UDF ne s'est pas attardé outre mesure sur les déclarations de Mme Veil et de M. Léotard. Dans un entretien publié par *Paris-Match* (daté 23 décembre), Charles Millon, président du groupe, assure que *«l'obsession présidentielle risque de paralyser les réformes»*. Dans *le Figaro* du 22 décembre, il ajoute : *«Je m'imposerai le devoir de réserve* [énoncé par M. Balladur] *pour l'élection présidentielle.»* Les députés UDF ont entendu, en revanche, François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, à propos de la loi Falloux. Le matin même, le Parti radical, composante de l'UDF, avait déploré *«le vote précipité de la révision de la loi Falloux»*. Ces critiques sont restées très minoritaires parmi les députés UDF.

Devant le groupe RPR, M. Balladur avait évoqué, lui aussi, la question scolaire, en s'inquiétant du *«malaise profond qui frappe l'enseignement public»* et en demandant à chacun de faire en sorte qu'il se dissipe. Il a annoncé qu'il va lancer *«une réflexion importante»* à ce sujet. En marge de la réunion de groupe, M. Pons a réagi à la déclaration du cardinal Albert Decourtray, qui avait contesté la révision *«enlevée à la hussarde»* (*le Monde* du 22 décembre). Pour le président du groupe RPR, ces propos *«rapides, abrupts»* ont été prononcés, eux aussi, *«à la hussarde»*.

G. P.

M. Pasqua confirme sa volonté d'organiser des «primaires»

Dans un entretien publié par *le Figaro* mercredi 22 décembre, Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, confirme son intention de présenter, *«avant le 30 juin»*, un projet de loi permettant l'organisation de «primaires» présidentielles (*le Monde* du 17 novembre). *«Confusément*, déclare M. Pasqua, *je sens que nous en aurons besoin. Comme une force de dissuasion ou, mieux, comme une méthode de rassemblement.»* Le ministre réaffirme la nécessité, pour la majorité, d'avoir *«un seul candidat»*.

Invité à réagir aux prises de position de ses collègues, Simone Veil et François Léotard, en faveur de la candidature présidentielle d'Edouard Balladur, le ministre de l'intérieur répond : *«Comme le premier ministre, je pense que les membres du gouvernement ferait mieux de s'abstenir de ce genre de propos. Nous étions convenus de ne pas engager ce débat avant la fin de l'année 1994. J'espère que nous en resterons là.»* Au sujet du chef du gouvernement, M. Pasqua déclare : *«L'image de M. Balladur est plus pompidolienne que gaulliste, mais, dans le fond, il est plus gaulliste que pompidolien»*.

COMMENTAIRE

L'an neuf

LE calendrier n'est pas toujours respecté. Pour passer d'une année à l'autre, Edouard Balladur n'a pas attendu le 31 décembre ; il a préféré demander à sa majorité de lui présenter ses vœux le mercredi 15 décembre. En profitant du débat sur le GATT pour faire approuver l'ensemble de son action depuis son installation à Matignon, le premier ministre reconnaissait qu'une phase s'achevait, ce qui implique qu'une autre s'est immédiatement ouverte. Elle sera électorale.

Le savoir n'oblige pourtant pas à l'avouer haut et fort. Même si Simone Veil et François Léotard n'ont fait que dire publiquement ce que chacun murmure depuis longtemps, cette «révélation» ne pouvait que jeter le trouble dans la majorité. Plus au RPR qu'à l'UDF, il est vrai. Les dirigeants de la confédération libérale ont depuis longtemps compris qu'aucun d'entre eux ne pourrait se lancer dans la course à l'Elysée si M. Balladur conservait la faveur de l'opinion publique ; leur remise en selle passe par un échec du gouvernement, mais ils savent, aussi, que leurs électeurs ne leur pardonneraient pas de parier sur celui-ci.

La situation est, à court terme, plus délicate pour les néogaullistes. Même ceux d'entre eux qui parient déjà sur M. Balladur savent qu'il leur faut ménager la susceptibilité de Jacques Chirac et de ceux qui lui restent encore fidèles. Tout cela explique que le premier ministre, dès le retour de la droite au pouvoir, ait posé la règle du silence absolue sur l'échéance présidentielle jusqu'aux derniers jours de 1994. Voilà pourquoi il ne pouvait, mardi, que rappeller fermement cette consigne.

La désobéissance de ses deux ministres d'Etat n'a pourtant pas que des inconvénients. Leur mise à nu d'une évidence contraint dorénavant les membres du RPR non «balladurisés» à rompre l'unité de la majorité s'ils veulent lancer la campagne de leur poulain avant les premiers jours de 1995. Mais cet aveu ministériel a l'immense inconvénient de déchirer le rideau derrière lequel le chef du gouvernement préparait son avenir personnel : il pourra de plus en plus difficilement faire croire que son seul objectif est de redresser l'économie du pays, sans préoccupation électorale ; or cette image est pour beaucoup dans la faveur dont il bénéficie.

Le calendrier, en tout état de cause, aurait rendu ce rideau bien transparent. Et pas simplement parce que les cantonales du mois de mars, puis les européennes du mois de juin vont remettre les préoccupations électorales au premier plan. Par contrainte, la majorité va devoir débattre de projets électoraux qui peuvent la diviser : le conseil des ministres devait approuver, mercredi 22 décembre, un projet permettant aux ressortissants des autres Etats de l'Union de voter aux élections européennes ; il va lui falloir, avant la fin de l'année, procéder à la même opération pour les municipales, alors que le refus de cette posibilité avait été un des éléments forts du RPR contre Maastricht.

Par choix la droite est en train de charger cette barque : Charles Pasqua ressort le projet d'organisation de «primaires» avant la présidentielle ; en échange de son acceptation d'un repport des municipales, l'UDF demande une modification du mode de scrutin des régionales. Assurer que les soucis électoraux sont secondaires va être de plus en plus difficile, alors que le premier ministre va devoir s'attaquer à un dossier dont il n'avait pas prévu la gravité et qui devrait le contraindre à prendre des mseures impopulaires : le financement de la protection sociale. L'épreuve du GATT a été surmontée victorieusement, mais il en reste d'autres sur le chemin d'Edouard Balladur.

THIERRY BRÉHIER

M. Revet (UDF-PR) est élu président du conseil général de Seine-Maritime

ROUEN

de notre correspondant

Charles Revet, député (UDF-PR) de la neuvième circonscription de Seine-Maritime, conseiller général de Criquetot-l'Esneval, maire de Turretot, a été élu, mardi 21 décembre, président du conseil général de Seine-Maritime par 44 voix contre 11 à Marc Massion (PS) et 9 à Gérard Heuzé (PCF) ; il y a eu 5 bulletins blancs. M. Revet succède à André Martin, décédé le 7 novembre, qui avait lui-même pris la suite de Jean Lecanuet, décédé le 22 février.

E. B.

La deuxième lecture du projet de loi de M. Bosson

Le Sénat défend les prérogatives des élus face aux associations en matière d'urbanisme

La majorité sénatoriale a adopté en deuxième lecture, mardi 21 décembre, le projet de loi portant diverses dispositions en matière d'urbanisme et de construction, présenté par Bernard Bosson, ministre de l'équipement. Les socialistes et les communistes ont voté contre. M. Bosson a qualifié de *« faux procès »* les critiques qui se sont exprimées, sur ce texte, à propos des atteintes à la transparence et aux droits des associations (*le Monde* du 21 décembre), associations dont les sénateurs de la majorité ont voulu limiter encore les possibilités d'intervention.

Face à une majorité sénatoriale qui lui était d'autant plus acquise qu'elle est, elle-même, à l'origine de l'une des dispositions les plus contestées du texte – l'abrogation de l'article 51 de la loi Sapin, rendant obligatoire la publicité des cessions foncières ou immobilières des collectivités locales et des sociétés d'économie mixte –, Bernard Bosson s'est lancé, jeudi après-midi, dans un vigoureux plaidoyer en faveur de son projet de loi modifiant certaines dispositions du code de l'urbanisme. Bien au-delà de l'hémicycle, c'est à tous ses détracteurs politiques ou membres d'associations d'usagers que le ministre de l'équipement a répondu. Ce texte, a t-il indiqué, cherche à *« rétablir l'équilibre, aujourd'hui rompu, entre acteurs de l'urbanisme, élus, professionnels et citoyens, et à accompagner, par le retour d'une sécurité juridique élémentaire, la relance économique »*.

Silence sur l'amnistie

Le ministre a justifié l'amendement sénatorial, abrogeant l'article 51 de la loi Sapin contre la corruption, en expliquant que le dispositif prévu par cette loi était *« ingérable »*. Affirmant qu'il reste *« personnellement très attaché à une plus grande transparence des relations entre les acteurs de l'urbanisme »*, M. Bosson a déclaré, comme il l'avait fait à l'Assemblée nationale le 1er décembre, qu'il souhaite *« étudier d'autres modalités de publicité foncière »* et qu'il avait demandé à l'administration, à cette fin, *« de former un groupe de travail associant, en particulier, les notaires, pour élaborer de nouvelles dispositions »*.

Le ministre s'est gardé, en revanche, de commenter, dans son discours, la disposition d'amnistie introduite à l'Assemblée nationale pour valider *a posteriori* toutes les ventes de terrains constructibles ou de droits à construire, opérées depuis la promulgation de la loi anticorruption et ne respectant pas l'article 51.

Si les critiques formulées par les socialistes et les communistes sur ce démantèlement partiel de la loi Sapin méritent, selon lui, d'être rangées au rayon des *« faux procès »* – Camille Cabana (RPR, Paris) a parlé, pour sa part, de *« procès en sorcellerie »* instruit contre le ministre –, M. Bosson a paru beaucoup plus attentif à l'émotion manifestée par les associations de protection du patrimoine et de l'environnement. Il s'est employé à les rassurer en affirmant que l'encadrement plus strict des procédures de recours ouvertes aux associations ne vise qu'à limiter le nombre des contentieux ouverts par des *« plaideurs de mauvaise foi »*, mais sa prudence quant au droit des associations n'a pas été partagée par la majorité sénatoriale. Celle-ci est allée beaucoup plus loin que M. Bosson ne semblait le souhaiter, en adoptant un amendement du rapporteur, Philippe François (RPR), qui restreint la possibilité, pour les usagers, de soulever l'exception d'irrecevabilité contre certaines décisions d'urbanisme.

Particulièrement sensibles à l'acrimonie de nombreux maires au sujet du contrôle exercé sur leurs projets par les associations locales, les sénateurs ont également adopté, contre l'avis du gouvernement, un amendement qui précise que les frais d'établissement de dossiers constitués pour la consultation de ces associations, sur l'élaboration d'un schéma directeur ou d'un nouveau plan d'occupation des sols par exemple, pourront être mis à leur charge. Avec l'espoir tacite que la perspective de devoir assumer les frais freinera les velléités de contrôle tatillon de ces empêcheurs de décider en rond...

Bien décidé à s'opposer jusqu'au bout à ce projet de loi, le groupe socialiste du Sénat, par la voix de Jacques Bellanger (Yvelines), a laissé entendre qu'il déposera un recours devant le Conseil constitutionnel.

PASCALE ROBERT-DIARD

Le PS cherche sa voie

Suite de la première page

La récente réforme du droit d'asile, approuvée par M. Mitterrand et rejetée par les députés socialistes, a montré le trouble du PS dans le litige ouvert par l'initiative de Charles Pasqua.

Toutefois, au-delà de cette question particulière, c'est toute la politique répressive du ministre de l'intérieur qui, en dépit des dénonciations vigoureuses dont elle est l'objet, suscite l'embarras de la gauche. Celle-ci est fidèle à elle-même lorsqu'elle se mobilise contre les menaces que la droite fait peser sur les libertés, mais elle ne saurait oublier qu'étant au pouvoir elle n'a pu échapper elle-même à l'obligation de faire respecter l'autorité de l'Etat. D'où sa recherche d'un meilleur équilibre entre les deux exigences.

Quant à la modernisation du volet « philosophique », tel qu'il s'exprime à travers la laïcité, elle implique que celle-ci soit conçue en termes de pluralisme et de tolérance, plutôt qu'en termes d'affrontement. On ne comprendrait pas, en effet, que le PS remette en cause l'existence de l'école privée, dont la victoire de 1984 peut sans doute être considérée comme décisive, ni même qu'il s'obstine à se réclamer de la loi Falloux, dont la défense paraît relever d'un combat d'arrière-garde à une époque où la séparation de l'Eglise et de l'Etat a fait place au développement de relations contractuelles.

En revanche, il est dans son rôle lorsqu'il demande que priorité soit donnée au redressement de l'école publique et que soit imposé à l'école privée un cahier des charges assez contraignant pour que l'aide dont elle bénéficie n'accroisse pas les inégalités entre les élèves. Les premières réactions de Michel Rocard et du bureau exécutif, tout en ménageant les traditionnels militants de la laïcité, vont dans ce sens. L'hommage rendu à l'ancien premier ministre par le cardinal Decourtray (*le Monde* du 22 décembre) prouve qu'un dialogue est possible, hors de tout sectarisme.

Mis en difficulté, en raison de sa gestion gouvernementale, sur le chômage, la laïcité et les libertés, le PS voudrait, sur ces terrains, qui sont pour lui fondamentaux, passer à la contre-offensive. Il le fait en mettant notamment l'accent sur la dimension européenne de ses propositions, qu'il juge consubstantielle à la définition d'un projet socialiste, mais cela ne saurait suffire. Pour échapper au poids du passé, il lui faut inventer un langage qui lui permette de donner un contenu nouveau aux valeurs dont il se réclame.

Il lui faut également faire en sorte qu'en son sein le choix de la « modernité » l'emporte sur celui de l'« archaïsme », alors même que la tentation de l'intransigeance idéologique, face aux « provocations » d'Edouard Balladur, demeure forte dans les rangs socialistes. Le PS n'y résistera qu'au prix d'un important effort pédagogique. Cette pédagogie, c'est aussi et surtout auprès de l'opinion qu'il doit l'exercer s'il veut retrouver sa crédibilité perdue.

THOMAS FERENCZI

CONSERVATION DU PATRIMOINE : les sénateurs adoptent définitivement un projet de loi de programme pour 1994-1998. – Le Sénat a adopté définitivement, mardi 21 décembre, le projet de loi de programme relatif au patrimoine monumental (*le Monde* daté du 7 septembre), présenté par Jacques Toubon, ministre de la culture et de la francophonie. Ce texte prévoit de débloquer 7,849 milliards de francs sur la période 1994-1998 – soit un taux annuel de progression de 2 %, au lieu de 5 % dans la loi de programme 1988-1992 – au service de *« la conservation du patrimoine culturel d'intérêt public »*.

RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL : une mission parlementaire d'information. – La conférence des présidents de l'Assemblée nationale a décidé, mardi 21 décembre, la création d'une mission d'information, commune aux six commissions permanentes, sur la réduction du temps de travail. mIse en place au début de janvier prochain, elle aura six mois pour rendre son rapport.

UNION EUROPÉENNE : trois présidents d'Assemblée réclament une « initiative sociale ». – Les présidents de l'Assemblée nationale française, Philippe Séguin, du Bundestag allemand, Rita Süssmuth, et de la Chambre des députés italienne, Giorgio Napolitano, ont proposé, lundi 21 décembre, lors d'une réunion des présidents des Parlements nationaux des Douze à Bruxelles, une *« initiative sociale européenne »* face au niveau *« sans précédent »* du chômage dans la Communauté.

PRÉCISION : M. Marsaud (RPR) et la peine de mort. – Alain Marsaud, député (RPR) de Haute-Vienne, nous affirme que c'est par erreur que nous l'avons présenté, dans le compte rendu du débat sur la peine de perpétuité « réelle » à l'Assemblée nationale (*le Monde* du 11 décembre), comme l'un des partisans du rétablissement de la peine de mort.

Les budgets régionaux

Jacques Valade (RPR) obtient l'abstention du PC en Aquitaine

BORDEAUX

de notre correspondant

Le conseil régional d'Aquitaine a adopté, mardi 21 décembre, à une assez large majorité (42 voix pour, 37 contre et 6 abstentions) le budget présenté par son président, Jacques Valade (RPR). En dépit de quelques critiques contre la politique gouvernementale, les six élus communistes se sont abstenus, notamment en raison d'une aide de 500 000 F pour les SDF et d'une rallonge de 800 000 F pour les lycées. Le Parti socialiste et le Front national ont voté contre. Génération Ecologie et les Verts ont adopté la même attitude : s'ils avaient accordé quelques *satisfecit*, ils sont restés intransigeants sur les projets de franchissement des Pyrénées (tunnel du Somport), que la région appelle de ses vœux.

Un seul texte a fait l'unanimité : une motion disant *« indispensable »* la reconnaissance par tous – Etat et collectivités territoriales – de l'intérêt de la liaison rapide Bordeaux-Pau par Langon et Aires-sur-Adour, participant à un rééquilibrage urgent du territoire régional. Les élus d'Aquitaine demandent la définition technique concertée de cet axe stratégique et la réalisation, dans les meilleurs délais c'est-à-dire dans la période du futur contrat de plan, d'une liaison rapide entre Bordeaux et Pau.

P. C.

CENTRE : les orientations budgétaires repoussées. – Le conseil régional du Centre a repoussé, le 17 décembre, par 40 voix contre 36, les orientations budgétaires présentées par Maurice Dousset (UDF-PR), président de l'assemblée régionale. Les socialistes, les communistes, les Verts, le Front national et un représentant de Génération Ecologie se sont prononcés contre le texte, qui a été voté par l'UDF et le RPR, ainsi que par quatre représentants de Génération Ecologie. Le budget sera examiné en janvier par l'assemblée régionale. – *(Corresp.)*

Après le projet d'attentat contre un collaborateur de M. Pasqua

La LICRA demande la dissolution de L'Œuvre française

Une centaine de personnes ont participé, le 20 décembre, à l'appel de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA), à une manifestation devant le siège parisien de L'Œuvre française, en présence de Jean-Marie Le Guen, premier secrétaire de la fédération de Paris du PS, Jean-Pierre Pierre-Bloch, ancien député (UDF-PSD) de la capitale, et Fodé Sylla, président de SOS-Racisme. S'adressant par lettre au président de la République, la LICRA a réclamé la dissolution de L'Œuvre française.

Ce rassemblement faisait suite à l'interpellation et à la mise en examen de trois membres de ce groupuscule de l'extrême droite antisémite, soupçonnés d'avoir préparé un projet d'action violente contre Patrick Gaubert, chargé de mission au cabinet de Charles Pasqua (*le Monde* des 16 et 18 décembre). Deux de ces militants ont été incarcérés.

Trois jours avant ces arrestations, nous indique notre correspondante dans le Val-d'Oise, Frédérique Lombard, L'Œuvre française avait organisé, le 11 décembre, un rassemblement au cimetière de Chars. Une photo publiée dans l'hebdomadaire local, *la Gazette du Val-d'Oise* (daté 15 décembre), montre une trentaine de militants venus se recueillir, le bras tendu pour le salut fasciste, sur la tombe d'André Cantelaube.

Ancien collaborateur des nazis – comme Pierre Sidos, le président de L'Œuvre française, condamné à cinq ans de travaux forcés à la fin de la guerre –, André Cantelaube, mort le 8 décembre 1992 à Chars, avait été membre de la direction du groupe. La gendarmerie avait été avertie par lettre de cette manifestation.

O. B.

RECTIFICATIF. – Contrairement à ce que nous avons indiqué, par erreur, dans *le Monde* daté 19-20 décembre, l'ancienne librairie Ogmios, expulsée de son local de la rue des Pyramides et réinstallée rue Saint-Honoré, à Paris, depuis peu, n'est pas enregistrée sous le nom Espace communication. Abrité dans le même immeuble de la rue Saint-Honoré, Espace communication est un cabinet d'architecture intérieure qui n'a aucun lien avec Ogmios, librairie spécialisée dans la diffusion d'ouvrages antisémites et négationnistes, enregistrée sous le nom des Editions d'histoire et d'art et dont le gérant est Emmanuel Leroy, conseiller régional (Front national) de Rhône-Alpes jusqu'en 1992.

Des dissonances au sein de l'épiscopat

A la suite des critiques du cardinal Decourtray sur la manière dont a été adopté le projet de révision de la loi Falloux sur le financement de l'enseignement privé, un communiqué de l'épiscopat, signé par Mgr Joseph Duval, président, et Mgr Michel Coloni, président de la commission du monde scolaire, tente, mercredi 22 décembre, de rétablir la situation et dit que *« les évêques en charge du dossier expriment leur satisfaction devant un dispositif législatif plus juste »*.

« Cependant, ajoutent-ils, *ils ne veulent pas prendre parti dans des choix qui relèvent des responsables politiques. Il n'est pas de leur ressort de porter un jugement d'opportunité sur les procédures. Leur propos est de contribuer au meilleur service éducatif auprès de la jeunesse du pays. »*

RAPPORT VEDEL : pas de commission d'enquête parlementaire dans l'immédiat. – Martin Malvy, président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, n'a pas obtenu la création immédiate d'une commission d'enquête sur les conditions d'élaboration du rapport Vedel sur la situation et le financement des établissements scolaires privés. La conférence des présidents a considéré, mardi 21 décembre, que l'inscription de cette résolution n'est pas possible pendant l'actuelle session extraordinaire.

SONDAGE : la majorité des Français approuve la révision de la loi Falloux. – 61 % des 1 001 Français âgés de quinze ans et plus, interrogés par l'IFOP les 17 et 18 décembre pour l'hebdomadaire *Globe*, se disent attachés à l'école publique, contre 22 % à l'école privée, mais 59 % d'entre eux (contre 37 %) approuvent la révision de la loi Falloux. 3 % d'entre eux estiment urgent d'effectuer des travaux dans le privé, contre 34 % dans les établissements publics.

La lente démocratisation de la justice roumaine

Quatre ans après la chute du régime de Ceausescu, magistrats et avocats roumains font peu à peu l'apprentissage de l'Etat de droit

TIMISOARA

de notre envoyée spéciale

Ils sont assis à califourchon sur un banc, serrés les uns contre les autres comme une rangée d'écoliers punis par leur instituteur. Tous portent l'uniforme de drap bleu, la casquette et les gros godillots de cuir noir de la prison de Timisoara. Au premier rang, l'un d'eux garde obstinément la tête baissée. Accusé d'avoir volé un autobus après une soirée trop arrosée, il a été tondu dès son arrivée en prison, et son crâne est encore lisse. *«Cela arrive souvent*, murmure un avocat. *C'est en fait une simple mesure d'hygiène.»* Au bout du banc, sur une petite chaise de bois sombre, une femme vêtue d'une robe à rayures blanches et grises cache son visage dans un foulard qu'elle rajuste maladroitement de ses mains menottées. *«Toutes les femmes portent le même uniforme,* précise encore l'avocat. *C'est leur tenue pénale, à la prison.»*

Assise derrière une montagne de classeurs, la greffière de la section pénale du tribunal du département de Timis appelle un à un les dossiers d'un ton rogue. L'audience du matin est chargée : sept viols, treize vols, un abandon de famille, une provocation au scandale public, quatre coups et blessures volontaires, trois demandes de confusion de peines, quatre infractions à la circulation, trois libérations conditionnelles, un dossier de faux et usage de faux et un autre d'escroquerie. Trente-huit affaires en moins de trois heures. Les juges des salles d'audience voisines ne sont guère mieux lotis : ce matin-là, le tribunal d'instance de Timisoara doit examiner soixante-neuf dossiers, et le tribunal civil quarante-cinq.

L'audience ne traîne pas. Installé sur son estrade de bois sombre, le procureur requiert en quelques mots avant de se rasseoir derrière son pupitre. Vêtus de costumes de ville puisque la loi leur interdit la robe, les avocats plaident au pied des magistrats, derrière une simple table de bois blanc. Un brouhaha s'échappe en permanence de la salle d'audience : des dizaines de familles entrent et sortent, s'asseyent dans des froissements de jupons sur les bancs réservés au public, et quittent bruyamment la salle en faisant résonner leurs souliers contre le plancher de bois. A la fin de chaque affaire, le président interroge brièvement le prévenu qui reste debout dans son box, les mains menottées dans le dos. Ce matin, le tribunal n'a entendu ni témoin ni expert. *«Ce sont des affaires simples»*, note un avocat en guise d'explication.

A un geste du président, les prévenus se lèvent comme un seul homme et quittent leur banc en file indienne, encadrés par des policiers armés. Ils traversent les couloirs du palais de justice au pas cadencé, suivis par une nuée de parents qui leur font des sourires et des signes de la main. Une mère presse son jeune fils pour qu'il envoie un baiser à son père, une autre adresse à son enfant en costume de bagnard des signes d'encouragement. Elles savent leur temps compté : au bout du corridor, une simple porte surmontée du mot *«Arest»* indique le dépôt.

Au rez-de-chaussée, dans le hall d'entrée du tribunal, une foule bruissante se presse entre les hauts murs de briques rouges. Le barreau de Timisoara est installé à deux pas, dans l'aile gauche de ce palais qui, dit-on, comptait au temps de sa splendeur trois cent soixante-cinq pièces. Puisqu'il est toujours interdit d'installer un cabinet privé en ville, les cent dix avocats de Timisoara travaillent dans des bureaux collectifs que le barreau loue au tribunal. Ces salles dont les hautes fenêtres sont ouvertes sur la rue comptent sept ou huit tables dépareillées, un petit porte-manteau et quelques sièges peu confortables pour les visiteurs.

«Secrétaire, dactylo et avocat»

«Nous sommes à la fois secrétaire, dactylo et avocat», résume Ligia Secosianu, une avocate. *«Tout le monde peut entendre ce que les clients confient à leurs avocats, qu'il s'agisse d'un vol, d'un divorce ou d'un litige économique,* regrette Aron Mihancea, le bâtonnier du tribunal du département de Timis. *Dans ces conditions, il est quasiment impossible de respecter le secret professionnel.»*

Au bout du couloir, une porte percée à hauteur d'homme fait office de guichet. Ouverte de 7 h 30 à 13 heures, la caisse collective du barreau surveille le montant des honoraires et centralise les fonds versés aux avocats de Timisoara. *«Avant la Révolution, les honoraires étaient fixés par l'Etat,* explique le directeur du barreau, Ioan Hampu. *Depuis, ils ont été libérés, mais il reste tout de même un honoraire minimum.»*

La procédure de règlement est très lourde : lorsque l'avocat reçoit un client, il propose un honoraire et rédige ensuite une convention qu'il transmet à la caisse collective. Si le directeur du barreau juge le chiffre raisonnable, il signe une délégation. *«En fait, j'interviens uniquement si les dépassements sont très exagérés,* souligne Ioan Hampu. *L'année dernière, je l'ai fait une seule fois. J'en ai discuté avec mon confrère, et il a baissé son prix.»* Ioan Hampu feuillette une pile de conventions qui encombrent son bureau. *«Regardez, voici une procédure de divorce,* note-t-il. *L'avocat a demandé 15 000 lei* [90 francs], *alors que les salaires sont d'environ 50 000 lei* [300 *francs*]. *J'ai accepté.»*

Dans le couloir, au milieu des allées et venues des avocats, des dizaines de familles patientent, assises sur les bancs alignés le long du mur. Les enfants se poursuivent en criant et les adultes grignotent les biscuits de la cafétéria toute proche dans l'attente de leur rendez-vous. Exaspérés par ces conditions de travail, certains avocats finissent par donner à leurs clients leur numéro de téléphone personnel et se hasardent à travailler chez eux.

Ils devancent ainsi une loi que la profession attend depuis des mois : adopté par le Sénat mais pas par l'Assemblée, ce texte autorise les avocats à installer des cabinets privés. *«En 1990, un décret-loi a consacré l'indépendance de la profession d'avocat en le détachant de sa subordination à l'égard du ministère de la justice,* plaide Petre Ninoscu, ministre de la justice, lui-même ancien avocat. *C'est un premier pas. Nous voudrions faire des merveilles, mais nous manquons de temps.»*

Depuis la chute des Ceausescu, en décembre 1989, deux cent cinquante-quatre lois ont été promulguées en Roumanie. *«Nous sommes à l'origine d'une véritable avalanche législative»*, sourit le ministre de la justice. La peine de mort a été abolie juste après l'exécution des époux Ceausescu, une nouvelle Constitution a été promulguée en 1991, et les prisons, qui étaient placées sous la tutelle du ministère de l'intérieur depuis 1948, sont passées sous le contrôle du ministère de la justice en 1991.



Les magistrats roumains ont obtenu quelques garanties d'indépendance : quarante-quatre ans après la suppression, en 1947, du Conseil supérieur de la magistrature, un nouveau CSM a vu le jour au début de cette année. La loi sur l'organisation judiciaire qui est entrée en vigueur le 1er juillet a aussi introduit de nouvelles réformes : le nombre de tribunaux de première instance a presque doublé et, quarante-cinq ans après leur suppression, en 1948, quinze cours d'appel ont été créées.

La Roumanie des Ceausescu ne connaissait pas l'institution du juge d'instruction. Sous la dictature, l'enquête était donc dirigée du début à la fin par la toute-puissante *procuratura*, qui ne se souciait guère des droits de la défense. Afin de rééquilibrer la procédure, l'avocat s'est vu reconnaître en 1990 de nouvelles prérogatives : il peut désormais intervenir auprès des personnes arrêtées, *«assister à l'accomplissement de tout acte de poursuite pénale»*, et déposer des mémoires, des demandes d'actes ou des requêtes de mise en liberté provisoire pour ses clients.

Symbole d'entre les symboles : la *procuratura* héritée du système soviétique, qui était l'un des pivots du système de répression de la dictature, a été placée en juillet dernier sous l'autorité du ministre de la justice. En revanche, le régime de l'arrestation reste très fortement marqué par le passé : une fois interpellé par la police, un suspect peut être aujourd'hui retenu à la demande du parquet pendant... trente jours. Depuis 1991, l'avocat peut demander une liberté provisoire ou un contrôle judiciaire, mais, pour les Roumains, la longueur de cette rétention reste malgré tout un progrès : sous les Ceausescu, les «arrêts préventifs» pouvaient durer cent vingt-cinq jours...

Se débarrasser de la peur

Cette refonte des textes s'est accompagnée d'une épuration dont l'impact reste difficile à mesurer. Le ministre de la justice affirme que 60 % des magistrats en poste en 1989 ont quitté leur emploi. Selon lui, quarante des quarante et un présidents des tribunaux départementaux ont été mutés en 1990, et quarante-cinq des quarante-sept juges de la Cour suprême ont été changés. Bien des observateurs se montrent toutefois sceptiques : *«Certains des juges compromis avec le régime communiste ont été démis de leurs fonctions hiérarchiques, mais ils ont été conservés dans la magistrature,* note Renate Gavrilas-Weber, vice-présidente du comité Helsinki roumain et directrice exécutive du Centre pour les droits de l'homme de Roumanie. *D'autres ont été réintégrés peu à peu. La crise du recrutement est telle qu'il a fallu rappeler des magistrats à la retraite qui ne s'étaient pas particulièrement illustrés en faveur des droits de l'homme.»*

Au fil des ans, les bouleversements ont malgré tout fini par ébranler certaines des habitudes du monde judiciaire. *«Nous assistons à un véritable changement de mentalité,* souligne Constantin Popa, avocat à Timisoara. *Avant, par exemple, les juges prononçaient très rarement des acquittements, car ils n'osaient pas s'opposer aux demandes de la* procuratura. *De 1982 à 1989, je n'ai jamais vu prononcer un seul acquittement. Aujourd'hui, les juges ont le courage de le faire. Depuis décembre 1989, j'ai vu sept prévenus se faire acquitter!»* Le changement passe également par de nouvelles attitudes lors du procès. *«Avant la révolution, nous avions le droit de demander des expertises psychiatriques, mais les juges les accordaient uniquement si le prévenu avait déjà été interné,* poursuit-il. *Aujourd'hui, ils sont plus ouverts.»*

Le frein de la pauvreté

Peu à peu, la liberté d'expression qui a succédé à la terreur imposée par les Ceausescu s'est, elle aussi, frayé un chemin jusqu'aux audiences. Aujourd'hui, bien des avocats affirment ainsi bénéficier dans l'enceinte du tribunal d'une liberté de parole qu'ils ne connaissaient pas. *«Lorsque nous défendions des Roumains inculpés pour des infractions aux frontières, nous construisions une défense de surface puisqu'il était interdit d'invoquer les motifs réels de leur fuite,* note Constantin Popa. *Nous ne pouvions pas parler de la dictature, alors nous disions que notre client était jeune et influençable en lui faisant promettre de ne pas recommencer. Les juges n'étaient pas dupes, mais personne ne pouvait parler ouvertement.»* Les magistrats, eux aussi, disent faire peu à peu l'apprentissage de la liberté et de l'indépendance. *«On se débarrasse de la peur tout doucement»*, résume dans un sourire le président de la cour d'appel de Timisoara, Ion Ispas.

La pauvreté de la Roumanie empêche cependant toute rénovation en profondeur du système judiciaire. La loi du 1er juillet dernier a instauré de nouveaux tribunaux et créé quinze cours d'appel, mais l'intendance ne suit pas. *«Nous devons créer quatre-vingt un tribunaux de première instance,* explique ainsi le ministre de la justice. *Pour l'instant, nous avons réussi à obtenir cinquante et un bâtiments, mais il nous faut encore les aménager car beaucoup sont détériorés. On ne peut tout de même pas rendre la justice dans un hangar!»*

Au palais de justice de Timisoara, où la place ne manque pas, la cour d'appel a été installée au deuxième étage, dans des bureaux occupés jadis par des entreprises d'Etat, mais le chantier n'est pas encore totalement terminé. *«Cette rénovation a coûté 300 millions de lei (2 millions de francs),* note le président de la cour d'appel. *Nous n'avons pas pu terminer les travaux avant l'ouverture officielle, à la fin du mois de septembre. Du coup, les premières audiences de la cour d'appel se sont tenues dans les locaux du tribunal.»*

Pour faire fonctionner ces nouvelles instances, il faut des magistrats, et la pauvreté de la Roumanie est là encore un frein. La crise du recrutement est terrible : à la fin du mois de septembre, 1 682 postes de juge et 1 400 postes de procureur étaient vacants. *«Depuis 1989, nous avons considérablement augmenté les postes de magistrat,* souligne le ministre de la justice. *A l'époque, la Roumanie comptait 900 postes de juges aujourd'hui, nous en sommes à 2 400. Cette croissance nous pose de graves problèmes de recrutement. Nous avons une tradition en matière d'enseignement du droit, mais il est très difficile de former rapidement des juristes de qualité.»*

Les salaires des magistrats roumains sont en outre peu attractifs : malgré une récente réévaluation, ils varient de 100 000 lei (600 francs) pour un stagiaire à 300 000 lei (1 800 francs) pour un juge de cour d'appel. Bien des étudiants en droit préfèrent donc se diriger vers la profession d'avocat, qui est nettement mieux rémunérée.

Les mentalités, elles, mettent beaucoup de temps à se transformer. Les magistrats les plus âgés, notamment au sein de la puissante *procuratura*, ont ainsi du mal à se défaire des réflexes acquis sous Ceausescu. *«Je suis rentré dans la* procuratura *en 1982*, raconte un jeune procureur. *Au bout de quatre ans, j'ai pris la carte du parti car, sinon, je m'interdisais tout avancement. Cela ne supposait pas un engagement politique très fervent : il suffisait d'assister à des réunions mensuelles et d'applaudir à la fin des discours lors des cérémonies officielles. Mais les procureurs âgés, qui ont longtemps travaillé sous la dictature, n'arrivent pas à changer leurs pratiques. Si un préfet les appelle pour qu'ils interviennent dans un dossier, ils ont du mal à dire non.»*

Les conditions de détention dans les locaux de police ont elles aussi peu changé. Après leur arrestation, les «suspects» sont interrogés pendant vingt-quatre heures par la police avant d'être retenus dans l'un des cent postes de police de Roumanie, certains jusqu'à leur procès. En juillet 1992, le groupe Helsinki Watch a visité certains de ces locaux et interrogé 522 «détenus» hors de la présence des autorités.

Son rapport est accablant : souvent privés de tout contact avec leur famille ou leur avocat, ces détenus restent deux, voire trois ou six mois entassés dans des cellules surpeuplées. *«Il y a une pénurie de médicaments, les draps et les matelas sont en loques, et l'approvisionnement en ampoules et en papier toilette est insuffisant,* note le rapport. *Les toilettes sont anciennes et négligées, les salles de bains délabrées, et la ventilation ne fonctionne pas. A certains endroits, les détenus dorment sur des lits de pierre.* (...) *La brutalité physique, caractéristique du système judiciaire sous les Ceausescu, a considérablement diminué, mais elle est toujours utilisée durant les interrogatoires de police.»*

Plus qu'une crise législative, plus qu'une crise financière, la justice roumaine traverse en fait une véritable crise morale. Modelés depuis quarante ans par une dictature sans concession, magistrats et avocats ont été brutalement invités, au lendemain du 22 décembre 1989, à devenir les garants des nouvelles libertés consacrées par la Constitution. *«Transformée par le système communiste en simple instrument du pouvoir exécutif, la justice tente de redevenir elle-même un pouvoir et de regagner le prestige qu'elle avait acquis entre les deux guerres»*, souligne Valeriu Stoica, ancien directeur de l'Institut de formation et de perfectionnement des magistrats en Roumanie. Il faudra sans doute des années, voire des décennies, pour que cette transformation aboutisse.

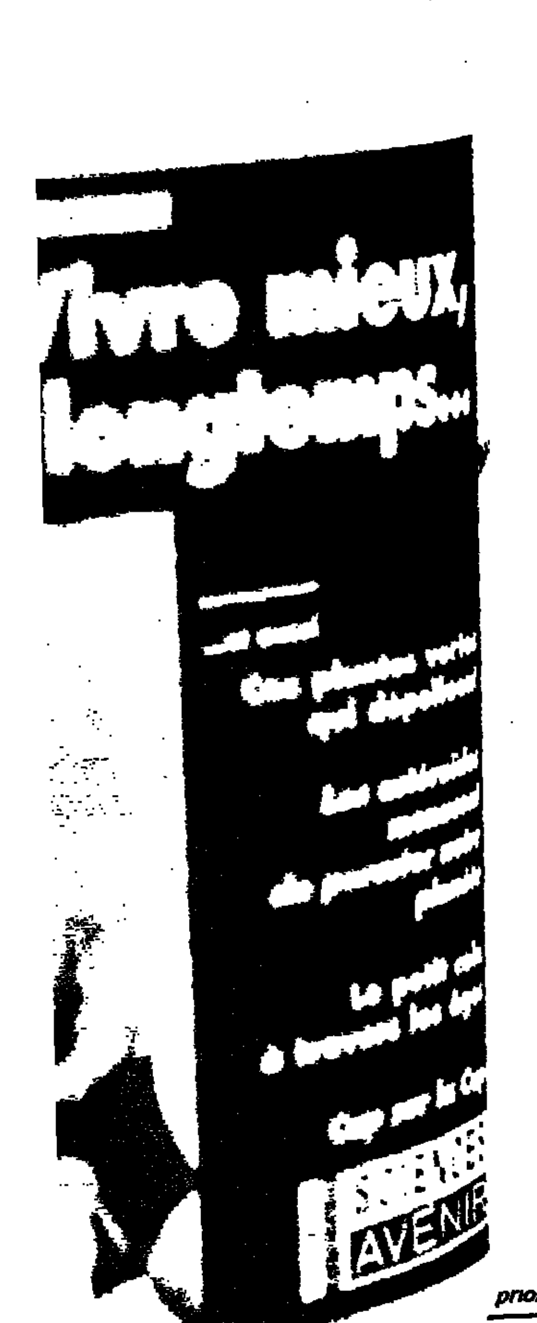
ANNE CHEMIN

Recours européen

La Roumanie, qui est devenue le trente-deuxième membre du Conseil de l'Europe le 4 octobre, a signé la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Rédigé en 1950, ce texte interdit la torture et les traitements *«inhumains et dégradants»* et garantit le droit à un procès *«équitable»*. Dès que la Roumanie aura ratifié la convention et reconnu le droit de recours individuel, chaque citoyen roumain pourra déposer une requête auprès de la Commission européenne de Strasbourg lorsque les voies de recours internes auront été épuisées. Si cette requête est déclarée recevable, le dossier sera alors transmis à la Cour européenne des droits de l'homme.

L'Institut des droits de l'homme du barreau de Montpellier, le barreau de Montpellier, et celui de Thonon-les-Bains ont organisé au mois de septembre, à Timisoara, un séminaire destiné à familiariser les juristes roumains avec la Convention européenne.

«Lorsque vous invoquerez ces textes devant les magistrats roumains, a prévenu le directeur de l'Institut, Me François Roux, *vous rencontrerez sûrement des résistances. Certains tribunaux refuseront d'appliquer ces textes, d'autres vous diront qu'ils ne sont pas applicables en droit roumain. Mais il faudra essayer de ne pas désespérer et persévérer.»*



JUSTICE

24 millions de francs détournés par un cabinet lyonnais

Assurances-vie tous risques

LYON

de notre bureau régional

A Lyon, le cabinet Petigny était une maison de bonne réputation. Avec des succursales bien identifiables, à La Croix-Rousse, dans le 3e arrondissement, et en banlieue. On y était assureur de grand-père en petit-fils et Jean-Pierre Petigny, comme ses ascendants, était vraiment un assureur modèle, à la fois agent général et courtier. C'est donc en toute confiance qu'une large clientèle, souvent aisée, souscrivait chez lui des contrats d'assurance «ordinaires» (automobile, vol, incendie, responsabilité civile, etc.) mais aussi et surtout des contrats d'assurance-vie, considérés comme des placements de père de famille.

Or, depuis environ un an, une grande partie des sommes versées par la clientèle n'arrivaient plus à leur destination normale, les grandes compagnies d'assurance. Alors que les clients recevaient toujours des bons de prises en charge ou des attestations de souscription (mais jamais de contrats définitifs), leur argent – des sommes pouvant aller jusqu'à 1,4 million de francs – s'évaporait, *via* différentes filiales créées par Jean-Pierre Petigny, vers le compte personnel de ce dernier ou des destinations plus mystérieuses qui pourraient avoir quelque relation avec le «milieu».

C'est un souscripteur plus méfiant qui, en se renseignant auprès de l'UAP sur son contrat, découvrit qu'il était inconnu de fichier. Plainte, enquête, par la division financière du SRPJ de Lyon, information judiciaire. Jean-Pierre Petigny et son associé sur l'une de ses sociétés, Gilbert Tomolillo, ont été mis en examen, vendredi 17 décembre, pour abus de confiance, escroqueries, faux et usage de faux et placés sous mandat de dépôt. Les détournements recensés par les enquêteurs portent déjà sur 24 millions de francs. Jusqu'ici, seules une cinquantaine de victimes sont connues.

ROBERT BELLERET

AFFAIRE MAILLARD ET DUCLOS : une nouvelle mise en examen. – Jean-François Donzet, gérant de la société FJM, dont le siège est domicilié à La Celle-Saint-Cloud (Yvelines), a été mis en examen par Philippe Assonion, juge d'instruction au tribunal de Bourg-en-Bresse (Ain), pour *«complicité et recel d'abus de biens sociaux, faux et usage de faux»* et a été placé en détention. C'est la quatrième mise en examen dans le cadre de l'affaire Maillard et Duclos, filiale du groupe Lyonnaise des Eaux-Dumez, qui avait déposé son bilan en juillet, et pour laquelle FJM a facturé d'importantes prestations à Maillard-et-Duclos. La police et la justice s'intéressent à ces factures ainsi qu'aux éventuels bénéficiaires des fonds récoltés, les transferts d'actifs vers d'autres sociétés prestataires de services ayant globalement atteint ou dépassé 14 millions de francs. – *(Corresp.)*

BASQUES : un mouvement de protestation des «prisonniers politiques» détenus en France. – Écroués dans des dossiers liés à ETA ou à Iparretarrak, les Basques de nationalité espagnole ou française détenus dans les prisons de l'Hexagone observent, depuis lundi 20 décembre, un mouvement de boycottage des procédures judiciaires. Ils refusent toute participation aux instructions ou aux procès les concernant, afin d'obtenir la remise en liberté de Ttotte Etxeveste. Selon les «prisonniers politiques» basques, l'administration pénitentiaire ne peut assurer les soins médicaux nécessités par l'état de santé de Ttotte Etxeveste, qui est paraplégique après avoir reçu une balle dans la colonne vertébrale lors de son interpellation.

FAITS DIVERS

Après le déraillement du TGV Valenciennes-Paris

La SNCF va procéder à des vérifications complémentaires de l'état du sous-sol

La SNCF a prévu de rétablir la circulation sur la ligne TGV Nord dans la journée du 22 décembre, c'est-à-dire dès le lendemain de l'accident d'une rame, sortie des rails à 300 km/h, à Ablaincourt-Pressoir (Somme), sans faire de victime (*le Monde* du 21 décembre). Une vérification préalable des caractéristiques géométriques de l'ensemble de la voie devait cependant être réalisée au moyen *«d'une rame d'auscultation»*, a précisé la compagnie nationale.

C'est la conception particulière du TGV en «rames articulées» qui a permis d'éviter le basculement du train. Les voitures sont reliées par des bogies communs et des liaisons mécaniques fortes. Plus basses et solidaires, elles se renversent moins facilement. Cette particularité du TGV français va dans le sens *«d'une amélioration de la sécurité passive»*, a noté François Lacôte, directeur du matériel à la SNCF.

Cette prouesse technique ne doit pas masquer le fait qu'on a frôlé la catastrophe. Le déraillement est dû à un *«affaissement brutal»* du terrain, probablement au moment du passage du train. En effet, neuf minutes auparavant, un TGV était passé au même endroit sans encombre. Cet effondrement serait lié à l'existence d'une cavité dans le sous-sol fragilisé par des pluies torrentielles. *«Il y a eu probablement une circulation d'eau qui a emprunté, soit une faille naturelle en sous-sol de craie qui n'aurait pas été détectée au moment de la construction de la voie, soit un caveau artificiel qui n'a pas été identifié»*, a expliqué le directeur général de la SNCF, Jean-François Bénard.

Dans cette zone, le terrain est composé de limon en surface et d'un sous-sol crayeux susceptible de comporter un certain nombre de cavités. Il peut s'agir de cavités de dissolution naturelle ou de vestiges militaires de la première guerre mondiale, selon le directeur-adjoint de l'équipement à la SNCF, Jacques Couvert. L'existence de ces anomalies, dont certaines ont pu être repérées et traitées durant le chantier, a poussé la SNCF à mener, à l'époque, des investigations particulières par micro-gravimétrie. Selon M. Couvert, l'accident du Valenciennes-Paris devrait conduire la société nationale à reprendre ces mesures d'investigations dans les *«zones à risque»*, qui sont soumises notamment à de fortes circulations d'eau, entre Amiens et Arras.

MARTINE LARONCHE

La «marée» d'engins explosifs

Les autorités chypriotes affirment avoir alerté la France et la Grande-Bretagne

La «marée» d'engins explosifs, qui touche depuis samedi 18 décembre (*le Monde* des 21 et 22 décembre) les côtes bretonnes, a atteint, mardi, des plages de la Vendée, dont l'île de Noirmoutier. Le préfet, après ceux du Finistère, du Morbihan et de la Loire-Atlantique, a interdit aux promeneurs l'accès du littoral départemental.

L'hypothèse selon laquelle ces détonateurs, dont plus de quatre mille ont été récupérés jusqu'à présent, proviendraient d'une cargaison perdue par le cargo chypriote *Mary-H* se confirme : les autorités de Nicosie ont indiqué, mercredi 22 décembre, que ce navire avait été effectivement délesté, le 12 septembre dernier, au cours d'une violente tempête, d'un conteneur rempli de ces engins explosifs.

Mais le porte-parole du gouvernement chypriote, Yannakis Cassoulidis, a assuré que l'équipage du *Mary-H* avait aussitôt alerté les deux stations française et anglaise concernées, ainsi qu'une compagnie d'assurances londonienne. Mardi, pourtant, le ministère britannique des transports avait démenti une information du ministère français de l'environnement, selon laquelle les autorités anglaises auraient été averties. Ces dernières ont affirmé n'avoir trouvé *«aucune trace»* d'un quelconque incident.

Michel Barnier, qui s'est rendu le 21 décembre dans la baie d'Audierne (Finistère), a indiqué que la mission interministérielle de la mer préparait actuellement un projet de loi sur *«le droit et le contrôle des bateaux dans les zones économiques»*. Le ministre de l'environnement souhaite, d'autre part, voir adopter, en mai 1994 par l'Organisation maritime internationale (OMI), *«l'obligation pour tous les navires d'indiquer leur position et le contenu de leurs cargaisons lorsqu'ils passent dans des zones sensibles»*.

RELIGIONS : le cardinal Lustiger à Sarajevo pour Noël. – Archevêque de Paris, Mgr Jean-Marie Lustiger doit célébrer Noël à Sarajevo avec Mgr Puljic, archevêque de la ville. A cette occasion, il a adressé à tous les curés de Paris un «mandement de Noël», destiné à être lu à toutes les messes du 24 et du 25 décembre : *«La guerre à Sarajevo*, dit notamment ce texte, *n'est pas une guerre de religion ni une guerre ethnique mais un siège sans pitié qui dure depuis deux ans au nom d'un cynisme criminel pour lequel la force tient lieu de vérité et la haine d'outil politique.»* Il invite tous les fidèles catholiques à prier pour *«un peuple qui subit une violence qui bafoue le droit, à la honte des peuples civilisés d'Europe et du monde entier»*.

ÉDUCATION

Les élections professionnelles dans l'éducation nationale

La FEN cède du terrain chez les instituteurs

Un an après l'éclatement de la Fédération de l'éducation nationale (FEN), les élections professionnelles triennales, qui ont eu lieu le 6 décembre pour les enseignants des écoles, des collèges et des lycées, étaient attendues comme une épreuve de vérité par tous les syndicats en lice. On allait enfin savoir ce que «pesait», dans un milieu enseignant perturbé par deux années de guerre syndicale, la Fédération syndicale unitaire (FSU) qui regroupe désormais quatorze syndicats exclus ou ayant quitté la FEN. On allait aussi pouvoir évaluer la réussite de la stratégie de la FEN : construire sur les décombres de l'ancien Syndicat national des instituteurs (SNI) *«le syndicat de tous les enseignants de la maternelle au bac»*. Au vu des résultats provisoires du scrutin, la percée de la FSU apparaît incontestable tandis que la stratégie de redéploiement de la FEN semble encore dans les limbes.

Dans le second degré, la FSU arrive largement en tête. Elle totalise 127 000 voix contre 32 787 à la FEN. Surtout, le Syndicat des enseignants (SE), fer de lance de la FEN dans le milieu enseignant, ne réussit pas la percée escomptée dans les collèges et les lycées où ces deux syndicats sont désormais concurrents. Il n'arrive, qu'en cinquième position avec 6 098 voix (4 %) derrière le Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-CFDT), le Syndicat national des lycées et collèges (SNALC) et Force ouvrière (FO).

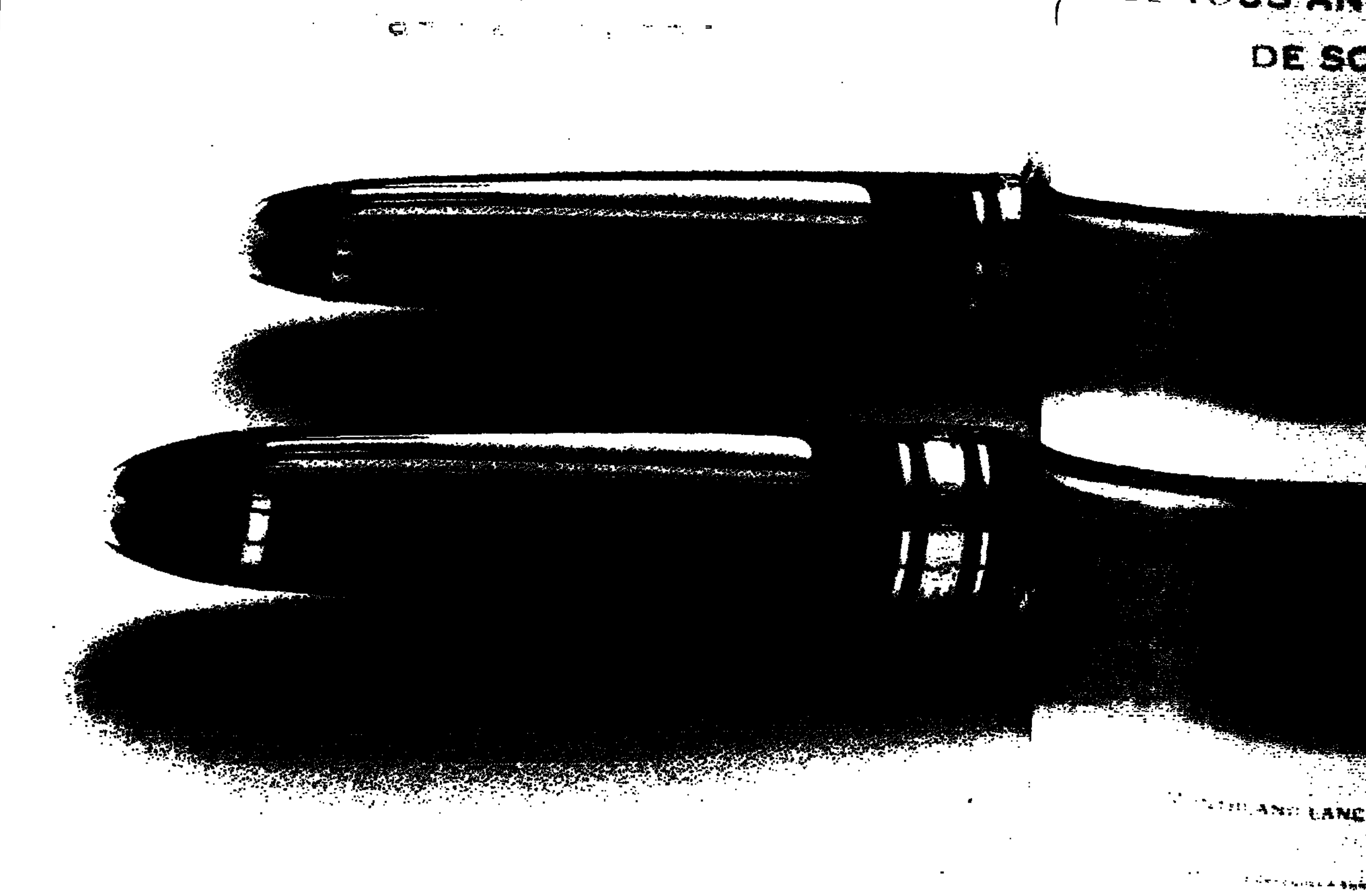
Chez les agrégés, certifiés, adjoints d'enseignement et conseillers d'orientation, c'est donc le SNES qui reste largement majoritaire avec 86 098 voix (56,6 %). Il gagne même plus de 9 000 voix par rapport à 1987. En deuxième position, on trouve le SGEN-CFDT avec 22 086 voix (14,5 %). Le SNALC (10,2 % des suffrages) recule de quelque cinq cents voix; Force ouvrière, en revanche, avec 8,7 % des suffrages, augmente son score de quelque 2 000 voix.

Chez les 56 000 professeurs d'enseignement général de collège (PEGC), syndiqués exclusivement au SNI avant l'éclatement de la FEN, celle-ci garde l'avantage puisque le SE obtient 34 % des suffrages contre 22,7 % au nouveau syndicat d'instituteurs de la FSU, le SNUIPP (Syndicat national unitaire), constitué par les minoritaires de l'ancien SNI. Enfin, dans l'enseignement technique, la FSU l'emporte largement avec 17 311 voix (42 %) pour le SNETAA, qui devance dans l'ordre la CGT (23 %), le SGEN-CFDT (12,5 %), le Syndicat des enseignants-FEN (9 %) et FO (8 %).

Mais c'est surtout le résultat des élections chez les instituteurs qui marque un tournant symbolique. Dans le premier degré, les cartes se sont largement redistribuées et la FEN, en position de quasi-hégémonie chez les instituteurs depuis 1948, n'est plus qu'une force parmi d'autres. La plus importante certes, mais passée largement sous la barre symbolique des 50 %. Avec 82 000 voix, le SE remporte 37 % des suffrages tandis que le syndicat d'instituteurs de la FSU, le SNUIPP, avec 62 000 voix, représente 27,5 % d'entre eux. Viennent ensuite le SGEN-CFDT (13,6 %), en recul de plus d'un point et Force ouvrière (9,8 % des voix) qui reste stable.

Il semble bien, au vu des chiffres, que le SNUIPP, en un an d'existence, a réussi à grignoter des voix à l'ex-SNI mais aussi à rallier des non-syndiqués, des ex-syndiqués ou des déçus de la FEN. Est-ce un effet de la forte médiatisation de la crise du syndicalisme enseignant ces deux dernières années? Alors que tout le monde redoutait un accroissement du taux d'abstention lors de ce scrutin, ce dernier (autour de 30 %) semble s'être stabilisé. Chez les instituteurs notamment, le taux de participation, qui était en baisse de huit points en 1990, n'a baissé, cette année, que de 1,5 point environ.

CHRISTINE GARIN



DÉFENSE

Sur une initiative de M. Léotard

Un officier général perd une étoile

François Léotard vient probablement de réaliser une « première », au sein du ministère de la défense, en demandant à un officier général à quatre étoiles de lui en rendre une, au motif qu'il le change de fonctions. Le procédé a surpris dans l'institution militaire, où il est qualifié de *« mesquin »*.

L'affaire vient d'arriver à François Lefaudeux, ingénieur général de l'armement de son état. En juin 1991, M. Lefaudeux est élevé au rang et à l'appellation d'ingénieur général hors classe (quatre étoiles dans la hiérarchie de la délégation générale pour l'armement, c'est-à-dire le maximum si l'on exclut le délégué général pour l'armement et l'inspecteur général de l'armement qui sont ingénieurs généraux de classe exceptionnelle à cinq étoiles). Il est, du même coup, nommé adjoint au délégué général pour l'armement, Yves Sillard à l'époque. En mai dernier, le gouvernement – comme c'est de ses prérogatives – remplace M. Sillard par Henri Conze.

En novembre, le conseil des ministres choisit de confier à M. Lefaudeux le poste de chargé de mission auprès de M. Conze *« pour mener une réflexion sur la gestion de la recherche et son organisation »*. Il lui conserve sa quatrième étoile.

Depuis, par une simple lettre du directeur du cabinet de M. Léotard, François Lefaudeux a été informé que sa nouvelle fonction ne figure pas *« au plan statutaire »* parmi les emplois qui donnent droit au rang d'ingénieur général hors classe. En conséquence, on lui précise qu'il devra rendre une étoile, en redevenant ingénieur général de première classe (trois étoiles). La décision prend effet à compter du 1er décembre.

Aussitôt connue, cette initiative de M. Léotard a créé un profond émoi à la délégation générale pour l'armement, où elle est comparée par les plus critiques à une *« mesquinerie »*, voire à *« un règlement de comptes »*, et où elle est interprétée par les humoristes comme *« une dégradation sur le front des troupes »*, même s'il ne s'agit pas d'une perte de grade, mais de rang.

J. I.

MÉDECINE

Une importante avancée en biologie

Des chercheurs parviennent à obtenir des spermatozoïdes de souris « in vitro »

Une équipe de chercheurs dirigée par le professeur François Cuzin (unité 273 de l'INSERM) publie dans la revue scientifique internationale *Cell* un important article démontrant qu'il est possible, à partir de cellules souches de souris, d'obtenir *in vitro* des spermatozoïdes. Ce travail fait espérer qu'il sera possible d'élucider certains mécanismes biologiques essentiels jusqu'ici non expliqués ainsi que les causes de certaines stérilités masculines.

Comment les cellules germinales, précurseurs des cellules reproductrices et en charge de notre patrimoine génétique, se transforment-elles en spermatozoïdes ou en ovules ? Jusqu'à présent, les chercheurs connaissaient mal les mécanismes moléculaires qui étaient à l'origine de ce mécanisme de différenciation cellulaire essentiel aboutissant à la production de cellules sexuelles. Grâce aux travaux publiés dans la revue scientifique internationale *Cell* (3 décembre 1993) par une équipe de chercheurs français, américains et écossais dirigée par le professeur François Cuzin (directeur de l'unité 273 de l'INSERM), il va sans doute être possible de percer le secret des mécanismes de maturation des cellules germinales et, en particulier, d'identifier les gènes et les protéines impliqués dans ce phénomène.

De quoi s'agit-il ? Très schématiquement, pour la première fois, des chercheurs sont parvenus à mettre en culture des cellules sexuelles souches de souris mâles et à suivre leur différenciation en cellules sexuelles matures. Pour ce faire, ils ont établi une coculture des cellules germinales sur une lignée de cellules de Sertoli.

Pour bien comprendre l'intérêt fondamental d'un tel travail, il faut savoir qu'un homme, au cours de sa vie, produit plusieurs milliards de spermatozoïdes qui, tous dérivent, comme dans le cas des ovocytes, de 1 000 à 2 000 cellules germinales. Ces cellules migrent vers les futurs testicules avant la fin du deuxième mois de la vie intra-utérine. Ainsi, chez un fœtus humain, va-t-on trouver à l'état d'ébauche un testicule contenant les tubules séminifères, les cellules (gonocytes) précurseurs des spermatozoïdes et les précurseurs d'autres cellules, les cellules de Sertoli, qui jouent un rôle primordial dans la production des spermatozoïdes.

La spermatogenèse, c'est-à-dire ce processus de maturation-fabrication des spermatozoïdes, va continuer durant toute la vie. Cela est dû au fait que, chez l'homme, à la différence de ce qui se passe chez la femme, les cellules germinales se multiplient de façon telle que leur stock ne s'épuise pas. Le testicule peut produire des millions de spermatozoïdes en même temps, pendant toute la vie, puisqu'il y aura toujours un stock suffisant de cellules germinales souches pour en produire d'autres. La production continue de spermatozoïdes commence au moment de la puberté, sous l'influence d'hormones hypophysaires. Et s'il apparaît avec l'âge un déficit spermatogénétique, c'est principalement en raison de modifications vasculaires au niveau du testicule.

Ainsi la maturation des cellules de la lignée germinale assure-t-elle une fonction cruciale dans le maintien de la diversité humaine. A l'origine de cette diversité, un phénomène essentiel de division cellulaire propre aux gamètes (ovules et spermatozoïdes) – la méiose – va faire en sorte que chaque ovule ou spermatozoïde ne va contenir qu'un stock de *n* paires (23 chez l'homme) de chromosomes selon un mécanisme extraordinaire de recombinaison, au hasard, des gènes de chaque chromosome.

Stérilité masculine

Mais les cellules sexuelles ont besoin, pour se développer, de cellules qui assurent leur nutrition et leur protection tout en coordonnant les différentes étapes de leur maturation : les cellules de Sertoli. Etablir une culture germinale suppose donc une mise en culture préalable des cellules de Sertoli, ce qui, jusqu'à présent, s'était révélé impossible à réaliser.

L'équipe du professeur Cuzin a trouvé la parade en réussissant à insérer dans le génome de ces cellules un gène capable de les immortaliser, c'est-à-dire de leur permettre de se diviser à l'infini tout en restant fonctionnelles. Pour ce faire, ils ont dû établir une famille de souris transgéniques exprimant ce gène. Mises en co-culture, des cellules germinales de souriceaux se sont ainsi transformées en cellules sexuelles matures. Ainsi, pour la première fois, il a été possible de créer, *in vitro*, un modèle d'expérimentation de la différenciation des cellules germinales. Cette technique devrait permettre d'identifier les gènes et les protéines impliqués dans la meïose et d'étudier les effets des produits toxiques sur la lignée germinale, avec le secret espoir de percer ainsi les secrets de certaines formes de stérilité masculine.

Plusieurs questions, très importantes de par les problèmes éthiques qu'elles suscitent, restent encore sans réponse. Les spermatozoïdes issus de ce type de culture ont-ils conservé leur pouvoir fécondant ? Est-il techniquement possible de transférer des gènes dans les cellules germinales ? *« Nous sommes encore loin de pouvoir y répondre*, nous a expliqué le professeur Cuzin. *L'obtention* in vitro *de spermatozoïdes humains à partir de cellules germinales est aujourd'hui totalement hypothétique dans la mesure où rien ne dit que ces cellules pourraient être prises en charge par des cellules de Sertoli de souris. Quant à établir une lignée sertolienne humaine, cela nous semble techniquement très difficile à réaliser. »*

« Notre principal objectif, ajoute le professeur Cuzin, *est de parvenir à comprendre les mécanismes essentiels sur le plan génétique de réassortiment des gènes au moment de la meiose. En outre, nos travaux vont servir d'outils pour la compréhension de certaines stérilités masculines. Ils vont aussi nous permettre de mieux connaître la pharmacologie, la toxicologie et la virologie du système germinal et d'essayer d'appréhender les risques d'atteinte de la lignée germinale par les agents toxiques de type polluants chimiques ou radioactifs ou par les chimiothérapies anticancéreuses ou antivirales. »*

FRANCK NOUCHI

(1) Intitulé *« Transmeiotic Differenciation of Male Germs in Culture »*, cet article est signé par des chercheurs de l'unité 273 de l'INSERM (Université de Nice-Sophia-Antipolis), du Sloan-Kettering Institute de New-York et du Medical Research Council d'Edimbourg.

EN BREF

NUCLÉAIRE : mini-réacteur américano-russe à l'étude. – Des experts nucléaires russes et américains ont annoncé, mardi 21 décembre, avoir conclu un accord portant sur la conception d'un mini-réacteur nucléaire. Celui-ci, qui serait entièrement financé par des fonds privés, devrait produire 60 mégawatts d'électricité (un vingtième de la puissance moyenne d'un réacteur standard). Parmi les cosignataires de l'accord, le professeur russe Nicolaï Koukharkine, qui a notamment livré aux Etats-Unis plusieurs réacteurs spatiaux miniatures de type Topaze, et le Prix Nobel de chimie américain Glenn Seaborg, qui précise que ce mini-réacteur américano-russe (MARR-One) serait destiné à *« répondre par des usines sûres et non polluantes aux futures pénuries d'énergie dans les pays se développant rapidement »*.

NOMINATION : un nouveau conseiller au cabinet de François Léotard. – Jacques Bongrand, ingénieur en chef de l'armement, quarante-quatre ans, a été nommé conseiller, chargé des questions d'armement, au cabinet de François Léotard, ministre de la défense. Il remplace Michel Scheller, ingénieur général de l'armement, qui a pris les fonctions de directeur général de l'aviation civile. Aux côtés de M. Bongrand travailleront Philippe Boisseau (pour l'industrie et la recherche) et Laurent Teisseire (pour les affaires internationales de l'armement). M. Bongrand était, depuis 1991, responsable des plans et programmes d'industrie à la direction des constructions aéronautiques de la DGA.

PRÉCISION. – Une coupe malencontreuse a déformé le sens qu'il convient de donner à l'avis du Comité national d'éthique sur le transfert d'embryon après décès du conjoint (*le Monde* du 18 décembre). Contrairement à ce que nous laissions entendre, les députés ont bel et bien envisagé ce cas mais, après de longues discussions, ont jugé préférable d'en interdire la pratique. L'article L 671-2, alinéa 2, du projet de loi sur la bioéthique adopté en première lecture à l'Assemblée nationale est ainsi rédigé : *« L'homme et la femme formant le couple en âge de procréer doivent être vivants et consentant au moment (...) de l'implantation des embryons. »* La position du comité d'éthique, favorable, moyennant certaines conditions, au transfert d'embryons en pareille circonstance, vient donc pour le moins nuancer le texte du projet de loi. Cette situation est d'autant plus inédite qu'après M. Pierre Laroque un autre membre du comité d'éthique, le professeur Jean-François Mattéi, par ailleurs député UDF, a fait connaître son opposition à cet avis.

PRÉCISION. – Dans l'article consacré à la lutte contre l'épidémie de peste porcine publié dans nos éditions datées du 22 décembre, une coupe malencontreuse a rendu anonyme la citation d'un expert expliquant le phénomène par la contamination d'animaux d'élevage à partir de sangliers infectés. Il s'agissait du docteur Jean Blancou, directeur général de l'Office international des épizooties.

SOCIÉTÉ

ENVIRONNEMENT

En Seine-Maritime

Polémique autour d'une friche industrielle polluée par du radium

Une opération immobilière prévue aux abords des anciens établissements Bayard en Seine-Maritime a été suspendue en raison de la contamination des terrains par du radium.

ROUEN

de notre correspondant

Les friches industrielles des anciens établissements Bayard, à Saint-Nicolas-d'Aliermont (Seine-Maritime) ont été contaminées par des peintures de radium. Ces terrains figurent dans l'inventaire publié il y a huit mois par l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA), qui précise la nature et le niveau de radioactivité d'une centaine de sites de déchets radioactifs en France (*le Monde* du 28 avril).

Craignant que l'administration ne cherche à minimiser l'affaire, les Verts de Haute-Normandie viennent de rendre public un rapport de l'Association pour le contrôle de la radioactivité dans l'ouest (ACRO), qui a relevé une contamination par le radium 226 d'un terrain où doit être construite prochainement une zone pavillonnaire. André Letourneur, conseiller régional des Verts de Haute-Normandie, a demandé que l'accès à ce terrain soit interdit par une clôture et qu'un panneau signale le danger de radioactivité. Il propose de décontaminer le sol par décapage de la terre et réclame un contrôle médical pour tous les riverains et les anciens employés de l'usine Bayard.

Selon le préfet de région, Jean-Paul Proust, après l'arrêt de l'activité de l'entreprise Bayard, un contrôle avait bien été effectué, mais *«une opération de décontamination, entreprise en 1992, reste à achever. Ce site est actuellement clos et offre une relative sécurité»*. Sur un site attenant où travaillent une cinquantaine de salariés, *«on a mis en évidence des zones contaminées très localisées. Les employés ne courent aucun danger et ne reçoivent pas de rayonnements au-delà des doses admissibles»*.

En revanche, une contamination plus étendue est suspectée sur un terrain destiné à la construction. Des mesures y ont été réalisées, le 25 novembre dernier, par la Cellule mobile d'intervention sur la radioactivité (CMIR). Le terrain étant effectivement contaminé, toute construction y est désormais interdite *«tant qu'il ne sera pas traité»*. Une opération, *«dont le financement est à l'étude»*, sera réalisée par l'ANDRA, a indiqué l'administration. La technique consisterait à décaper les sols et à décontaminer les terres souillées.

ÉTIENNE BANZET

Annoncé lors de l'inauguration d'un réacteur nucléaire

L'Algérie a l'intention d'adhérer au traité de non-prolifération

AIN-OUSSERA

de notre envoyée spéciale

Le réacteur nucléaire algérien Es Salam («la paix»), de Birine, près de Aïn-Oussera, à 250 kilomètres au sud d'Alger, a été inauguré mardi 21 décembre, par Ahmed Djebbar, ministre de l'éducation nationale et de la recherche, en présence du corps diplomatique. A cette occasion, le ministre des affaires étrangères, Mohamed Salah Dembri, a souligné que l'Algérie refusait l'atome militaire et avait l'intention d'adhérer au traité de non-prolifération nucléaire (TNP).

Tout en réaffirmant *«le droit de tous les pays d'accéder à la technologie nucléaire à des fins pacifiques et de développement»*, M. Dembri a souhaité que *«des efforts concrets et déterminés soient déployés pour l'établissement, au Moyen-Orient, d'une zone exempte d'armes de destruction massive, à commencer par les plus meurtrières d'entre elles, les armes nucléaires»*. Cela implique, selon lui, que *«toutes les installations nucléaires dans cette région soient à destination civile et pacifique et mises sous contrôle international»*.

Réalisé en coopération de l'Agence de l'énergie atomique de la République populaire de Chine, au terme d'un contrat signé en janvier 1987, le réacteur de Birine a été mis en service en 1992. Il est destiné, selon les autorités algériennes, à des fins de *«recherches médicales, industrielles et agronomiques»*, mais les experts estiment que sa puissance (15 mégawatts) et sa technologie (uranium faiblement enrichi et eau lourde) sont susceptibles de favoriser la production de plutonium à usage militaire (*le Monde* daté 26-27 mai 1991).

Les pays anglo-saxons n'avaient pas caché leur inquiétude après qu'un satellite américain l'eut découvert en 1991. Surpris, selon la version officielle, en train de filmer à proximité du réacteur, l'attaché militaire britannique, le capitaine William Cross, fut expulsé en avril 1991. Deux membres de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) avaient pu, cependant, inspecter le réacteur le 5 décembre suivant.

L'Algérie dispose d'un autre réacteur, Nour («lumière»), de 1 mégawatt, réalisé en coopération avec l'Argentine. Inauguré en 1989, il est régulièrement inspecté par des agents de l'AIEA. Les autorités locales estiment que la recherche nucléaire peut aider au développement économique et industriel du pays, un important gisement d'uranium ayant été découvert dans le Hoggar, à l'extrême sud du pays. – *(Intérim)*

CULTURE

MUSIQUE

NATESA RAMANI, HARIPRASAD CHAURASIA, au Théâtre de la Ville

Le souffle et la déesse

«La respiration contrôlée dans un but magique peut être considérée comme l'exercice national indien», écrit Henri Michaux dans *Un Barbare en Asie*, un livre cruel et lucide que son auteur complétera trente ans après sa publication, en 1933. *«L'Hindou est un être renforcé*, poursuit Michaux. *Il se renforce par méditation. Il est à la puissance deux. Il y a, entre un Européen et un Hindou, une différence comme le silence et le point d'orgue. L'Hindou est toujours intense, son repos est positif. Le repos du Blanc est zéro, ou plutôt il est moins x.»* Que cherche Hariprasad Chaurasia lorsqu'il joue de la flûte *bansuri*, maniant le silence et le souffle avec virtuosité et élégance? *«Une once»* de satisfaction personnelle. A quoi pense-t-il? *«A une puissance vivante, un pouvoir, l'image d'un dieu, d'une déesse qui est là entre le public et moi.»* Chaurasia s'emploiera donc à rendre heureuse et souriante l'intermédiaire divinité, *«à la parer de guirlandes de multiples couleurs, de bijoux scintillants. Quand je vois son visage épanoui, alors tout devient plus facile»*.

Les ragas (la «couleur» en sanscrit), quand ils n'ont pas à voir avec les dieux ou les planètes, se rapportent à la nature et suivent les mouvements du jour et de la nuit. Le 19 décembre, à 10 heures, Chaurasia avait entamé un périple au Théâtre de la Ville par quelques ragas matinaux voués à la dévotion et à la prière (*basantmukhari, gurjari-todi* et *sidhubhairavi*). Le lendemain, à 20 h 30, il consacrait un concert aux ragas du soir. Au programme, un long raga (*bageshree*) d'une totale liberté, étendu, calme, mais aussi quelques *«pièces romantiques... et courtes»* – Chaurasia connaît l'impatience naturelle des Occidentaux. De quoi amener rapidement l'auditoire dans cet état de «repos zéro» cité par Henri Michaux. Pour rendre à l'exercice son intensité intérieure, le maître des flûtes entame un duel en escalier avec un joueur de tabla (Subhankar Banerjee). Et la complicité aérienne avec un deuxième flûtiste (son neveu Rakesh Chaurasia) le sauve toujours d'une simple démonstration de virtuosité. Comment cet homme rond et affable peut-il sortir des sons si veloutés, si totalement pleins, d'un instrument rustique (un morceau de bambou de 10 à 70 centimètres, percé de sept ou huit trous)?

La flûte *bansuri* («bambou») est d'origine chinoise, mais elle est liée à Krishna, huitième incarnation du dieu Vishnou, qui, dit-on, l'utilisait pour dompter les animaux sauvages et séduire les bergères. Instrument longtemps demeuré populaire, la flûte hindoustanie (d'Inde du Nord) a pourtant été utilisée des siècles durant dans le genre *drhupap* (littéralement : «mètre fixe») fondé sur le poème religieux et le chant, qui connut son âge d'or au seizième siècle avant d'être supplanté par le *khyal* («imagination», «fantaisie»), plus libre dans sa forme et ouvert à l'improvisation (1).

Le père de Chaurasia était catcheur, ce que son fils aurait dû être si la musique ne l'avait happé en route. Comme ses pairs, il a suivi l'enseignement de ses maîtres et gourous : Pandit Bolanath, mais surtout Annapurna Shankar, chanteuse et instrumentiste renommée, qui lui a transmis l'art du *khyal*. Démunie, en regard de la complexité du sarode, du sitar ou du violon sarangui, la flûte *bansuri* a obligé les musiciens à des prouesses. En modulant du doigt la fermeture d'un trou, en travaillant l'intensité du souffle, Chaurasia parvient à obtenir les demi-tons, les quarts de ton et les *mînd* (les glissandos liant les notes entre elles) propres à la tradition savante indienne.

Chaurasia, pour sa participation à des expériences musicales (notamment au sein du label de jazz allemand ECM), sa liberté de style, est en passe de devenir le musicien hindoustani le plus célèbre au monde après Ravi Shankar. Moins connu, Natesa Ramani est un flûtiste karnatique (d'Inde du Sud). C'est à lui que revenait, le 18 décembre, d'ouvrir le nouveau cycle indien de la salle parisienne. Disciple de T. R. Mahalingam, virtuose absolu de la flûte *murali*, plus petite et plus aiguë d'une octave que celle du Nord, Natesa Ramani incarne une forme très mystique de la musique karnatique, appréciée pour ses tenues prolongées, ses oscillations entre deux notes, et l'usage du violon (joué lors de son concert parisien par Avasaraia Kanya Kumari).

Ramani appartient à la caste des brahmanes (les prêtres hindous), personnalités de rang supérieur, dont les charges et les devoirs sont multiples. *«L'Hindou*, disait Michaux (en 1933), *est depuis huit siècles sous des dominations étrangères. Je suis persuadé que les Hindous au pouvoir, en dix ans, l'institution des castes disparaît.»* En mai 1967, il notait : *«Autre prédiction fausse. La révolution reste à faire. Elle se fera.»*

VÉRONIQUE MORTAIGNE

(1) Lire à ce sujet *Musiques de l'Inde du Nord, guide d'écoute et discographie*, de F. Tupper. Editions du Makar, 191 pages, 196 francs.

▶ Prochains spectacles : Amjad Ali Khan (sarode), le 10 janvier, à 20 h 30 ; le 17 janvier, Shruti Sadolikar (chant), à 20 h 30. Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet. Tél. : 42-74-22-77. Albums de Chaurasia : *Ragas du Nord et du Sud*, avec Zakir Hussain (tabla), 1 CD Adès 109612, distribué par Musidisc.

LETTRES

La mort de Guy des Cars

«J'étais une chaudière en ébullition»

Guy des Cars, qui est mort dans la nuit du lundi 20 au mardi 21 décembre à l'âge de quatre-vingt-deux ans (*le Monde* du 22 décembre), était l'un des auteurs de romans populaires et sentimentaux les plus féconds de la deuxième moitié de ce siècle : il avait vendu plus de 31 millions de volumes dans le monde entier.

«J'ai eu la lèpre, j'ai été écuyère et ballerine, j'ai eu tous les cancers» : le roman est un métier dangereux... Guy des Cars avait ce don de romancier populaire, une étonnante manière de vivre ses sujets. Ceux qui, un peu hautains, voient en lui un habile fabricant, ne comprennent pas que son succès époustouflant est venu de ce qu'il croyait à ses histoires, les vivant avec la naïveté d'un enfant qui, dans la nuit, s'invente des rôles, et les racontait avec la conscience professionnelle d'un journaliste.

C'est avant tout à *«Mademoiselle Marie»*, son «initiatrice», qu'il rendait hommage. Cette gouvernante bourguignonne, qui, dans la lourdeur de la famille ducale des Cars, fut *«sa seule alliée»*, lui racontait chaque soir une histoire pour l'endormir. Mais il restait éveillé tant qu'elle n'avait pas fini. En grandissant, il eut moins sommeil et lut Zola, Balzac et Conan Doyle, en cachette des «bons Pères» du collège Saint-François-de-Sales à Evreux, où un professeur qui n'était autre que le Père Teilhard de Chardin cherchait à donner à ses élèves le goût de la littérature. Pour le «romantisme», Guy des Cars faisait confiance à Arsène Lupin, bien fait pour séduire un jeune aristocrate en rupture de ban. A ce héros de sa jeunesse, il se voulut fidèle dans l'amour du travail bien fait, la défiance à l'égard des institutions, le respect des petites gens et un certain panache.

M. des Cars, son père, était officier, recevait en sa demeure des altesses royales et espérait que son cadet entrerait dans la seule carrière digne d'un seigneur en temps de République. Plutôt que de porter casoar à Saint-Cyr, Guy préféra déchoir à Paris – où il était né le 6 mai 1911 – entre journalisme et opéra. Non sans avoir d'ailleurs tâté de la médecine et s'être emparé d'un doctorat en droit. Il signait «Synovie» le courrier du cœur du *Canard enchaîné* (à cause des épanchements), fréquentait Henri Jeanson et Vincent Scotto, avant de devenir l'ami de Cocteau et de Guitry.

La deuxième guerre mondiale fit de Guy des Cars non le soldat rêvé par son père mais un romancier célèbre. Blessé, il écrivit *l'Officier sans nom*, paru en 1941 et apprécié par Carco, Valéry, Gide, Maurois et Colette. Brillante façon de se glisser parmi les grands pour lui qui, un demi-siècle plus tard, confiait simplement : *«J'étais une chaudière en ébullition, fallait que ça sorte!»* Plus de cinquante livres ont suivi, du *Maître d'œuvre* (1943) à *l'Amant imaginaire*, le dernier, en passant notamment par *l'Impure* (1949), *la Tricheuse* (1957), *la Révoltée* (1968). De très grands succès populaires, traduits dans de nombreux pays : le record de vente est détenu par *la Brute* (1950), avec deux millions d'exemplaires (1).

Avec l'âge, l'*«ébullition»* avait fait place à la sérénité, mais non à la tiédeur. Lorsqu'on allait voir Guy des Cars, on n'avait, s'il se sentait en confiance, qu'à l'écouter. Bavard et séducteur, il «tenait» son visiteur par la parole, en homme qui savait garder ses lecteurs en haleine. Il parlait volontiers de son travail, en artisan consciencieux : *«Je mijote un livre. Je travaille huit ou neuf heures par jour parce que j'aime mon métier. De deux choses l'une : ou le livre a ma peau, ou je le réussis.»* Pour lui, il y avait un principe inviolable : *«Si une histoire ne plaît pas à l'auteur, elle ne plaira à personne.»* Les siennes plaisaient, c'est le moins qu'on puisse dire. Mais lui, tranquillement, se disait prêt à échanger tous les livres dont il était l'auteur contre le *Petit Prince*.

GILLES PLAZY

(1) La plupart des livres de Guy des Cars ont été publiés par les éditions J'ai Lu.

THÉÂTRE

Nominations à la Comédie-Française

L'assemblée générale de la Société des comédiens-français, réunie le 21 décembre à Paris, a entériné le départ à la retraite, à leur demande, de Geneviève Casile et Michel Aumont, nommés sociétaires honoraires. Deux nouveaux sociétaires ont été nommés : Anne Kessler et Philippe Torreton. Le conseil d'administration pour l'année 1994 est composé de six membres titulaires (Simon Eine, Alain Pralon, François Beaulieu, Jean-Luc Boutté, Yves Gasc et Muriel Mayette), deux membres suppléants (Claire Vernet et Thierry Hancisse), Jean-Pierre Miquel, administrateur général, et Catherine Samie, doyen, étant membres de droit du conseil.

Anne Kessler, ancienne élève de l'école de Chaillot, alors dirigée par Antoine Vitez, était pensionnaire de la troupe depuis 1989. Elle interprète actuellement le rôle d'Hedvig dans *le Canard sauvage*, donné salle Richelieu. Philippe Torreton, ancien élève du Conservatoire national d'art dramatique, était entré en 1990 et a interprété, entre autres rôles, les personnages de Figaro (Beaumarchais) et d'Arlequin (Goldoni). Geneviève Casile et Michel Aumont se retrouveront au printemps prochain pour *Hamlet*, une mise en scène de Francis Huster au Théâtre Marigny.

DANSE : Bill T. Jones au Lyon Opéra Ballet. – Le chorégraphe américain Bill T. Jones est nommé à compter du 1er janvier 1994, «chorégraphe résident» au Lyon Opéra Ballet. Il remplace la Française Maguy Marin à ce poste qu'elle occupait depuis janvier 1992. Maguy Marin a souhaité *«recentrer ses activités sur sa propre compagnie»*, basée à la Maison de la culture de Créteil (Val-de-Marne).

En renforçant ses liens avec la Générale des eaux

Canal Plus investit dans le câble et les chaînes thématiques

Canal Plus a décidé de porter de 5 % à 20 % sa participation dans la Compagnie générale de vidéocommunications-téléservice (CGV), filiale de la Générale des eaux qui exploite des réseaux câblés. Le prix de la transaction n'a pas été rendu public.

Il y a trois ans, Canal Plus avait pris des parts (entre 3 % et 5 %) chez les trois principaux câblo-opérateurs français, avec lesquels la chaîne édite plusieurs chaînes thématiques. Mais l'opération d'aujourd'hui marque une étape supplémentaire dans les liens de Canal Plus avec le câble, et avec la Générale des eaux, qui est un de ses principaux actionnaires après Havas.

Canal Plus dispose en effet d'une option pour augmenter encore sa part dans la CGV; elle partagera la gérance, proposera le directeur général de la CGV, et pilotera avec ses équipes la politique commerciale. *«Nous voulons loyalement tenter de sortir le câble de ses difficultés»*, explique le président de Canal Plus. Au moment où il négocie le renouvellement de sa concession avec l'Etat, André Rousselet feint de s'étonner des demandes faites à sa chaîne : *«D'un côté, on nous demande d'aider le câble, de l'autre, on veut nous rogner les ailes...»*

Un autre enjeu majeur

Les flux d'abonnement que la crise ralentit, voire inverse, et la nécessité de nouveaux investissements ont fait chuter les prévisions de résultat (*le Monde* du 17 décembre) et les cours de Canal Plus, alors que s'élaborent toujours des schémas d'alliance entre Havas et la Générale des eaux. Dans ce contexte, l'implication croissante de Canal Plus dans les activités audiovisuelles de la Générale traduit la décision de cette dernière d'être moins «opérationnelle» dans le secteur, même si son président Guy Dejonany a clairement désigné la communication comme champ d'expansion.

La Générale des eaux exploite (avec la CGV et une autre filiale) une trentaine de réseaux (dont Lyon, Toulouse, Versailles, Grenoble, Saint-Etienne, Bastia, etc.) qui rassemblent 1,8 million de logements raccordables, et comptent 395 000 abonnés (dont 286 000 abonnés individuels). Sur ses réseaux hors Plan Câble, il n'est pas exclu que Canal Plus installe ses décodeurs, pour commercialiser les chaînes à option.

C'est l'autre enjeu majeur de l'investissement de Canal Plus dans les réseaux câblés, la gestion du péage pour les nouvelles chaînes. La filiale belge de Canal Plus, TVCF, vient d'ailleurs de signer un accord avec deux réseaux de câble publics, à Charleroi et à Mons-Borinage, pour créer des sociétés communes. A travers elles, Canal Plus gérera les décodeurs de ces réseaux, et commercialisera à l'automne 1994 des chaînes thématiques francophones telles que Canal J (jeunesse), Canal Jimmy (années 60), Planète (documentaire), et Ciné-Cinéfil (cinéma classique).

Canal Plus et sa filiale Ellipse (dont la Générale des eaux est actionnaire) tentent en effet d'accélérer l'internationalisation de leurs chaînes thématiques, pour prendre de vitesse les projets américains. Avec son partenaire espagnol Prisa (*El Pais*), Canal Plus avait lancé en début d'année Documania (documentaire) et Cinemania (chaîne équivalente à Ciné-Cinémas en France) sur le satellite Astra, pour le public espagnol. Le 30 décembre, les mêmes lancent Minimax (pour les jeunes) et Ciné-Classics (sur le modèle de Ciné-Cinéfil), renforçant ainsi ce «bouquet» de programmes espagnols.

MICHEL COLONNA D'ISTRIA

DISTRIBUTION : grève au «Dauphiné libéré». – Aucune des vingt-sept éditions du quotidien régional *le Dauphiné libéré*, imprimées à Veurey, dans la banlieue grenobloise, n'a pu être mis en vente le 22 décembre. Le service des expéditions s'est mis en grève à l'appel de la Fédération des industries du livre, du papier et de la communication CGT (FILPAC). Ses employés réclament, depuis plusieurs semaines, la révision de leur plan de carrière. – *(Corresp.)*

«VALEURS ACTUELLES» : Henri Marque directeur de la rédaction. – Henri Marque, ancien directeur adjoint de la rédaction de RTL, vient d'être nommé directeur de la rédaction de l'hebdomadaire *Valeurs actuelles* en remplacement de Patrick Buisson. Agé de soixante-sept ans, Henri Marque a commencé sa carrière en 1945 à *l'Eveil de la Haute-Loire*, l'a poursuivie au service politique de *Paris Presse* avant de suivre Antoine Pinay au ministère des travaux publics, puis à la présidence du conseil. Henri Marque était revenu à *Paris Presse* en 1955 comme rédacteur en chef. En 1968, il était entré à l'ORTF qu'il avait quittée deux ans plus tard pour la rédaction en chef de *France-Soir*. Il avait continué sa carrière à RTL qu'il a quitté en septembre 1993. Il faisait déjà partie des chroniqueurs de *Valeurs actuelles*.

La grille pour 1994 de la station de la rue François-Iᵉʳ

Europe 1 : un «5-9» tout info

Europe 1 met à profit le départ de Jean-Pierre Elkabbach à la présidence commune de France-Télévision pour procéder à une réorganisation de la tranche matinale de ses programmes. Tout en continuant à assurer ses fonctions de directeur de la rédaction du *Figaro*, Franz-Olivier Giesbert assurera ainsi, à compter du 3 janvier, l'entretien de 7 h 45 qu'animait jusqu'à présent l'ex-directeur général adjoint d'Europe 1. Ce qui était la seconde interview, à 8 h 30, ne sera pas assurée par Ivan Levaï, comme la rumeur en avait couru, mais sera prochainement remplacée par un nouveau rendez-vous dont l'animation pourrait être confiée à une jeune journaliste venue de la presse écrite. Autre innovation : l'ouverture de l'antenne aura lieu plus tôt dans la matinée. «La nuit sur Europe 1», qui programmait naguère de la musique jusqu'à 5 heures, cèdera la place, dès 4 heures, à un «gros flash» d'information et à une heure «d'animation», elle-même rythmée par un autre flash. La tranche «5-7 heures» de Jacky Gallois, qui mêlait musique, jeux et flashes d'information, sera désormais animée par les deux journalistes de cette séquence, Pascal Boulanger et Brigitte Béjean, et entièrement recentrée sur l'information.

«La bataille des radios est telle que la concurrence se livre de plus en plus tôt», explique Jean-Pierre Joulin, le directeur de l'information de la station. *«Les auditeurs zappent de plus en plus. Avec cette nouvelle tranche qui cible les décideurs et installe de nouvelles signatures, plus jeunes, Europe 1 veut innover en consacrant son image de chaîne d'information.»*

La construction d'une «super-autoroute de l'information» aux Etats-Unis

L'administration Clinton va déréguler les télécommunications

NEW-YORK

de notre correspondant

Le vice-président américain, Al Gore, a confirmé, mardi 21 décembre à Washington, l'intention de l'administration américaine de supprimer, à partir de 1994, certaines des contraintes législatives qui pèsent sur les entreprises du secteur des télécommunications.

MM. Clinton et Gore veulent ainsi accélérer la mise en place de la *«super-autoroute de l'information»* dont ils avaient beaucoup parlé lors de la campagne électorale présidentielle, il y a un an. Cette *«super-autoroute»* devrait permettre la circulation rapide et libre de l'information entre les ménages, les écoles, les entreprises et toutes les institutions.

M. Gore a indiqué, mardi, que la Maison Blanche soutiendra les projets de lois visant à supprimer toutes les barrières qui séparent les entreprises de téléphone et les sociétés de télévision par câble.

«Filet de sécurité»

L'administration Clinton souhaite aussi que les compagnies régionales de téléphone – résultant de l'éclatement d'ATT il y a dix ans – soient progressivement autorisées à élargir leurs activités et puissent ainsi assurer des communications longue distance.

«Bientôt, on ne parlera plus du câble, du téléphone, des communications cellulaires ou sans fil car il y aura une concurrence libre et ouverte qui permettra d'assurer la circulation de l'information», a expliqué le vice-président américain.

Refusant de prendre parti sur les textes déjà déposés au Congrès, M. Gore a insisté sur le fait que la dérégulation à venir ne devra pas conduire à l'émergence de nouveaux monopoles locaux. Elle ne devra pas non plus diviser l'Amérique entre *«ceux qui auront accès à l'information et ceux qui n'y auront pas accès»*. M. Gore a ainsi annoncé qu'*«un filet de sécurité réglementaire»* sera mis en place de manière que les clients des régions pauvres et rurales puissent aussi bénéficier des services nouveaux.

D'ores et déjà, en fait, les frontières entre sociétés de téléphone et entreprises de télévision, notamment, sont en train de s'effacer sous la pression des évolutions technologiques et de la concurrence. Mardi, au moment où M. Gore prononçait son discours, Bellsouth attaquait pour une seconde fois en justice, pour inconstitutionnalité, la loi sur le câble de 1984, qui interdit aux compagnies régionales de téléphone de fournir des programmes vidéo à leurs clients. C'est notamment ce texte que l'administration Clinton souhaite sinon annuler, en tout cas assouplir. M. Gore précisera les modalités de la dérégulation du secteur le 11 janvier, à Los Angeles (Californie).

E. I.

DANS NOTRE PROCHAIN NUMÉRO
Le Monde
DES LIVRES

LE MONDE DES CARRIÈRES

ECOLE D'INGÉNIEURS
recherche

SON RESPONSABLE BUREAU CARRIÈRES

Vous avez une formation type E.S.C. et/ou une expérience en recrutement. Votre rôle : être l'interface entre notre école d'ingénieurs et les entreprises ; informer les élèves sur les besoins des entreprises et les y insérer.

Adr. lettre manus., CV + photo : service du personnel I.C.F. 1, rue du Pont-de-Valvins 77215 AVON/FONTAINEBLEAU Cedex.

La Mutuelle des affaires étrangères
recherche

UN DIPLOMÉ D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

ayant une expérience en matière de gestion pour accompagner l'évolution des moyens informatiques de l'entreprise dans le cadre d'une cellule de stratégie de la modernisation. Envoyez lettre manuscrite de motivation, CV, photo et prétentions à : M. Adrien MERIAN directeur de la Mutuelle des affaires étrangères 1, rue de l'Abbé-Roger-Derry 75730 PARIS Cedex 15 Tél. : 47-53-54-13. Réponse souhaitée au plus tard le 8 janvier 1994.

AGENCE MULTIMEDIA recherche pour son activité Bornes interactives en plein développement.

TECHNICO-CCIAUX

Bonne culture générale et informatique indispensable. Véhicule exigé. Env. C.V. + photo au : MONDE PUBLICITÉ sous n° 8710 15-17, rue du Col.-Pierre-Avia 75902 Paris cedex 15.

Assoc. cult. et art. cher. H. prof. français. Cours part. Dept 11, poss. heb. fin d'études, OK CDD 6 mois. Sous réf. 8704 Le Monde Publicité 15-17, rue du Col.-P.-Avia 75902 Paris cedex 15.

CARRIÈRES INTERNATIONALES

La faculté des sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne met au concours un poste à plein temps de

professeur ordinaire de science politique

chargé des enseignements de Concepts de base en science politique (cours 2 heures, séminaires 2 heures hebd.) et de Systèmes politiques comparés : pays occidentaux (c. : 2 heures ; sém. : 1 h hebd.). Sont exigés : doctorat ès sciences politiques, ou titre jugé équivalent, pratique de la recherche et de l'enseignement en politique comparée.

Entrée en fonction : 1-9-1994. Candidatures (avec C.V., publications et liste en deux ex.) à adresser, avant le 15-1-94, à Commission de présentation « science politique », faculté des SSP, BFSH 2. CH-1015 Lausanne. Cahier des charges à la même adresse, tél. : 41/21/692 46 55.

La faculté des sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne met au concours un poste à plein temps de

professeur ordinaire d'histoire politique et sociale de l'Europe au XXe siècle.

Titre requis : doctorat (thèse d'Etat ou titre jugé équivalent). Entrée en fonction : 1-9-94. Candidature (avec C.V. publications en deux ex. et liste) à adresser, avant le 25-1-94, à la Commission de présentation, faculté des SSP, BFSH 2, CH-1015 Lausanne. Cahier des charges à la même adresse. Tél. : 41/21/692 46 55.

La faculté des sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne met au concours un poste à plein temps de

professeur en sciences sociales

Enseignement : « Le changement social : théories et recherches ». Titre requis : doctorat en sciences sociales, thèse d'Etat ou titre jugé équivalent. Entrée en fonction : 1-9-1994. Candidature (avec C.V., publications en deux ex. et liste) à adresser, avant le 25-1-94, à la Commission de présentation, faculté des SSP, BFSH 2. CH-1015 Lausanne. Cahier des charges à la même adresse. tél. 41/21/692 46 55.

UNIVERSITE DE LAUSANNE : CENTRE PLURIDISCIPLINAIRE D'ONCOLOGIE.

Dans le cadre d'un programme de chimiothérapie intensive avec sauvetage médullaire par cellules progénitrices circulantes, un groupe d'investigateurs cliniques cherche à engager un Ph. D. dans le but de développer un laboratoire associé au projet. Une expérience dans la culture de cellules médullaires est absolument requise. Possibilité de collaboration avec une unité de thérapie génique en développement.

Veuillez envoyer un curriculum vitae et les noms et adresses de trois références.

Pour plus d'informations, les candidats intéressés peuvent contacter le Dr S. Leyvraz M.D., Centre pluridisciplinaire d'oncologie, niveau 10, CHUV, 1011 Lausanne, Suisse. Tél. : 41-21-314 4666. Fax 41-21-314 3957.

L'AGENDA

Arts

Nous cherchons à acquérir toutes les œuvres de l'artiste chinoise Pan Yulian (Yueliang) née 1899 à Yangzhou, décédée 1977 à Paris. Pour des offres, veuillez contacter Collection DOBE Brunaustrasse 15 CH-8002 Zürich. Tél. : 41 1 201 67 67. Fax : 41 1 201 71 58.

Matériel informatique

Cède portable Toshiba T 4600 couleur neuf 486 DX 33 RAM 12, Disk 340. Px : 35 000 F. Val. 47 000 F. T 48-94-86-78.

boxes - parking

Collab journal ch. à louer à partir du 1er janv. 94, parking ou box dans Paris. Préf. près Bourse ou ligne M^o Galliéni Pt-de-Levallois. Tél. : 42-61-05-54 répond.

Bijoux

BIJOUX BRILLANTS

Le plus formidable choix. « Que des affaires exceptionnelles ». Tous bijoux or, toutes pierres précieuses, alliances, bagues, argenterie. ACHAT - ÉCHANGE BIJOUX

PERRONO OPÉRA

Angle boulevard des Italiens 4, rue Chaussée-d'Antin Magasin à l'Etoile : 37, avenue Victor-Hugo. Autre grand choix. Ouv. les lundis 6, 13 et 20.

GILLET bijoux anciens, répar., achat-vente. 19, rue d'Arcole. Paris-4e - 43-54-00-83.

DEMANDES D'EMPLOI

Directeur administr. FINANCIER Homme 44 ans, formation expertise compta. Très bonne connaissance en informatique. ch. emploi temps partiel en entreprise/Cabinet. Ecr. MONDE PUBLICITÉ Sous n° 6703. 15-17, rue du Col.-Pierre-Avia. 75902 Paris Cedex 15.

Femme, 44 ans Comptable. Exp. 20 ans cherche place fixe comptabilité générale bilan et paye Tél. : 39-92-20-75

INFIRMIÈRE CH. EMPLOI bien rémunéré du 27-12 au 2-1-94. Tél. : 29-24-46-74.

INGÉNIEUR chimiste 30 a. 4 ans d'exp. industrielle. Product. dévelop. qualité. Tél. : (1) 39-90-78-64.

J. F. 40 ans, solide exp. immo, tourisme, rech. poste à respons. France ou étranger. T. (1) 44-75-06-02

J. Fme ch. poste assistante DRH ou comptable paye. 5 ans exper. (DADS, paye, déclarations sociales). Paris ou banlieue N.-E. Tél. : 43-45-39-03

J. H. 38 ans, 15 ans exp. cherche place CHAUFFEUR-LIVREUR, MAGASINIER-MANUTENTIONNAIRE Étudie tes propositions Tél. : 48-47-80-27 (répondeur)

TRADUCTRICE RÉDACTRICE (français, anglais, espagnol), généraliste et technique (informatique), avec expérience en communication (presse d'entreprise, organisation d'événements) et en documentation, cherche poste à responsabilités Paris ou banlieue Ouest. Etudierait également propositions pour travail en free-lance. Tél. : 30-40-15-66

Dans le cas d'une annonce domiciliée au « Monde Publicité », il est impératif de faire figurer la référence sur votre enveloppe, afin de transmettre votre dossier dans les meilleurs délais.

Le Monde IMMOBILIER

POUR ACHETER, VENDRE, LOUER

appartements ventes

5e arrdt

VAL-DE-GRACE. Viager occupé, 124 m² 1 200 000 F + rente. LITTRE 45-44-44-45.

PROX. PANTHÉON – atelier s/jard. 3 600 000 F – duplex/atelier 245 m². 5 900 000 F. 43-26-73-14

6e arrdt

M^o VANEAU, gd 2 pces, calme, clair, s. d. b. + douche, dressing. Imm. p. de taille, prix : 1 250 000 F CASSIL R. G., 45-66-43-43.

MONTPARNASSE-CLOSERIE 2/3 pces, 3e ét. Bel imm., calme. 1 380 000 F. Tél. 43-20-77-47.

9e arrdt

Poissonnière pdt r. et cour 6 p., 3 bns 190 m² p. prof. + serv. 14 m², à saisir. 3 550 000 F. 43-35-18-36

appartements achats

EMBASSY SERVICE

Rech. pour CLIENTS ÉTRANGERS APPTS DE HAUT DE GAMME PARIS-RÉSIDENTIEL et HÔTELS PARTICULIERS

(1) 47-20-40-03

bureaux

Locations

VOTRE SIÈGE SOCIAL

DOMICILIATIONS

et ts services 43-55-17-50.

locations non meublées demandes

Paris

EMBASSY SERVICE

rech. APPARTEMENTS DE GRANDE CLASSE VIDES ou MEUBLÉS GESTION POSSIBLE (1) 47-20-30-05

locations non meublées offres

Paris

12e NATION, superbe 110 m² refait neuf, balcon, box. 11 000 F/mois. 42-40-35-94.

16e MICHEL-ANGE AUTEUIL superbe 2/3 P. 68 m², 3e ét. bel imm. 6 800 F H. CH. PARTENA 47-42-07-43

A LOUER PARIS 9e M^o Anvers - Cadet

APPARTEMENT 100 m²

3 pièces, salle de bns, cuis. 7 500 F. Libre le 15 janvier. Tél. : 64-30-34-46

Pte ORLÉANS, beau 3 P. tt cft, parfait état, CHARME. 5 200 F H. CH. PARTENA - 47-42-07-43

viagers

Part. vd 2 p. occupé très bon ét. 56 m². Pl. d'Italie, 2 têtes 77 et 86 a. Rente 3 600 F, bouquet 280 000 F. 42-25-55-11, hrs bur.

résidence services

Résid. Arcadie banl. Ouest appart. 50 m², 4e étage, 2 pièces principales, balcon, cave, soleil. Parking. Excellents services Tél. le soir (1) 45-25-75-94.

villas

CORSE DU SUD Particulier vend mini villa dans Porto-Vecchio. Construction de qualité dans ensemble avec piscine. Accès direct à la mer sans route à traverser. Visite possible du 26 au 31 décembre. Tél. : 95-70-41-47 ou (16-1) 39-58-24-29.

chalets

AU PAYS DU MONT-BLANC VOTRE CHALET NEUF individuel Construction traditionnelle en bois massif : 3 chbres + garage (terrain compris) de 860 000 F à 1 390 000 F FOURNY PROMOTION

1 / 42-93-03-36

FÉDÉRATION NATIONALE DE L'IMMOBILIER PARIS – ILE-DE-FRANCE

FNAIM

Ventes

M^o GOBELINS 110 m² récent tt cft 3e ét. box Liv., 3 chbres, cuis., bains Prix intéress. 48-73-57-80

M^o BASTILLE 125 m² récent, duplex, 6e, 7e ét. asc. liv., 3 chbres, 2 bains, gde terrasse. 48-73-57-80

SAINT-MANDÉ FACE BOIS Appt 7e ét. 4 p. 100 m² env. vue except. calme pos park. 2 700 000 - RDS 48-08-72-72

VAL-DE-GRACE

Imm. stand. p. de t. GD 6 P. perf. ét. vue dégagée soleil calme charme 6 900 000 F - 43-25-97-16

GAMBETTA AFFAIRE Beau 3 P. 80 m² tt cft 5 fenêtres plein sud 1 250 000 PARTENA 47-42-07-43

13e PL. RUNGIS. A voir superbe apt 5 P. ét. élevé gde terrasse, park. 2 540 000 F PARTENA - 42-66-36-65

15e BEAUGRENELLE Vue Seine. Beau studio parfait état ét. élevé. Vue extraordin. Park. 830 000 F PARTENA - 47-42-07-43

FACE PARC MONCEAU 2e ét. asc. Bel apt 2 P. 62 m² + balc. 6 m². 1 800 000 F PARTENA - 42-66-36-65

GARE EST Except. 2 P. 45 m² 4e ét. P. de t. Très clair. Bon état. 630 000 F PARTENA - 42-66-36-65

Pr. Arago im 78, liv. dbl 3 ch 108 m², 2 bs, à rafr. calme sol. park. 2 350 000 43-35-18-36

Pr Denfert b. im. tsp. asc. 2 p. cft 35 m² ss vis-à-vis état parf. 650 000 F 43-35-18-36

Arago rf fr. not. réd. dern. ét. 3-4 p. 96 m², 2 bs, terr 23 m², sol. calme. Urgt. 43-35-18-36

3/4 P. 1 200 000 F

65 M² tt cft. Double exposition Immo MARCADET 42-51-51-51

Ile St-Louis charme 3e ét. Duplex 80 m² env. Petite terrasse, calme. 3 100 000 F D.V.I. - 44-18-07-07

---

2 P. Vavin-Raspail dans bel immeuble 3e asc. Sud 1 080 000 F - 43-20-77-47

STUDIO GARE MONTPARNASSE 5e ét. asc. beau récent 710 000 F - 43-20-77-47

PLACE VOLTAIRE Superbe immeuble p. de t. 3e ét. asc. 5 P. standing Prix : 2 070 000 F FONCIA - 43-67-07-65

ST-MARTIN République Paris 10e Neuf Méhaignerie avantages fiscaux standing, prestation de qualité Studios de 477 000 à 575 000 I.P.M. 47-48-12-12

Edgar-Quinet. STUDIO, récent 5e étage, vue, confort 529 000 F. 43-20-77-47

Achats

IMMO. MARCADET Professionnel F.N.A.I.M. recherche activement studios - 2 pièces PARIS intra-muros 42-51-51-51 FAX 42-55-55-55

Recherche 2 à 4 P. PARIS Préfère RIVE GAUCHE PAIE COMPTANT chez notaire 48-73-35-43 même le soir

Locations

MONTROUGE - Pte Orléans 2 P. 42 m² état neuf 3 630 F TTC Com. 2 500 F C.G.G. 46-20-10-15

LA MEILLEURE VUE SUR L'IMMOBILIER

3615 FNAIM

Le Monde

Renseignements IMMOBILIER

Tél. : 46-62-75-13

LES LOCATIONS DES INSTITUTIONNELS

PARIS

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
9e ARRONDISSEMENT		
STUDIO 33 m², 3e étage	2, square Trudaine GCI - 40-16-28-68 Frais d'acte	3 300 + 497 229
14e ARRONDISSEMENT		
2 PIÈCES 51 m², 6e ét. park.	96, avenue du Maine AGIFRANCE - 43-22-23-81 Frais de commission	5 492 + 557 4 104
15e ARRONDISSEMENT		
3 PIÈCES 73 m², 3e ét. park.	126, rue Saint-Charles AGIFRANCE - 45-75-53-68 Frais de commission	8 760 + 799 6 234
16e ARRONDISSEMENT		
4 PIÈCES + chbre service 133 m² + 16 m² 8e ét., park.	60-62, avenue Henri-Martin GCI - 40-16-28-68 Frais d'acte	21 500 + 3 877 850
17e ARRONDISSEMENT		
STUDIO 28 m², 5e étage	9, rue des Dardanelles GCI - 40-16-28-71 Frais d'acte	3 237 + 578 227,11
19e ARRONDISSEMENT		
2 PIÈCES 41 m², 2e étage cave	80, rue Petit PHÉNIX-GESTION - 44-86-45-45 Frais de commission	3 050 + 560 2 170
STUDIO 30 m², 9e ét. poss. park.	84, rue de Crimée CIGIMO - 48-00-89-89 Honoraires de location	2 860 + 285 2 329
3 PIÈCES 65 m², 1er étage poss. park.	34, rue du Plateau CIGIMO - 48-00-89-89 Honoraires de location	4 720 + 876 3 868
20e ARRONDISSEMENT		
6 PIÈCES 149,27 m², 4e ét.	Avenue Gambetta PHÉNIX-GESTION – 40-30-23-27 DIAMANT VERT	10 350 + 1 500
4 PIÈCES Duplex, 7/8e ét. 125,21 m² terrasse 30 m²	Avenue Gambetta PHÉNIX-GESTION – 40-30-23-27 DIAMANT VERT	9 190 + 1 263

78 – YVELINES

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
Mais. 5 P. 110 m², avec jard. privatif	VERNEUIL 19, allée George-Sand AGIFRANCE – 47-32-32-28 Frais de commission	5 708 + 284 4 265
STUDIO 31 m², r.-d.-ch. cave, park.	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE 42, rue des Ursulines PHÉNIX-GESTION – 44-86-45-45 Frais de commission	2 540 + 371 1 807
2 PIÈCES 65 m², r.-d.-ch. parking	VERSAILLES 5, place Robert-Deny CIGIMO – 48-00-89-89 Honoraires de location	3 200 + 685 2 574
3 PIÈCES 75 m², 2e ét. poss. park.	VERSAILLES 32 *bis*, rue du Maréchal-Gallieni CIGIMO – 48-00-89-89 Honoraires de location	5 700 + 900 4 374

92 – HAUTS-DE-SEINE

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
2 PIÈCES 56 m², 1er étage, cave, park.	SAINT-CLOUD 9, square de l'Hippodrome PHÉNIX-GESTION – 44-86-45-45 Frais de commission	4 400 + 650 3 131
STUDIO 28 m², 2e ét. cave, park.	COURBEVOIE 9, place Charras PHÉNIX-GESTION - 44-86-45-45 Frais de commission	2 310 + 224 1 644
2 PIÈCES 46 m², 1er ét. cave, park.	BOIS-COLOMBES 17, rue Général-Leclerc PHÉNIX-GESTION - 44-86-45-45 Frais de commission	3 525 + 729 2 508
STUDIO 29 m² + terrasse 19 m², 5e ét. park.	NEUILLY-SUR-SEINE 22, bd du Général-Leclerc GCI - 40-16-28-68 Frais d'acte	4 000 + 480 275

94 – VAL-DE-MARNE

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
4 PIÈCES 86,37 m², 1er ét. parking	VINCENNES Avenue du Petit-Parc Résidence du Parc PHÉNIX-GESTION - 43-65-58-53 Frais de commission	6 850 + 1 118 4 874,46

95 – VAL-D'OISE

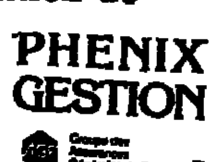
Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
MAIS. 5 P. + jardin 120 m²	CERGY 1, allée de Chantaco AGIFRANCE - 34-42-03-10 Frais de commission	7 644 + 297 5 439

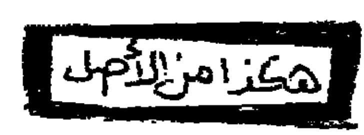
La rubrique « Locations des Institutionnels » a été réalisée avec la participation de

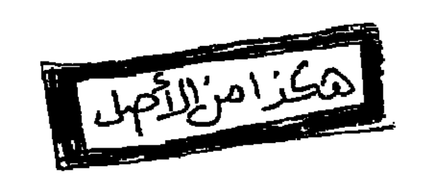












ECONOMIE

Un entretien avec Edmond Alphandéry, ministre de l'économie

■ REDÉMARRAGE. Dans un entretien au *Monde*, Edmond Alphandéry, ministre de l'économie, considère qu'un faisceau d'indices donne une «réelle crédibilité» au redémarrage de l'économie française. Selon l'INSEE, la consommation des ménages en produits manufacturés a de nouveau reculé de 1,6 % en volume en novembre après – 0,9 % en octobre.

■ CRÉDITS. M. Alphandéry annonce que l'Etat va participer à une augmentation de capital du CEPME qui permettra à ce dernier de consentir 5 milliards de francs de crédits supplémentaires aux PME en 1994 par rapport à 1993.

■ TVA SOCIALE. Le ministre de l'économie n'est pas favorable, à titre personnel, à l'instauration d'une TVA sociale, suggérée pour financer des allégements de charges patronales pour les emplois non qualifiés. Il redoute des effets négatifs sur la consommation. Il indique par ailleurs que les dotations en capital pour les entreprises publiques devraient dépasser au total 20 milliards de francs pour 1993 et 1994.

Les PME doivent être «le fer de lance» de la reprise

Suite de la première page

Nous devons donc attendre de voir l'impact des mesures que nous avons mises en œuvre au printemps avant d'envisager des dispositions complémentaires de soutien.

– La situation des PME qui représentent plus de la moitié de l'emploi salarié en France est pourtant très préoccupante ?

– Les PME sont pour nous le «fer de lance» de la lutte contre le chômage. D'où les nombreuses mesures en leur faveur prises par le gouvernement Balladur : le remboursement aujourd'hui presque intégralement achevé de 35 milliards de francs de dette de l'Etat au titre de la TVA ; la réforme de la fiscalité de l'épargne ; le déblocage par les établissements de crédit d'une enveloppe de 7 milliards de francs à un taux compris entre 7,75 % et 8 %. J'ajoute que l'Etat va participer à une augmentation de capital du CEPME qui permettra à ce dernier de consentir 5 milliards de francs de crédits supplémentaires en 1994 par rapport à 1993.

– Dans votre politique, vous avez profité du transfert de l'épargne courte vers l'épargne longue ?

– Voici neuf mois, nous étions confrontés à une récession, nous avions des déficits à combler et peu de marge de manœuvre pour mobiliser des ressources afin de relancer l'activité économique et l'emploi. Nous disposions de volumes importants d'épargne placés à court terme. Nous avons cherché à les réorienter vers le long terme. Ce qui a été facilité par la baisse des taux courts plus rapide que celle des taux longs. Par ailleurs, la réforme de la fiscalité de l'épargne a encouragé l'épargne longue au détriment de l'épargne courte.

» En neuf mois, le volume des placements en OPCVM (organisme de placement collectif en valeurs mobilières) de court terme s'est réduit de 200 milliards de francs, tombant de 1 300 à 1 100 milliards de francs aujourd'hui. Le transfert s'est fait vers les PEA, l'assurance-vie et les obligations qui financent d'une façon ou d'une autre les investissements. Une part est allée, *via* l'emprunt Balladur, vers des mesures de soutien. Compte tenu du transfert partiel des sicav vers la consommation des ménages, vous voyez que cette politique a contribué, par ces trois vecteurs, au soutien de l'activité.

– Etes-vous favorable à l'instauration d'une TVA sociale pour renflouer les régimes sociaux déficitaires ou pour financer les allégements de charges patronales pour les emplois non qualifiés ?

– A titre personnel, je suis perplexe sur l'efficacité d'une telle disposition. Il faut faire un effort sur les bas salaires. La budgétisation des allocations familiales est donc une excellente orientation. D'ailleurs, la loi Giraud prévoit d'augmenter chaque année le volume de la politique familiale budgétisée. Faut-il aller plus loin grâce à la TVA sociale ? D'un côté, cela peut avoir un effet positif sur l'allégement du coût du travail pour les bas salaires. Mais de l'autre, n'aurions-nous pas à subir les effets négatifs sur la consommation ?

– La constitution du noyau stable, pour la privatisation de Rhône-Poulenc, a révélé l'absence d'industriels, contrairement aux vœux de son président Jean-René Fourtou. Cette carence n'est-elle pas un signe de la difficulté future à constituer les noyaux stables d'actionnaires ?

– Il n'y a eu aucune difficulté à constituer les groupes d'actionnaires stables. Mais c'est vrai, il y aurait pu y avoir plus d'industriels dans le capital de Rhône-Poulenc où Fiat, seul, est présent. N'extrapolons pas à partir de ce simple cas de figure. Lorsque viendra le tour d'entreprises telles que Renault, on verra des industriels sur les rangs pour entrer dans le capital.

Un pouvoir de veto

– Dans le cas d'Elf-Aquitaine, où en est la constitution du noyau stable d'actionnaires ?

– Le groupe d'actionnaires stables pourrait se situer aux alentours de 10 % du capital. Sa composition n'est pas encore déterminée. Elf suscite des candidatures, c'est légitime. La commission de privatisation tranchera. A ce stade, il est donc trop tôt pour évoquer la liste des candidats.

– Avec toutes les mesures que vous avez décidé, Elf-Aquitaine est-elle vraiment à l'abri d'une OPA ?

– Oui. D'abord, l'Etat restera le premier actionnaire avec 10 % à 15 % du capital. De plus, l'action spécifique que nous avons créée protège les intérêts nationaux. L'une des caractéristiques de cette action est de donner à l'Etat un pouvoir de veto sur le franchissement de certains seuils. Pour Elf : 10 %, 20 %, et 33 %. Mais attention, n'oublions pas qu'il s'agit d'une privatisation. Dans ce cas, nous devons veiller à maintenir un équilibre entre le transfert de cette entreprise au secteur privé et la préservation de nos intérêts stratégiques.

– Les cours du pétrole ne cessent de se déprécier. La dégradation, si elle s'accélère, peut-elle retarder les opérations de privatisation d'Elf-Aquitaine ?

– Non. Le cours du baril pèse sur toutes les compagnies. On ne privatise pas au gré de la conjoncture. Elf est un des plus beaux fleurons de l'industrie. L'entreprise marche bien. C'est un «gros morceau» à privatiser. Pour autant, cela ne signifie nullement que cette opération soit difficile à mettre en œuvre. Au contraire, il n'y a plus qu'à choisir le bon moment.

– Le lancement de l'opération dépend plus de l'environnement boursier que pétrolier ?

– Oui, bien sûr. Ce qui est déterminant, ce sont d'abord les conditions du marché boursier.

– Comment procéderez vous, en une ou plusieurs fois ?

– Le plus probable est une privatisation en une seule fois. Mais nous verrons bien.

– Peut-on envisager que la privatisation de l'UAP se déroule avant celle d'Elf-Aquitaine ?

– Dès l'instant où Elf était la dernière entreprise prévue dans la liste du décret de juillet dernier, nous n'avons pas voulu la laisser seule en lice. Car jusqu'à présent, nous avons toujours souhaité garder deux fers au feu. Voyez la BNP et Rhône-Poulenc. Pour autant, chacun voit bien qu'Elf a une longueur d'avance.

– Vous voulez continuer à vous appuyer sur le marché boursier. Alors pourquoi ne supprimez-vous pas totalement l'impôt de Bourse ?

– Il y a eu plusieurs gestes cette année. Pour les petites transactions, à l'initiative du gouvernement ; pour les grosses transactions et les non-résidents, à l'initiative du Parlement. Et cela afin d'accroître la compétitivité de la place de Paris par rapport à ses concurrents européens et donc pour défendre l'emploi dans le secteur financier en France. Il est cependant difficile, dans les conditions actuelles, de se priver aujourd'hui du milliard et demi de recettes que rapporte cet impôt, même si tous considèrent que cela serait justifié économiquement.

– L'Assemblée a voté la semaine dernière un texte réglementant très fortement le dividende majoré. Il s'agit d'une mesure qui permet à une entreprise de stabiliser son capital en récompensant l'actionnaire fidèle avec un dividende supérieur à celui normalement attribué. Qu'en pensez-vous ?

– Je me suis engagé à faire voter un dispositif réglementant la majoration des dividendes, lancée notamment par l'Air iquide. Il ne fallait pas empêcher une entreprise de récompenser ses actionnaires fidèles. Mais cette pratique nouvelle ne devait pas polluer le processus des privatisations, en laissant penser que les actionnaires du noyau stable, par nature fidèles, puissent s'attribuer un dividende supérieur à celui des petits actionnaires. Et la «loi Dailly» qui autorise la majoration des dividendes, en l'encadrant strictement, ne le permettra pas.

– Quelles seront les prochaines cessions d'entreprises publiques ?

– Vous le saurez le moment venu. Mais ne faut-il pas rappeler que nous avons engagé ce programme dans le plus grand scepticisme ? On nous affirmait que la Bourse serait incapable d'absorber de telles sommes. On avait prétendu que l'actionnariat populaire, c'était une vieille lune. Or dans le cas de la BNP et de Rhône-Poulenc, on dénombre à chaque fois plus de 2,8 millions d'actionnaires. 39 % d'entre eux, dans le cas de la BNP, n'étaient jamais venus en Bourse ! Nous avons su créer un environnement notamment boursier favorable aux privatisations. La baisse des taux d'intérêt y est pour beaucoup.

– N'y a-t-il pas eu une certaine dérive dans l'affectation des recettes de privatisations ?

– Privatiser pour désendetter l'Etat, c'est en théorie l'idéal. Mais c'était se priver des seules marges de manœuvre dont nous avions besoin pour soutenir une économie en récession. Nous avons utilisé l'argent des privatisations pour financer par anticipation les mesures budgétaires de soutien en faveur du bâtiment ou des PME par le biais de l'emprunt Balladur. Nous les utiliserons aussi pour doter en capital les entreprises publiques. Il est probable d'ailleurs que l'on dépassera les 20 milliards au total pour 1993 et 1994. Car ces sommes servent aussi à renflouer des entreprises dont certaines ont vocation à être demain privatisées.

– Quelle est la philosophie du rapport que vous préparez sur les fonds de pension ? La capitalisation est-elle, pour vous, un complément d'autant plus indispensable que les régimes de répartition connaissent de sérieuses difficultés ?

– M. Edouard Balladur m'a confié une mission de réflexion sur les fonds de pension. Vous constatez que les esprits évoluent positivement. Même les syndicats ont pris des positions plutôt ouvertes à la discussion. Il n'est pas question de proposer des fonds de pension qui, d'une manière ou d'une autre, pourraient fragiliser les régimes de répartition. Ce serait irresponsable. Si l'opinion accueille bien le projet, je ne verrais personnellement que des avantages à ce qu'il soit examiné à la session de printemps.

– Envisagez-vous une mesure fiscale dans le budget 1995 pour déduire des revenus les contributions aux fonds de pension ?

– C'est une hypothèse sur laquelle nous travaillons.»

Propos recueillis
par **DOMINIQUE GALLOIS**
et **MICHEL NOBLECOURT**

CLÉS/ *Glossaire*

■ Noyaux stables. – Le terme a fait son apparition en 1986 à l'occasion des privatisations. On parlait alors de «noyaux durs». La procédure vise à réunir, à côté de l'actionnariat populaire et salarié, un cercle d'industriels et financiers pour «stabiliser» une partie du capital (20 % en moyenne) des entreprises privatisées. Ces derniers s'engagent à rester pour une période de temps déterminée dans le capital des sociétés cédées sur le marché. La sélection de ces actionnaires de référence a donné lieu à de sévères controverses durant la première cohabitation. La loi de privatisation de 1993 confie la composition de ces noyaux – désormais qualifiés de stables – à la commission de privatisation qui les soumet, ensuite, à Bercy.

■ Action spécifique. – C'est l'équivalent de la *golden share* anglo-saxonne. Cette action est créée au bénéfice de l'Etat pour la privatisation d'entreprises jugées «sensibles». Ce titre s'accompagne d'un droit de veto que l'Etat peut exercer contre des cessions d'actifs jugées contraire à l'intérêt national. Prévue dans la privatisation de Renault, cette disposition était l'un des gros points de crispation des actionnaires de Volvo.

■ CEPME. – Le Crédit d'équipement des PME est un organisme spécialisé dans le financement des petites et moyennes entreprises. Né en 1981 du rapprochement de la Caisse nationale des marchés de l'Etat et du Groupement interprofessionnel des PME, cet organisme, dont le rôle a longtemps été de distribuer des prêts bonifiés, doit faire face à un problème d'identité, qui s'accompagne d'une situation financière peu solide.

■ Impôt de Bourse. – Taxe sur les opérations boursières, dont le produit est estimé à 2 milliards de francs par an, et dont la suppression est un éternel cheval de bataille pour les milieux financiers. Ces derniers estiment que le maintien d'un tel impôt pénalise Paris par rapport à la place boursière de Londres, où cette taxation n'existe pas. Un amendement voté il y a quelques jours par les députés (*le Monde* du 18 décembre) prévoit sa suppression pour les non-résidents.

■ TVA sociale. – Le gouvernement étudie l'éventualité d'instaurer une «TVA sociale» au profit de la Sécurité sociale, dont le déficit (57 milliards en 1993, 43 milliards en 1994) se creuse à cause du ralentissement des rentrées de cotisations. Augmenter d'un point la TVA dégagerait près de 30 milliards de francs par an, mais les pouvoirs publics considèrent que ces ressources nouvelles ne devraient par viser à combler une partie du déficit. Ils préféreraient les utiliser pour procéder à de nouvelles exonérations de cotisations patronales, afin de relancer l'emploi. Une TVA sociale serait moins impopulaire qu'une hausse de la CSG et pèserait sur les importations. En revanche, elle se répercuterait sur l'indice des prix et toucherait davantage les petits revenus.

■ Fonds de pension. – Les fonds de pension sont des régimes de retraite collectifs et facultatifs fondés sur l'épargne. Très puissants dans la quasi-totalité des pays industriels, ils permettent au retraité de percevoir une rente. Le modèle allemand consiste à intégrer les cotisations au capital de l'entreprise alors que le modèle anglais – qui a les faveurs du ministre de l'économie – confie la gestion de ces fonds aux organismes financiers qui les placent sous forme d'actions, d'obligations ou d'investissements immobiliers. Le développement de fonds de pension en France nécessite notamment que ces cotisations soient déductibles du revenu imposable.

Les régions françaises vont bénéficier plus largement des aides européennes

La Commission européenne a arrêté mardi 21 décembre la liste précise des régions des Douze qui bénéficieront, de 1994 à 1999, des aides communautaires pour favoriser le développement économique régional. Daniel Hoeffel, ministre délégué chargé de l'aménagement du territoire et des collectivités locales, devait faire, pour la France, une communication au conseil des ministres du 22 décembre.

Selon le jargon de Bruxelles, les régions peuvent être aidées soit au titre de la reconversion industrielle («objectif 2»), soit au titre du développement des zones rurales («objectif 5 b»). Paris est parvenu, au terme d'une négociation difficile, à bien tirer son épingle du jeu, puisque la population française concernée passe de 9,3 millions d'habitants dans la période précédente (1989-1993) à 14,6 pour l'objectif 2 et de 6,2 millions à 9,7 pour l'objectif 5 b. *«A ces résultats positifs,* a précisé M. Hoeffel, *il faut ajouter ceux obtenus l'été dernier, qui avaient consisté à placer les DOM, la Corse et les arrondissements du nord d'Avesne-sur-Helpe, Douai et Valenciennes, très affectés par le chômage, dans la liste des régions en retard de développement et par conséquent bénéficiaires d'aides très importantes.»* Conformément aux décisions du conseil européenn d'Edimbourg de décembre 1992, 141 milliards d'écus (1 écu = 6,6 francs) ont été alloués aux fonds structurels européens pour faciliter cette politique d'adaptation et de restructuration régionale. Sur ce total, les régions européennes classées dans l'objectif 2 recevront 15,3 milliards d'écus et les zones rurales 6,3. En janvier, la Commission rendra publique la répartition de ces enveloppes entre les Etats membres et les taux de subvention maximaux autorisés pour chaque pays.

Au titre de la reconversion industrielle on notera que dorénavant une bonne partie de l'Alsace et du Centre sont bénéficiaires, tandis que l'Ile-de-France et le Limousin sont les deux seules régions écartées. La Franche-Comté garde le même quota de population couverte qu'entre 1989 et 1993. Quant au classement retenu pour les zones rurales, il laisse de côté l'Ile-de-France, le Nord-Pas-de-Calais et la Picardie. La part de la population bénéficiaire baisse sensiblement en Auvergne.

Ces aides vont permettre d'accompagner la politique d'aménagement du territoire et de financer plusieurs actions prioritaires prévues dans les contrats de plan Etat-régions (1994-1998).

F. Gr.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : Charles Pasqua veut favoriser la mobilisation de l'épargne régionale. – *«Il y a de l'argent dans le pays, le succès du récent emprunt d'Edouard Balladur le prouve. Nous sommes favorables à la mobilisation de l'épargne régionale et locale pour qu'elle s'investisse dans de grands projets et le gouvernement vient d'ailleurs, dans la loi de finances pour 1994 de prendre des mesures incitatives dans ce sens»,* a déclaré, mardi 21 décembre, Charles Pasqua, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, en clôturant un colloque organisé par la Caisse des dépôts et consignations sur «Le financement de l'aménagement du territoire». *«Il faudra bien, en fin de compte, prendre des décisions fiscales dérogatoires pour favoriser l'installation ou le maintien d'activités économiques dans les zones les plus déshéritées»,* a-t-il ajouté.

ÉTRANGER

Désaccords sur les taux d'intérêt et la réforme bancaire

La cohabitation entre Bill Clinton et la Réserve fédérale américaine connaît ses premiers accrocs

Le comité fédéral de l'open market, l'instance de la Réserve fédérale américaine chargée de définir la politique monétaire, s'est réuni mardi 21 décembre, alors que les tensions se font plus vives entre la Fed et la Maison Blanche. Les désaccords entre Alan Greenspan et Bill Clinton portent sur l'opportunité d'un relèvement des taux d'intérêt à court terme, mais aussi sur le projet de réforme du système de surveillance des banques élaboré par l'administration.

NEW-YORK

de notre correspondant

La lune de miel entre Bill Clinton, le président, démocrate, des Etats-Unis, et Alan Greenspan, le patron, républicain, de la Réserve fédérale (la Fed), est terminée. Après une petite année d'entente cordiale, les deux centres principaux de l'exécutif économique américain commencent à s'opposer de plus en plus ouvertement. Et les sources de contentieux se multiplient. Traditionnel aux Etats-Unis, où la banque centrale, la Fed, dispose d'une certaine indépendance vis-à-vis du pouvoir politique, le conflit entre la Maison Blanche et les autorités monétaires pourrait, s'il devait se durcir, gêner une reprise pourtant bien amorcée. C'est pourquoi nombre d'observateurs pensent que M. Clinton cherchera à éviter une confrontation trop directe avec M. Greenspan.

C'est naturellement autour de la politique monétaire que s'est d'abord esquissé le divorce. Depuis son accession à la Maison Blanche, Bill Clinton ne pouvait que se satisfaire de la politique très accommodante menée par la Fed. Celle-ci a largement alimenté en liquidités l'économie nationale. La Fed accorde aux banques de l'argent au jour le jour à un taux (le taux de l'escompte) de 3 %, ce qui représente – compte tenu d'une inflation tournant autour de 3 % – un taux réel pratiquement nul. L'adoption par le Congrès d'une politique de réduction du déficit budgétaire a favorisé une forte baisse des taux à long terme, qui ont atteint, dès la mi-octobre, des niveaux jamais connus depuis vingt-cinq ans (5,17 % sur le dix ans), avant de remonter quelque peu depuis (5,82 % actuellement, sur le dix ans également).

L'argent bon marché a ainsi largement contribué à conforter la reprise. Le rythme annuel de croissance de l'économie américaine aurait été, au cours du quatrième trimestre de cette année, de 4,5 %, selon une estimation donnée lundi 20 décembre par Robert Rubin, l'un des conseillers économiques de la Maison Blanche. Un rythme qui, s'il était confirmé, serait très rapide.

Mais, alors que se tenait mardi à Washington la réunion mensuelle du comité fédéral de l'open market de la Fed – l'organisme qui définit la politique monétaire à court terme de la banque centrale –, un débat public s'est engagé parmi ses membres. Plusieurs d'entre eux estiment venu le moment de relever les taux d'intérêt à court terme, de manière à empêcher une reprise de l'inflation. En fait, de l'avis général, les pressions inflationnistes restent encore faibles. Mais la plupart des experts s'attendent à un relèvement des taux l'an prochain, au second semestre. L'administration Clinton craint pour sa part une décision précipitée de la Fed. Après le secrétaire au Trésor, Lloyd Bentsen, c'est donc Bill Clinton lui-même qui a mis en garde, la semaine dernière et encore au cours du week-end, Alan Greenspan. Un relèvement du loyer de l'argent serait *« une erreur »*, a déclaré le président américain, estimant qu'il n'y avait jusqu'à présent *« aucune pression inflationniste dans l'économie américaine »*.

La surveillance des banques

Dans ces conditions, le patron de la Fed s'inquiète, lui, d'une décision que Bill Clinton doit prendre prochainement : l'un des sept membres du conseil des gouverneurs de la Fed (ils ont tous été nommés par des présidents républicains), Wayne Angel, voit son mandat arriver à échéance fin janvier. Le président américain doit lui choisir un successeur. Pour Alan Greenspan, il ne fait pas de doute que la personnalité que nommera M. Clinton sera davantage préoccupée par le soutien à la croissance que par la lutte contre l'inflation.

Au-delà de la politique monétaire, un autre sujet oppose désormais la Maison Blanche et la Fed : la réforme du système de surveillance des banques concocté par l'administation Clinton et qui devrait être débattue rapidement au Congrès. Illustrant l'ambition de Bill Clinton et d'Al Gore visant à *« réinventer l'Etat »*, Lloyd Bentsen a présenté, fin novembre, un projet de réorganisation de l'ensemble des structures assurant la surveillance des banques. L'objectif affiché est de supprimer la bureaucratie et de réduire les coûts qui pèsent sur le système financier américain en concentrant les fonctions de contrôle des banques au sein d'une institution unique – une commission bancaire fédérale. Actuellement, ce sont quatre organismes différents qui « suivent », aux Etats-Unis, les institutions de crédit : le conseil de la Fed, le FDIC (Federal Deposit Insurance Corporation), le contrôleur de la monnaie et le bureau de surveillance des caisses d'épargne.

Ce projet, défendu par Bill Clinton, a immédiatement provoqué la colère de la Fed, qui a le sentiment que l'on veut, par ce biais, la déposséder d'une partie de ses pouvoirs. M. Greenspan lui-même a longuement attaqué cette réforme dans une libre opinion publiée par le *Wall Street Journal* du 14 décembre et titrée « Non à un régulateur unique des banques ». Selon le patron de la Fed, *« l'absence d'une expérience de gestion concrète des activités et des opérations des banques réduirait considérablement l'efficacité de la Fed »* dans sa politique monétaire et dans son activité en cas de crises financières.

M. Bentsen a immédiatement rejeté les arguments de M. Greenspan, estimant qu'*« il est difficile de croire que l'intégrité de la politique monétaire et la stabilité du système financier tiennent aujourd'hui au fait que la Fed supervise 18 % des actifs des banques commerciales »*. Venant au secours de M. Greenspan, un membre influent de la Chambre des représentants, le républicain Jim Leach, a dénoncé le risque d'une *« politisation »* – voire d'une *« présidentialisation »* – de la commission bancaire prévue dans le projet de l'administration. Il craint en outre que la situation de monopole de cette commission ne conduise à un alourdissement des coûts, contrairement à l'objectif affiché.

Dans ces conflits nouveaux entre la Fed et la Maison Blanche – tant sur les taux d'intérêt que sur la réforme du système de surveillance des banques, – Bill Clinton dispose d'une arme qu'il n'a pas encore utilisée. Depuis plusieurs mois déjà, des membres du Congrès, animés par le démocrate Henry Gonzales, président du comité bancaire de la Chambre des représentants, militent en faveur d'une réforme radicale de la Fed. Ils souhaitent en particulier que le Congrès ait un rôle actif dans la nomination des présidents des douze banques régionales du système de la Réserve fédérale. Ils demandent aussi que les délibérations du comité chargé de définir la politique monétaire soient rendues publiques plus rapidement et dans leur intégralité. Il s'agit là d'un projet de réforme qui remettrait en cause l'indépendance même de la banque centrale américaine.

Pour l'instant, Bill Clinton – à la grande satisfaction d'Alan Greenspan – n'a jamais apporté le moindre soutien à ce projet, élaboré pourtant par ses amis politiques. Si la Fed devait devenir déraisonnable et décider, par exemple, d'augmenter très tôt ses taux d'intérêt à court terme, le président américain pourrait peut-être alors la menacer de s'intéresser de plus près à cette réforme.

ERIK IZRAELEWICZ

COMMERCE ÉTATS-UNIS-JAPON : concessions de Washington. – Les États-Unis auraient renoncé à certains objectifs chiffrés en matière de réduction de leur énorme déficit commercial avec le Japon, du moins en ce qui concerne le secteur des assurances, a-t-on appris, mardi 21 décembre à Washington, de sources officielles américaines et japonaises. Les deux pays tentent de mettre au point un accord-cadre de réduction du déficit américain comme l'idée en avait été lancée en juillet par M. Clinton et le premier ministre japonais. Le sous-secrétaire d'Etat aux affaires économiques, Joan Spero, a déclaré de son côté que jusqu'à présent les progrès réalisés pour mettre au point cet accord-cadre avaient été décevants.

REPÈRES

CANADA

Un programme de grands travaux cofinancé par l'Etat et les provinces

Pour accélérer la croissance économique, le Canada va engager un programme de 6 milliards de dollars canadiens (environ 26 milliards de francs) de grands travaux qui seront exécutés au cours des deux prochaines années, a annoncé, mardi 21 décembre, Jean Chrétien.

Le nouveau premier ministre, qui venait de rencontrer ses homologues provinciaux, a déclaré que ceux-ci avaient donné leur accord à une formule globale proposant de faire financer à parts égales par le gouvernement fédéral, les provinces et les autorités municipales les travaux d'infrastructure envisagés. Les projets seront définis au cours des prochaines semaines et feront l'objet d'accords signés le mois prochain entre Ottawa et les provinces, a précisé M. Chrétien.

Les premiers ministres provinciaux, qui rencontraient pour la première fois M. Chrétien depuis son élection le 25 octobre à la tête du gouvernement canadien, ont par ailleurs accepté d'harmoniser les différents systèmes de taxation des biens et services en vigueur à travers le pays. – *(AFP.)*

COOPÉRATION

Un observatoire maritime de la Méditerranée

A l'initiative de la Chambre de commerce franco-arabe et sous l'égide de la Direction des transports maritimes et des ports et de la Commission européenne, l'Algérie, l'Espagne, la France, l'Italie, le Maroc et la Tunisie viennent de créer, à Marseille, un Observatoire maritime de la Méditerranée occidentale. Cet organisme s'est fixé trois objectifs principaux : l'amélioration de la sécurité maritime, la concertation entre professionnels des transports et chargeurs, ainsi que la proposition de « recommandations » aux Etats et aux instances européennes en vue de prendre des mesures législatives et réglementaires dans le domaine des transports maritimes.

La réunion de Marseille s'est déroulée en présence des directeurs des marines marchandes des six pays concernés, des responsables de compagnies de navigation desservant ces pays et de représentants de chargeurs (dont Michelin et Nestlé). Le communiqué final souligne la nécessité de *« stimuler des rapports plus étroits entre les armateurs et leurs clients (...) au moment où les flottes vieillissent »*, notamment *« pour lutter contre le développement des navires « sous normes » qui provoquent des catastrophes maritimes. »* – *(Corresp. rég.)*

GATT

M. Clinton annonce une ratification rapide

Le président Bill Clinton a déclaré, mardi 21 décembre, que le Congrès ratifierait *« promptement »* l'accord concluant le cycle de l'Uruguay dans le cadre du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), conclu le 1er décembre à Genève. Dans un communiqué publié par la Maison Blanche, M. Clinton justifie cette conviction par le soutien apporté à l'accord par le leader de la majorité démocrate à la Chambre des représentants, Richard Gephardt (Missouri). Or, pour la ratification de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), l'opposition de M. Gephardt avait beaucoup compliqué la tâche de M. Clinton. La loi de ratification de l'accord devra être soumise au Congrès au plus tard le 15 avril. En vertu d'une procédure accélérée dite du « fast track », le Congrès ne pourra pas apporter la moindre modification à l'accord et devra donc l'approuver – ou le rejeter – en bloc. – *(AFP.)*

ÉLECTROMÉNAGER

Glen Dimplex s'intéresse à Moulinex

Le groupe irlandais Glen Dimplex, spécialisé dans le chauffage électrique, pourrait entrer dans le capital du géant français de petit électroménager Moulinex. Ce dernier a, en effet, confirmé, mardi 21 décembre, l'existence de discussions entre les deux groupes. Si celles-ci se révélaient fructueuses, a indiqué Moulinex, Glen Dimplex pourrait *« prendre une participation minoritaire dans le capital de Finap* [le holding de contrôle du groupe normand] *ou de Moulinex »*. La société Glen Dimplex, leader européen du chauffage électrique domestique, est aussi présente sur le marché britannique du petit appareillage ménager par sa filiale Morphy Richards. Glen Dimplex réalise un chiffre d'affaires de l'ordre de 2,5 milliards de francs et emploie 4 500 salariés environ dans des usines implantées en Irlande, au Royaume-Uni, en Allemagne et en Amérique du Nord.

INFLATION

Hausse de 0,1 % des prix en novembre

Les prix à la consommation en France ont augmenté de 0,1 % en novembre par rapport à octobre, a indiqué l'INSEE, mardi 21 décembre. L'indice calculé sur la base 100 en 1990 est passé de 108,5 en octobre à 108,6 le mois dernier. Sur un an (novembre 1992-novembre 1993), la hausse est de 2,2 %. Elle est également de 2,2 % depuis le début de l'année.

Le secteur de l'alimentation a enregistré le mois dernier la plus forte hausse, avec 0,4 %, en raison de la poursuite de l'augmentation saisonnière des prix des légumes frais et de certains fruits. En revanche, les prix des produits manufacturés du secteur privé ont baissé de 0,2 %, avec un recul des prix de l'habillement (–0,1 %), inhabituel pour un mois de novembre mais qui s'explique, souligne l'INSEE, par de nombreuses promotions. Diminution également (–0,3 %) des tarifs publics hors énergie, due aux dernières baisses saisonnières des prix des transports aériens (–1,4 %) et maritimes (–15,7 %).

Les prix des services du secteur privé ont augmenté, quant à eux, de 0,2 %. On note dans ce secteur une décélération, puisque, en glissement annuel (novembre 1992-novembre 1993), la hausse est de 3,6 %, contre 4,8 % entre novembre 1991 et novembre 1992. Le secteur de l'énergie a enregistré de son côté une hausse de 0,1 % en un mois et de 4,1 % en un an.

PÊCHE

Accord entre les Douze sur les quotas de prises de poissons pour 1994

Les ministres de la pêche des Douze se sont mis d'accord, mardi 21 décembre, sur ce que les experts appellent les *« totaux admissibles de captures »* (TAC) et les quotas de prises de poissons dans les eaux communautaires pour 1994. Les propositions de la Commission, prévoyant des baisses importantes des quotas, ont été atténuées, notamment pour le cabillaud, le lieu noir, la sole et le maquereau. Pour la plupart de ces espèces, les quotas généraux et la répartition entre les États membres ont été maintenus à leur niveau de 1993, en dépit d'une certaine raréfaction des ressources. En outre, les ministres ont décidé de reporter leur décision sur l'adaptation du régime d'adhésion de l'Espagne et du Portugal à la politique commune de la pêche à une session ultérieure.

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

Le gouvernement serait hostile à la baisse des pensions

Selon Alain Deleu, président de la CFTC, le gouvernement est *« fermement opposé au rétablissement des abattements sur les retraites complémentaires entre soixante et soixante-cinq ans »* que préconise le CNPF. Le dirigeant de la centrale chrétienne, reçu le 21 décembre par M. Balladur, a indiqué que le gouvernement était disposé à porter de 1 à *« 1,5 milliard de francs pendant sept ans »* la participation annuelle de l'État au fonctionnement de l'ASF (Association pour la gestion de la structure financière). Depuis dix ans, celle-ci compense auprès des caisses complémentaires le surcoût de l'abaissement à soixante ans de l'âge de la retraite. Cette participation, a affirmé M. Deleu, serait accordée *« à condition »* qu'aucun abattement ne soit introduit sur les pensions. Le 23 décembre, les partenaires sociaux se rencontreront pour trouver des financements complémentaires. Alors que les syndicats proposent d'augmenter les cotisations des salariés et des employeurs, le patronat refuse cette dernière option, préférant réduire (de 4 % à 22 %) les pensions des retraités quittant la vie active avant soixante-cinq ans.

SALAIRES

Ralentissement des hausses en novembre

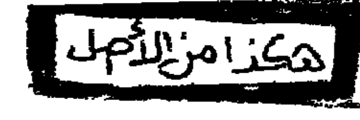
Les augmentations de salaires observées en novembre sont *« les plus faibles rencontrées depuis 1985 »*, indique l'enquête mensuelle du ministère du travail publiée mardi 21 décembre. En moyenne, la revalorisation accordée au cours du mois dernier *« est très faible : 0,78 % pour les ouvriers et 0,77 % pour les employés »*, précise le ministère, qui ajoute que 11,3 % des ouvriers et 8,4 % des employés, en données corrigées des variations saisonnières, ont bénéficié d'une hausse de leur salaire de base.

CORRESPONDANCE

Défense des Pères Noël

Un article paru dans « le Monde-l'Économie » du 21 décembre sous le titre « La mafia des Pères Noël » a ému certains commerçants ambulants qui exercent leur métier sous ce déguisement sur les trottoirs du boulevard Haussmann à Paris. L'un d'eux, Roland Charlet, nous a adressé une lettre dans laquelle il déplore que cet article porte atteinte à son *« honorabilité »* et à celle de ses collègues. M. Charlet affirme que *« les Pères Noël sont des gens honnêtes, tous pères de famille »* et non des *« tireurs »* (de sacs) ou des *« toucheurs »* (d'enfants). Un agent de sécurité du Printemps portait, dans *le Monde*, cette accusation à leur encontre.

[La suite de l'article corrigeait le propos dont M. Charlet s'émeut. Il faisait notamment état, dans les rangs des Pères Noël du boulevard Haussmann, d'une réfugiée bosniaque, et notait que « sous les barbes synthétiques, c'est un peu de la misère du monde qui se cache ».]





ENQUÊTE

Euro Disney, le rêve en moins

Les difficultés financières ont lézardé la façade sucrée du parc de Marne-la-Vallée devenu le premier site touristique de France

Le roi n'est pas son cousin. Après avoir sauté sur le lit moelleux de sa chambre, déniché dans le bar un gros bocal de bonbons (*« Ce qu'ils sont gentils ! »*), et piqué une tête dans la piscine, le petit garçon barbote pour la première fois de sa vie dans l'eau tiède et bouillonnante d'un jacuzzi. Les jambes moulues et des étoiles plein les yeux, gavé par l'abondance des plaisirs, il ne sait ce qui l'a le plus ravi dans cette journée marathon : l'excitation vertigineuse de « Big Thundermountain », le train de la mine ? Le tournis des soucoupes en folie d'*Alice au pays des merveilles* ? Le bal des fantômes dans la maison hantée ? Les secousses intergalactiques de la navette spatiale conduite par un robot rigolo ? L'envol dans les flancs de Dumbo, l'éléphant replet ? Ou encore les câlins dans les bras en peluche de Mickey, qui lui a obligeamment signé de sa main à quatre doigts un autographe ?

« En séjournant à Euro Disney, le rêve dure plus longtemps », dit la publicité (1). Elle a raison. Demain est un autre jour, un bonheur en stock où l'on épuisera et sa mère et les étapes inachevées, des pirates des Caraïbes au château de *la Belle au bois dormant*, en écoutant des chants de Noël dans l'odeur caramélisée des pop-corn.

La crise à Euro Disney ? Allons donc ! Hormis un petit agacement lorsque l'enfant a tiré sur la queue de Pluto et une déception lorsque le monumental génie de la lampe d'Aladin, baudruche ramollie, n'est pas parvenu à gonfler son caoutchouc bleu, il n'y a pas d'anicroches dans ce parcours huilé où le visiteur n'est accueilli que par des sourires. La scène tient bon, même si en coulisse certains craquent. L'important est de ne rien laisser paraître. Et pourtant, derrière cette façade sucrée, les grandes manœuvres sont déclenchées pour le sauvetage d'Euro Disney, devenu, à la faveur de la crise, ce qu'on appelle pudiquement « une entreprise en difficulté », pour ne pas dire naufragée.

Le 10 novembre, l'annonce des résultats financiers de la filiale européenne de la World Disney Company (qui en détient 49 % des parts, le reste étant entre les mains d'environ deux cent mille petits porteurs) a provoqué la stupeur : des pertes nettes consolidées de 5,3 milliards de francs pour un chiffre d'affaires de 5,7 milliards de francs ! Aussitôt, le titre a plongé : introduit en Bourse en 1989 à 72 francs après avoir atteint des sommets à l'ouverture du parc en 1992, avec 165 francs, il s'est retrouvé au taux dérisoire de 23,70 francs le 25 novembre avant d'opérer une légère remontée.

Déjà, au mois de juillet dernier, Euro Disney avait dû annoncer le report *sine die* de la deuxième phase de son projet pharaonique, qui nécessiterait un investissement supplémentaire de quelque 10 milliards de francs. Le deuxième parc à thème (consacré au cinéma), le parc aquatique, le deuxième golf, le centre des congrès de 40 000 mètres carrés de bureaux, les logements par milliers : on verrait plus tard. La direction d'Euro Disney a annoncé également un plan social avec la suppression de neuf cents postes, sur un peu plus de onze mille, principalement chez les cadres et les personnels administratifs, répartis en quatre cent soixante-quatorze départs volontaires et quatre cent soixante-six licenciements secs, représentant une « économie » de 245 millions de francs, bien maigre au regard du gouffre financier. Une vraie catastrophe pour ces *« managers du rêve »* (2) débarqués en conquérants sur la plaine de Brie, voilà bientôt huit ans.

Avait-on alors assez brocardé cette greffe improbable : *« Tchernobyl culturel »*, selon Ariane Mnouchkine, *« conservatoire du néant »* pour Jean-Yves Guiomar, dans la revue *le Débat* (3), clone français de la *« cité des automates »* américaine, revisitée par Umberto Eco dans *la Guerre du faux* (4). Euro Disney avait d'abord suscité un réflexe de rejet parmi les intellectuels et la méfiance des riverains. Et puis, au fil du temps, même les plus hostiles avaient dû s'y faire.

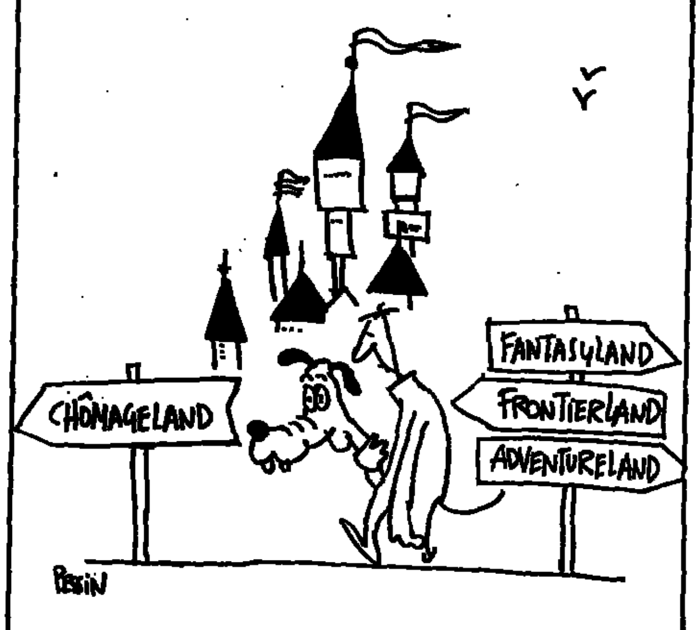
Euro Disney, à qui l'Etat, de Laurent Fabius, qui avait signé la lettre d'intention en 1985, à Jacques Chirac, signataire de la convention de 1987, avait accordé bien des facilités (d'emprunts auprès de la Caisse des dépôts, d'infrastructures avec une station RER et bientôt une gare TGV...) avait, comme les chats, fait son rond, trouvé sa place en Seine-et-Marne. Les retombées économiques sur la région avaient dépassé toutes les espérances de 30 % à 40 %. Selon les chiffres de l'établissement public d'aménagement de Marne-la-Vallée, *« quarante-sept mille sept cents emplois en année pleine sont liés directement ou indirectement à l'existence d'Euro Disney »*.

« Les investissements publics ont servi à quelque chose »

Au moment de la phase de construction, plus de cinq mille emplois dans le bâtiment et les travaux publics ont été maintenus. Selon Euro Disney, la visite du parc a engendré 20 % des devises étrangères en Ile-de-France. Le SAN, Syndicat de l'agglomération nouvelle des portes de Brie (qui regroupe les cinq communes sur lesquelles Disney s'est implanté) a recueilli 90 millions de francs de taxe professionnelle. Inégalement dotées, certaines de ces communes ont perçu plusieurs dizaines de millions de francs de taxe foncière. Les agriculteurs expropriés ont touché 11 francs l'hectare (contre trois francs au prix du marché).

Selon le délégué interministériel chargé du dossier Euro Disney, Claude Villain, l'investissement de l'Etat (2,9 milliards de francs) sera rapidement couvert par la TVA (1 milliard de francs en dix-huit mois) : *« Avec le nombre de chômeurs qui ont trouvé un emploi, on se dit qu'au moins les investissements publics ont servi à quelque chose. »* De quoi faire taire les plus grincheux. Ceux qui avaient prédit un échec du parc, une bouderie de cet OVNI qu'est Euro Disney, se sont trompés.

Au cours des dix-huit premiers mois d'ouverture, dix-sept millions d'entrées ont été enregistrées : en un an, Euro Disney a eu plus de visiteurs que le Maroc, la Tunisie et la Grèce réunis. Marne-la-Vallée est devenue le premier site touristique de France, loin devant la tour Eiffel, le Louvre ou Versailles. Les problèmes sont venus d'où on ne les attendait pas.



Philippe Bourguignon, le PDG d'Euro Disney, qui a remplacé le 12 avril – un an jour pour jour après l'ouverture du parc – l'Américain Robert Fitzpatrick, et, dit-on, a *« nettoyé la barque en renvoyant par charters entiers les cadres américains chez eux »*, accuse le coup avec un bon sourire qui lui fronce le nez au-dessus d'une étrange cravate qui retrace les scènes du... *Livre de la jungle.* Les erreurs de conception du projet, les ratés de « management » et une crise économique qu'on ne voyait pas venir au milieu des années 80. *« Les taux d'intérêt sont à 7 %, on tablait sur 3 %. Dans le milieu des années 80, dans des conditions économiques euphoriques, les leviers financiers étaient la règle. Aujourd'hui, le marché immobilier est sinistré, donc nous ne pouvons, comme nous l'avions prévu, revendre nos actifs (les hôtels et leurs cinq mille chambres) et nous désendetter. Dans les conditions actuelles, on ne passe pas. A partir d'avril, on ne tient pas nos échéances d'intérêts. »*

Excessive dramatisation ? Certains observateurs financiers le pensent, qui soulignent que rien n'obligeait Euro Disney à changer sa méthode comptable en faisant supporter, d'un seul coup, à la seule année 1993, les 3,2 milliards de francs d'amortissements relatifs aux frais de prêts d'ouverture qui devaient à l'origine s'étaler entre cinq et vingt ans. Comme si, tant qu'à être en difficulté, il valait mieux en rajouter pour faire craindre le pire et, paradoxalement, utiliser cette amplification artificielle de la crise comme moyen de pression.

Sous tutelle jusqu'à fin mars

En s'installant en France, la World Disney Company n'avait pourtant pas beaucoup investi d'argent frais. Moins de 2 milliards de francs, le reste (20 milliards) étant couvert par des emprunts généreusement accordés. C'est principalement cette sous-capitalisation qui se retourne contre Disney. Aujourd'hui, les banques ne suivent plus. D'âpres négociations sont menées avec les deux pools bancaires, conduits par la BNP et Indosuez, qui semblent rejeter l'idée de racheter les créances d'Euro Disney et renâclent à recapitaliser l'entreprise à parts égales avec la World Disney Company. Toute décision est suspendue jusqu'à la remise, le 15 janvier, d'un audit des comptes de la société, exigé par les banques.

Si l'on dit à Philippe Bourguignon : *« Ça passe ou ça casse ? »*, il répond : *« C'est un peu ça »*, et commente : *« C'est difficile de diriger une entreprise qui, systématiquement, loupe ses buts. »*

Comme si cette partie de bras de fer lui échappait un peu, il se concentre sur ce qu'il sait faire et ce qu'exige d'ailleurs la maison mère qui a mis sa filiale européenne sous tutelle jusqu'à fin mars : visser les boulons. Modifier la politique tarifaire, réadapter les services à des goûts européens (enfin du vin dans les restaurants du parc !) et ajuster une nouvelle politique de marketing en direction des enfants. Un visiteur du parc sur quatre seulement est un enfant. Il faut donc essayer, estiment les responsables du marketing, de faire venir à Marne-la-Vallée des groupes scolaires, des classes vertes, et d'y organiser avec les entreprises partenaires des stages (informatique avec IBM, photo avec Kodak). On essaie aussi de séduire les « seniors », c'est-à-dire le troisième âge, qui pourrait *« rapporter »* un million de visiteurs supplémentaire. Mais visser les boulons, c'est aussi licencier, même si la direction d'Euro Disney prétend le faire de la façon *« la plus honorable, la plus humaine, la plus digne possible »*. Le plan social risque d'écorner un peu plus encore cette image à laquelle elle tient tant.

L'ensemble des syndicats – même le syndicat maison, la CSL – a rejeté le plan social. Une « coordination » sauvage, qui affirme regrouper une trentaine de cadres et administratifs, a eu l'impertinence de manifester et de distribuer des tracts à l'entrée du RER. Les départs peuvent être brutaux. Convoqués les 14 et 15 décembre par leurs supérieurs, les partants sont vivement encouragés à plier bagage tout de suite, à la faveur d'un « congé d'attente ». De retour à leur bureau, ils trouvent le téléphone coupé et leur ordinateur déconnecté, *« par crainte d'une vengeance, d'un sabotage ou d'un virus »*. *« Le licenciement SKF, avec le taxi à la porte, n'est pas bien différent. Sauf qu'ici il n'y a pas de taxi »*, ironise un cadre qui se sent *« jeté »* après avoir été *« usé et abusé »*.

La *« belle mentalité »* de pionnier qui a entouré les premiers moments du lancement d'Euro Disney a mal résisté à ce que certains n'hésitent pas à appeler, plutôt que *« la culture et les valeurs Disney »*, un *« lavage de cerveau »*. Le règne des petits chefs et la *« délation encouragée à tous les échelons »* auraient eu raison de la fraternelle convivialité du début. Disney n'a pas toujours bien maîtrisé – c'est un euphémisme – les relations sociales avec ses employés. Ses mœurs en la matière le conduisent régulièrement devant le conseil des prud'hommes de Meaux, dont il occupe (à la section activités diverses) la moitié du rôle. Le bras de fer qui oppose depuis des mois des musiciens du parc à la direction est, à cet égard, exemplaire. Vingt-cinq d'entre eux viennent d'obtenir leur réintégration – confirmée par la cour d'appel – et la transformation de leur contrat en contrat à durée indéterminée. L'un d'eux paie assez cher le fait d'avoir osé braver son employeur devant la justice : on l'appelle *« le saxo solitaire »*. Déguisé en policier américain, il est contraint de jouer tout seul sur un trottoir de Main Street, ce qu'il vit comme une brimade destinée à l'inciter à partir de lui-même.

Ainsi le plan social fait-il ressurgir les aigreurs accumulées. Contraints à la « flexibilité », c'est-à-dire disponibles à tout moment, les « cast members » (les employés) pourraient bien être moins souples à l'avenir. L'intérêt accru des employés sous-syndicalisés (24 % de participation aux dernières élections) pour, notamment, la CGT, qui a fini par s'implanter chez Mickey, en est un signe. Et même si le tout nouveau vice-président chargé des ressources humaines, Michel Perchet, pense que *« la chance de cette entreprise, c'est sa crise : un bon moyen de réveiller l'ensemble des talents »*, les « talents » épargnés jusqu'ici par le plan social ont bien du mal à partager cet enthousiasme un peu forcé, sur fond de crise. La magie de Disney a ses limites.

AGATHE LOGEART

(1) Il a aussi son prix : un week-end dans le parc, avec une nuit à l'hôtel New-York, luxueux mais moins que le Disneyland, coûte 1 875 francs pour deux personnes.

(2) *Disney, les managers du rêve. Au-delà de la légende, l'histoire vraie et les coulisses d'un empire de loisirs*, de Joe Flower. Editions Maxima, 1992.

(3) *Le Débat*, n° 73, janvier-février 1993.

(4) *La guerre du faux*, d'Umberto Eco. Grasset, 1985. Réédité en « Livre de poche » (n° 4064).



VIE DES ENTREPRISES

Pour échapper à des droits anti-dumping aux frontières de l'Union européenne

Grundig remboursera des aides autrichiennes

« Délocaliser » peut réserver des surprises... Le groupe Grundig, qui décidait, en janvier, de se séparer de son usine de téléviseurs à Creutzwald (Moselle) pour transférer sa production en Autriche et développer son unité de Vienne, va rembourser une part des aides... reçues de l'État autrichien. Le ministre autrichien de l'économie l'a annoncé, mardi 21 décembre, au commissaire bruxellois à la concurrence, Karel Van Miert. La veille, les ministres des affaires étrangères des Douze avaient décidé d'imposer un droit de douane anti-dumping de 14 % sur les téléviseurs Grundig fabriqués dans ce pays.

Certes, l'Autriche s'est toujours défendue d'avoir apporté des aides à la délocalisation des activités de Creutzwald. Mais, dans une lettre à la Communauté, la délégation permanente de l'Autriche auprès de la CEE reconnaissait qu'un premier développement du site de Vienne, décidé fin 1989, avait été *« subventionné par la ville de Vienne »* (*le Monde* du 12 février). Grundig, au total, avait reçu 100 millions de schillings (47 millions de francs) ; le remboursement annoncé mardi porte sur le tiers de cette somme, un tiers l'ayant déjà été et le solde n'étant pas mis en cause par la Commission puisqu'il s'agit d'un soutien à la protection de l'environnement.

Les décisions bruxelloises et la réaction de Grundig ne changeront rien à l'avenir de l'usine de Creutzwald, vendue au groupe gallois Gooding (*le Monde* du 18 décembre). Mais nul doute que les polémiques nées de cette affaire ont pesé sur l'intérêt porté par les Douze aux subventions autrichiennes.

P.-A. G.

Crédit

Le bout du tunnel pour le Comptoir des entrepreneurs ?

Neuf mois après une grave crise de liquidités qui l'a mis dans l'incapacité de faire face à ses engagements, le Comptoir des entrepreneurs (CDE) semblerait arriver aujourd'hui au bout de ses peines. En effet, le conseil d'administration du Comptoir devrait se réunir mercredi 22 décembre dans l'après-midi, pour adopter les modalités de sortie du bilan de quelque 9 milliards de francs de créances. Cette solution avait d'ailleurs été prise lors d'un conseil d'administration du Crédit foncier de France, le 15 décembre.

Elle apparaît dans l'immédiat comme la seule alternative à une recapitalisation très coûteuse, d'autant plus que le Crédit foncier, tout comme les Assurances générales de France, respectivement actionnaires à 11,5 % et 30 % du Comptoir, estiment avoir accompli leur devoir.

Cette opération de *defeasance* (sortie des créances d'un bilan qu'une société reprend et finance par des obligations) s'articulerait comme suit : les créances du CDE seraient transférées vers une société d'accueil créée pour la circonstance. Une fois que cette société aura acquis ce portefeuille, financé par une émission obligataire, le produit obtenu en liquidités ira directement au bilan du CDE, lui permettant ainsi de l'assainir.

Reste que le problème principal est la garantie offerte aux souscripteurs de ces obligations : qui pourra leur assurer le paiement des coupons et le remboursement du capital à l'échéance ? Selon *les Echos*, un rehausseur de crédit qui garantirait l'emprunt serait sur le point d'être choisi, ce qui permettrait à l'opération de bénéficier d'une bonne notation et limiterait le coût du refinancement.

Selon la société canadienne Bombardier

Le financement du projet de TGV au Texas est insuffisant

Le projet texan de train à grande vitesse est gravement compromis en raison d'un défaut majeur de financement, a annoncé, mardi 21 décembre, un porte-parole du groupe canadien Bombardier, Pierre MacDonald. Le consortium Texas TGV, chargé par l'État du Texas de la réalisation de ce projet de 7 milliards de dollars, n'est parvenu à réunir que 40 des 170 millions de dollars nécessaires au financement des premières études de faisabilité, a indiqué M. MacDonald.

« Nous sommes en train de manquer à nos engagements », a-t-il estimé, rappelant que les premiers financements du projet de liaison TGV entre les villes texanes de Dallas et Houston, dans un premier temps, puis de San-Antonio et Austin, devaient être bouclés avant la fin de 1993.

Les difficultés rencontrées par le consortium constitué par Bombardier, le groupe franco-britannique GEC-Alsthom et l'américain Morrison Khudsen Corp., devraient conduire au retrait de la concession dont il bénéficiait jusqu'à présent, a précisé M. MacDonald, ajoutant que le consortium devrait dans ce cas soumettre une nouvelle proposition aux autorités texanes.

Le président de Bombardier, Laurent Beaudoin, a attribué l'échec du montage financier à un manque de financement public du projet, censé être entièrement réalisé sur fonds privés. En novembre, le directeur des affaires internationales de la SNCF imputait la difficulté à rassembler les financements au retard pris par l'État du Texas dans la réalisation des études d'impact d'environnement.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

ALLIANCE

DASA et Pratt and Whitney vont échanger des participations. – Les constructeurs de moteurs d'avion MTU, filiale du groupe allemand Deutsche Aerospace (DASA), et Pratt and Whitney, filiale de la société américaine United Technologies Corp., vont procéder à un échange de participations, a annoncé le porte-parole de la DASA, Christian Poppe, mardi 21 décembre à Munich. Cet échange, qui *« renforcera l'alliance stratégique »* conclue fin 1991 entre les deux motoristes, prévoit que Pratt and Whitney acquerra 24,9 % du capital de MTU, tandis que MTU prendra une part *« de valeur équivalente »* au capital de Pratt and Whitney. L'importance de cette part dépendra d'une évaluation, en cours, des deux compagnies, a précisé le porte-parole.

OPA

TERRAILLON : dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée par BTF. – Un projet d'offre publique d'achat simplifiée a été déposé par Bernard Tapie Finance SA (BTF) sur les actions de la société Terraillon (pesage), cotée au second marché de la Bourse de Lyon, indique mardi 21 décembre un communiqué de la Société des Bourses françaises. BTF, qui détient déjà 67,25 % du capital de Terraillon (78,39 % des droits de vote), propose un prix unitaire de 40 francs. La cotation des actions Terraillon, suspendue depuis le 4 novembre alors qu'elle avait atteint 30 francs, continue d'être suspendue jusqu'à nouvel avis, indique la SBF.

CONTRAT

UN CONSORTIUM EUROPÉEN comprenant l'armateur SDV modernisera le port de Saint-Pétersbourg. – Un consortium européen formé de SCAC Delmas-Vieljeux (SDV, groupe Bolloré), Sinport (Fiat Impresit) et HPC (Port de Hambourg) vient de remporter un appel d'offres international pour relancer et moderniser le port russe de Saint-Pétersbourg, a annoncé, mardi 21 décembre, SDV dans un communiqué. L'opération porte sur un investissement de 6,25 millions d'écus (41 millions de francs) pour 1994. L'appel d'offres avait été lancé dans le cadre du programme « TACIS » d'assistance de la Communauté européenne aux Etats de la Communauté des Etats indépendants (CEI).

CESSION

SHELL a vendu l'essentiel de son agrochimie à American Cyanamid. – Le groupe Royal Dutch Shell a annoncé, mardi 21 décembre, qu'il avait réalisé la vente de la majeure partie de ses activités de protection des plantes (insecticides, fongicides...) au groupe American Cyanamid. La cession de 80 % des activités de ce secteur a été réalisée et le reste sera conclu l'an prochain, selon un communiqué de Shell, qui ajoute *« qu'en plus, quelques petites affaires ont également été vendues »*. Un porte-parole de Shell s'est refusé à donner le chiffre d'affaires total des activités transférées. Lors de l'annonce de la transaction, en juin à Paris, Shell revendiquait un chiffre d'affaires 1992 dans le domaine de la protection des plantes de 725 millions de dollars, ce qui plaçait le groupe anglo-néerlandais au treizième rang mondial du secteur. Ces activités emploient 2 200 personnes dans le monde.

CRISE

THYSSEN prévoit 2 500 réductions d'emplois supplémentaires. – Thyssen Stahl AG, la branche sidérurgique de Thyssen AG, a annoncé, lundi 20 décembre, la suppression de 2 500 emplois supplémentaires au cours de l'exercice clos au 30 septembre 1994. Ceci porte à 12 500 les suppressions d'emplois sur l'exercice en cours, ramenant ainsi les effectifs de Thyssen Stahl à 27 000. D'ici à la fin de la décennie, Thyssen veut réduire ses effectifs à 25 000 salariés. Thyssen Stahl AG a réalisé lors de l'exercice 1992/93 clos le 30 septembre un chiffre d'affaires de 7,8 milliards de marks (26,5 milliards de francs), en recul de 19 % par rapport à l'exercice précédent, a indiqué la société dans son bulletin interne. Thyssen Stahl *« enregistrera une perte élevée »*, a ajouté le bulletin. La société compte sur des augmentations de prix, au 1er octobre 1993 et au 1er janvier prochain, pour améliorer la situation.

NOMINATION

FRANCE TÉLÉCOM : Marcel Roulet reconduit à la présidence. – Le conseil d'administration extraordinaire de France Télécom a proposé, comme prévu, lundi 20 décembre, le renouvellement de Marcel Roulet comme président du conseil d'administration de l'opérateur public, a indiqué France Télécom. C'est en conseil des ministres que M. Roulet sera nommé président de France Télécom pour un mandat de trois ans. M. Roulet avait été nommé président de France Télécom en décembre 1990, lorsque l'opérateur avait acquis le statut d'établissement public. Il en était déjà le directeur général depuis 1986. Agé de soixante ans, polytechnicien et diplomé de l'Ecole nationale supérieure des télécommunications, M. Roulet a aussi été directeur général de La Poste en 1985 et 1986.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 22 décembre ↑ Soutenue

La Bourse de Paris était mieux orientée mercredi 22 décembre : après un petit effritement en début de séance, les valeurs ont viré à la hausse une heure plus tard dans un marché actif. En baisse de 0,14 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait aux alentours de 11 heures un gain de 0,15 %. Deux heures plus tard, les gains accumulés par le principal indicateur de la place avoisinaient 0,30 % à 2 222,84 points. *« Le CAC tourne autour de son plus haut de l'année (2240,15 points) sans vouloir l'atteindre, mais cela devrait être fait avant la liquidation de vendredi »*, a commenté un intervenant.

Certains opérateurs estiment que les transactions devraient demeurer actives jusqu'à la fin de la semaine (la liquidation intervenant vendredi) et tablent sur des volumes quotidiens de 4 à 4,5 milliards.

Les nouvelles économiques publiées mercredi matin étaient très médiocres : les mises en chantier ont reculé de 7,4 % en octobre par rapport à septembre et la consommation des ménages a diminué de 1,6 % en novembre. Ces mauvaises nouvelles semblent appeler des mesures de relance et notamment une baisse des taux d'intérêt sensible. Les opérateurs privilégient cette perspective. La fermeté du franc français devrait également permettre cette détente des taux d'intérêt, déclarent les gestionnaires. Plusieurs opérateurs estiment que la tendance de fond reste haussière, toujours en prévision d'une baisse des taux d'intérêt, du redémarrage de l'économie et de la croissance des résultats de sociétés attendu pour 1994.

Du côté des valeurs, les échanges étaient très importants sur Suez portant déjà sur 1,2 million d'actions. Le titre reculait de 1,75 %. Une application portant sur 49 500 titres (1,6 % du capital) a été réalisée à 2 295 francs sur l'action Eurafrance. Hausse de 4,4 % du Groupe de la Cité et de 4 % de Dernart. Baisse de 4 % de Worms et Cie et de 3 % d'Olipar.

NEW-YORK, 21 décembre ↓ Repli

Wall Street a fléchi mardi 21 décembre, déprimée par la remontée des taux d'intérêt à long terme. Au terme des échanges, l'indice Dow Jones des valeurs vedettes a clôturé en baisse de 10,06 points à 3 745,15 par rapport à la veille, soit un repli de 0,27 %. Lundi, le principal baromètre de la grande Bourse new-yorkaise avait terminé en hausse de seulement 3,64 points. Quelque 266,5 millions de titres ont été échangés dans le courant de la séance. Le nombre des valeurs en baisse l'emportait sur celui des hausses, à 1 202 contre 889, et 622 étaient inchangées.

La hausse des taux d'intérêt à long terme sur le marché obligataire a jeté un froid sur les détenteurs de portefeuilles, ont noté des analystes. Des ventes de titres ont également été motivées par des raisons fiscales avant la fin de l'année.

Le taux moyen sur les bons du Trésor à 30 ans, la principale valeur de référence du marché obligataire, est remonté à 6,35 % mardi contre 6,30 % lundi soir.

« La Bourse bat au rythme du marché obligataire », a souligné Bill Allyn, directeur général de la firme d'investissements Jefferies and Co. La remontée des taux d'intérêt sur le marché obligataire a ravivé les craintes inflationnistes chez les porteurs de titres boursiers, a-t-il ajouté, notant que la multiplication des signes d'accélération de la reprise économique aux Etats-Unis accentuait encore davantage ces inquiétudes.

VALEURS	Cours du 20 décembre	Cours du 21 décembre
Alcoa	69 5/8	68 3/8
ATT	54 5/8	54 5/8
Boeing	44 3/4	43 7/8
Chase Manhattan Bank	34 1/2	34 3/8
Du Pont de Nemours	49 1/2	49 3/8
Eastman Kodak	55 3/4	56
Exxon	63 3/4	63 1/8
Ford	62 3/4	64 3/4
General Electric	104 1/4	105 3/8
General Motors	54 1/4	54 7/8
Goodyear	44	43 7/8
IBM	58 1/4	58 1/2
ITT	94 1/8	93 1/8
Mobil Oil	75 3/8	76 7/8
Pfizer	65 3/4	68 5/8
Schlumberger	57 3/4	57 7/8
Texaco	63 3/4	63 1/2
UAL Corp. ex-Allegis	143 3/8	144 1/4
Union Carbide	22 1/4	22 1/8
United Tech.	61 5/8	61 1/2
Westinghouse	13 7/8	13 7/8
Xerox Corp.	88 7/8	88 7/8

LONDRES, 21 décembre ↓ Prises de bénéfices

Les valeurs ont nettement baissé mardi 21 décembre au Stock Exchange, victimes de prises de bénéfices après leur récente envolée. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a clôturé en baisse de 22,5 points, soit 0,6 %, à 3 342,4 points, alors qu'il avait atteint un nouveau record absolu de 3 378,6 points peu après l'ouverture. 736,8 millions de titres ont été échangés contre 745 millions la veille.

Par ailleurs, la tendance a également été affectée par une aggravation du déficit commercial de la Grande-Bretagne avec les pays non membres de la Communauté européenne en novembre. Selon les statistiques officielles, le déficit commercial britannique s'est creusé à 767 millions de livres en novembre contre 372 millions en octobre.

Du côté des valeurs, British Gas a perdu 10 pence à 347 après la décision du gouvernement de lui enlever progressivement son monopole sur la distribution de gaz aux particuliers à partir d'avril 1996, et d'ouvrir complètement le marché deux ans plus tard.

VALEURS	Cours du 20 décembre	Cours du 21 décembre
Allied Lyons	6,65	6,55
BP	3,56	3,55
BTR	3,64	3,68
Cadbury	5,07	5,12
De Beers	15,90	15,13
Glaxo	7,08	7,04
GUS	6,08	6,10
ICI	7,83	7,57
Reuters	17,89	17,75
RTZ	7,79	7,74
Shell	[illegible]	7,08
Unilever	11,83	11,90

TOKYO, 22 décembre ↑ Reprise

La Bourse de Tokyo s'est sensiblement reprise mercredi 22 décembre, dans des transactions peu étoffées, à la veille d'un jour chômé en raison de l'anniversaire de l'empereur. A l'issue des transactions, l'indice Nikkei a gagné 130,31 points, soit 0,76 %, à 17 445,74 points, après avoir évolué dans une étroite fourchette de 17 296,33 points à 17 453,15 points. Le volume des transactions a porté sur 280 millions de titres environ, contre 220 millions la veille.

Acheteurs et vendeurs se sont livrés à un bras de fer, empêchant le marché d'afficher une tendance bien précise.

Les sociétés du secteur électronique, qui avaient connu deux séances de baisse, ont soutenu les cours, à l'image de Fujitsu, qui a progressé de 9 yens, et de Hitachi Electronics, qui a gagné 70 yens.

VALEURS	Cours du 21 décembre	Cours du 22 décembre
Ajinomoto	1 280	1 180
Bridgestone	1 280	1 300
Canon	1 490	1 500
Fuji Bank	1 900	1 940
Honda Motors	1 480	1 500
Matsushita Electric	1 490	1 480
Mitsubishi Heavy	639	634
Sony Corp.	5 440	5 440
Toyota Motors	1 780	1 780

CHANGES

Dollar : 5,806 F ↓

Mercredi 22 décembre, le franc restait stable face au deutschemark à 3,4040 francs à l'ouverture du marché des changes parisien, contre 3,4063 francs mardi en fin de journée (cours indicatif de la Banque de France), tandis que le dollar s'échangeait en début d'après-midi à 5,806 francs contre 5,8220 francs la veille (cours de la Banque de France).

FRANCFORT	21 déc.	22 déc.
Dollar (en DM)	1,7070	1,7046
TOKYO	**20 déc.**	**21 déc.**
Dollar (en yens)	110,75	111,30

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (22 déc.)	6 1/2 % - 6 5/8 %
New-York (20 déc.)	3 %

BOURSES

	20 déc.	21 déc.
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	2 223,47	2 215,86
(SBF, base 1000 : 31-12-90)		
Indice SBF 120	1 536,22	1 534,26
Indice SBF 250	1 467,85	1 467,18

NEW-YORK (indice Dow Jones)

	20 déc.	21 déc.
Industrielles	3 755,21	3 745,15

LONDRES (indice « Financial Times »)

	20 déc.	21 déc.
100 valeurs	3 364,90	3 342,40
30 valeurs	2 516,90	2 508,70
Mines d'or	251,90	247,40
Fonds d'État	107,16	106,96

FRANCFORT

	20 déc.	21 déc.
Dax	2 178,16	2 182,93

TOKYO

	21 déc.	22 déc.
Nikkei Dow Jones	17 315,43	17 445,74
Indice général	1 445,73	1 450,37

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,8100	5,8120	5,8575	5,8610
Yen (100)	5,2255	5,2297	5,2839	5,2900
Ecu	6,5760	6,5813	6,5762	5,5844
Deutschemark	3,4024	3,4054	3,4052	3,4096
Franc suisse	4,0022	4,0064	4,0246	4,0305
Lire italienne (1000)	3,4805	3,4839	3,4653	3,4706
Livre sterling	8,6543	8,6615	8,6769	8,6882
Peseta (100)	4,1470	4,1515	4,1203	4,1273

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3 1/16	3 3/16	3 1/8	3 1/4	3 5/16	3 7/16
Yen (100)	2 1/4	2 3/8	1 15/16	2 2/16	1 13/16	1 15/16
Ecu	6 13/16	6 15/16	6 3/8	6 1/2	6 1/16	6 3/16
Deutschemark	6 3/8	6 1/2	6 1/16	6 3/16	5 11/16	5 13/16
Franc suisse	4 7/16	4 9/16	4 1/8	4 1/4	3 7/8	4
Lire italienne (1000)	8 3/8	8 5/8	8 1/8	8 3/8	8	8 1/4
Livre sterling	5 5/8	5 3/4	5 3/8	5 1/2	5 1/4	5 3/8
Peseta (100)	9 1/2	9 3/4	8 3/4	9	8 3/8	8 5/8
Franc français	6 5/8	6 3/4	6 7/16	6 9/16	6 1/16	6 3/16

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.

هكذا من الأصل



MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS DU 22 DÉCEMBRE

Liquidation : 24 décembre
Taux de report : 7,13

Cours relevés à 13 h 30
CAC 40 : +0,23 % (2220,91)

Règlement mensuel

Dernier coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
01/06/93	EDF-GDF 3%	5730	—	—
30/03/93	B.N.P. (T.P)	1080	1070	-0,93
22/10/93	Cr.Lyonnais(T.P.)	1024	1015	-0,88
24/10/93	Renault (T.P.)	2301	2305	+0,17
01/10/93	Rhone Poulenc(T.P)	2531	2531	—
15/07/93	Saint Gobain(T.P.)	1170	1178	+0,68
01/08/93	Thomson S.A (T.P)	1070	1051	-1,78
16/07/93	Accor 1	583	585	+0,34
01/07/93	Air Liquide 1	843	842	-0,12
30/07/93	Alcatel Alsthom 1	816	822	+0,74
28/06/93	Alcatel Cable 1	726	726	—
25/06/93	Alspi 1	388	385	-0,77
12/07/93	AGF(Ass.gle.Fce) 1	714	700	-1,96
21/07/93	Axa 1	1575	1576	+0,06
15/06/93	Bail Equipement 1	46,70	46,45	-0,54
12/07/93	Bail Invest. 1	1081	1100	+1,76
26/03/93	Bancaire (Cie) 1	540	539	-0,19
15/06/90	Banque Colbert C2/	147,80	143,50	-2,84
21/06/93	Bazar Hot. Ville 2	688	680	-1,16
15/09/93	Berger (M) 2	1260	1260	—
21/12/93	Bertrand Faure 2	511	511	—
15/02/93	BIC 1	1295	1285	-0,77
01/07/92	BIS 1	225	219,50	-2,44
—	BNP 1	288	286,50	+0,77
15/07/92	Bollore Techno. 1	350	350	—
17/05/93	Bongrain 1	2945	2950	+0,17
20/12/93	Bon Marche (Au) 1	636	638	+0,31

Dernier coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
25/08/93	Sommer-Allibert 1	1979	1980	+0,05
30/08/93	Sophia 1	543	540	-0,55
13/05/93	Sovac 1	1810	1835	+1,38
31/07/91	Spie Batignolles 1	420	416	-0,95
15/07/93	Strafor Facom 1	547	543	-0,73

Dernier coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
28/04/93	Hoechst 1	1003	1020	+1,69
16/12/93	I.B.M 1	342	338	-1,17
04/10/93	I.C.I 1	65,10	65,20	+0,15
01/10/93	I.T.T. 1	549	541	-1,46
15/11/93	Ito Yokado 1	281	282,90	+0,68
20/12/93	Matsushita 1	78	78	—
17/12/93	Mc Donald's 1	334,50	332,50	-0,60
01/10/93	Merck and Co 1	198,10	198,40	+0,15

Comptant (sélection)

Obligations

Actions

Étrangères

Hors-cote (sélection)

Second marché (sélection)

Sicav (sélection) 21 décembre

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Ecur. Trimestriel	2150,73	2129,44
Elancial	139,98	135,85 ◆
Emergence Poste	115,07	111,72
Energie	403,15	394,07
Eparcic	4142,95	4142,95
Eparcourt-Sicav	4471,58	4466,41
Epargne Associat.	26936,98	26630,27
Epargne-Unie	1644,70	1604,59
Euil Cash capi.	9058,55	9058,55 ◆
Euroe Solidarité	1241,25	1228,96
Eurocic Leaders	1326,48	1287,83
Eurodyn	1455,23	1419,74

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Natio-Valeurs	1083,87	1035,20
Nippon-Gan	6786,73	6525,70
Nord Sud Dévelop	1977,38	1973,43
Obli-Associations	193,86	198,80
Oblicic-Mondial	3198,76	3152,47
Oblicic-Régions	1185,28	1167,88
Oblifutur	3536,06	3470,13
Oblig. tres caté.	215,42	212,24
Oblilion	1771,22	1753,68
Oblisécurité Sicav	14830,16	14830,16
Oblitys	536,81	528,88 ◆
Oraction	1695,73	1654,37

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Univar	288,50	288,50 ◇
Univers Actions	1683,52	1622,95
Univers Obligations	2144,28	2104,28
Valorg	2341,79	2339,45 ◆
Valrea	50985,60	50835,13
Winterthur St-Honoré	270,24	257,99

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 21/12	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,8445	5,8220	5,60	6,10
Ecu	6,5855	6,5845	—	—
Allemagne (100 dm)	340,7900	340,6300	330	353
Belgique (100 F)	16,3840	16,4000	15,85	16,85
Pays-Bas (100 fl)	304,2900	304,2500	294	315
Italie (1000 lires)	3,4865	3,4785	3,20	3,65
Danemark (100 krd)	87,0400	87,1000	83	91
Irlande (1 iep)	8,2680	8,2880	7,90	8,65
Gde-Bretagne (1 L)	8,6780	8,6630	8,30	9,10
Grèce (100 drachmes)	2,3755	2,3760	2,85	3,35
Suisse (100 f)	399,9000	401,6800	386	408
Suède (100 krs)	69,4100	69,5500	65	74
Norvège (100 k)	78,6100	78,5800	74	83
Autriche (100 sch)	48,4620	48,4440	47,20	50,20
Espagne (100 pes)	4,1645	4,1615	3,90	4,45
Portugal (100 esc)	3,3400	3,3350	3	3,75
Canada (1 $ can)	4,3567	4,3370	4,15	4,60
Japon (100 yens)	5,2853	5,2512	5,11	5,48

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 21/12
Or fin (kilo en barre)	72900	72500
Or fin (en lingot)	73000	72700
Napoléon (20f)	417	417
Pièce Fr (10 f)	370	—
Pièce Suisse (20 f)	415	419
Pièce Latine (20 f)	415	415
Souverain	525	528
Pièce 20 dollars	2645	2560
Pièce 10 dollars	1400	1450
Pièce 5 dollars	793,75	—
Pièce 50 pesos	2725	2705
Pièce 10 florins	440	435

Matif (Marché à terme international de France)
21 décembre 1993

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 83 108

Cours	Mars 94	Juin 94	Sept. 94
Dernier	130,16	129,50	128,64
Précédent	129,98	129,46	128,60

CAC 40 A TERME
Volume : 27 381

Cours	Janvier 94	Février 94	Déc. 93
Dernier	2235,50	2264,50	2225
Précédent	2246,50	2258,50	2235

RÈGLEMENT MENSUEL (1)
Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de négociation

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux Li = Lille
Ly = Lyon M = Marseille
Ny = Nancy Ns = Nantes

SYMBOLES
1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

CARNET

Naissances

Anne FLEURY-CAHEN,
et
Robert CAHEN

ont la joie d'annoncer la naissance de

Alexandre,

le 8 décembre 1993.

22, place du Printemps,
68100 Mulhouse.

Jean-Marc et Evelyne DÉLAS,
Sébastien et Marie-Cécile,

ont la joie d'annoncer la naissance de

Cyril,

le 15 décembre 1993, à Drancy.

Amélia et Jean-Michel CAROIT,
laissent à
Eléonore et Emmanuel
la joie d'annoncer la naissance de leur petite sœur

Eugénie,

le 16 décembre 1993.

Apartado Postal 22033,
Saint-Domingue
(République dominicaine).

Alain et Olivia CASABONA

ont la joie d'annoncer la naissance de

Marie,

le 17 décembre 1993.

2, place de Séoul,
75014 Paris.

Décès

– Mme Geneviève Brissot,
son épouse,
Sandrine et Hervé,
ses enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Serge BRISSOT,

survenu le 19 décembre 1993.

L'inhumation aura lieu au Père-Lachaise, le 22 décembre, à 15 h 30.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

9, rue Gustave-Rouanet,
75018 Paris.

– *« Pour ce chemin qui s'ouvre entre tes mains, Père, je me remets. »*

Henri CAPIEU,
ancien pasteur de l'Eglise réformée de France,

nous a quittés le 15 décembre 1993.

De la part de
Ses enfants,
Béatrice et Bernard Picinbono,
Alain et Francine Capieu,
Marie-Eve et Daniel Marchal,
Bella Butzbach et Ken Jones,
Ses petits-enfants,
Ses arrière-petits-enfants,
Ses frères et sa belle-sœur.

Un service de reconnaissance et d'espérance a été célébré à Bréau.

– Sylvie Dupin de Saint-Cyr,
son épouse,
Ses enfants,
Ses petits-enfants,
Ses gendres et belle-fille,
Christophe, Liz, Adrian et Gabriel Dupin de Saint-Cyr,
Cyrille Dupin de Saint-Cyr,
Nathalie, Pascal, Amélie et Margot Buzzino,
Grégoire
et sa fille, Sophie Dupin de Saint-Cyr,
Noëmi, Christophe et Rémi Couzinet,
Aliette Dupin de Saint-Cyr,
sa mère,
Chantal Trutat,
sa belle-mère,
Toute sa famille,
Tous ses amis
Et ses amis Compagnons d'Emmaüs,
ont la douleur de faire part de la mort de

Arnaud DUPIN de SAINT-CYR,

survenue le 19 décembre 1993, à l'âge de soixante-trois ans.

Ses obsèques auront lieu le 23 décembre, à 15 h 30, en l'église de Corme-Royal (Charente-Maritime).

– Mme Michel Saint-Martin,
son épouse,
M. et Mme Patrick Saint-Martin,
M. et Mme Bruno Saint-Martin,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
M. Jean-Baptiste Saint-Martin,
son père,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Michel SAINT-MARTIN,

survenu le 19 décembre 1993.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 24 décembre, en l'église Saint-Pierre-Saint-Paul, à Fontenay-aux-Roses (Hauts-de-Seine), où l'on se réunira à 10 h 30.

15, rue Jean-Jaurès,
92260 Fontenay-aux-Roses.

– Mme Michel Perigord,
née Elisabeth Cornillault,
son épouse,
Ses enfants,
Ses petits-enfants,
Toute la famille,
Ses collaborateurs,
Et amis,
ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Michel PERIGORD,
docteur ingénieur,
docteur ès sciences physiques,
expert près la cour d'appel de Versailles,
expert près le tribunal administratif de Paris,
chevalier de l'ordre national du Mérite,
chevalier des Palmes académiques,
médaille d'argent de l'Etoile civique,

survenu le 20 décembre 1993, à l'âge de soixante ans.

Les obsèques religieuses auront lieu le jeudi 23 décembre, à 14 heures, en l'église du Cœur-Immaculé-de-Marie, 23, rue de Verdun, à Suresnes, suivies de l'inhumation au cimetière Bulvis, de Rueil-Malmaison.

– Louis Planchais,
son époux,
Sa fille, Emmanuelle Planchais,
Ses belles-filles, Sophie, Isabelle et Odile,
Sa sœur,
Ses frères,
Les familles Barré et Planchais,
ont la douleur de faire part du décès de

Françoise PLANCHAIS,
née Barré,

survenu le 20 décembre 1993, à l'âge de cinquante-sept ans.

Les obsèques ont lieu ce mercredi 22 décembre, à 15 h 45, en l'église Sainte-Anne de la Maison-Blanche, 186, rue de Tolbiac, Paris-13e.

Priez pour elle.

67, rue Vergniaud,
75013 Paris.

– Lorraine,
la mère de ses filles, Célia et Louise Rondepierre,
Marie-Hélène et Jean Savournin,
Jacques et Jacqueline Rondepierre,
Anne-Marie Gorgeon,
Michèle Rondepierre,
ses sœur, frère, belles-sœurs et beau-frère,
Catherine Rondepierre,
Luc et Sylvie Savournin,
Sylvie et Bernard Bedock,
Bertrand et Sylvie Savournin,
Anne Rondepierre,
ses neveux et nièces,
Toute sa famille,
Et tous ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Jean-Paul RONDEPIERRE,
médecin,
psychiatre,
psychanalyste,
ancien interne
des hôpitaux psychiatriques de la Seine,

survenu accidentellement le dimanche 19 décembre 1993.

Les obsèques religieuses auront lieu le jeudi 23 décembre, à 11 heures, en l'église de Toulon-sur-Arroux (Saône-et-Loire), suivies de l'inhumation au cimetière de Toulon-sur-Arroux.

– M. Roger Schwob,
ingénieur général de l'armement,
Ses fils, Alain, Yves, Etienne,
leurs épouses,
leurs enfants et petits-enfants,
Son frère, Paul Masse
et son épouse,
Sa sœur, Françoise Madie,
Ses belles-sœurs, Véra Masse, Lucienne Gabon, Antoinette Schwob,
Sa fidèle Malika,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Roger SCHWOB,
née Lucienne Masse,

survenu à son domicile, le 20 décembre 1993, dans sa quatre-vingt-deuxième année.

L'enterrement a eu lieu dans la plus stricte intimité.

72, rue Michel-Ange,
75016 Paris.

Rectificatif

– Dans l'avis de décès concernant

M. André ESCOURROU,

il fallait lire :
survenu le 20 décembre 1993, dans sa quatre-vingt-unième année.

19, rue Lebrun,
75013 Paris.
(*Le Monde du 22 décembre 1993.*)

Anniversaires

– Le 23 décembre 1943, furent arrêtés à Aix-les-Bains parce qu'ils étaient juifs, puis déportés à Auschwitz par le convoi no 66

Aaron KARYO,
quarante-trois ans,
ancien combattant,

Marguerite KARYO-VOVK,
trente-sept ans,

Isaac KARYO,
trente-six ans,
ancien combattant,

Estrela KARYO,
trente-quatre ans,

Philippe VOVK,
quatorze ans.

Deux jours plus tard, Nissim Karyo, soixante-quatre ans, Dora Vovk, douze ans et Daniel Vovk, dix ans, durent leur salut au courage de Marguerite Warren qui leur fit passer la ligne de démarcation pour les cacher dans son domicile de Maisons-Laffitte.

Nous n'oublions pas.

– Reims–Taissy.

Tous ceux qui les aimaient se souviennent fidèlement de

Jean VISSEAUX,
25 février 1925-23 décembre 1978,

François BAZELAIRE,
8 juillet 1947-30 décembre 1969.

– En ce troisième anniversaire de la disparition de

Bob WESTHOFF,

une affectueuse pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connu et aimé, en union avec les messes qui seront dites à son intention.

Remerciements

– Marie Lacombe
Et Catherine-Sinaïa Lacombe,
très touchées par les témoignages de sympathie et d'amitié dont elles ont été l'objet lors du décès de

Fabien LACOMBE,

adressent leurs profonds remerciements à toutes les associations d'anciens déportés et résistants, ainsi qu'à tous leurs amis.

AUTOMOBILE

Passat Volkswagen : offensive sur la sécurité

D'ici à la fin de l'année, VAG France va mettre dans les réseaux les différentes versions de la gamme Volkswagen Passat de « quatrième génération ». A travers cette appellation, on aura deviné qu'aucune révolution n'est à attendre dans l'affaire avec ces modèles qualifiés de « nouveaux », dont les lignes se sont adoucies. Toutefois, l'évolution des techniques et surtout l'effort mis par la marque dans le domaine des équipements concernés directement par la sécurité à bord méritent que l'on s'y arrête.

Ainsi, désormais, toutes les Passat, qui constituent la gamme moyenne des voitures fabriquées par VW, seront livrées avec deux coussins antichocs (conducteur et passager), des tendeurs de ceintures seront montés à l'avant ainsi que des appuis-tête avant et arrière, l'antiblocage des roues sera assuré et la direction – télescopique – sera sous assistance. Le tout, bien sûr, en série. Une partie de ces équipements pouvaient sur les anciennes Passat être montés en option. Si l'on ajoute que les structures mêmes du véhicule ont été, dès les modèles de base, renforcées au niveau des longerons et des portières et qu'une barre stabilisatrice est en place à l'avant (dommage qu'il n'y en ait une à l'arrière seulement dans les versions les plus rapides), force est de constater qu'effectivement Volkswagen a mis pas mal d'atouts dans cette série rajeunie, qui n'avait guère, dans les années antérieures, séduit les foules.

Bien évidemment, tout cet équipement a entraîné une hausse du poids des voitures, ce qui se ressent, sans exagération pourtant, dans la dynamique des diverses versions et bien que les motorisations aient été revues en hausse sur le haut de la gamme. Quatre moteurs à essence sont ainsi disponibles de 1 781 cm³ (4 cylindres, 90 ch, soit 7 CV) à 1 984 cm³ (115 ch, soit 10 CV et 150 ch en 16 soupapes) à 2 792 cm³ (174 ch), le fameux V6 étroit exploité déjà avec succès sur divers modèles d'autres gammes depuis 1991. En outre, deux versions Diesel (75 et 90 ch, soit 6 CV et 5 CV en moteur suralimenté) sont livrables, que l'on connaît bien pour les avoir vues fonctionner sur les 80 d'Audi. Il faut bien dire à ce titre qu'ils sont certes sûrs et endurants mais parfois à la peine dans les parcours sinueux et penteux, pour peu que toute la famille ait embarqué, car après tout il s'agit bien de voitures familiales.

Plus confortables, mieux insonorisées et peu gourmandes, toutes ces Passat restent agréables à conduire si l'on ne cherche pas trop à les malmener par de fréquents changements de rapports et des emballements de moteur, de nos jours d'ailleurs de moins en moins recommandés sur les routes. Pour les sportifs à tout prix, une version poussée dotée du VR6 (6 cylindres donc), dont la puissance au moteur atteindra 190 chevaux, va être distribuée tant en berline qu'en break, mais le 174 chevaux en label « Exclusiv » est déjà une très bonne solution pour les longs parcours qui nécessitent du souffle.

CLAUDE LAMOTTE

► **Prix : Passat, berline, 90 ch : 112 900 F. 115 ch : 131 000 F et 142 000 F. 150 ch, 16 soupapes : 164 400 F. VR6, « Exclusiv » : 191 600 F. Diesel : 75 ch : 123 400 F. Diesel turbo : 133 400 F et 157 500 F. Une boîte automatique est disponible pour 8 500 F. Les breaks entraînent un surcoût de 7 000 F.**

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* daté 20-21 décembre 1993 :

UNE LOI quinquennale no 93-1313 du 20 décembre 1993 relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle.

DES DÉCRETS

– Nos 93-1314 et 93-1315 du 20 décembre 1993 relatifs à la redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de télévision.

Noël : les services ouverts ou fermés

Presse : les quotidiens paraîtront normalement samedi 25 décembre.

Bureaux de poste : ils seront fermés dès le vendredi 24, à 14 heures. La distribution du courrier s'effectuera normalement le matin. L'après-midi, seuls les Colissimo, les Chronopost et la presse du soir (notamment *le Monde*) seront distribués. Les bureaux de poste assurant habituellement la permanence des dimanches et jours fériés seront ouverts les 25 et 26 décembre.

Banques : elles seront fermées dès le vendredi après-midi 24 décembre jusqu'au lundi matin 27 décembre, aux heures habituelles.

RATP : service réduit des dimanches et jours fériés.

Grands magasins : ils seront fermés.

Assurance-maladie : les centres et services de la caisse primaire d'assurance-maladie de Paris seront fermés du jeudi 23, à 17 heures, au lundi 27 décembre, à 8 h 30.

Allocations familiales : les services d'accueil des trois centres de gestion de la caisse d'allocations familiales de Paris seront fermés au public le 25 décembre.

Assurance-vieillesse : les points d'accueil retraite et les bureaux seront fermés du vendredi 24, à 12 h 30, au lundi 27 décembre, à 8 h 30.

Archives nationales : le Caran sera fermé les 25 et 26 décembre, le Musée de l'Histoire de France sera fermé le 25 et ouvert le 26.

Bibliothèque nationale : les salles de lecture seront fermées du vendredi 24, à 12 heures, au lundi matin 27 décembre. Le cabinet des médailles et l'exposition « Quand la peinture était dans les livres » seront ouverts.

Hôtel national des Invalides : les musées de l'Hôtel national des Invalides seront fermés le 25 décembre.

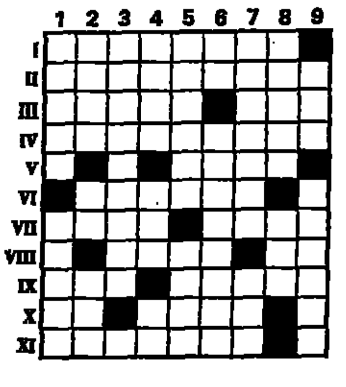
L'Institut de France : l'Institut sera fermé. Le château de Chantilly, le domaine de Chaalis (en face de la mer de sable), et le château de Kerylos (à Beaulieu-sur-mer) seront ouverts le 25 décembre.

Musées : ils seront fermés le 25 décembre, à l'exception, *à Paris*, du Musée des Arts d'Afrique et d'Océanie, *en province*, du Musée de la Maison Bonaparte (Ajaccio) et des Musées de l'Ile d'Aix.

Le Centre Georges-Pompidou sera ouvert. La Cité des sciences et le Palais de la découverte seront fermés.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME No 6198



HORIZONTALEMENT

I. Pas toutes blanches. – II. Gros légumes. – III. Comme l'Eternel dans son temple. Ancienne capitale. – IV. Comme des logarithmes. – V. Particules. – VI. Frappe fort. – VII. N'oublia pas. En Asie. – VIII. Pays. Quartier de Venise. – IX. Une partie de l'ensemble. Dans sa bouteille, il y a à boire et à manger. – X. Eau. Dans la main de celui qui a tiré une carotte. – XI. Tendues pour taper.

VERTICALEMENT

1. Celui qu'on disait nouveau valait cent fois l'ancien. Est forcé pour les coupures. – 2. Belle, dans une chanson. D'un auxiliaire. Qui ne cache rien. – 3. Des gens qui rêvent. – 4. Un grave défaut. Singe. Cri d'horreur. – 5. La Géorgie ou l'Espagne. N'était qu'une poussière en Espagne. – 6. Quelque chose de mauvais. Comme l'école dont fit partie Anaximandre. – 7. Manipuler comme un chapelet. Démonstratif. – 8. Pas atteints. Peut griser quand il est pur. – 9. Appel... déroutant. Qu'on trouvera à l'intérieur.

Solution du problème no 6197

Horizontalement

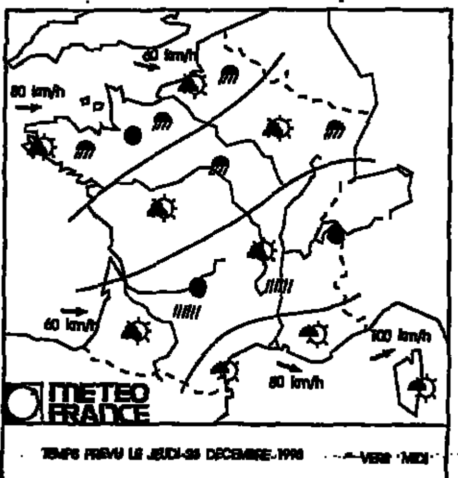
I. Epinette. – II. Gibecière. – III. Œillères. – IV. Suant. – V. Ta. Mi. Ras. – VI. Sabrées. – VII. Paso. Tu. – VIII. Ars. Grain. – IX. Aarau. – X. Saumoneau. – XI. Entés. Rus.

Verticalement

1. Égout. Panse. – 2. Pie. Aser. An. – 3. Ibis. Assaut. – 4. Nelumbo. Ame. – 5. Eclair. Gros. – 6. Tien. Écran. – 7. Tertre. Auer. – 8. Ere. Asti. Au. – 9. Esus. Unaus.

GUY BROUTY

MÉTÉOROLOGIE



TEMPS PRÉVU LE JEUDI 23 DÉCEMBRE 1993 VERS MIDI

LÉGENDE

Jeudi : pluie, vent et beaucoup de nuages. – Les régions de la moitié nord seront sous un ciel de traîne avec quelques éclaircies et pas mal d'averses. Le vent d'ouest sera modéré avec des rafales à 60 km/h près des côtes. En soirée, un nouveau passage pluvieux arrivera sur les côtes de la Manche. Le vent du sud-ouest puis nord-ouest se renforcera nettement. Dans la nuit de jeudi à vendredi, les rafales pourront atteindre 130 km/h sur les côtes de la Manche et de la Bretagne et 100 km/h dans l'intérieur de la Bretagne aux Pays de la Loire, au Centre, à l'Ile-de-France, à la Champagne-Ardenne et au Nord-Pas-de-Calais.
Sur la moitié sud, les régions méditerranéennes auront du soleil malgré des nuages élevés. Le vent d'ouest soufflera fort sur les Bouches-du-Rhône, le Var et surtout la Corse, où les rafales pourront dépasser les 100 km/h.
Ailleurs, le ciel sera couvert avec quelques faibles pluies et même un peu de neige au-dessus de 1000 mètres. Dans l'après-midi, quelques éclaircies perceront.
Les températures seront proches des normales saisonnières. Il fera entre 1 et 6 degrés le matin sur une grande partie du pays, localement 6 à 10 degrés sur les régions méridionales.
L'après-midi, le thermomètre atteindra 6 à 9 degrés sur la moitié nord, 7 à 12 degrés sur la moitié sud, localement 12 à 15 près de la Méditerranée.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

TEMPÉRATURES maxima - minima

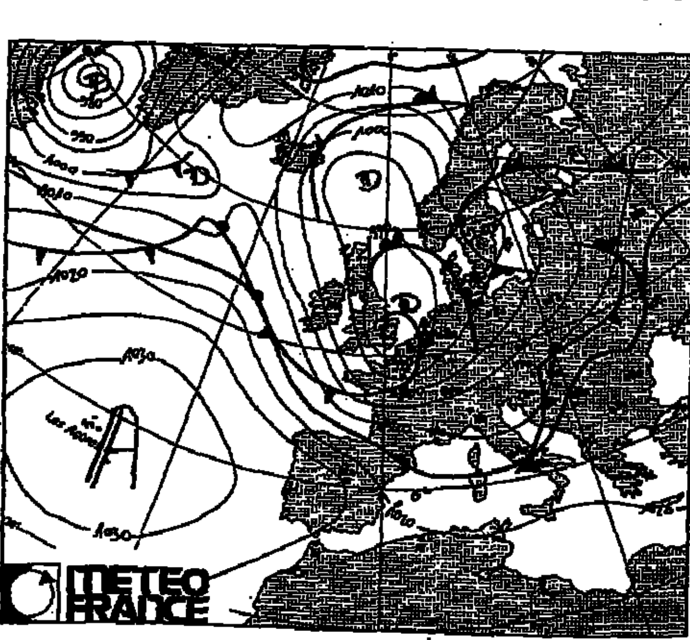
FRANCE	
AJACCIO	15/11
BIARRITZ	13/ 7
BORDEAUX	13/ 3
BOURGES	9/ 2
BREST	8/ 5
CAEN	8/ 4
CHERBOURG	7/ 5
CLERMONT-FER.	11/ 2
DIJON	10/ 2
GRENOBLE	12/ 2
LILLE	7/ 2
LIMOGES	7/ 1
LYON, BRON	13/ 1
MARSEILLE	15/ 5
NANCY, ESSEY	9/ 2
NANTES	9/ 3
NICE	21/ 7
PARIS-MONTS	10/ 3
PAU	11/ 3
PERPIGNAN	15/ 7
POINTE-A-PITRE	31/21
RENNES	8/ 4
ST-ETIENNE	13/ 0
STRASBOURG	12/ 3
TOULOUSE	11/ 4
TOURS	9/ 2

ÉTRANGER	
ALGER	21/10
AMSTERDAM	4/ 3
ATHÈNES	18/11
BANGKOK	32/23
BARCELONE	17/ 5
BELGRADE	15/ 8
BERLIN	3/ 0
BRUXELLES	7/ 3
COPENHAGUE	4/–2
DAKAR	25/20
GENÈVE	10/ 1
ISTANBUL	14/ 9
JÉRUSALEM	19/ 9
LE CAIRE	21/11
LISBONNE	15/ 7
LONDRES	5/ 3
LOS ANGELES	17/ 5
LUXEMBOURG	7/ 0
MADRID	9/ 0
MARRAKECH	19/ 5
MEXICO	19/ –
MILAN	10/–1
MONTRÉAL	3/ 0
MOSCOU	0/–6
NAIROBI	23/14
NEW-DELHI	22/ 6
NEW-YORK	15/ 3
PALMA-DE-MAJ.	19/ 8
PÉKIN	1/–
RIO-DE-JANEIRO	–/–
ROME	16/ 8
HONGKONG	18/10
SÉVILLE	17/ 7
SINGAPOUR	31/24
STOCKHOLM	2/ 0
SYDNEY	22/20
TOKYO	15/ 5
TUNIS	22/11
VARSOVIE	2/–3
VENISE	9/ 7
VIENNE	11/ 4

Valeurs extrêmes relevées entre le 21-12-1993 à 18 heures TUC et le 22-12-1993 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

PRÉVISIONS POUR LE 24 DÉCEMBRE 1993 A 0 HEURE TUC



MERCREDI 22 DÉCEMBRE

TF 1

14.30 Club Dorothée Noël.
17.50 Série : Hélène et les garçons.
18.20 Série : Les Filles.
18.50 Magazine : Coucou c'est nous ! Invité : Jacques Villeret.
20.00 Journal, Météo et Météo des neiges.
20.45 Variétés : Sacrée soirée. Emission présentée par Jean-Pierre Foucault. Le rire, en direct du cirque Pinder. Invité : Lagaf'. Anne, en direct d'Euro Disney et en présence de Philippe Douste-Blazy, présente, l'opération Un cadeau pour Noël.
22.40 Magazine : 52 sur la Une. L'Homme geisha, de Guy Brousmiche et Tony Comiti.
23.50 Variétés : Mireille Mathieu. Au Palais des Congrès, avec la participation de Francis Lai.

FRANCE 2

15.20 Série : L'Aigrefin.
16.20 Série : Mac Gyver.
17.10 Magazine : Giga.
18.40 Jeu : Un pour tous.
19.15 Jeu : Que le meilleur gagne.
19.50 Tirage du Loto (et à 20.45).
20.00 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 ▶ Téléfilm : Les Maîtres du pain. D'Hervé Baslé (3e partie).
22.40 Documentaire : Les Amants du siècle. De Frédéric Mitterrand. Sophia Loren et Carlo Ponti.
23.40 Journal et Météo.
0.00 Magazine : Le Cercle de minuit. Aux Antilles.

FRANCE 3

15.00 Questions au gouvernement, en direct de l'Assemblée nationale.
16.40 Jeu : Les Délires d'Hugo.
17.45 Magazine : Une pêche d'enfer. Les meilleurs moments.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Lumière sur la Grèce*, d'Herbert List.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Divertissement : La Grande Classe.
20.30 Le Journal des sports.
20.45 INC.
20.50 Jeu : Questions pour un champion. Finale des Masters et Master des Masters.
22.10 Journal et Météo.
22.40 ▶ Mercredi chez vous. Programme des télévisions régionales.

CANAL PLUS

15.05 Téléfilm : Les Envoûtées de l'espace 2. De Dan Curtis.
16.45 Dessin animé : Les Simpson.
17.05 Les Superstars du catch.
18.00 Canaille peluche. La Famille Addams.

— En clair jusqu'à 21.00 —

18.30 Ça cartoon.
18.45 Magazine : Nulle part ailleurs. Spécial Restos du cœur.
20.30 Le Journal du cinéma du mercredi.
21.00 Cinéma : Larry le liquidateur. □ Film américain de Norman Jewison (1991).
22.35 Flash d'informations.
22.40 Cinéma : IP 5. ■ Film français de Jean-Jacques Beineix (1992).

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —

17.00 Documentaire : Palettes. La haute note jaune, Vincent Van Gogh (rediff.).
17.35 Portrait : Vertige Feuillère. De Thierry Thomas et Fabienne Pascaud (rediff.).
18.30 Chronique : Le Dessous des cartes. Les cartes mentent (rediff.).
18.40 Documentaire : Rimbaud brûle ses manuscrits. De Werner Biermann (rediff.).
19.00 Série : The New Statesman.
19.35 Magazine : Mégamix. Musique et commerce.
20.28 Chaque jour pour Sarajevo.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Documentaire : Le Paradis sur terre. Le Monde de Hildegarde de Bingen, de Barrie Gavin et Bertrand McBurney.
21.40 Documentaire : Pèlerinage. A Saint-Jacques-de-Compostelle, de Didier Baussy.
22.40 Danse : Roseland. Ballet de Wim Vandekeybus. Avec Assumpta Arques Surinach, Jabi Busramente, Charo Calvo, Nicholas Crow, Maria Grazia Noce, Muriel Hérault, Peter Kern, Shannon McMurphy, Lieve Mèeussen, Simona Sandroni, Eduardo Torroja, Wim Vandekeybus.
23.30 Cinéma : *Le Rite*. ■ Film suédois d'Ingmar Bergman (1968, v.o., 75 min.).

M 6

13.25 M 6 Kid.
16.10 Magazine : E = M 6.
16.40 Magazine : Fax'O (et à 0.30).
17.10 Variétés : Multitop.
17.35 Série : L'Etalon noir.
18.00 Série : Code Quantum.
19.00 Série : Supercopter.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Madame est servie.
20.35 Magazine : Ecolo 6 (et à 0.55).
20.45 Téléfilm : Les Ailes du bonheur. De Michael Landon.
22.25 Téléfilm : Cache-cache mortel. De Philip F. Messina.
23.55 Magazine : Emotions.

FRANCE-CULTURE

20.30 Tire ta langue. Les métaphores paysagères dans la naissance du caractère chinois.
21.32 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse.
22.00 Communauté des radios publiques de langue française. Le polar à la une (5).
22.40 Les Nuits magnétiques. Au fil de la passion.
0.05 Du jour au lendemain. Avec Nicole Lorot (2).
0.50 Musique : Coda. Sister Rosetta Tharpe (3).

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 2 décembre dernier en la cathédrale Saint-Etienne de Toulouse) : Canzona a due chori, de Gabrieli, par les Sacqueboutiers ; Choral pour orgue BWV 682, de Bach, par Michel Bouvard, orgue ; Organum VIII, de Darasse, par le Quintette de cuivres Calvayrac, François Espinasse, orgue ; Prière, de Franck, par Jean Boyer, orgue ; Antagonisme IV, de Darasse, par le Quintette de cuivres Calvayrac ; Deux inventions à la mémoire de Xavier Darasse, d'Amy, par Jan Willem Jansen et Michel Bouvard, orgue ; Prélude à l'après-midi d'un faune, de Debussy, par François Laurent, flûte solo ; Instants éclatés dédiés à Michel Plasson, par l'Orchestre national du Capitole de Toulouse, dir. Michel Plasson.
23.09 Ainsi la nuit. Bagatelles et impromptus, de Smetana ; Quintette pour piano et vents en si bémol majeur, de Rimski-Korsakov.
0.00 L'Heure bleue. Tendances hexagonales, par Xavier Prévost. Le concert : Erik Truffaz, trompettiste et son Quintette.

Les interventions à la radio

RTL, 18 h 30 : « La politique étrangère de la France », avec Alain Génestar et Jean-Yves Le Déaut.
Radio-Shalom, 18 h 30 : Mgr Julien, archevêque de Rennes (« Le grand débat »).
France-Inter, 19 h 20 : « Comment améliorer la sécurité routière » (« Le téléphone sonne »).

IMAGES

Dodo !

LA télévision veille sur nous comme une mère. Quand nous risquons un traumatisme, à cause des soubresauts de l'actualité, elle nous offre à domicile le concours de ses gentils spécialistes. Elle leur prête le pouvoir de l'image, ils en usent pour mettre leur technicité rassurante à notre service. Surtout à l'approche de Noël, quand il faut que toutes les histoires se terminent bien, comme dans « La nuit des héros ».

Contrairement aux apparences, le TGV Valenciennes-Paris n'a donc pas déraillé. Heureusement que le docteur ès sciences de TF 1, Michel Chevalet, était là pour nous réconforter : ce prétendu déraillement n'était qu'un test éminemment scientifique. Si ce merveilleux train s'est un peu aventuré à côté de ses rails, sans se renverser, sans se briser, presque sans que les voyageurs s'en aperçoivent, c'est uniquement pour faire une « démonstration de stabilité ». Pour faire admirer la solidité de son carénage, la résistance de ses boogies surbaissés, l'invulnérabilité de ses amortisseurs. Quelle fiabilité ! Quel bijou ! Formidablement « positif », le test ! Michel Chevalet, au milieu de ses jolies maquettes, en était plus passionné que jamais. Un regret toutefois : l'absence inexpliquée, à ses côtés, de sa copine du « Club sciences », Dorothée.

De même, tout va pour le mieux sur les côtes de Bretagne et de Vendée. Les spécialistes du déminage requis par France 2 maîtrisent parfaitement la situation. Ils ont soigneusement analysé les milliers de détonateurs que la marée a déversés sur les plages : il n'y a que « *quelques grammes* » d'explosif dans chaque engin. Expérience faite, en léger différé, sur un pied de porc acheté chez le boucher du coin, il est clair qu'en cas d'explosion les dégâts seront limités. Il nous suffira de ne plus aller nous promener au bord de l'eau pour vivre tranquilles.

A l'heure où « un Français sur quatre » s'apprête à goûter les joies des sports d'hiver, ne dramatisons pas non plus les derniers accidents mortels survenus en montagne. Les experts de TF 1, Patrick 7 d'Or en tête, sont formels : du côté de Courchevel, il y aura « une bonne glisse », et si, de nos jours, sur les pentes, « tout le monde skie n'importe comment », cela n'est pas grave : les techniciens ont prévu l'envoi de « *patrouilleurs anges gardiens* » sur les pistes.

Quant au jugement critique formulé par le cardinal Decourtray sur les circonstances dans lesquelles le gouvernement a abrogé la loi Falloux, il ne mérite vraiment pas d'être exagéré ! Il s'agissait de propos « tenus à la hussarde ». C'est Bernard Pons qui l'a dit, et on sait, depuis l'affaire d'Ouvéa, combien ce docteur s'y connaît en thérapie douce.

Vive le *happy end* ! C'est étrange que Guy des Cars ait choisi ce moment pour mourir.

ALAIN ROLLAT

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

JEUDI 23 DÉCEMBRE

TF 1

5.55 Série : Intrigues.
6.28 Météo (et à 6.58, 8.28).
6.30 Club mini Zig-Zag.
7.00 Journal.
7.20 Disney Club Noël. Transmutazors ; Winnie l'ourson ; Tic et Tac ; Reportage ; Cuisine ; Transmutazors.
8.30 Télé-shopping.
8.55 Club Dorothée Noël. Dragon Ball Z ; Ranma un demi ; Sailor Moon ; Max et Compagnie ; Salut les Musclés ; Clip ; Jeux.
11.30 Feuilleton : Santa Barbara.
12.00 Jeu : La Roue de la fortune.
12.20 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
13.00 Journal, Météo et Tout compte fait.
13.35 Feuilleton : Les Feux de l'amour.
14.30 Série : Cannon.
15.20 Feuilleton : La Clinique de la Forêt-Noire.
16.10 Jeu : Une famille en or.
16.40 Club Dorothée Noël. Charles s'en charge ; Trois filles à la maison ; Jeux.
17.50 Série : Hélène et les garçons.
18.20 Série : Les Filles.
18.50 Magazine : Coucou, c'est nous ! Présenté par Christophe Dechavanne.
20.00 Journal, Tiercé et Météo.
20.50 Téléfilm : L'Héritière. De Jean Sagols.
0.05 Série : Paire d'as. Le Crime du 13 *bis*.
0.55 Journal et Météo.
1.05 Documentaire : Embarquement porte nº 1. Prague.
1.30 TF 1 nuit (et à 2.05, 3.05, 3.40, 4.35).
1.35 Documentaire : L'Aventure des plantes.
2.10 Documentaire : Histoires naturelles.
3.10 Série : Côté cœur.
3.45 Feuilleton : Les Aventures du jeune Patrick Pacard (et à 5.05, 5e et 6e épisodes).
4.45 Musique.

FRANCE 2

5.55 Dessin animé.
6.05 Feuilleton : Secrets.
6.30 Télématin. Avec le journal à 7.00, 7.30, 8.00.
8.40 Feuilleton : Amoureusement vôtre.
9.00 Feuilleton : Amour, gloire et beauté.
9.25 Série : Tequila et Bonetti.
10.10 Cinéma : Robinson et Cie. ■ Film d'animation français de Jacques Colombat (1990).
11.15 Flash d'informations.
11.20 Jeu : Motus.
11.50 Jeu : Pyramide.
12.20 Jeu : Ces années-là.
12.55 Loto, Journal et Météo.
13.45 INC.
13.50 Téléfilm : Le Soulier magique. De Tom Clegg.
15.20 Tiercé, en direct de Vincennes.
15.30 Série : L'Aigrefin.
16.25 Série : Mac Gyver.
17.15 Magazine : Giga. Avec les séries : Un toit pour dix ; Sauvés par le gong ; Le Prince de Bel-Air.
18.40 Jeu : Un pour tous.
19.20 Jeu : Que le meilleur gagne.
20.00 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 ▶ Magazine : Envoyé spécial. Demain la paix. Rabbi Jacob : le retour, de Gérard Oury, Didier Epelbaum et Pierre-Laurent Constant ; Les violons de l'hiver, de Jérôme Bony et Jean François Hoffmann ; J'ai même rencontré des chômeurs heureux, de Patrick Schulmann et Bernard Ronflet.
22.55 Téléfilm : Ça twiste à Poponguine. De Moussa Sene Absa.
0.30 Journal et Météo.
0.50 Magazine : Le Cercle de minuit. Présenté par Michel Field. Aux Antilles.
2.00 Le Magazine de l'emploi (rediff.).
3.00 Magazine : Mascarines (rediff.).
3.55 Dessin animé.
4.05 24 heures d'info.
4.20 Dessin animé.
4.25 Série : Quo Vadis.

FRANCE 3

7.00 Premier service.
7.15 Bonjour les petits loups. Les Moomins ; Les Volbecs ; Souris, souris ; Les Histoire du père Castor.
8.00 Les Minikeums. Les Bisounours ; Les Animaux du bois de quat'sous ; Raconte-moi une chanson : Ah, vous dirai-je maman ? ; Denis la malice ; Peter Pan ; Trois jours pour gagner ; Les Fables géométriques : les Deux Pigeons.
10.55 Série : Hondo.
11.45 La Cuisine des mousquetaires.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.00 Divertissement : Soucoupe volante.
13.30 Série : La Conquête de l'Ouest.
15.15 Série : La croisière s'amuse.
16.10 Téléfilm : Terre 2. De Tom Gries.
17.45 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. Présenté par Olivier Barrot. *Réglement*, de Jean-Pierre Maurel.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région..
20.05 Divertissement : La Grande Classe.
20.30 Le Journal des sports.
20.40 Keno.
20.50 La Dernière Séance.
20.55 1er film : Les Dix Commandements. ■■ Film américain de Cecil B. de Mille (1955).
0.35 Journal et Météo.
0.55 Dessin animé : Isle of Pingo Pongo. De Tex Avery.
1.05 2e film : Brother Orchid. ■■ Film américain de Lloyd Bacon (1940, v.o.).

CANAL PLUS

— En clair jusqu'à 7.25 —

6.59 Pin-up des créateurs. Karl Lagerfeld.
7.00 CBS Evening News.
7.23 Le Journal de l'emploi.
7.25 Canaille peluche. Le Tourbillon noir.

— En clair jusqu'à 8.10 —

7.50 Ça cartoon.
8.10 Série : Le Juge de la nuit.
9.00 Cinéma : Poulet au vinaigre. ■■ Film français de Claude Chabrol (1985).
10.45 Flash d'informations.
10.50 Cinéma : Bob Roberts. ■■ Film américain de Tim Robbins (1992).

— En clair jusqu'à 13.35 —

12.29 Pin-up des créateurs. Karl Lagerfeld.
12.30 Flash d'informations.
12.37 Magazine : La Grande Famille.
13.30 Le Journal de l'emploi.
13.35 Cinéma : Mister Johnson. ■ Film américain de Bruce Beresford (1990).
15.15 Le Journal du cinéma du mercredi (rediff.).
15.40 Surprises.
16.00 Cinéma : Le Cri de la roche. □ Film franco-germano-canadien de Werner Herzog (1992).
17.35 Documentaire : Histoires de chats. 1. Les Chats des pharaons, de Dick Meadows et Alan Neale.
18.00 Canaille peluche: La Famille Addams.

— En clair jusqu'à 20.35 —

18.30 Ça cartoon.
18.45 Magazine : Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.32 Série : Les Quarxs.

20.35 Cinéma : Beau fixe. ■■ Film français de Christian Vincent (1992).
22.00 Flash d'informations.
22.10 Cinéma : Indochine. ■■ Film français de Régis Wargnier (1991).
0.41 Pin-up des créateurs. Paco Rabanne.
0.42 Cinéma : Assassins et Voleurs. ■■■ Film français de Sacha Guitry (1957).
2.05 Documentaire : Ratons laveurs et castors, compagnons des bois.

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —

17.00 Cinéma : Playtime. ■■■ Film français de Jacques Tati (1967, rediff.).
19.00 Série : The New Statesman.
19.30 Documentaire : Petit Papa Noël. De Stephan Fehl et Eduard Erne.
20.28 Chaque jour pour Sarajevo.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Soirée thématique : Un Noël pas comme les autres. Soirée conçue par Suzanne Drexl.
20.45 L'Humour caustique. Montage de sketches de Gerhard Polt.
21.00 Téléfilm : Pas seulement à Noël. De Vojtech Jasny (v.o.).
22.30 Court métrage : Loriot, sous le sapin de Noël. De Vicco von Bülow (v. o).
22.35 Documentaire : Noël à Munich. De Walter Sedlmayr, suivi de Noël à New-York, de Wolfgang Fischer (v.o.).
22.45 Un Noël pas comme les autres. Reportage de Jean-Paul Goude.
22.55 Documentaire : Alléluia, les trottoirs de Hambourg. De Peter Kropf.
23.45 Documentaire : Domicile fixe. De Valérie Denesle et Anne Peyregne (30 min).

M 6

7.00 Informations : M 6 express (et à 8.00, 9.00, 10.00, 10.45, 11.50).
7.05 Contact 6 Manager.
7.15 Les Matins d'Olivia (et à 8.05). Emission présentée par Olivia Adriaco.
9.05 M 6 boutique. Télé-achat.
9.30 Infoconsommation.
9.35 Musique : Boulevard des clips (et à 10.05, 1.10, 5.45).
11.05 Série : Daktari.
12.00 Série : Pape Schultz.
12.35 Série : Les Routes du paradis.
13.25 M 6 Kid. La Guerre des tomates ; Conan, l'aventurier.
14.20 Magazine : Destination vacances. Présenté par Jill Hamilton.
17.05 Variétés : Multitop.
17.30 Série : L'Etalon noir.
18.00 Série : Code Quantum.
19.00 Série : Supercopter.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Madame est servie.
20.35 Météo 6.
20.45 Cinéma : Banzaï. □ Film français de Claude Zidi (1983).
22.35 Téléfilm : Montclare, rendez-vous de l'horreur. De Tony Williams.
0.05 Informations : Six minutes première heure.
0.15 Magazine : Fréquenstar.
3.00 Rediffusions. Les Enquêtes de Capital ; Lumières dans la ville ; Fréquenstar ; Violon tout terrain.

FRANCE-CULTURE

20.30 Fiction. Contes d'oiseaux lus par Mimi Barthélémy.
21.30 Profils perdus. Moïse (1).
22.40 Les Nuits magnétiques. Lettres d'amour (1).
0.05 Du jour au lendemain. Avec Paul Virilio.
0.50 Musique : Coda. Sister Rosetta Tharpe (4).

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 5 décembre au Théâtre des Champs-Elysées) : Lélio ou le retour à la vie, Symphonie fantastique, de Berlioz, par le Chœur de Radio-France, l'Orchestre symphonique de Boston, dir. Seiji Ozawa.
23.09 Ainsi la nuit. Impromptus pour piano, de Schubert ; Quatuor pour flûte et cordes en ré majeur K 285, de Mozart.
0.00 L'Heure bleue. Jazz s'il vous plaît, par André Clergeat. Concert : Django Reinhardt.

Les interventions à la radio

France-Culture, 7 heures : Hervé Bourges (« Grand réveil »).
Europe 1, 7 h 42 : Alain Madelin.
O'FM, 19 heures : Mgr Decourtray (« Le grand O O'FM-*la Croix*).
France-Inter, 19 h 20 : « La loi Falloux » (« Le téléphone sonne »).

Le Monde

AU JOUR LE JOUR

Mille e tre...

Les grands de ce monde ont des petits secrets que les petits de ce monde s'évertuent à dévoiler, tantôt par malice, tantôt par jalousie, souvent par intérêt.

L'ancien médecin de Mao vient ainsi de révéler à l'Occident l'immense appétit sexuel du Grand Timonier qui fut son patient, l'énormité du « palmarès » pouvant sembler à l'échelle de la Chine. Lubricité, que de crimes on commet en ton nom !

A peine était-on remis des émotions suscitées par ces révélations que nous venaient, des Etats-Unis, par voie de presse, des rumeurs réactivées. Des anciens gardes du corps (!) de Bill Clinton, alors gouverneur de l'Arkansas, affirment que le futur président était un « athlète sexuel ». Ils dressent le catalogue de ses conquêtes. Des démentis sont publiés.

Don Juan président, roi, dictateur ? La petite histoire bégaie.

PROCYON

L'ESSENTIEL

DÉBATS

Les élections en Russie : « Un salutaire épouvantail », par Alain Minc. L'invalidation de Jack Lang par le Conseil constitutionnel : « L'inconscient des neuf "sages" », par Gérard Miller *(page 2)*.

INTERNATIONAL

M. Eltsine se dote d'un service secret

Le président russe a signé un décret qui supprime le ministère de la sécurité et crée un nouvel organe de contre-espionnage placé directement sous son contrôle *(page 4)*.

Nouvelles rumeurs contre Bill Clinton

Au moment où sa courbe de popularité connaît une phase ascendante, le président américain doit faire face à une nouvelle campagne de « révélations » sur sa vie privée *(page 8)*.

POLITIQUE

Présidentielle : M. Balladur invite au silence

Après les remous provoqués dans la majorité par les déclarations de Mme Veil et de M. Léotard, le chef du gouvernement va rappeler ses ministres à une obligation de réserve, au sujet de l'élection présidentielle, qui devra s'appliquer jusqu'à « la fin de l'année prochaine » *(page 9)*.

SOCIÉTÉ

Le long chemin de la justice roumaine

Cinq ans après la chute du régime de Ceausescu, magistrats et avocats poursuivent leur lent et laborieux apprentissage de l'Etat de droit *(page 11)*.

CULTURE

Les maîtres des flûtes

Le cycle ouvert le 18 décembre au Théâtre de la Ville a consacré deux virtuoses de la musique indienne : Hariprasad Chaurasia et Natesa Ramani *(page 14)*.

COMMUNICATION

Une « super-autoroute de l'information » aux Etats-Unis

L'administration Clinton confirme son intention de supprimer, à partir de 1994, certaines des contraintes législatives pesant sur le secteur des télécommunications *(page 15)*.

Canal Plus au secours du câble

En portant de 5 % à 20 % sa participation dans la Compagnie générale de vidéocommunications-téléservice (CGV), la chaîne cryptée investit dans la relance des réseaux câblés et la commercialisation de programmes thématiques *(page 15)*.

ÉCONOMIE

Tensions entre la Banque fédérale et la Maison Blanche

Les désaccords se font de plus en plus vifs entre les deux centres principaux de l'exécutif économique américain, notamment sur les taux d'intérêt et sur le projet de réforme bancaire élaboré par l'administration Clinton *(page 18)*.

Services

Abonnements VI
Annonces classées 16
Marchés financiers 20 et 21
Automobile 22
Météorologie 22
Carnet, Mots croisés 22
Radio-Télévision 23

La télématique du *Monde* : 3615 LEMONDE 3617 LMDOC et 36-29-04-56

Demain

Le Monde des livres

Philippe Sollers s'est intéressé à Chateaubriand, écrivain politique. Pierre Lepape a lu le romancier estonien Jaan Kross. Georges Balandier, Maurice Olender, Raphaëlle Rérolle notamment rendent compte de quelques livres récents sur les questions religieuses.

Ce numéro comporte un cahier « Arts et spectacles » folioté I à VIII

Le numéro du « Monde » daté mercredi 22 décembre 1993 a été tiré à 472 369 exemplaires

Deux semaines après la levée de son immunité parlementaire

Bernard Tapie est mis en examen pour abus de biens sociaux dans l'affaire Testut

Deux semaines après la levée de son immunité parlementaire par l'Assemblée nationale, le député (MRG) des Bouches-du-Rhône, Bernard Tapie, a été mis en examen pour abus de biens sociaux, mercredi matin 22 décembre, par le juge d'instruction Benoît Persyn chargé, avec son collègue Philippe Vandingenen, du dossier relatif à l'entreprise de pesage Testut, filiale du groupe Bernard Tapie Finance. Cette mise en examen a été notifiée par le juge, qui a ensuite entamé l'audition de première comparution.

La justice a rattrapé le Bernard Tapie homme d'affaires avant le Bernard Tapie patron de l'Olympique de Marseille. Menée dans la discrétion à Béthune, l'enquête sur les abus de biens sociaux commis au détriment de Testut a pris de vitesse l'instruction conduite tambour battant à Valenciennes, tout l'été durant, sur la tentative de corruption du match Valenciennes-OM. Après l'ancien directeur général de Testut, Bruno Flocco, après le PDG de BTF, Elie Fellous – tous deux mis en examen pour abus de biens sociaux –, c'est au tour du dirigeant du groupe de se retrouver, en personne, sur la sellette.

Le député des Bouches-du-Rhône n'est pas un chef d'entreprise ordinaire. « *Un justiciable quelconque aurait déjà été mis en examen* », avait noté, le 17 novembre, la commission *ad hoc* de l'Assemblée nationale en donnant un avis favorable à la levée de l'immunité parlementaire. Dès le 8 octobre, les magistrats de Béthune avaient demandé cette levée, qu'ils jugeaient indispensable au bon déroulement de leur enquête sur l'usage abusif des patrimoines de Testut et de Trayvou, les deux sociétés de pesage filiales de Bernard Tapie Finance. Trop de soupçons convergeaient vers M. Tapie – PDG de BTF jusqu'à son entrée au gouvernement en avril 1992, puis actionnaire principal de BTF et de ses filiales, *via* la société en nom collectif Groupe Bernard Tapie qu'il possède avec son épouse – pour qu'il soit entendu comme un simple témoin.

Cherchant à savoir qui était le dirigeant de fait de l'entreprise au moment où furent commis les abus de biens sociaux éventuels, les magistrats devaient confronter M. Tapie à ses deux anciens collaborateurs, MM. Flocco et Fellous, dont les versions sont contradictoires. Du point de vue de la procédure judiciaire, la seule solution était dès lors de mettre le député en examen et, donc, d'obtenir au préalable la levée de son immunité en cours de session parlementaire.

Il fallut cependant attendre deux mois avant que l'Assemblée nationale n'autorise, le 7 décembre, l'engagement des poursuites contre le député. Votée ce jour-là à une très large majorité, la levée d'immunité autorise les magistrats à prendre des mesures dites coercitives (garde à vue, mandat de dépôt, contrôle judiciaire, perquisition) à l'égard de M. Tapie. Il est clair que des mesures de détention, qui pouvaient avoir un sens au mois d'octobre quand M. Fellous était encore en prison, n'en ont plus guère aujourd'hui. Après la convocation de M. Tapie au tribunal de Béthune, le dossier Testut semble reprendre son cours normal.

Quelle part a pris M. Tapie dans les présumés abus de biens sociaux découverts par les enquêteurs qui ont débroussaillé le maquis des sociétés du groupe ? Le cœur du dossier pénal réside dans l'« aller-retour » litigieux de la société Trayvou, achetée puis revendue par Testut à des sociétés en nom collectif (SNC) possédées par M. Tapie. Or, quand Testut acquiert Trayvou auprès de la SNC Financière et immobilière Bernard Tapie (FIBT) et souscrit 30 millions de francs au capital de Trayvou, en janvier 1991, M. Tapie est PDG de Testut ; si ces faits relèvent de l'abus de biens sociaux, il peut donc en être reconnu pénalement responsable. A l'inverse, quand Testut revend Trayvou à la SNC Groupe Bernard Tapie (qui a succédé à la FIBT) pour 1 franc symbolique, le 31 décembre 1992, après un abandon de 41 millions de francs de créances, le nouveau ministre a abandonné ses mandats dans les deux sociétés, même s'il possède toujours la SNC ; seuls des faits de recels d'abus de biens sociaux pourraient alors lui être reprochés.

Un petit complot

Portant sur un montant d'au moins 71 millions de francs – les 30 millions d'augmentation de capital puis les 41 millions d'abandon de créances –, ces présomptions d'infractions sont au centre de l'affaire Testut. Reste à savoir si les sacrifices excessifs demandés à la filiale du groupe, qui est ressortie exsangue de l'« aller-retour », relève de l'abus de biens sociaux ou de la stratégie industrielle d'un groupe. Et si cette opération a eu, ou non, pour intérêt principal de profiter à des SNC aux bénéfices desquelles M. Tapie a été personnellement intéressé. Outre les confrontations et les perquisitions rendues possibles par la mise en examen du député, des investigations financières sont toujours en cours pour tenter de le vérifier.

Pour sa défense, M. Tapie, qui s'est notamment exprimé dans son intervention publique à l'Assemblée nationale, met en avant les sommes injectées dans Testut et Trayvou – plus de 300 millions de francs – pour écarter toute idée d'une « vampirisation » des deux filiales par le groupe. En oubliant de préciser que ces sommes ont, pour l'essentiel, été injectées fort tard (à la mi-1993) et alors que les enquêtes judiciaires étaient bien engagées. En omettant aussi de rappeler qu'il s'agissait d'échapper, grâce à un plan de restructuration, au redressement judiciaire de Trayvou et à la constatation de cessation de paiement de Testut.

Suspendues comme des menaces, le 17 septembre, dans les jugements rendus par la chambre commerciale du tribunal de Béthune (*le Monde* daté 19-20 septembre), ces décisions n'avaient pas été mises à exécution grâce aux millions finalement apportés par le groupe. Ces oublis n'ont pas empêché M. Fellous de redire, mercredi matin 22 décembre, sur France 2, qu'il s'agirait d'une « *affaire qui a coûté beaucoup d'argent à Bernard Tapie* ». Reprenant une thèse chère à son patron, il a dénoncé un « *petit complot d'un petit groupe de magistrats de Béthune pour faire tomber Tapie* ».

ERICH INCIYAN

Au conseil des ministres

M. Balladur annonce la création d'une commission d'enquête sur la sécurité dans tous les établissements scolaires

Le premier ministre a décidé la création d'une commission ouverte à des parlementaires de tous les groupes politiques, chargée de faire le point du respect des normes de sécurité dans les établissements scolaires qu'ils soient publics ou privés. Edouard Balladur a fait cette annonce lors du conseil des ministres du mercredi 22 décembre, au cours duquel il a présenté une communication non prévue à l'ordre du jour sur la sécurité dans les établissements d'enseignement.

En rendant compte des travaux du conseil, Nicolas Sarkozy, ministre du budget et porte-parole du gouvernement, a expliqué que c'était pour des motifs de sécurité que le gouvernement avait « *entendu* » faire adopter une modification de la loi Falloux ; cette « *même préoccupation* » avait déjà conduit le gouvernement à affecter au mois de juillet dernier une partie de l'emprunt à la bonification d'emprunts des collectivités locales pour financer des travaux de sécurité dans les établissements d'enseignement publics. M. Sarkozy a ajouté qu'« *afin de faire toute la lumière sur cette question de la sécurité* » le gouvernement va mettre en place une commission « *à laquelle seraient associés des parlementaires de toutes tendances pour procéder à un état des lieux aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé afin de savoir où l'on en est de ces questions de sécurité* ». Au vu du rapport déposé par cette commission, « *le gouvernement, naturellement, en tirera toutes les conséquences* », a expliqué le ministre du budget.

Le porte-parole du gouvernement a encore précisé que la création de cette commission ne retardera pas la mise en application de la révision de la loi Falloux car il convient « *de respecter la décision du Parlement* ». Il a rappelé qu'elle faisait partie du programme de « l'opposition » lorsqu'elle s'est présentée devant les électeurs. M. Sarkozy a aussi affirmé que la volonté du premier ministre était que « *la France ne perde pas de temps dans un débat stérile* » car il est convaincu que « *chacun souhaite que les enfants, qu'ils soient scolarisés dans le privé comme dans le public, travaillent dans des conditions de sécurité normales* ». M. Sarkozy a ajouté qu'il fallait faire comprendre que « *dans cette affaire, nous ne voulons pas favoriser tel enseignement plutôt que tel autre. Nous voulons garantir la liberté de choix des familles, nous voulons garantir la sécurité des enfants dans tous les établissements* ». Il y a donc « *un souci d'apaisement d'une querelle qui n'a pas lieu d'être et un souci d'efficacité* », a conclu Nicolas Sarkozy.

Par ailleurs, le conseil des ministre a procédé à un vaste mouvement préfectoral. Il a nommé Marcel Pochard, membre des requêtes au Conseil d'Etat, directeur général de l'administration et de la fonction publique, et Patrice Maynial directeur général de la gendarmerie nationale.

Boris Eltsine ira au bout de son mandat

Boris Eltsine a annoncé, mercredi 22 décembre, qu'il resterait à la tête du pays jusqu'en juin 1996, soit jusqu'au terme de son mandat. Rompant le silence qu'il a observé depuis les scrutins du 12 décembre, il a aussi annoncé, lors d'une conférence de presse, qu'il « *n'y aura pas de gouvernement de coalition* ». Celui-ci sera réduit et réformé avant le 11 janvier, mais Egor Gaïdar en restera membre, « *la politique des réformes sera maintenue* » et la politique étrangère « *restera la même* », a-t-il aussi déclaré. – *(AFP.)*

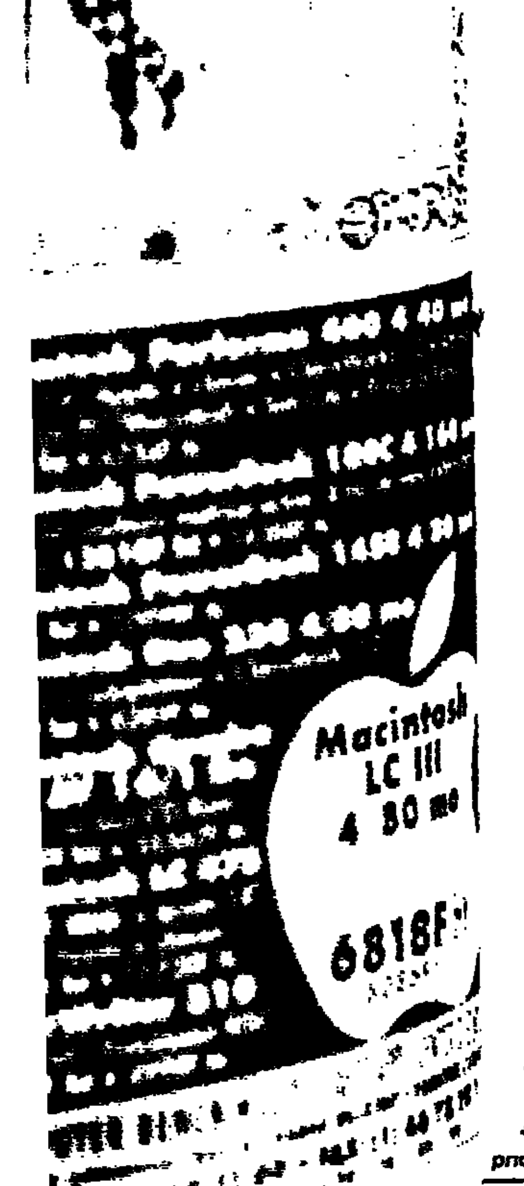
Harlem Désir rejoint le Parti socialiste

L'ancien président de SOS-Racisme, Harlem Désir, et une trentaine de ses amis ont décidé de « *rejoindre le Parti socialiste pour participer pleinement à la reconstruction de la gauche* ».

Dans un communiqué publié mardi 21 décembre, ces militants précisent : « *Nous ne voyons pas que cela puisse se faire ailleurs, même si nous souhaitons que cela se fasse avec d'autres, avec la majorité du courant écologiste, notamment.* » Après avoir sollicité les Verts, Harlem Désir avait adhéré à Génération Ecologie avant les élections législatives. Il avait été candidat dans la 11e circonscription des Yvelines, où il avait recueilli 6,84 % des suffrages. Solidaire des militants contestataires de GE, il était entré en conflit avec Brice Lalonde. Au sein du PS, Harlem Désir sera chargé d'une mission sur les « *nouvelles solidarités* » et la « *citoyenneté active* ».

Deux Israéliens tués par des Palestiniens. – Deux civils israéliens ont été tués mercredi matin 22 décembre par les tirs de Palestiniens au nord de Ramallah, en Cisjordanie, a-t-on appris de source palestinienne. – *(AFP.)*

ARTS • SPECTACLES



LE CIRQUE

Dix millions de Français ont pris, l'an passé, le chemin du cirque. Carrefour des arts vivants, c'est donc toujours et encore le spectacle le plus populaire. Cirques d'hier, cirques d'aujourd'hui, cirques de demain, noms de légende – Grock, Bouglione, Amar, Pinder, Gruss – ou de légendes à venir – Archaos, Cirque du soleil – ils sont tous différents et tous semblables : le lieu où la vie joue avec la mort, les corps avec la lumière. Onze rendez-vous sont à l'affiche en Ile-de-France pour les fêtes.

Grock, clown de légende, à Cannes en 1954.

CARROUSEL DES ILLUSIONS

LE cirque, c'est d'abord affaire de géométrie. Un cercle dont le rayon est égal à la longueur de la chambrière, ce fouet à long manche que les écuyers tiennent à bout de bras depuis le centre. Toutes les pistes du monde, de l'immense Barnum au minuscule Métropole, mesurent 13 mètres de diamètre. Qu'on leur donne une forme légèrement plus ovale, qu'on les multiplie sous des chapitaux géants, elles sont la loi devant laquelle l'art et l'acrobatie se plient. Le renflement des tentes, l'ordonnance des gradins sont inscrits dans cette logique. Tout comme l'interdiction faite aux artistes de jouer de face : le cirque est un spectacle total, où éléphants, monstres, trapézistes volants ou fil-de-féristes casse-cou doivent satisfaire le regard avide des spectateurs, de tous les spectateurs, sans avant ni arrière, là, tout autour.

A sa naissance, à la fin du dix-huitième siècle, le cirque moderne est un manège, une invention de cavalier surgie d'un terrain vague, à l'emplacement de l'actuelle gare de Waterloo à Londres. En 1768, Philip Astley, fils d'ébéniste et militaire, s'inspire des voltigeurs équestres, dont les numéros sont alors très prisés et le train de vie important. Un enclos de cordes, un tambourin, deux fifres, des cabrioles insensées et un exercice de dressage – Astley a appris à son cheval à se coucher et à faire le mort –, le cirque est né. Puis, hommes caoutchouc, taureaux combattants, oiseaux savants, pyramides humaines, sabreurs ou comiques de la *commedia dell'arte* s'y greffent. Acrobates et jongleurs assurent les intermèdes. L'atmosphère oscille entre la folie saltimbanque et la rigueur de la cavalerie militaire. Odeur de sciure, rythmes de fanfare, garçons de piste en veste à brandebourgs, parades pétaradantes : le cirque est un lieu d'excès que fréquentent les aristocrates (représentés par le clown blanc) et le prolétaire dépenaillé (l'auguste).

Au cirque, l'homme joue avec ses peurs. Quel étrange ressort pousse le funambule ou l'homme à moto à risquer de se casser le cou chaque soir? L'histoire du cirque regorge de trapézistes rattrapés par un pied, de fil-de-féristes miraculés ou de dompteurs couturés. Le public frissonne devant ce qui lui est étranger – les animaux sauvages, puis les automobiles – et se conforte à l'idée qu'il peut les dresser. Le cirque a connu ses âges d'or et ses défaites. Les guerres ont paralysé les caravanes, chassé saltimbanques et Manouches, enfants du voyage et des foires. Les après-guerre ont ramené l'envie de rire et de s'éberluer. A partir de 1945, le cirque français est pris de mégalomanie. En 1949, le Radio-Circus, un chapiteau de quatre mille cinq cents personnes, patronné par Radio-Luxembourg, prend la route. Pinder, Medrano, Amar s'embarquent dans une aventure dont ils ne sortiront pas indemnes. Les faillites se multiplient, tandis qu'à la télévision «La piste aux étoiles», de Gilles Margaritis, bat des records d'audience. Jean Richard et la caravane qui portait son nom déposent une première fois leur bilan en 1978. C'est la fin d'une époque.

Le 17 novembre dernier, le plus célèbre des clowns au nez rouge meurt en bon comique : triste. Achille Zavatta avait rêvé de remettre à flot le chapiteau familial, ouvert en 1976 et contraint à la fermeture en 1991. Le cirque Achille Zavatta avait rendu l'âme, le nom restait dans les mémoires. Le clown loua l'enseigne à un agent immobilier. Quelques mois plus tard, le cirque Zavatta II, en liquidation judiciaire, échoua au fond d'une zone industrielle de Cahors. Ni le cirque Zavatta fils, toujours exploité par ses enfants, Lydia et William, ni la vente de la marque Achille Zavatta à un quincaillier en vue de promouvoir une collection de jouets ne sortiront l'auguste du malaise. Le cirque se meurt? En 1992, l'Association nationale pour le développement des arts du cirque (ANDAC), qui regroupe vingt-deux cirques et gère les subventions du ministère de la culture (11 millions de francs pour 1992), demande une étude sur le genre et son public. Publiés en novembre 1993, les résultats surprennent : *16 % de la population française, soit 10 millions de spectateurs, sont allés au cirque dans l'année écoulée.* Environ deux cents chapiteaux et troupes tournent aujourd'hui en France. Souvent éphémères, insaisissables, parfois voyous. Héritiers de lignées familiales prestigieuses : Annie Fratellini, Arlette et Alexis Gruss. Minuscules ou dits «de création», comme la Compagnie foraine. A la frontière du théâtre, tels Zingaro, Archaos ou la Volière Dromesco (dont les funambules Agathe et Antoine viennent de recevoir le Grand Prix national du cirque 1993). Locomotive tout terrain, Pinder représente à ce jour 110 véhicules, 150 employés, 1,8 million d'entrées en 1992, 30 millions de francs de chiffre d'affaires, 340 jours de tournée par an, 40 % de la part de marché.

«C'est l'arbre qui cache la forêt, explique Jean Villiers, marionnettiste et «circologue». *La réalité des chiffres masque la désaffection du public. Les chapiteaux ont souvent été rejetés en périphérie, c'est inconfortable, les chemins sont boueux, inabordables en voiture. La parade, l'affichage, qui sont absolument inséparables de la représentation, n'ont plus droit de cité. Mais le drame, ce sont les arbres de Noël»* : les flots de barbe à papa, de pop corn et de photos sur poney, offerts par les comités d'entreprise aux employés méritants, un pensum accepté par les familles au nom du plaisir des petits et du cadeau reçu avant l'entrée dans les gradins.

Le cirque Alexis Gruss, certainement l'un des meilleurs de France, fait ainsi chapiteau comble en confondant les publics au moment des fêtes, accueillant neuf mille spectateurs chaque samedi et chaque dimanche, en trois représentations, et six mille le mercredi. L'Agence européenne de spectacles sillonne l'Europe à la recherche de numéros qu'elle fournira à quelque deux cent cinquante arbres de Noël (pour le seul mois de décembre). Des artistes européens, de l'Est ou de l'Ouest, des asiatiques aussi, payés entre 2000 et 5000 francs par soirée. *«Evidemment, cela permet aux cirques d'éponger les dettes de l'année,* poursuit Jean Villiers, tout en analysant les causes profondes du malaise du cirque. *Le manque de repères : les enseignes ne garantissent plus la qualité. Avant, le public savait que, s'il allait chez Bouglione, il aurait un bon spectacle avec un orchestre formidable. Un numéro de fauves exceptionnel chez Amar... Aujourd'hui, on vend ou on loue les enseignes. Le cirque Amar appartient aux Bouglione, mais le cirque Amar qui tourne en ce moment n'est pas celui-là. Une quinzaine de cirques Bouglione ont tourné cet été. Parallèlement, le niveau des numéros est tombé. Le fonds de savoir-faire familial, encore réel chez les Gruss, s'est effiloché dans l'ensemble, et les cirques ont commencé à recruter à droite et à gauche : les artistes arrivent avec un numéro clé en main, bande-son, lumière... Comment garder une unité au spectacle?»*

Tim Roberts, un Américain qui enseigne la jonglerie à l'Ecole supérieure des arts du cirque de Châlons-sur-Marne, était clown chez Barnum avant de troquer les Etats-Unis pour la France et le nez rouge pour les massues et les balles multicolores. Barnum? Le plus grand cirque du monde, *«un truc multipistes qui tire vers le parc d'attractions. Trois cirques aux Etats-Unis, un au Japon. Les clowns y sont formés en dix mois. C'est vrai que j'y ai vu des numéros extraordinaires. Mais j'ai aussi appris l'espagnol : après avoir dansé dans les intermèdes de music-hall, aidé à démonter le chapiteau, balayé la piste, je devais aller me faire photographier avec les touristes sud-américains».* Depuis, Tim Roberts est devenu un fervent partisan du cirque «de création».

Car voilà bien le problème : le public traditionnel va au cirque comme il irait à la pêche. Celui des «créatifs» (Archaos, Plume, la Compagnie foraine, Gosh, le Cirque du soleil...) a l'impression d'aller à un spectacle comme un autre. Aux premiers, on reproche leur manque d'originalité, même si, comme le souligne Alexis Gruss, *«il faut un an pour répéter un numéro, et nous en avons recréé de très difficiles».*

Quinze des vingt-quatre adhérents à l'ANDAC, qui attribue chaque année des aides aux projets artistiques (amélioration scénique, création, musique vivante), appartiennent à la branche du nouveau cirque, très influencé par le théâtre et la danse, et à qui les «anciens» reprochent de masquer la faiblesse de leurs numéros par l'esthétique. *«Nouveau cirque, quel nouveau cirque?* s'interroge Arlette Gruss, fille d'Alexis Gruss Senior, grand maître écuyer et dompteur de panthères au Radio-Circus. *Il n'y a que «le» cirque, un spectacle populaire, avec des attractions, des animaux, et des numéros exceptionnels. Ou alors on se trouve un autre nom : théâtre, marionnettes...»* L'avenir est à la réconciliation. *«D'excellents cirques européens comme le suisse Knie et l'allemand Roncalli ont su allier l'esthétique, le sens et la prouesse,* explique Jean Villiers. *Ils jouent à guichets fermés. Chez Roncalli, on est bien assis, les cages à animaux sont très vastes, la musique est bonne et les artistes bien payés. La mise en scène est parfaite, et Roncalli perpétue par exemple la tradition du clown blanc, avec Francesco et Pipo, les meilleurs du moment.»* Et d'ajouter : *«Des clowns, attention, pas des comiques. Des clowns soumis à une discipline draconienne, sans pitié. La discipline du cirque.»*

VÉRONIQUE MORTAIGNE

CIRQUE

ALLEMAGNE, UNE TRADITION BICENTENAIRE

LA GRANDE ROUE DE L'HISTOIRE

Le cirque, en Allemagne, est une véritable institution nationale, au même titre, pourrait-on dire, que l'opéra ou le théâtre. Et pourtant il n'a que deux cents ans. Il a, comme bien d'autres arts, souffert du nazisme, des exils qui s'en sont suivis, de la guerre. Après un temps d'arrêt, il retrouve aujourd'hui ses racines.

A quelle époque les premières roulottes de cirque ont-elles commencé de sillonner le sol allemand, personne ne saurait le préciser avec certitude. Aux alentours de 1800, peut-être. Venues d'Angleterre et de France, des compagnies d'artistes ont alors franchi les frontières, suscitant un immense emballement, un étonnement sans borne. Les comédiens ambulants, ça, on connaissait. Et aussi les bateleurs, montreurs d'ours, acrobates, qui présentaient leurs pitreries dans les foires. Mais voilà qu'il s'agissait, cette fois, d'une société nombreuse, qui se transportait à cheval. Leur véritable destination ? Très loin à l'est : la Russie, Saint-Pétersbourg, la terre des tsars. Là-bas, la vie culturelle pouvait se comparer à celle de Paris et de Londres. Tous ces duchés et principautés que les bateleurs traversaient en Allemagne se trouvaient sur le chemin. On s'arrêtait dans les villes, dressant à la va-vite de simples baraques en bois ; on y restait jusqu'à lassitude du public et l'on repartait plus loin. Les spectateurs ébahis contemplaient les nouvelles attractions. Les chevaux, jusqu'à présent utilisés exclusivement pour l'agriculture, par l'aristocratie et comme armes de guerre, servaient soudain à l'amusement. Les cavaliers exécutaient des cabrioles sur leur dos, présentaient des tours de dressage, et leur folle témérité déchaînait l'enthousiasme. L'affluence aux caisses était prodigieuse. Ces compagnies équestres firent naître un nouveau type de spectacle. On construisit des lieux à la mesure du cheval : les manèges.

Bientôt apparurent les premières initiatives nationales : Rudolf Brilloff, Ernst Renz et Albert Salamonsky, pour ne citer que ceux-là, dont le cirque allemand a gardé l'empreinte jusqu'à la fin du siècle. Leur renommée allant grandissant, les compagnies équestres prirent des allures de véritables entreprises, qui renouaient avec les disciplines des gens du voyage. La représentation ne fut plus centrée uniquement sur les chevaux. Y prenaient également part des clowns, des acrobates au sol, des jongleurs, des funambules. On allait chercher des animaux exotiques pour voir s'ils supportaient le dressage.

Renz se trouva bien vite à la tête d'une affaire qui éclipsait celles de ses concurrents. Ses attractions devenaient de plus en plus spectaculaires, ses accessoires et ses décors de plus en plus cossus, ses tournées de plus en plus onéreuses. Il fit ériger à Berlin, Hambourg, Breslau ou Brême des palais, des bâtiments en dur où l'on pouvait jouer durant toute l'année. Petit artisan ambulant anonyme, il devint un millionnaire célèbre, adulé, aux airs sérieux de banquier. Finalement, on lui octroya la charge de conseiller au sein d'une commission chargée de réglementer l'art du cirque, enfin reconnu par la bourgeoisie. Albert, fils d'un certain Gotthold Schumann, longtemps pensionnaire chez Renz, allait fonder, vers la fin du XIX[e] siècle, un cirque portant son nom. Entre-temps, la technique des chapiteaux continuait à se perfectionner. La plupart des exploitants investissaient dans ces somptueux palais qui pouvaient abriter plusieurs milliers de spectateurs, et disposaient des équipements électriques dernier cri. On cherchait sans cesse de nouvelles attractions. Les simples numéros de clowns, d'adresse humaine, les dressages de fauves, ne suffisaient plus. La vogue du théâtre gagna le cirque. On inventa la pantomime.

Au début de ce siècle, le vent tourna, et, pour le cirque, il tourna même plutôt mal. Paul Busch, l'un des fleurons du cirque allemand avec Sarrasani, l'avait bien senti. Il continua à produire les coûteuses pantomimes aquatiques en y ajoutant des éléphants. Puis il tenta d'accorder les représentations à l'esprit du temps, développant des thèmes nationalistes avant la première guerre mondiale, puis, à partir des années 20, présentant des «girls» croulant sous les paillettes.

En 1926, il confia la direction du cirque à sa fille Paula. Elle perpétua d'abord la tradition, puis s'évertua – pour satisfaire ses ambitions littéraires – à donner du sens aux exercices de manège. De son vivant, elle devint une légende dont l'aura et la popularité, plus encore que celles de son père, devaient rejaillir sur l'entreprise. Pourtant, même ses talents de metteur en scène ne devaient pas la préserver des retournements de l'Histoire. Elle réussit à traverser sans trop de dommages la crise économique mondiale, mais dut renoncer à la vie d'artiste en 1933, après la prise du pouvoir par les nazis. Le syndicat des directeurs de cirque fut bientôt mis au pas et affilié au ministère de la culture du III[e] Reich. Après l'instauration du «passeport aryen», en 1936, les artistes furent interdits de scène. Beaucoup partirent à l'étranger. De ceux qui restèrent, beaucoup furent persécutés.

L'Orchestre international, qui déjà pendant la première guerre mondiale avait commencé à se clairsemer, acheva de se disloquer dans les années 30. Certes, les chefs pouvaient encore engager des artistes non allemands, mais ils devaient d'abord obtenir le consentement du ministère de la culture. Pendant la seconde guerre mondiale, les limites territoriales se sont restreintes aux pays amis et conquis. De meneurs, de suiveurs, de victimes, le monde du cirque, comme les autres, a eu son compte. Les victimes furent, le plus souvent, les exploitants juifs, comme la famille Blumenfeld, dont pratiquement aucun des membres ne survécut. Pendant que Paula Busch essayait autant que possible de se tenir à l'écart, d'autres directeurs accueillaient les bras grands ouverts «l'ordre nouveau». Ainsi, la seconde guerre mondiale paralysa la vie du cirque en Allemagne. Les animaux furent réquisitionnés, vendus quand le fourrage se fit rare, les bâtiments en dur ne furent pas épargnés par les bombardements. En 1945 et dans les années qui suivirent, aucune entreprise de cirque allemande ne pouvait prétendre à la notoriété internationale. Puis, Paula Busch se battit bec et ongles pour la reconstruction. Krone rouvrit son cirque à Munich et fit un malheur. Les Strassberger, pour quelques années, revinrent d'exil. Quelques nouveaux se lancèrent dans l'arène : Althoff, Hagenbeck, Barum et Roland, qui allait s'allier à Busch.

Les numéros équestres avaient disparu. Le clou du spectacle, c'était à présent les artistes en solo. Il fallut attendre les années 70 pour que le cirque allemand trouve un nouvel essor, et un crédit international. Bernhard Paul – qui a collaboré quelque temps avec André Heller – fonde le cirque traditionnel Roncalli. Il bannit la musique préenregistrée pour reprendre la tradition du petit orchestre ; sur un rythme vif, le plus souvent sans animaux, il évite tout ce qui de près ou de loin relève du manque d'application et du hasard. En vertu de quoi, il a, en un tour de main, reconquis un public qui avait fui. Et permis au cirque allemand de retrouver sa place sur la scène internationale.

WOLFGANG JANSEN


Freda Lambert et son python rose. Foire du Trône, 1956.


Foire du Trône, 1959.

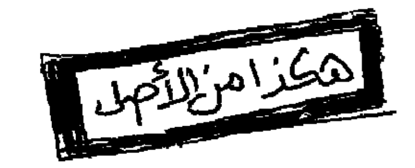
SOUS LE GRAND CHAPITEAU

DU SANG SUR LA SCIURE

Sous la défroque du clown se cache un assassin, la belle écuyère se rit du nain qui meurt d'amour pour elle, le trapéziste laisse échapper la main de son partenaire, le dompteur souffre sous la griffe du lion. Dès qu'il s'inscrit sur le rectangle de l'écran, le cercle de sciure se tache de larmes et de sang. Les noces du cirque et du cinéma sont celles du grotesque et du tragique, du réalisme et du fantastique, du pathétique et du dérisoire.

ON rit, bien sûr, lorsque Charlot sabote involontairement le numéro du prestidigitateur, s'essaye au métier de clown puis à celui d'accessoiriste, avant de s'aventurer sur le fil du funambule (*le Cirque*, 1928). On rit sans arrière-pensée, sinon celle, parfois, qu'on pourrait bien pleurer. À la notable exception de Chaplin, le cirque n'a pas franchement réussi aux grands acteurs burlesques qui, pratiquement tous, Marx Brothers en tête, lui rendirent un jour où l'autre visite. Comme si les pitreries sous chapiteau ne pouvaient se passer des rires et des bravos des spectateurs.

Buster Keaton avait depuis longtemps oublié la chaleur du public lorsqu'il se produisit à Médrano, en 1950. Ce passage sur la piste signifiait sa déchéance d'acteur-réalisateur, comme l'exhibition de Lola Montès dans le film de Max Ophuls (1955) sanctionne la chute vertigineuse d'une femme hier adulée, aimée des princes et des rois, et à laquelle les «communs» peuvent aujourd'hui, contre 25 cents, poser les questions les plus indiscrètes. Les cirques de cinéma accueillent moins souvent les débutants avides de gloire que les personnages à bout de souffle, dont le spectacle renvoie l'écho assourdi, cruel, d'un passé éclatant.



LES TRAPÉZISTES, LE RISQUE AU CŒUR DE LA LÉGENDE

DANSER SUR LES AILES DU VIDE

Les banquistes, nom générique des gens du cirque, et les banquiers, avant que leurs voies ne se séparent, ont une origine commune. Leur nom vient de «banca», le banc, ou la table, sur lesquels, dans les foires, les premiers se livraient à leurs acrobaties, les seconds à leurs opérations de change. Les trapézistes, eux, ont su conserver le risque au cœur de leur vie et de leur métier. Leur histoire est une légende.

LES Rios, les Omanis sisters, les Ida May Girls, les Codonas, les Halon-Volta, les Alex, les Clerans, les Flying Steel, les Ibarra, les Météores, les Alizés, les Survivors, les Antarès, les Salagur dits les Amants de la mort, les Palacys, tous ces patronymes flamboyants, énoncés sans ordre chronologique véritable, chantent l'histoire d'hommes et de femmes, de toutes nationalités, pour lesquels la vie n'a de sens que tout en haut d'un chapiteau, virant d'un trapèze à l'autre, «de bâton à bâton», plongeant dans le vide, parfois les yeux bandés, pour venir s'accrocher aux bras de leurs porteurs.

Andrée Jan est une grande du trapèze. Elle a arrêté en 1973. Sa voix en vibre encore : *«Le risque est notre raison d'être. J'ai eu peur toute ma vie. Ce que j'aimais, c'était vaincre cette peur et la contrôler. Rien à voir avec la trouille. Je faisais les rattrapages, talons nus, sans trucages, sans sécurité. Chez Medrano, on passait parfois en démontage ou montage de cage : où aurait-on mis le filet? Un jour, les chaussettes Stemm m'ont contactée pour animer les baptêmes de l'air que la société organisait. J'ai été la première femme à faire du trapèze sous un hélicoptère. C'était magnifique. On n'a pas le vertige quand on n'est pas relié à la terre. J'avais des contrats de longue durée, au Japon, en Nouvelle-Zélande. J'ai fait exactement mille deux cents exhibitions.»* Andrée Jan énumète aussi ses onze fractures. Elle a été formée par Edmond Rainat, un des as du trapèze français. Aujourd'hui, elle enseigne chez Annie Fratellini.

Le trapèze volant a été inventé par un garnement, Jules Léotard, né le 1er août 1838 à Toulouse, où son père possédait un gymnase. Un jour, le jeune garçon, qui n'aimait pas l'étude, échappa à son précepteur en courant d'un trapèze à l'autre. Il devait être avocat, il sera le premier voltigeur. Il fit ses débuts à Paris au Cirque Napoléon (aujourd'hui le Cirque d'Hiver), le 30 novembre 1859, avant d'être consacré au Cirque de l'Impératrice. Il provoquait chez les femmes le même phénomène d'adoration que Rudolf Valentino. Il croulait sous les invitations et les manœuvres de séduction. Il volait. Superman.

Le trapèze va progresser. Elan, poids, taille, inclinaison, vitesse, tout est calculé pour former dans l'espace des entrelacs de corps de plus en plus complexes. Les trapèzes se multiplient, les duos et les trios deviennent de véritables ballets aériens. En 1897, la jeune Russe, Lena, des Flying Jordan, tourne le triple saut périlleux. Son exploit est homologué à Sydney, en Australie. En 1981, soit près d'un siècle plus tard, le «quad», surnom du quadruple saut périlleux, a été tourné en dérision par Miguel Vasquez. La belle voltige, pour les puristes, est celle où le trapéziste va si vite qu'on le voit à peine effleurer les barres. Se récupérer au «bâton» est, en effet, beaucoup plus difficile que d'attraper les mains d'un porteur qui vient au-devant de l'artiste, l'aidant à relancer son élan. Le public, lui, préfère les numéros spectaculaires, qui obligent l'acrobate à multiplier les risques. Jean Quentin, des Météores, après un accident dû au craquement du filet, reprit pourtant le trapèze en 1965, avec l'Anglaise Pauline Lacy. Connus sous le nom des Palacys, ils mirent au point un numéro encore gravé dans toutes les mémoires. Tandis qu'il effectuait un saut de la mort avec casse-cou (terme de métier pour saut périlleux), elle se lançait, les yeux bandés, dans un périlleux et demi arrière, avant d'être rattrapée par le porteur. Jean Palacy enseigne toujours.

Les femmes ont toujours tenu leur rang au trapèze. Les circologues – Jean Strehly, Paul Adrian – relèvent, vers 1870, le nom des sœurs Castagna, deux solides Piémontaises. L'une porte, l'autre voltige. Et les deux arborent une virile musculature. A cette époque, c'est également l'usage de déguiser des adolescents en femme. On connaît l'illustre Barbette, Américain, né van der Clyde, objet d'une adulation éperdue de la part du tout-Paris des années 20, fort admiré de Cocteau et photographié par Man Ray. A l'origine, il se déguisa en femme pour remplacer une des Alfaretta Sisters. Il sidérait le public quand il retirait sa perruque blonde.

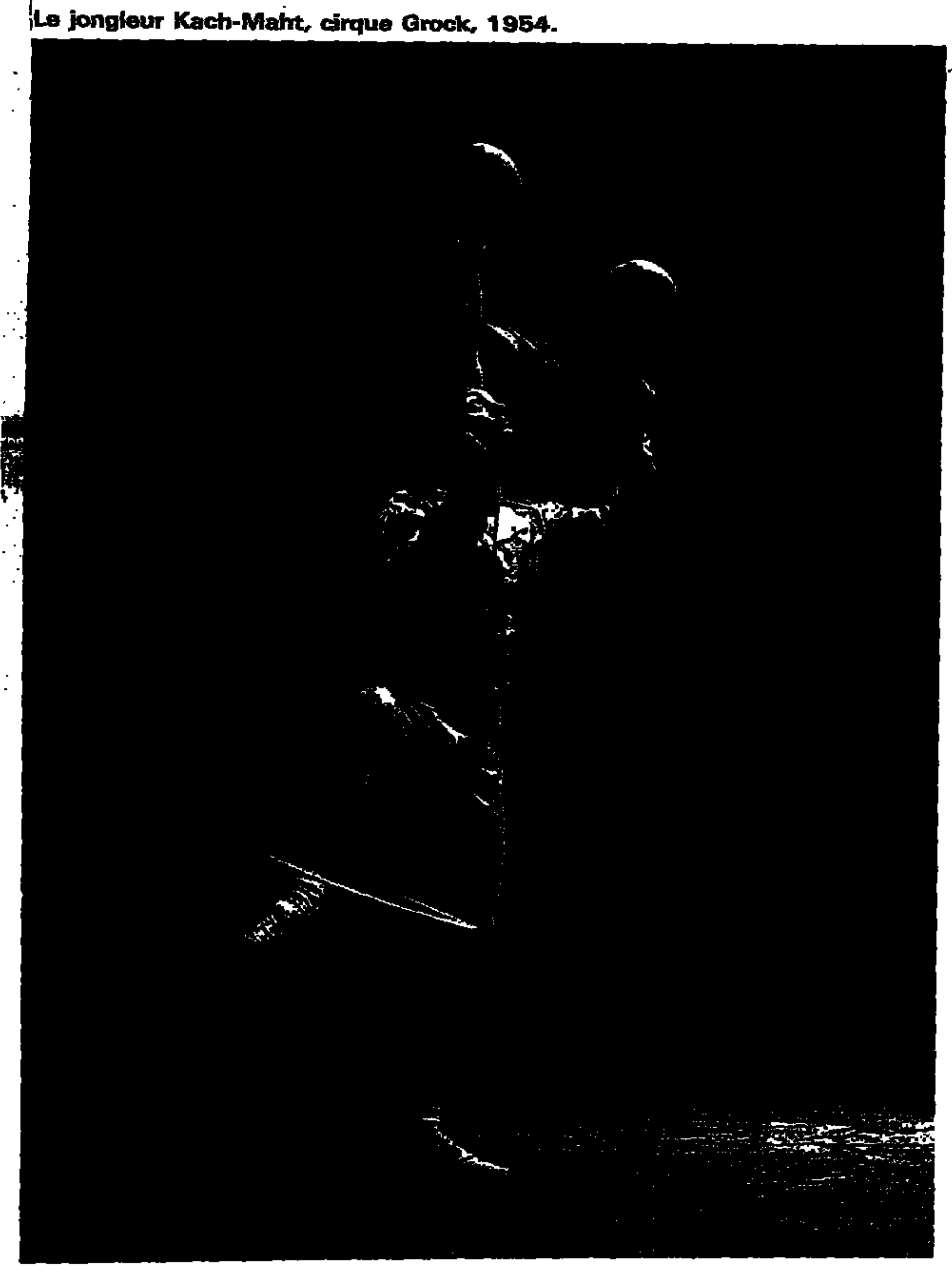
Depuis une quinzaine d'années, le trapèze a beaucoup évolué sous l'influence des Russes. La beauté d'exécution prime sur la prouesse. La technique est toujours là, mais la marque de l'effort doit disparaître, surtout chez la femme. Comme dans le patinage, comme dans la gymnastique, c'est le triomphe du fluide. Le trapèze devient une danse de l'espace, irréelle. On ne sait plus si on doit avoir peur, frissonner, tout semble si simple. Cette apparente facilité n'est pas en soi une invention : les trapézistes hommes, dits les «flegmatiques», affichaient, eux aussi, une attitude détachée face à la chute, à la mort. Une attitude de dandys. Alors qu'aujourd'hui il s'agit plutôt de gommer l'idée même de la mort.

Muscles fuselés, profils de ballerine, poids plume, Panova et Golovinskaïa, mises en scène par Valentin Gneouchev, du théâtre du Bolchoï, sont les deux merveilles russes dont tout le milieu parle. Les professeurs de cette nouvelle tendance ont pour noms Viktor Fomine, Alexander Doubrovski, actuellement enseignant chez Fratellini. C'est Viktor Fomine qui a formé le nouvel espoir français, Jean-Christophe Fournier, pris sous contrat chez Ringling-Barnum.

Le filet, protection souvent controversée par les trapézistes eux-mêmes, s'il évite le pire, peut toujours être meurtrier quand le voltigeur y arrive à plat ventre ou sur la nuque. Aujourd'hui la longe, qui fait contrepoids, est presque partout de rigueur. Certains trapézistes refusent pourtant de se retrouver en train de gigoter en l'air, pendouillant au bout du filin, quand ils ont manqué leur passe. Question d'esthétique, presque de morale. *«Si l'on ne veut pas risquer sa vie, il y a mieux que le filet : ne pas faire de cirque»...*

DOMINIQUE FRÉTARD

Le jongleur Kach-Maht, cirque Grock, 1954.



Cirque Fanny, Paris, 1958.



DU CINÉMA

Lorsqu'ils se donnent pour mission d'exalter la grandeur du cirque, les films versent volontiers dans le superlatif. Entre deux évocations bibliques, Cecil B. De Mille réalisa *Sous le plus grand chapiteau du monde* (1953), dans le cadre du prestigieux cirque Ringling Bros-Barnum and Bailey. Les valeurs défendues par le cinéaste-producteur puisent leur dimension métaphorique dans la description presque documentaire de la vie du cirque, au milieu des attractions réunies pour l'occasion et au fil d'une intrigue riche en développements mélodramatiques. Jamais le clown (James Stewart) ne quitte son costume. Pourtant, son noir passé se trouve révélé, et c'est menottes aux poignets qu'il s'éloigne du chapiteau.

Nul ne sait qui se cache sous le fard de l'auguste, et celui qui provoque le rire rejoint dans une même noirceur d'âme ceux qui charment et séduisent. Les personnages «normaux» de *Freaks* (1932), le film de Tod Browning (qui fut homme de cirque avant d'être cinéaste), se révèlent des êtres abominables, quand les «monstres» du petit cirque qui les abrite – femme à barbe, squelette vivant, androgyne, torse vivant, homme-tronc ou femmes sans bras – affirment leur profonde humanité. Le cirque devient alors le lieu où s'effondrent les certitudes, où l'on franchit sans s'en rendre compte la frontière entre le réel et l'imaginaire. Lieu féerique dans sa version rose, mais plus souvent guetté par les forces du Mal, promptes à s'emparer des humains sitôt qu'ils se laissent prendre à la prétendue ingénuité du spectacle. Entre innocence et culpabilité, candeur et machiavélisme, les films ne balancent pas longtemps. Le cinéma donnera à voir, c'est certain, la chute du trapéziste, que le spectateur attend sans toujours le savoir. On est presque sûr que le lion dévorera le dompteur et que le couteau du lanceur transpercera sa partenaire. Même la main de Clint Eastwood, tireur d'élite de *Bronco Billy* (1980), tremble au moment fatidique.

Mais dans cet univers à part, microcosme de la société telle qu'on la rêve ou telle qu'on la craint, il arrive aussi que la mort connaisse la défaite. Il faut pour cela le génie d'un Fellini, qui transforme la réalité en une parade nostalgique et ressuscite le clown mort (*les Clowns*, 1970). Constatant que tout le monde, ministres et hommes de la rue confondus, fait désormais le clown, le *maestro* s'interrogeait : *«Qu'avons-nous à faire, dès lors, du petit homme au nez rouge au milieu de la piste?»*

PASCAL MÉRIGEAU

Bibliographie

La Grande Parade du cirque, de Pascal Jacob, éd. Gallimard, collection «Découvertes». 176 p., 78 F.

En piste ! : le cirque en images des sœurs Vesque, de Bernadette Boustany. éd. Gallimard, 131 p., 215 F.

Histoire et légende du cirque, de Roland Auguet, éd. Flammarion, 248 p., 73 F.

La Merveilleuse Histoire du cirque, d'Henri Thétard. Julliard, 640 p., 350 F. Le meilleur livre sur l'histoire du cirque (épuisé, mais on le trouve encore dans quelques librairies spécialisées, telle la librairie Bonaparte, 31, rue Bonaparte, Paris 6e).

Le Cirque en France : erreurs passées, perspectives d'avenir, de Pierre Paret. Gardine, 129 p., 140 F.

Zingaro : des chevaux et des hommes, de Bartabas et Alfons Alt, éd. P. M. Favre, 56 p., 120 F.

Destin de clown, de Annie Fratellini. Manufacture, 213 p., 98 F.

Ils donnent des ailes au cirque, de Paul Adrian, collection «L'encyclopédie du cirque», 132 p., 155 F.

Discographie

Carmino d'Angelo : *Et que vive le cirque*, 1 CD Carrère 96825.

Bernard Noly et Christophe Guillaud : *Sur la piste du cirque*, 1 CD Plein Vent 9350.

La Fanfouille d'Orléans : *Musique de cirque*, 1 CD Inter Loisirs Disc 64 2110.

Georg Pommer : *Circus Musik* (vol. 1 et 2), 2 CD UBM Records 1123 et 1124

Orchestre François Raubers : *Musique de cirque*, 1CD Auvidis 6156-20.

CIRQUE

LES FILS REBELLES A LA RECHERCHE DE NOUVELLES FORMES

LA RUE ENTRE EN PISTE

Le cirque est dit «nouveau» quand il vient du théâtre de rue. Depuis l'irruption du Grand Magic Circus et de ses animaux tristes, il décline ses vieilles nostalgies sur d'autres musiques : machines infernales d'Archaos et de Royal de Luxe, tableaux animaliers de Zingaro, exhibitions aux marges du théâtre, du music-hall et de la variété. Le danger est toujours du voyage. Mais quel voyage ?

LE «nouveau cirque» est le fils bâtard du théâtre de rue et de l'utopie libertaire – union conclue dans les années soixante-huitardes. Cet enfant du trottoir a eu pour modèle le Grand Magic Circus et ses animaux tristes, né lui-même de l'enfance émerveillée de Jérôme Savary, de son amour resté intact pour les lions mités, les acrobates arthritiques, les clowns fatigués, pour la magie des cirques d'antan. Portant sur scène cet amour, Jérôme Savary a donné à ses souvenirs une autre vie. Ses animaux tristes – acteurs affublés de peaux de fauves – promenaient dans les rues et les parcs publics des parades avec fanfares, cracheurs de feu, souriantes jeunes femmes en maillot échancré de trapézistes.

La réussite engendre des émules. Certains s'en sont tenus à la rue et au théâtre. D'autres ont bifurqué vers le chapiteau et le cirque. Sur les premiers règne Royal de Luxe. Machines infernales, cortèges de voitures surréalistes transpercées de fourchettes, chars de guerre pétaradants, immenses Gulliver : Royal de Luxe met les rues et avenues des villes sens dessus dessous, et sur les places offre gratuitement – gratuitement pour le public, pas pour les institutions invitantes – d'inclassables et mirifiques tableaux.

Il n'est pas si loin du Cirque Archaos, où motos et autos frappées par la mythologie Mad Max remplacent les chevaux. Avec plus ou moins d'invention, Royal de Luxe et Archaos pratiquent l'art de la récupération, la consécration de la rouille, le look grunge, l'esprit punk. C'est purement affaire de décor : en dépit de son anticonformisme, Royal de Luxe présente des spectacles construits autour d'un fil conducteur. C'est du théâtre. En revanche, quand, dans des hangars désaffectés, Archaos étale du bitume pour figurer une route, il y pose du cirque. Il y lance successivement ses acrobates motorisés, ses lutteurs cloutés inspirés de l'*heroïc fantasy*, et aussi des jongleurs, des antipodistes, toutes sortes de numéros traditionnels, rencontrés au hasard des voyages, piqués dans les écoles, et parfaitement intégrés au décor. Sous la direction de Pierrot Bidon, Archaos *«cirque de caractère»* a beaucoup voyagé, et a vu grand. Il a été question de double puis de quadruple troupe, dispatchant à travers le globe les motards, les hercules, les décibels du rock : *«Ce n'était pas rentable, mais on s'est bien amusés.»* Les implacables lois marchandes ont en effet rabattu les ambitions. Les hangars désaffectés étant aussi rares et chers que les espaces pour chapiteaux, aujourd'hui, Archaos tourne dans des salles à l'italienne. Tout au moins des salles dont la machinerie et les cintres permettent d'accrocher les agrès, le matériel. *«Pour le contraste entre nous et le velours rouge.»* Exemple suivi par d'autres, notamment le Cirque Baroque, plus gamin qu'Archaos, plus modeste aussi. Les raisons pratiques entraînent une façon de faire. La scène oblige à composer la représentation autrement que la piste, à théâtraliser chaque numéro et puis l'ensemble. Il s'agit moins d'aligner les meilleurs que de mettre en scène ceux qui vont bien ensemble. On est loin du strass, du clinquant arbre de Noël, des performances inouïes. On est loin d'une idéologie semblable à celle des arts traditionnels orientaux visant l'inaccessible perfection : toujours la même chose, mais toujours mieux, toujours plus loin.

Le «nouveau cirque» cherche sinon à inventer des formes, du moins à les renouveler. *«Il nous reste à ne pas nous ressembler»*, dit Pierrot Bidon. Mais les frontières sont vite atteintes. Arrive le moment de vérité, celui où, comme un torero dans l'arène plus que comme un acteur, l'artiste doit se mettre physiquement en danger. Le danger est partie intégrante du mythe, du suspense. Il est indispensable autant qu'inévitable. La maladresse – qui souligne la difficulté du travail – est acceptée, pas la tricherie. Ces vies qui, pour la gloire d'un moment, pour le rire des enfants, se mettent en péril fascinent les gens de tous les spectacles pour leur mystère, leur destin pathétique.

C'est ainsi que l'on a vu Geneviève de Kermabon, en 1988, adapter pour la scène le film culte de Tod Browning *Freaks*, avec de vrais monstres de foire, des lilliputiens, un athlète et une trapéziste plausibles, une fausse *«femme la plus grosse du monde»*. La dernière pièce de Jean-Paul Wenzel, *la Fin des monstres*, se passe dans le milieu du cirque, tandis qu'aux Célestins de Lyon Jean Lucet offre pour les fêtes la comédie musicale *Barnum*...

Croisement du cirque et du théâtre. De Max Reinhardt à Copeau ou à Mnouchkine, les plus grands ont rêvé du cercle enchanté de la piste. Sous son petit chapiteau, la Compagnie Foraine a construit, en s'inspirant des *Actes sans paroles* de Beckett, un spectacle aigu, qui en restituait la poésie entre chien et loup, entre dérision et désespoir, entre réel et rêve. Avant le début du spectacle, une scène de cabaret avec une chanteuse en fourreau rouge installait l'ambiance trouble, l'ambiguïté nécessaire. Mais la seconde expérience de la Compagnie Foraine, *Lear Elephant*, qui introduisait au milieu des acrobaties quelques tirades de Shakespeare, n'a pas trouvé ses marques. Le cabaret, cet art du métissage, pourrait bien servir de courroie de transmission entre théâtre et cirque. C'est ainsi qu'a procédé Zingaro, avec ses valets en gilet rayé servant à boire sur les petites tables rondes disposées autour de la piste.

Zingaro est exemplaire à plus d'un titre. Ses pères étaient trois. Un trio formé au théâtre de rue : Igor, Branlo et Bartabas, qui ont fondé Alligre, cirque barbare peuplé d'oies et de dindons, où l'on dressait des rats, où galopait le frison noir de Bartabas. Trop radical pour évoluer, Alligre a disparu, laissant la place à Zingaro, cabaret, puis théâtre, puis opéra et cinéma équestres. Avec toujours les somptueuses images infiniment sophistiquées de Bartabas, la mise en scène de sa passion pour les chevaux. Zingaro, c'est lui. Parti le premier, Branlo, tel la Fille de Londres dans la chanson de Mac Orlan, joue avec ses rats sous un mini-chapiteau. Igor a planté un arbre sorcier sous une coupole translucide : la Volière Dromesko. Au crépuscule, elle s'anime. Y apparaissent des oiseaux songeurs, des hommes qui se fabriquent des ailes, d'autres qui se font serpents. Chaque jour, Igor se répète qu'il lui reste *«à ne pas se ressembler»*. Pour vivre, le «nouveau cirque» doit sans cesse se renouveler.

COLETTE GODARD

Cirque Napoléon Rancy, Paris, 1958.



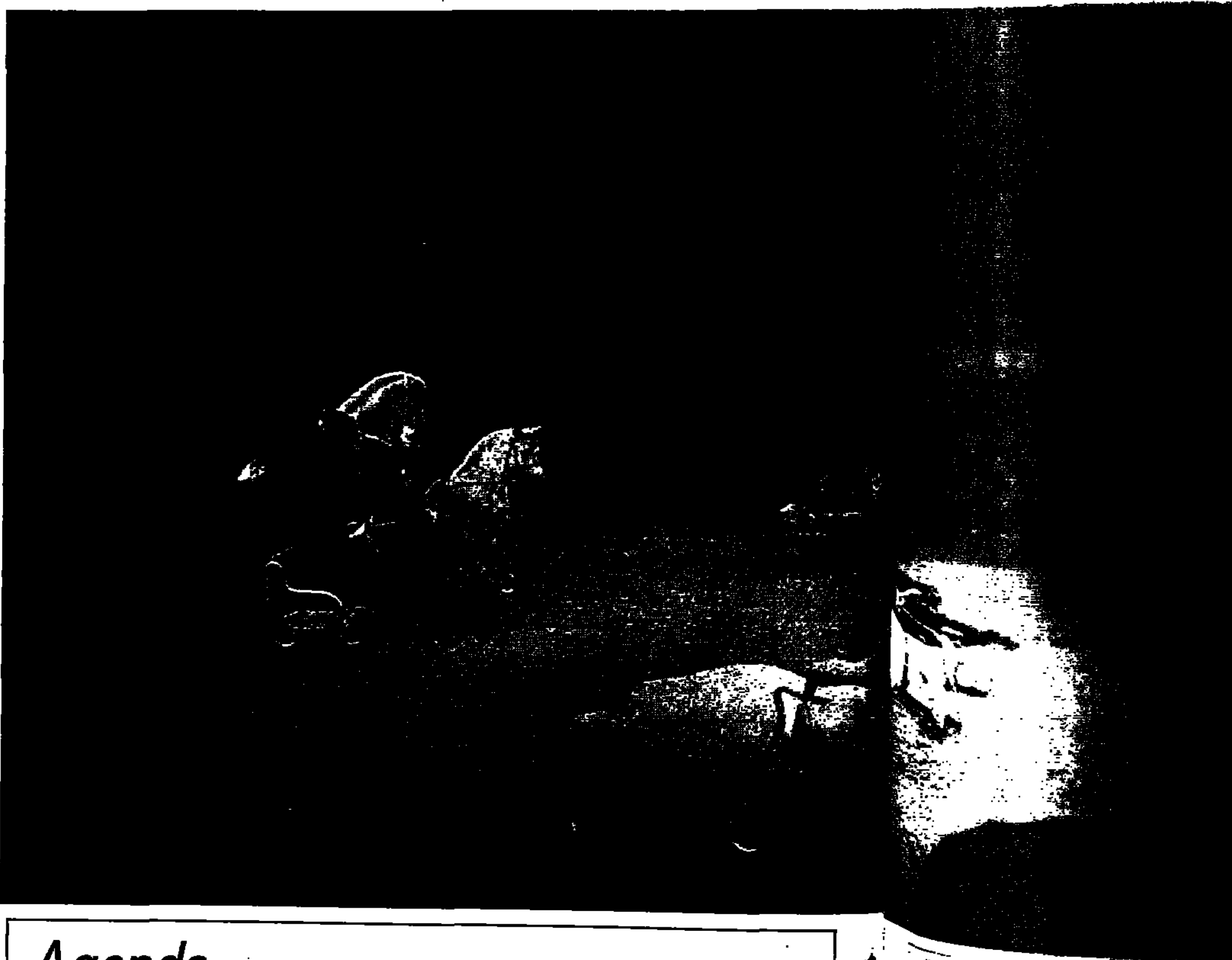
« Le cirque d'Izis...

... Depuis longtemps il l'a suivi à la piste.
Ce n'est jamais le même, bien sûr.
Mais c'est toujours le cirque,
celui qu'il connaît et préfère. »

En 1965, Jacques Prévert préfaçait ainsi le livre-somme d'Izis Bidermanas, photographe – alors – inconnu, immigré hongrois, passionné de cirque.

C'est avec ce « Cirque d'Izis », dont la jaquette a été réalisée par Chagall, que nous avons choisi de raconter l'histoire intemporelle des animaux savants et des femmes à barbe, des clowns tristes et des jongleurs de vide, l'histoire de l'émerveillement, de l'étrange et de l'émotion.

Cirque Medrano, Paris, 1954.



Agenda

Cirque Arlette Gruss, *Plein Feux*. Jusqu'au 5 janvier, tous les jours à 15 heures, Pelouse de Reuilly, 75012 Paris. Tél. : (1) 43-44-76-44.

Cirque national Alexis Gruss, *Spectacle de cirque* : Jusqu'au 27 février. Du 22 décembre au 3 janvier : tous les jours à 14 heures, et le dimanche à 14 heures et à 17 h 15. Porte de Châtillon, 75014 Paris. Tél. : (1) 40-36-08-00.

Cirque Fratellini (Ecole nationale du cirque), *Bille de clown*. Jusqu'au 29 décembre, mercredi à 18 heures et dimanche à 17 heures. 2, rue de la Clôture, 75019 Paris. Tél. : (1) 48-45-58-11.

Cirque Pinder Jean Richard, *Abracadabra*. Jusqu'au 9 janvier, les mer., sam., dim., à 14 h, 17 h, 20 h 45, et les jeu., ven., lun., mar., à 14 h 30 et 20 h 45. Pelouse de Reuilly, 75012 Paris. Tél. : (1) 43-45-84-21, 43-45-84-19 et 45-90-21-25.

Ecole supérieure des arts du cirque. *Spectacle de sortie de la cinquième promotion*. Du jeudi 6 janvier à 20 h 30, dans le chapiteau Pinder Jean Richard. Pelouse de Reuilly, 75012 Paris. Tél. : (1) 43-45-84-21.

Cirque Plume, *Toiles* : A partir du 18 février. Lundi, mardi, vendredi, samedi à 20 h 30 et dimanche à 15 heures. Parc de La Villette, 75019 Paris. Tél. : (1) 81-81-38-80.

Festival du cirque de demain. Du 20 au 24 janvier, au Cirque d'hiver. 110, rue Amelot, 75011 Paris. Tél. : 47-00-12-25.

Festival international du cirque de Monte-Carlo. Du 27 janvier au 3 février 1994 (sauf le 31 janvier), sous le chapiteau de l'Espace Fontvielle. Tél. : (16) 92-05-23-45.

Paris sous chapiteau. Pour découvrir en images ce qui fait le cirque d'hier et d'aujourd'hui, la Vidéothèque de Paris propose le cycle «Paris sous chapiteau». Du 12 au 25 janvier, trente-deux films (fictions, documentaires, télévision...) et la présence d'artistes de l'Ecole nationale du cirque les 15 et 22 janvier, à la suite de la séance de 16 h 30. Porte Saint-Eustache, 75001 Paris. Tél. : (1) 40-26-34-30.

Nexon, capitale du cirque. Chaque année, la ville de Nexon (Haute-Vienne) associe cinéma et cirque. Du 2 au 28 août 1994. Tél. : (16) 55-58-34-71

« Barnum » à Lyon. Le Théâtre des Célestins affiche pour les fêtes une nouvelle production de *Barnum*, l'un des jolis succès de la comédie musicale à Broadway et Londres. En scène, les seize musiciens de l'Ensemble instrumental du Conservatoire de Lyon, dix-sept choristes, danseurs, acrobates prêts à tout, et cinq acteurs-chanteurs dans les principaux rôles. Cette troupe joyeuse est menée par Jean-Paul Lucet dans le rôle-titre, également metteur en scène très en forme du spectacle, et l'excellente Marie Zamora, sa femme, l'une des Cosette des *Misérables*. Un succès très mérité pour cette reconstitution de la vie de celui qui inventa « le plus grand cirque du monde ». Théâtre des Célestins. 4, rue Charles-Dullin, 69002 Lyon. Tous les jours à 20 h 30. 25 décembre et 1er janvier à 16 heures. Relâche les 26, 4, 11 et 17 janvier. Tél. : (16) 78-42-17-67. De 90 F à 180 F. Jusqu'au 20 janvier.



CIRQUE

L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE CHALONS-SUR-MARNE

En 1984, le ministère de la culture décidait d'un plan de sauvetage du cirque et créait l'Ecole supérieure du cirque de Châlons-sur-Marne. Bilan d'une expérience ambitieuse qui voudrait réconcilier le passé et le futur.

CHALONS-SUR-MARNE
de notre envoyée spéciale

NAIT-ON clown? L'art du trapèze est-il héréditaire? Un écuyer élevé loin des chevaux saura-t-il jamais monter un numéro de voltige au galop? Derrière des questions finalement applicables à l'inspection des finances, se cache l'inquiétude des «circassiens», garants de la continuité du genre : le cirque est singulier, fragile, dur et merveilleux. Qui accepterait de se laisser voler cet univers magique par des jeunes gens n'ayant pas subi les rites initiatiques de la grande famille du cirque? Chaque année, dix à quinze élèves sortent de l'École supérieure des arts du cirque de Châlons-sur-Marne, un centre de formation d'ambition nationale créé en 1984 (*lire l'encadré*). Les enfants de la balle s'y comptent sur les doigts d'une main. *«C'est aussi faute de continuateurs. Le métier était épouvantable*, commente Jean Vinet, responsable des formations. *Monter les chapiteaux, voyager, répéter, prendre des risques insensés, sans avoir ni salaire, ni retraite. Quel jeune voudrait encore souscrire à cette discipline infernale?»*.

La jeune génération préfère l'appartement à la roulotte, même si quelques élèves châlonnais ont choisi de vivre dans des caravanes bigarrées, au fond du camping municipal. Venus du sport de haut niveau, du théâtre, les candidats au métier ont tout à apprendre des règles d'or de la piste ronde. *«Le public a changé, les élèves et les professionnels aussi. Ils accordent moins d'importance aux numéros, à la prouesse, et bien plus au fond, au sens et à la mise en scène. Quand une funambule s'allonge sur un fil, ce sera par exemple pour figurer le fragile équilibre entre la vie et la mort. Mais l'exercice est toujours aussi difficile à réaliser. Il faut donc travailler sur les deux aspects.»* A Châlons-sur-Marne, comme à Rosny-sous-Bois, où s'effectuent les deux années préparatoires, les candidats au concours d'entrée – sévère – seront donc jugés sur leurs dons acrobatiques, mais aussi sur des disciplines que les inconditionnels du cirque classique tiendront pour périphériques : la danse, le travail d'acteur.

Reflets de la complexité ambiante : les profils diversifiés des dix-huit professeurs, chargés d'enseigner le fil, le trapèze volant, le trampoline, mais aussi la musique, la danse classique ou l'équilibre. Du Tchèque Rudi Omankosky, funambule célèbre, fondateur de la troupe des Diables blancs – une famille réputée pour la hardiesse de ses numéros – au Polonais Ryszard Zaplata, venu du sport de compétition, ils devront former des artistes complets, athlètes de haut niveau. *«Or, le milieu du sport est très différent, il est basé sur la compétition. Ici, il faut constamment doser le travail, rester sur le fil de rasoir. Ni trop casse-cou, ni trop épuisant, ni trop laxiste. Et puis les élèves partent en stage artistique, ou donnent des spectacles, comme en ce moment. A leur retour, ils ont régressé sur le plan sportif, et gagné en expression artistique. Il faut revenir en arrière, et psychologiquement c'est difficile.»*

Solide, conscient des enjeux, l'élève idéal est d'abord un acrobate, puis un créateur. Les influences du cirque dit de création (*lire l'article de Colette Godard*) sont évidemment prépondérantes à Châlons-sur-Marne, même si les «anciens» ont essaimé, tant dans les grands cirques à l'ancienne (Knie, Roncalli, Gruss) que chez Plume. Le spectacle de sortie de la cinquième promotion de l'école a été mis en scène par la Compagnie Maripaule B. et Philippe Goudard, *«compagnie d'art et d'essai»* qui réfléchit sur le théâtre et le cirque depuis de nombreuses années. *«Au cirque, on est ailleurs : dans l'espace, dans la dramaturgie, dans le voyage, dans l'aléa de l'interprétation. C'est la vallée de l'étonnement»*, explique la revue *Ecrits sur le sable*, publiée par la Compagnie. Oui, mais. Où sont les clowns, où sont les écuyers, les illusionnistes, où sont les lions et les éléphants, où est la peur?, demandent les amoureux du «vrai» cirque. *«La création est un choix, et le choix induit le doute»*, répond la Compagnie (1).

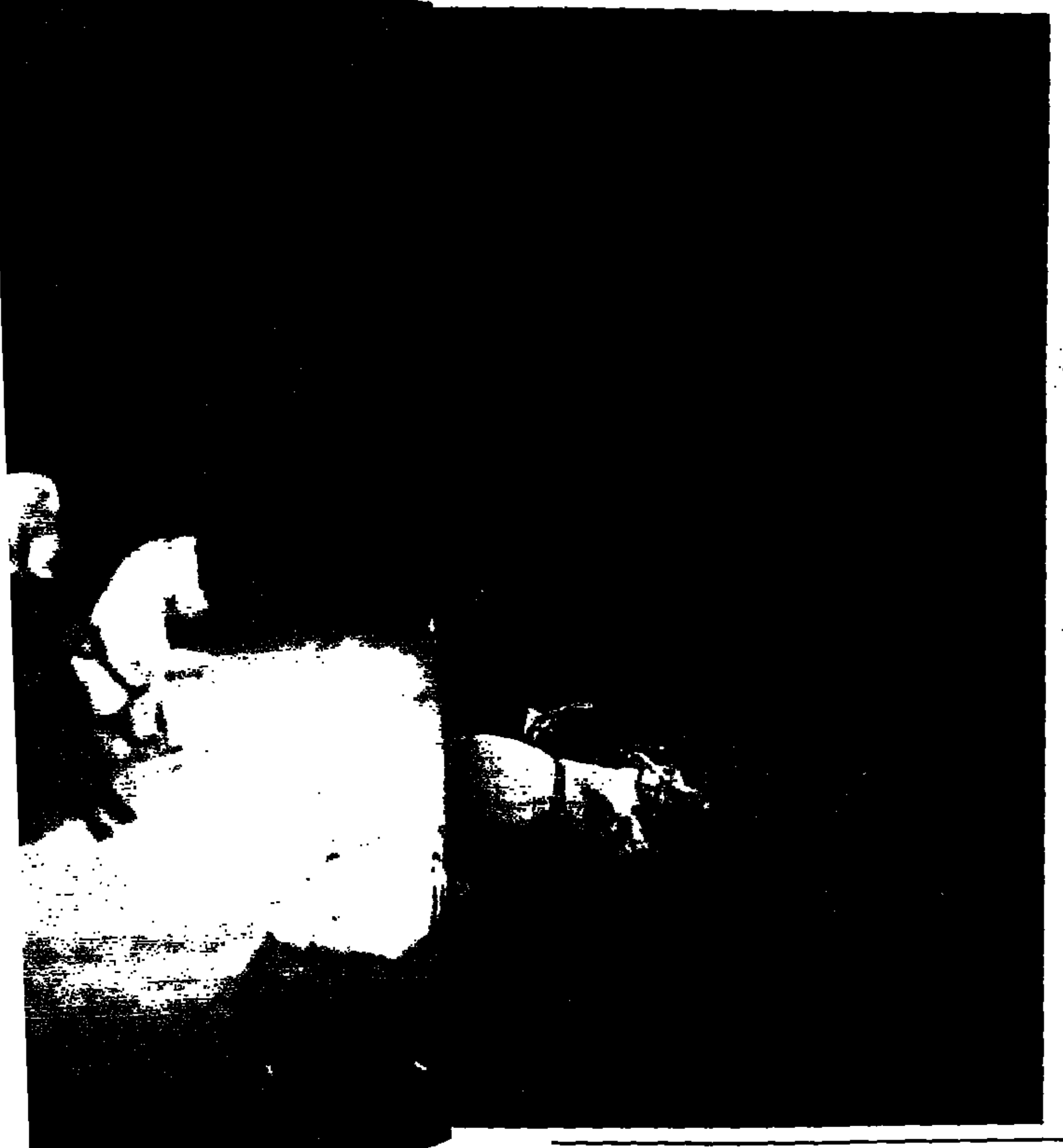
Si l'école supérieure de Châlons-sur-Marne est un reflet assez exact des contradictions actuelles du cirque, elle est aussi un témoin de son passé. En 1768, le cavalier anglais Philippe Astley avait inventé le cirque dans la banlieue londonienne *(lire page 1)*. Puis, il avait traversé la Manche. Dix ans plus tard, il construit à Paris un cirque en dur de deux mille places, l'Amphithéâtre anglais, rue du Faubourg-du-Temple. La Révolution de 1789 le renverra dans ses foyers. Antonio Franconi, un gentilhomme vénitien exilé à Paris pour cause de duel, et ses deux fils écuyers, fondent la première grande famille dont la légende du cirque raffole. En 1852, au côté de l'entrepreneur de spectacle Dejean, les Franconi parviennent à convaincre Napoléon III de bâtir le Cirque Napoléon (le Cirque d'Hiver d'aujourd'hui). Tout au long de ce premier âge d'or et jusqu'à la fin du siècle, d'autres villes suivront l'exemple parisien. De ce désir, entre autres, de sécurité et de confort, ajouté au frisson saltimbanque, subsistent quelques bâtiments, à Reims, Amiens, Troyes, Elbeuf et à Châlons-sur-Marne. Une piste de 13 mètres, des gradins (1 200 places), un foyer, une entrée ornée d'un grand miroir : l'ensemble châlonais, imaginé en bordure de parc (le Jard) par l'architecte Gillet, est inauguré le 16 avril 1899. Si le Cirque d'Hiver de Paris n'est jamais sorti du milieu (il appartient à la famille Bouglione depuis 1934), celui de Châlons-sur-Marne tombe vite en désuétude pour servir de gymnase scolaire.

Quand ils répètent un numéro de bascule sous la coupole, les jeunes enrôlés oublient-ils ce passé glorieux? *«Sûrement pas»*, s'exclame un élève. Et «pour faire comme si», l'école a installé son chapiteau dans la banlieue de Châlons-sur-Marne à côté des écuries, aujourd'hui vides, *«faute de candidats aux disciplines équestres»*. Les fondations du cirque – les numéros équestres – vacilleraient-elles sous le poids de la modernité? *«Pour acquérir l'intimité nécessaire au dressage, peut-être faut-il grandir avec les animaux. De plus, une écurie est très lourde à gérer»*, avoue Jean Vinet. A Châlons-sur-Marne, les cours commencent tôt le matin. Entre la voltige, la danse et la culture générale, le candidat écuyer aurait-il le temps et l'envie d'aller nourrir et étriller son cheval? Le dernier écuyer en date a vu sa formation confiée au cirque équestre Zingaro. Il y est resté.

V. Mo.

(1) *Ecrits sur le sable*, revue des Artistes associés pour la recherche et l'innovation au cirque. 22, rue Mareschal, 34000 Montpellier. Tél. : 67-58-70-44

SUR LE FIL, SANS LES CHEVAUX





BERTHE JUDET

Annie Fratellini, l'avenir...

Les aléas de la politique

EN janvier 1984, le ministère de la culture décide de mettre en place un plan de sauvegarde du cirque, alors au creux de la vague. Les faillites se sont multipliées, le public boude, les écoles existantes (l'Ecole nationale du cirque d'Annie Fratellini et Pierre Etaix, l'Ecole du Carré de Silvia Monfort et Alexis Gruss) manquent de matériel et de moyens. Jack Lang, alors ministre de la culture, crée l'École supérieure des arts du cirque, et l'installe à Châlons-sur-Marne, après restauration et agrandissement du bâtiment d'origine.

Les meilleures écoles (l'Ecole de cirque de Montréal, celle de Pyongyang, en Corée du Nord, le cirque de Moscou) possèdent leur chapiteau, débouché naturel et nécessaire. La direction du théâtre et de la danse, dont le secteur dépend, souhaite donc la création d'un cirque national, qui travaillât en harmonie avec les centres de formation. La tâche échoit à Alexis Gruss et à son cirque à l'ancienne, qui devient alors officiellement national. Le rêve sera de courte durée. En 1987, les subventions (près de 10 millions de francs pour 1986) octroyées à Gruss, *via* l'Association du cirque national français, sont amputées à la faveur du changement politique. Le cirque national, encore en gestation mais toujours en déficit, est contraint de déposer son bilan.

Inaugurée en 1986, après deux ans de préfiguration, l'école de Châlons-sur-Marne se choisit d'abord un directeur étranger : Richard Kubiak, ancien directeur des cirques polonais. Pour compenser les tendances jugées traditionalistes du patron, le ministère nomme à ses côtés un administrateur à la sensibilité moderniste. Le tandem aura peine à fonctionner, et de fratricides combats divisent les troupes jusqu'à l'arrivée aux commandes de Guy Caron, québécois et cofondateur du Cirque du Soleil de Montréal (tendance moderne). Ce dernier ne parviendra pas à mobiliser les milieux du cirque derrière ce projet qui, perdant son ambition nationale, perdrait son sens.

Directeur depuis deux ans, Bernard Turin, choisi en dehors du milieu, a amorcé une grande opération de séduction qui semble porter ses fruits. *«Fragile*, explique Jean Vinet, directeur des formations, *car dépendante de la vision des politiques en place»*, l'école de Châlons a souvent subi les aléas de la sensibilité – ou de l'insensibilité – des pouvoirs publics aux arts populaires. Dotée d'un budget confortable (16 millions de francs en 1993, provenant directement du ministère de la culture), l'ESAC prépare à un diplôme d'Etat (niveau bac + 3) en deux ans, généralement précédés de deux années préparatoires effectuées à Rosny-sous-Bois. L'ESAC dispense également des cours de formation continue aux professionnels et aux formateurs enseignant dans les deux cents écoles de cirque que compte la France.

V. Mo.

★ **Ecole supérieure des arts du cirque, 1, rue du Cirque, 51000 Châlons-sur-Marne. Tél. : 26-21-12-43. Fédération nationale des écoles de cirque, 68, rue de Rome, 75008 Paris. Tél. : 42-94-02-15.**

RENCONTRE AVEC ANNIE FRATELLINI

A L'ÉCOLE DE LA DOULEUR

ENFANT d'une illustre famille, à quinze ans, Annie Fratellini rêve de jouer du Brecht au TNP de Vilar. Accomplir chaque soir le même numéro, comme l'avaient fait avant elle sa mère, sa grand-mère, ses tantes et ses cousines, sans autre but que de continuer, la met hors d'elle. Elle s'en va. Quelque temps plus tard, elle rencontre Pierre Etaix : coup de foudre. Il ne rêve que de cirque, ne parle que de son rêve. C'est ainsi qu'Annie Fratellini éprouve pour l'art familial une «passion retard». C'est ainsi que naît le Cirque Fratellini-Etaix.

Annie est clown : *«Une figure ni homme, ni femme.* dit-elle. *Un être à part, anonyme. Un masque comme dans la commedia dell'arte, et qui rassemble en lui le cirque tout entier. Il est la musique, l'adresse, la magie, la poésie. Qu'il apparaisse aujourd'hui sans le costume, sans le maquillage, est normal : il est le seul à avoir le droit de changer. Il a tous les droits, sauf de ne pas faire rire. Mais c'est vrai, si l'Auguste se trouve facilement, on a du mal à former des clowns blancs. C'est un rôle ingrat de faire-valoir»*. Pour former des clowns, des acrobates, des jongleurs, tous les artistes de cirque, Annie Fratellini et Pierre Etaix ont fondé une école, installée près du parc de La Villette, et qui célèbre cette année ses vingt ans. Une école reconnue, légèrement subventionnée : 250 000 F du ministère de la culture, autant de la région. Elle comporte plusieurs volets, dont un lycée technique, qui dépend de l'éducation nationale. Les cours y durent trois ans. En dehors de l'enseignement général obligatoire, on y apprend le montage et le démontage des chapiteaux, la fabrication des gradins, du matériel, la sono... Le second volet s'adresse aux enfants à partir de huit ans. Ils entrent sans sélection. Quand ils sont cent cinquante, le recrutement s'arrête. Ils paient 400 F par mois pour une journée de cours par semaine. Ils suivent l'entraînement de base : danse, acrobatie, fil, trapèze, jonglage, souplesse. *«Ils apprennent la rigueur et le courage, et à continuer quand ils se sont fait mal. Parce que ça fait mal, le trapèze. Mais ils apprennent aussi à défier leur corps, à marcher sur un fil, à se sentir autrement dans l'espace.»*

Les enfants restent le temps qui leur plaît. Ceux qui se sentent suffisamment doués passent dans la seconde classe, où tout adolescent peut s'inscrire, sans examen d'entrée ni de sortie. Ils sont une centaine, et là aussi peuvent rester le temps qui leur plaît. La sélection se fait d'elle-même. Pour 2 100 F par trimestre, ils s'exercent professionnellement cinq jours par semaine et, en dehors de la base obligatoire, choisissent la discipline dans laquelle ils ont envie de se spécialiser. *«Cette école d'une certaine manière est une révolution, car les élèves ne sont pas des enfants de la balle – qui, eux, continuent à travailler en famille. Donc ils ont élargi, renouvelé le monde du cirque. Les spectacles de fin d'année leur permettent de se présenter à tous les publics, et de se faire connaître des professionnels. Les meilleurs trouvent toujours des engagements, chez Zingaro, à la Volière Dromesko, dans des cirques plus traditionnels, en France, à l'étranger... La seule discipline absente est le dressage. L'animal doit s'élever avec celui qui le fait travailler, ce serait trop compliqué, trop cher. Nous ne cherchons pas le miracle. L'école enseigne la pratique. L'aura, les élèves l'ont ou ne l'ont pas, et personne n'y peut rien.»*

C. G.

LA SÉLECTION

CINEMA

Tous les films nouveaux

La Ferme des animaux

de John Halas,
Joy Batchelor,
Britannique (1 h 13).

Adapté d'Orwell, un dessin animé-fable politique vraiment libertaire : le scénario témoigne contre le stalinisme; le film contre le monopole Disney sur le genre.

VO : Reflet République, 11• (48-05-51-33) ; L'Entrepôt, handicapés, 14• (45-43-41-63).
VF : L'Entrepôt, handicapés, 14• (45-43-41-63).

It's all True

de Richard Wilson,
Myron Meisel,
Bill Krohn,
Américain, noir et blanc.

La partie survivante d'un film inachevé d'Orson Welles, *Four Men on a Raft*, accompagnée du récit en images des évènements qui accompagnèrent son tournage, et contribuèrent à sceller le destin du jeune génie du cinéma américain.

VO : Ciné Beaubourg, handicapés, 3• (42-71-52-36) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6• (42-22-87-23) ; La Bastille, 11• (43-07-48-60).

La Nage indienne

de Xavier Durringer,
avec Karin Viard, Gérald Laroche, Antoine Chappey, Eric Savin, Sherif Scouri, Aude Amiot.
Français (1 h 32).

Comment l'histoire de deux copains et une fille devient l'histoire d'un couple et d'un troisième larron qui ne tirera du feu des jalousies, des éclats de rire et des disputes que d'amers marrons.

Gaumont Opéra, 2• (36-68-75-55) ; Ciné Beaubourg, handicapés, 3• (42-71-52-36) ; Gaumont Hautefeuille, 6• (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8• (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; 14 Juillet Bastille, handicapés, 11• (43-57-90-81) ; Gaumont Gobelins, 13• (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, dolby, 14• (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14• (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15• (36-68-75-55) ; Pathé Wepler II, 18• (36-68-20-22).

Les Valeurs de la famille Addams

de Barry Sonnenfeld,
avec Anjelica Huston, Raul Julia, Christopher Lloyd, Joan Cusack, Christina Ricci, Carol Kane.
Américain (1 h 35).

Du rififi dans la joyeuse famille des succubes, après la venue au monde, où à l'infra-monde, du troisième rejeton de Morticia et Gomez.

VO : Gaumont Les Halles, handicapés, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra Impérial, handicapés, dolby, 2• (36-68-75-55) ; 14 Juillet Odéon, dolby, 6• (43-25-59-83) ; Publicis Saint-Germain, dolby, 6• (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8• (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; U.G.C. Biarritz, dolby, 8• (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; La Bastille, handicapés, dolby, 11• (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13• (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14• (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15• (45-75-79-79).
VF : Rex, dolby, 2• (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; U.G.C. Montparnasse, handicapés, 6• (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, handicapés, dolby, 8• (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Paramount Opéra, dolby, 9• (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; U.G.C. Lyon Bastille, dolby, 12• (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, handicapés, dolby, 13• (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, handicapés, dolby, 14• (36-68-75-55) ; Montparnasse, dolby, 14• (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, dolby, 15• (36-68-75-55) ; Pathé Clichy, dolby, 18• (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20• (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

Vuk le petit renard

de Attila Dargay,
Hongrois (1 h 18).

L'apprentissage de la vie et de la chasse par un petit renard, sous la férule d'un vieux sage solitaire.

VF : Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

Sélection

Bratan, le frère

de Bakhtiyar Khudoynazarov,
avec Timur Tursnow.
Soviétique, noir et blanc (1 h 40).

En train et en beauté, une ballade nullement touristique, mais tout à fait cinématographique à travers le Tadjikistan et aux côtés d'un adolescent flanqué de son petit frère.

VO : Utopia, 5• (43-26-84-65).

Faut-il aimer Mathilde?

d'Edwin Baily,
avec Dominique Blanc, Paul Crauchet, André Marcon, Anne-Marie Cappelier.
Franco-belge (1 h 35).

La vaillance d'une petite bonne femme, la vaillance d'une grande actrice (Dominique Blanc) qui lui prête son talent, pour venir à bout des grisailles et des pièges du quotidien, et du cinéma « social ».

Les Trois Luxembourg, 6• (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).

Les gens normaux n'ont rien d'exceptionnel

de Laurence Ferreira Barbosa,
avec Valeria Bruni-Tedeschi, Melvil Poupaud, Marc Citti, Claire Laroche.
Français (1 h 43).

Portée par l'étonnante Valeria Bruni-Tedeschi, une plongée dans ces dérapages du quotidien qu'on appelle la folie.

Epée de Bois, 5• (43-37-57-47) ; Gaumont Hautefeuille, 6• (36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14• (36-65-70-42).

Libera me

d'Alain Cavalier.
Français (1 h 20).

En force et en finesse, en douceur violente et attentive, un hymne sans parole à l'esprit de résistance.

Epée de Bois, 5• (43-37-57-47).

Le Maître de marionnettes

de Hou Hsiao-hsien,
avec Lin Chung, Li Tien-lu.
Taïwan (2 h 22).

Au fil de la mémoire d'un vieux marionnettiste, la première moitié du siècle à Taiwan évoquée par un film splendide.

VO : Ciné Beaubourg, handicapés, dolby, 3• (42-71-52-36) ; Racine Odéon, 6• (43-26-19-68) ; Le Balzac, 8• (45-61-10-60).

Smoking/No Smoking

d'Alain Resnais,
avec Sabine Azéma, Pierre Arditi.
Français (2 h 20 et 2 h 25).

« Ou bien » Resnais est un farceur génial, « ou bien » c'est un génie farfelu... Sur le mode, aux infinies possibilités, du « ou bien », deux films joueurs et insolites qui mettent à jour les ressorts du récit, et les chausse-trappes du temps. A voir dans l'ordre de son choix, mais à voir.

Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Hautefeuille, dolby, 6• (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8• (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9• (36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins bis, dolby, 13• (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14• (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, dolby, 15• (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15• (36-65-70-38).

Un monde parfait

de Clint Eastwood,
avec Kevin Costner, Clint Eastwood, Laura Dern, T. J. Lowther, Keith Szarabajka, Leo Burmester.
Américain (2 h 18).

Eastwood dynamite en douceur les règles du film-poursuite. Et c'est beau.

VO : Forum Horizon, handicapés, dolby, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; U.G.C. Odéon, dolby, 6• (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8• (36-68-75-55) ; U.G.C. Normandie, dolby, 8• (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; U.G.C. Opéra, dolby, 9• (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; 14 Juillet Bastille, dolby, 11• (43-57-90-81) ; U.G.C. Gobelins, handicapés, dolby, 13• (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Sept Parnassiens, dolby, 14• (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, dolby, 15• (45-75-79-79) ; U.G.C. Maillot, dolby, 17• (40-68-00-16 ; 36-65-70-61).
VF : Rex, dolby, 2• (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; U.G.C. Montparnasse, dolby, 6• (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, handicapés, dolby, 9• (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; Les Nation, dolby, 12• (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; U.G.C. Lyon Bastille, dolby, 12• (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, dolby, 13• (36-68-75-55) ; Mistral, dolby, 14• (36-65-70-41) ; Montparnasse, dolby, 14• (36-68-75-55) ; U.G.C. Convention, dolby, 15• (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Wepler, dolby, 18• (36-68-20-22) ; La Gambetta, THX, dolby, 20• (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

La sélection « Cinéma » a été établie par Jean-Michel Frodon



« Bratan, le frère », de Bakhtiyar Khudoynazarov.

Festivals

Rétrospective Ozu à l'Europa Panthéon

Yasujiro Ozu aurait eu 90 ans cette année. Pour fêter cet anniversaire, le cinéma Europa Panthéon propose une rétrospective de vingt-deux de ses films, muets et parlants. Une occasion de revoir *le Goût du saké* ou *Printemps tardif*, et de découvrir des inédits, notamment un chef-d'œuvre inconnu : *Crépuscule à Tokyo*.

Jusqu'au 4 janvier, au cinéma Europa Panthéon, 13 rue Victor-Cousin, 75005 Paris. Tél. : (1) 43-54-15-04.

La folie sur grand écran

Documentaire sur grand écran poursuit le cycle « De la folie ». Dimanche 26 décembre, le cinéma l'Entrepôt projettera *Titicut Follies* de Fred Wiseman, *Regard sur la folie* de Mario Ruspoli, *Traces de pas* de Anna-Célia Kendall. Par ailleurs, il programme toujours le film de Mark Achbar et Peter Wintonick, *Chomsky et les médias*.

Dimanche 26 décembre, à l'Entrepôt, 7-9 rue Francis-Pressensé, 75014 Paris. Tél. : (1) 45-40-78-38.

Louis Malle à Strasbourg

L'Odyssée adresse un coup de chapeau à Louis Malle, en projetant son œuvre complète, du *Monde du silence* à *Fatale*. Et retrace ainsi le parcours d'un inclassable du cinéma français, capable de passer de l'invention rigoureuse d'*Ascenseur pour l'échafaud* à l'adaptation décorative du *Voleur*, de la comédie exotique à grand spectacle, *Viva Maria !*, à l'enquête attentive en Inde, parti conquérir Hollywood et revenu d'Amérique par le documentaire, observateur et conteur de l'histoire de France et de la puissance des sentiments.

Jusqu'au 11 janvier, au Cinéma Odyssée, 3, rue des Francs-Bourgeois à Strasbourg. Tél. : (16) 88-75-10-47.

Séance spéciale

Parade de printemps à Noël

Pour le cinquième anniversaire de sa présence mensuelle à l'Opéra Garnier, la Cinémathèque de la danse présente en copie neuve couleur *Easter Parade* (*Parade de printemps*) de Charles Walters. Une comédie musicale qui réunit Fred Astaire, Judy Garland et Ann Miller sur les rythmes « swing » des années 40, pour un voyage dans un autre temps.

Dimanche 26 décembre à 20 h, salle de l'Opéra de Paris Garnier. Location aux guichets de l'Opéra, 8, rue Scribe, 75009 Paris. Tél. : (1) 47-42-53-71.

Les Enfants du paradis au pays des sourds

Toujours à l'opéra, toujours le dimanche 26, mais cette fois à la Bastille, l'écran de la grande salle sera descendu pour la projection des *Enfants du Paradis*, pour la première fois avec sous-titrage. Action en faveur des malentendants, la séance s'insère dans le cycle « Les Parallèles » de la nouvelle production d'*Adrienne Lecouvreur*.

Dimanche 26 à 17 h, à l'Opéra de Paris, 120 rue de Lyon, 75012 Paris. Tél. : (1) 44-73-13-00.

Reprises

Le Cid

d'Anthony Mann,
avec Charlton Heston, Sophia Loren, Raf Vallone, Geneviève Page.
Américano-espagnol, 1961 (3 h 05).

Dans les ors et les tumultes d'une reconstitution hollywoodienne, Mann organise le subtil ballet du pouvoir.

VO : L'Arlequin, dolby, 6• (45-44-28-80).

Les Invités de huit heures

de George Cukor,
avec Marie Dressler, John Barrymore, Wallace Beery, Jean Harlow, Lionel Barrymore, Edmund Lowe.
Américain, 1933 (1 h 53).

Dîner de tête à la MGM, avec Cukor en maître de cérémonie, qui s'évertue à faire tomber les masques d'une bourgeoisie prétentieuse et malhonnête.

VO : Reflet Médicis I (ex-Logos I), handicapés, 5• (43-54-42-34).

L'Ombre d'un doute

d'Alfred Hitchcock,
avec Joseph Cotten, Theresa Wright, Mac Donald Carey.
Américain, 1943, noir et blanc (1 h 50).

Le vertigineux face-à-face du soupçon et de la séduction entre un criminel et une jeune fille : l'un des sommets de Hitchcock.

VO : Le Champo - Espace Jacques-Tati, handicapés, 5• (43-54-51-60).

La Trace

de Bernard Favre,
avec Richard Berry, Bérangère Bonvoisin, Sophie Chemineau, Robin Renucci.
Français, 1983 (1 h 45).

Par les neiges et les chaumières, les pérégrinations géographiques, sentimentales et métaphysiques d'un colporteur d'objets, et d'histoires.

Studio des Ursulines, 5• (43-26-19-09).

Valentino

de Ken Russell,
avec Rudolf Noureev, Leslie Caron.
Britannique, 1977, copie neuve (2 h 05).

Evocation très kitsch de la vie de Rudolf le séducteur, avec Noureev dans cet impossible emploi.

VO : Accatone, dolby, 5• (46-33-86-86).

Les entrées à Paris

Anticipant de quarante-huit heures sur les congés scolaires, les spectateurs ont donné un heureux coup de pouce à la fréquentation en fin de semaine. Semaine paradoxale, qui enregistre des succès de natures très différentes, avec d'une part une écrasante domination numérique des Américains, d'autre part la réussite – à son échelle – de la singulière opération *bifrons* d'Alain Resnais.

Parmi les huit nouveautés de cette semaine, *Un monde parfait* domine aisément les débats à plus de 140 000 entrées dans ses 49 salles. Il est suivi, de loin, par *Beethoven 2*, à près de 50000 sur 39 écrans, et *Sacré Robin des Bois*, à 38000 dans 20 cinémas. Il faut y ajouter l'imperturbable triomphe d'*Aladdin*, avec ses 165 000 entrées en sixième semaine, soit un total de 850 000 à la veille des vacances scolaires, ce qui lui permet de viser un score supérieur aux 1,2 million de *Jurassic Park*. On notera également qu'à eux deux le film de Clint Eastwood et le dessin animé Disney ont attiré cette semaine 43 % des spectateurs, en n'occupant que 21 % des écrans.

Dans la catégorie des prétendants aux sommets du box-office, *Little Buddha* sur 31 écrans résiste tant bien que mal avec 45 000 disciples en troisième semaine, soit un total de 235 000 entrées, mais *Profil bas*, à 32 000 dans une combinaison pourtant imposante de 43 salles, perd la moitié de son public dès la deuxième semaine, ne parvenant pas à atteindre les 100 000 entrées en quinze jours.

Plus de fumeurs que de non-fumeurs pour la première semaine du double film d'Alain Resnais : sans doute l'énoncé *Smoking/No Smoking* a-t-il convaincu les spectateurs de commencer par le premier titre, qui accueille plus de 20000 spectateurs dans ses 7 salles, alors que le second n'en recueille que 17000, dans les salles voisines. L'important étant de rappeler que, quel que soit l'ordre, « les » Resnais ne prennent toute leur saveur qu'à la vision des deux titres, et de saluer ce qui est d'ores et déjà un succès.

Succès aussi, à son modeste niveau, pour la rétrospective Ozu dans une seule salle, de même que pour *Tout le monde n'a pas eu la chance d'avoir des parents communistes*, seul parmi les nombreux premiers films français récemment sortis à atteindre les 100000 entrées, qui plus est en seulement trois semaines. Et, toujours, de *Meurtre mystérieux à Manhattan*, qui passe le cap des 600000 entrées durant sa dixième semaine.

J.-M. F.

★ Chiffres : *Le Film français*.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

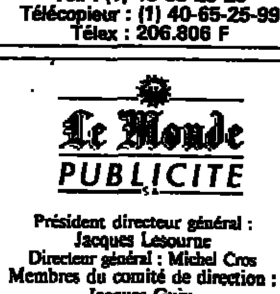
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Reproduction interdite de tout article, sauf accord avec l'administration

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11
Microfilms : (1) 40-65-29-33
Commission paritaire des journaux et publications, nº 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex



Le Monde PUBLICITE S.A.
Président directeur général : Jacques Lesourne
Directeur général : Michel Cros
Membres du comité de direction : Jacques Guiu, Isabelle Tsaïdi.
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia
75902 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 46-62-72-72
Télex MONDPUB 634 128 F
Téléfax : 46-62-98-73. - Société filiale de la SARL *le Monde* et de Médias et Régies Europe SA.

Le Monde
TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE
Le Monde - Documentation
36-17 LMDOC ou 36-29-04-56

ABONNEMENTS PAR MINITEL
36-15 – Tapez LEMONDE
code d'accès ABO

ABONNEMENTS
PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
TÉL. : (1) 49-60-32-90 (de 8 heures à 17 h 30)

Tarif	FRANCE	SUIS.-BELG. LUXEMB. PAYS-BAS	AUTRES PAYS voie normale-CEE
3 mois	536 F	572 F	790 F
6 mois	1 038 F	1 123 F	1 560 F
1 an	1 890 F	2 086 F	2 960 F

Vous pouvez payer par prélèvements mensuels. Vous renseigner auprès du service abonnements.
ÉTRANGER : par voie aérienne tarif sur demande. *Pour vous abonner*, renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus

« LE MONDE » (USPS = pending) is published daily for $ 892 per year by « LE MONDE » 1, place Hubert-Beuve-Méry – 94852 Ivry-sur-Seine – France. Second class postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER : Send address changes to IMS of NY Box 1518, Champlain N.Y. 12919 – 1518.
Pour les abonnements souscrits aux USA INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach, VA 23451 – 2983 USA

Changements d'adresse : merci de transmettre votre demande deux semaines avant votre départ en indiquant votre numéro d'abonné.

THEATRE

Spectacles nouveaux

Eloge de la bière

de et avec Ronny Coutteure, Dianne Van Den Eijnden et Mels Dees, avec Ronny Coutteure, Dianne Van Den Eijnden et Mels Dees.

Non seulement Ronny Couteure et ses copains du Nord racontent la bière, mais ils la partagent avec le public.

Atelier, 1, place Charles-Dullin, 18e. A partir du 28 décembre. Le mardi à 18 h 30. Tél. : 46-06-49-24. De 100 F à 40 F.

Paris

Cabaret Valentin

de Karl Valentin, mise en scène de Hans Peter Cloos, avec Yann Collette, Mona Heftre, Denis Lavant, Patrice Praxo et Katja Rupé.

Le charme munichois, fait d'un peu de paresse, d'une lucidité sans défaut, d'une ironie douce autant qu'impitoyable. Et quelques chansons.

Théâtre national de Chaillot, 1, place du Trocadéro, 16e. Du mardi au vendredi à 20 h 30. Matinée samedi à 17 heures, dimanche à 15 heures. Tél. : 47-27-81-15. Durée : 1 h 50. De 80 F à 150 F.

Cachafaz

de Copi, mise en scène d'Alfredo Arias, avec Kalle Silve, Rodolfo de Souza, Federico Guerin, Susana Lastreto et Roberto Navarro.

Les merveilleuses histoires d'un travesti, de son souteneur, de quelques voisins, et d'un flic transformé en saucisses. Le merveilleux humour absurde de Copi.

Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, 20e. Du mardi au samedi à 21 heures. Matinée mercredi à 12 h 30, dimanche à 16 heures. Tél. : 43-66-43-60. De 150 F à 60 F.

Des étoiles dans le ciel du matin

d'Alexandre Galine, mise en scène de Lisa Wurmser, avec Vittoria Scognamiglio, Sophie Guénebaut, Hélène Moulin, Brigitte Barilley, Julia Roudolphonovna Zimina, Laurent Halgand et Olivier Hamel.

Les résidus de la société traînant dans les rues de Moscou pendant les Jeux olympiques de 1980, ça fait désordre. Alors on les rassemble dans une baraque. Ils boivent, ils souffrent, ils aiment.

Cartoucherie-Théâtre de la Tempête, route du Champ-de-Manœuvre, 12e. Les mardi, mercredi, jeudi et samedi à 21 heures, le dimanche à 16 h 30. Tél. : 43-28-36-36. 80 F et 110 F.

En attendant Godot

de Samuel Beckett, mise en scène de Philippe Adrien, avec Bruno Putzulu, Eric Caravaca, Cyril Dubreuil, Gildas Milin et Jean-Luc Orofino.

On n'aura jamais fini de découvrir et redécouvrir les vagabonds immobiles, qui attendent. Dieu, ou comme tout le monde, la mort.

Cartoucherie-Théâtre de la Tempête, route du Champ-de-Manœuvre, 12e. Les mercredi, jeudi et samedi à 20 h 30, le dimanche à 16 heures. Tél. : 43-28-36-36. Durée : 2 h 15. 80 F et 110 F.

Fous des Folies

d'Alfredo Arias, mise en scène de l'auteur, avec Philippe Choquet, Nadir Elie, Marie-José Escobar, Jacques Haurogné, Christiane Maillard, Liza Michael et Mouron.

Pour fêter Noël, de façon plutôt païenne, il y a les Folies-Bergère, c'est de tradition. Et justement, Alfredo Arias sait comme personne maintenir les traditions, les empanacher de neuf, d'humour et d'éblouissement.

Folies-Bergère, 32, rue Richer, 9e. Du mardi au dimanche à 21 h 15. Tél. : 44-79-98-98. De 379 F à 98 F.

Michel Hermon chante Piaf

Avec sa dégaine de prince voyou, avec sa voix de crooner équivoque, avec l'accordéon de Gérard Barreaux, Michel Hermon chante sa dévotion à Piaf. Il remue des tas de sentiments, il fait entendre la beauté des chansons.

Bouffes du Nord, 37 *bis*, bd de la Chapelle, 10e. Les mardi, mercredi, jeudi et samedi à 20 h 30, le dimanche à 17 heures. Tél. : 46-07-34-50. De 110 F à 50 F.

Opéra équestre

de Bartabas, mise en scène de l'auteur.

Entre les musiciens et les chanteuses, entre les Géorgiens et les Berbères, il y a les chevaux, les rois de Zingaro.

Théâtre équestre Zingaro, 176, av. Jean-Jaurès, 93000 Aubervilliers. Les vendredi et samedi à 20 h 30, le dimanche à 17 h 30. Tél. : 43-35-26-43. Durée : 2 heures. 180 F et 120 F.

La Résistible Ascension d'Arturo Ui

de Bertolt Brecht, mise en scène de Jérôme Savary, avec Guy Bedos, Bernard Ballet, Roland Blanche, Michel Berto, Jacques Boudet, Jacques Debary, Jean-Claude Jay, Jean-Pierre Kalfon, Martine Mongermont, Jean-Pierre Moulin, Guy Perrot, Jérôme Savary, Daniel Langlet, Robert Lucibello, Valérie Vogt, Jean-Louis Cordina, François Delaive et Alain Frérot.

Entre les tours de Chicago, une parabole sur l'arrivée des nazis. Et un avertissement sur le sommeil léger de « la bête immonde ».

Théâtre national de Chaillot, 1, place du Trocadéro, 16e. Du mardi au vendredi à 20 h 30. Matinée samedi à 17 heures, dimanche à 15 heures. Tél. : 47-27-81-15. Durée : 3 heures. De 80 F à 150 F.

Scène(s) de ménage

mise en scène d'Ivan Morane, avec Jean-Paul Audrain et Brigitte Faure.

L'affrontement homme-femme vu sous un angle comique s'appelle « scène de ménage », et remplit le théâtre de ses cris, de ses rires, de ses provisoires réconciliations.

Théâtre, 12, rue Sadi-Carnot, 92000 Vanves. Du jeudi au samedi à 20 h 30. Matinée samedi à 17 heures, dimanche à 15 heures. Tél. : 46-45-46-47. 70 F et 110 F.

Un chapeau de paille d'Italie

d'Eugène Labiche, mise en scène de Georges Lavaudant, avec Patrick Pineau, Marc Betton, Marie-Paule Trystram, Bouzid Allam, Gilles Arbona, Louis Beyler, Jean-Marie Boëglin, David Bursztein, Jean-Michel Cannone, Carole Cêtre, Philippe Morier-Genoud, Sylvie Orcier, Annie Perret, Jessica Pognant, Jean-Philippe Salério, Delphine Salkin, Nathalie Villeneuve et Albert Tovi.

Patrick Pineau comme un ludion malin dans ce vaudeville-poursuite qui tourne au cauchemar burlesque.

Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, 4e. Du lundi au jeudi à 20 h 30. Matinée dimanche à 15 heures. Tél. : 42-74-22-77. De 80 F à 90 F.

La sélection « Théâtre » a été établie par Colette Godard

DANSE

Ballet de l'Opéra de Paris

Casse-Noisette

Que les fans des étoiles fassent leur choix : les quatre rôles principaux sont dansés par Platel, Dupond, Maurin, Legris les 17, 21, 23, 26, 28, par Guérin, Jude, Doisneau, Le Riche les 18, 20, 27, par Pontois, Dupond, Kudo, Legris les 22, 24, par Pietragalla, Belarbi, Muret, Romoli les 29 (matinée) et 30, par Platel, Jude, Maurin, Bart les 29 (soirée) et 31.

Opéra Garnier, jusqu'au 28 janvier, 19 h 30 *sauf le 28 à 14 heures, le 29 à 14 h 30 et 20 heures*. Tél. 47-42-53-71. De 30 F à 370 F.

Monte-Carlo

Ballets de Monte-Carlo

En compagnie de Georges Balanchine

Trois programmes, comprenant chacun un chef-d'œuvre de Balanchine (*Sérénade, Agon, les Quatre Tempéraments*) et des créations de jeunes chorégraphes qui ont *« quelque chose à dire sur, de, autour de Mr. B. »* : Karole Armitage, Lionel Hoche, Jean-Christophe Maillot, Uwe Scholz et Renato Zanella.

Salle Garnier, programme I le 25 décembre à 15 h 45, le 26 à 15 heures, le 28 à 20 h 30 ; II, les 30 et 31 à 20 h 30, le 1er janvier à 15 h 45 ; III, le 29 décembre à 20 h 30, les 2 et 4 janvier à 15 heures. Tél. : 92-16-24-20.

Bordeaux

Ballet-Théâtre de Bordeaux

Hommage à Tchaïkovski

La création de *Manfred Symphonie* étant annulée en raison de la disparition de Paolo Bortoluzzi, la troupe reprend le programme monté en mai dernier par celui-ci, composé de chorégraphies de Balanchine et de lui-même.

Palais des Sports, les 24 et 29 décembre à 20 h 30, le 28 à 14 h 30, le 31 à 18 heures. Tél. : 57-81-90-81.

La sélection « Danse » a été établie par Sylvie de Nussac

MUSIQUE

Classique

Mercredi 22 décembre

Gérard Marais

Mister Cendron

Claudine Ducret, Michel Arbatz, Samy Saimbert, François Corneloup (saxophone), Vincent Courtois (violoncelle), Gérard Marais (guitare), Youval Micenmacher (percussions), Michel Rostain (mise en scène).

Un opéra-jazz sur un livret mettant en scène une Cendrillon au masculin, et sur une partition d'un guitariste respecté et respectable.

Grande Halle de la Villette (le 22, 15 heures ; les 23 et 24, 20 h 30 ; le 25, 15 heures et 20 h 30 ; le 26, 18 heures). Tél. : 40-03-75-75. Location FNAC, Virgin. 120 F.

Cilea

Adrienne Lecouvreur

Mirella Freni (Adrienne Lecouvreur), Alexandrina Miltcheva (princesse de Bouillon), Peter Dvorsky (Maurice de Saxe), Jean-Luc Chaignaud (Michonnet), Frangiskos Voutsinos (prince de Bouillon), Chœur et orchestre de l'Opéra de Paris, Maurizio Benini (direction), Jean-Luc Boutté (mise en scène), Caroline Marcadé (chorégraphie).

Connu pour ce seul opéra, dont l'héroïne est la grande actrice racinienne empoisonnée par sa rivale, Cilea figure en bonne place dans la dynastie des véristes, avec Leoncavallo, Puccini. De Puccini précisément, et sur le même thème de l'artiste maudite, le même établissement programmera ultérieurement *Tosca*. Et ce sont les acteurs, toujours eux, qui ont la vedette des *Enfants du paradis*, projeté le 26 à l'intention des malentendants sur le grand écran de la Bastille *(lire notre sélection cinéma)*. La représentation du 13 janvier de l'œuvre de Cilea, sera diffusée en direct sur Arte. Mirella Freni en gros plan, et en hi-fi, si possible : mémorable.

Opéra-Bastille, 19 h 30 (+ le 27). Tél. : 44-73-13-00. De 60 F à 570 F.

Jeudi 23 décembre

Dvorak

Rusalka

Eva Jenis (Rusalka), Emil Ivanov (le prince), Michèle Lagrange (la princesse étrangère), Kurt Rydl (le génie des eaux), Hanna Schaer (la sorcière Jezibaba), Chœur et Orchestre philharmonique de Radio-France, Marek Janowski (direction).

A chaque fin d'année, à la période des fêtes, l'Orchestre philharmonique de la radio réserve un cadeau à ses fans sous forme d'un opéra en version de concert, aussi féerique que les circonstances l'imposent. Avant-dernier des dix opéras de Dvorak, *Russalka* est l'une de ces partitions méconnues qu'une distribution de haut vol (c'est le cas) et une direction exigeante peuvent rendre plus qu'appétissantes. Comptons sur l'exigence de Marek Janowski.

Salle Pleyel, 20 heures. Tél. : 45-61-06-30. De 80 F à 190 F.

Offenbach

Les Brigands

Michel Sénéchal, Georges Gautier (Falsacappa), Michèle Lagrange, Valérie Millot (Fiorella), Doris Lamprecht, Brigitte Balleys (Fragoletto), Jérôme Deschamps, Andreas Jaggi (Pietro), Daniel Galvez-Vallejo (comte de Gloria Cassis), Ryland Davies (baron de Campo Tasso), Philip Doghan (le prince), Chœur et orchestre de l'Opéra de Paris, Louis Langrée (direction), Jérôme Deschamps, Macha Makeïeff (mise en scène).

La ruée sur le spectacle de Jérôme Deschamps est presque comparable à celle qui a présidé à la *Butterfly* de Bob Wilson. Une seule chance d'accès : les six cents places réservées à la vente aux guichets quatorze jours avant chaque représentation. Savoir qu'on risque de faire la queue six heures et de repartir bredouille.

Opéra-Bastille, 19 h 30 (+ les 24, 25 et 28). Tél. : 44-73-13-00. De 50 F à 380 F.

Jazz

La Velle Gérard Badini Swing Machine

La Velle chante Noël. C'est Noël. Noël se fête en chansons. La Velle est cette chanteuse américaine qu'un autre sort doit propulser plus haut, plus loin. Noël est sa chance.

Du 22 au 25. Jazz Club Lionel-Hampton, 22 h 30. Tél. : 40-68-30-42.

Steve Potts Quartet

Steve Potts a choisi Paris, Steve Lacy et le Sunset souvent, avec son propre quartet. Steve Potts est un saxophoniste de goût et de clarté. Image du musicien de jazz garantie, musique assurée et réveillon solitaire possible.

Les 24 et 25. Sunset, 22 h 30. Tél. : 40-26-46-60.

Jean-Loup Longnon Quintet

Jean-Loup Longnon est un trompettiste de poids, de talent, excellent compositeur au demeurant. Jouer le soir du 24 décembre pour celles et ceux qui veulent entendre jouer ce soir-là est un geste très délicat.

Les 24, 25 et 26. Au Duc des Lombards, 22 h 30. Tél. : 42-33-22-88.

Rock

Allen Toussaint

Il offre la seule occasion d'entendre du rhythm 'n' blues à Paris en ces temps de fête, il n'y aura donc aucune excuse à n'avoir pas entendu Allen Toussaint, cheville ouvrière de la musique de La Nouvelle-Orléans, pianiste, chanteur, auteur-compositeur, perpétuateur d'une tradition vieille comme la présence des pianos dans les salons des bordels, inventeur d'une modernité en prise sur les tendances actuelles du jazz et du rhythm'n'blues.

Les 27 et 28. Jazz Club Lionel-Hampton, 22 h 30. Tél. : 40-68-30-42.

Chanson

Barbara

Avant que ce spectacle ne quitte le Châtelet (au terme de la soirée du 31 décembre), il faudra avoir vu Barbara, de retour sur scène après une interruption pour cause de grippe, sous peine de remords inextinguibles.

Les 22, 23, 24, 25 et 28, 20 h 30 ; le 26, 16 heures. Châtelet. Théâtre musical de Paris. Tél. : 40-28-28-40. De 80 F à 230 F.

Musiques du monde

Bakary Cissé Mandé-Foli Baba Djan

Tradition bien ancrée dans le folklore de nos banlieues, la nuit malienne de Saint-Denis réunit trois grandes chanteuses wassoloues mais aussi la fine fleur des musiciens mandingues établis à Paris (soit l'équivalent de quelques millésimes remarquables du défunt ensemble instrumental du Mali).

Le 24. Saint-Denis. Théâtre Gérard-Philipe, 20 h 45. Tél. : 42-43-17-17.

Fatal Mambo

Le mambo des garrigues, la salsa au pastis, ces autres héros de l'Hérault (les autres étant Regg'lyss) reviennent braver le froid parisien pour une version pimentée de la nuit de Noël.

Le 25. *New Morning*, 21 heures. Tél. : 45-23-51-41.

La sélection « Classique » a été établie par Anne Rey. « Jazz » : Francis Marmande. « Rock » : Thomas Sotinel. « Chansons » et « Musiques du monde » : Véronique Mortaigne.

ARTS

Nouvelles expositions

John Davies

Le Britannique John Davies est un des plus intéressants photographes paysagistes d'aujourd'hui. D'abord scrutateur des climats (brumes, pluies, nuages), il se tourne aujourd'hui sur les paysages intermédiaires, la mutation des villes, entre ruralité et industrie. Son « terrain » est la vallée industrielle du Taff, dans la région South Wales.

Galerie Claire Burrus, 16, rue de Lappe, Paris 11e. Tél. : 43-55-36-90. Tous les jours sauf dimanche, lundi de 14 heures à 19 heures, samedi de 11 heures à 19 heures. Jusqu'au 2 février 1994.

Paris

Art & Language

Si Art and Language, groupe anglais d'artistes conceptuels formé en 1968, ne compte plus aujourd'hui que deux membres : Michael Baldwin et Michael Ramsden, ceux-ci sont toujours très actifs. L'exposition les montre à leurs jeux favoris d'aujourd'hui, la critique de la peinture par la peinture et convoquant par exemple Lénine et Pollock, Manet et Courbet. Pas triste.

Galerie nationale du Jeu de paume, place de la Concorde, Paris 1er. Tél. : 42-60-69-69. Tous les jours sauf lundi, de 12 heures à 19 heures, samedi et dimanche de 10 heures à 19 heures, mardi jusqu'à 21 h 30. Jusqu'au 2 janvier 1994. 35 F.

Autour d'un chef-d'œuvre de Matisse

La commande de *la Danse* pour décorer la salle principale de la fondation Barnes tracassa Matisse pendant trois ans. Qui travailla trois versions monumentales. Celles-ci – *la Danse inachevée* retrouvée en 1992, *la Danse de Paris* exposée en permanence au Musée d'art moderne, *la Danse de Merion* mise en place à la fondation en 1933 – sont réunies pour la première fois, accompagnées d'une quarantaine d'œuvres préparatoires et de photographies du travail en cours. Un régal.

Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, av. du Président-Wilson, Paris 16e. *Tél.* : 40-70-11-10. Tous les jours sauf lundi, de 10 heures à 19 heures, vendredi jusqu'à 21 heures, les 25 déc. et 1er janv. de 14 heures à 18 heures. Visite comm. le jeudi et vendredi à 12 h 30, samedi à 14 h 30. Jusqu'au 6 mars 1994. 35 F.

Jean-Michel Basquiat, 1960-1988

De l'underground new-yorkais au vedettariat international, de Brooklyn à Soho, des graffitis à la peinture, de l'écriture au dessin, du dessin à la couleur..., la trajectoire fulgurante de Jean-Michel Basquiat (1960-1988), le « jeune artiste » par excellence des années 80, n'a pas fini de fasciner. L'exposition du Musée de la SEITA réunit 70 peintures et travaux sur papier, dont nombre d'inédits appartenant à des collectionneurs privés.

Musée-galerie de la SEITA, 12, *rue Surcouf, Paris 7e*. Tél. : 45-56-60-17. Tous les jours sauf dimanche et jours fériés, de 11 heures à 20 heures. Jusqu'au 26 février 1994. 25 F.

Jean-Pierre Bertrand

De photos en dessins, d'images furtives en papiers imprégnés de jus de citron, de sel ou de miel, qui, avec le temps, se modifient comme toute matière vivante, ➡

LA SÉLECTION DE LA SEMAINE

➡

Jean-Pierre Bertrand développe, depuis le début des années 70, une œuvre singulière, silencieuse, sensible. Celle-ci peut passer pour difficile, et il est bon de la revoir ainsi, dans la mouvance d'un parcours non convenu, du réel à l'invisible.

Musée d'Art moderne de la Ville de Paris. 11, av. du Président-Wilson, Paris 16e. Tél. : 47-23-61-27. Tous les jours sauf lundi et fêtes de 12 heures à 19 heures, samedi, dimanche de 10 heures à 19 heures, samedi 25 décembre et 1er janvier, de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 30 janvier 1994.

L'Art populaire russe

L'exposition, qui est réalisée en collaboration avec le Musée historique d'Etat de Moscou, réunit plus de trois cents pièces : beaucoup d'objets usuels en bois sculpté et peint, beaucoup de textiles, des gravures, des peintures, des coffrets en métal, etc., fabriqués entre le seizième et le dix-neuvième siècle.

Pavillon des arts, 101, rue Rambuteau, Paris 1er. Tél. : 42-33-82-50. Tous les jours sauf lundi et jours fériés, de 11 h 30 à 18 h 30. Jusqu'au 17 avril 1994. 30 F.

Eli Lotar

C'est la première rétrospective d'Eli Lotar, photographe d'origine roumaine, le moins connu du groupe moderniste. Une œuvre de dilettante, courte dans le temps (1927-1937), parfois confondue avec celle de Germaine Krull, avec qui Lotar a travaillé. Ses images souvent étranges, parfois rebutantes, sont à découvrir.

Centre Georges-Pompidou, Musée national d'art moderne, place Georges-Pompidou, Paris 4e. Tél. : 44-78-12-33. Tous les jours sauf mardi de 12 heures à 22 heures, samedi, dimanche et jours fériés, de 10 heures à 22 heures. 24 et 25 déc. de 12 heures à 20 heures, 31 déc. et 1er janv., de 12 heures à 22 heures. Jusqu'au 23 janvier 1994.

Robert Mangold

Après Robert Ryman et Yves Klein, c'est au tour de l'Américain Robert Mangold, un obsédé de la peinture simple, plane et monumentale comme le mur, d'être exposé à Renn, chez Claude Berri. Une rétrospective de passage, qui réunit les œuvres principales des différentes séries depuis le milieu des années 60.

Renn Espace d'art contemporain, 7, rue de Lille, Paris 7e. Tél. : 42-60-22-99. Tous les jours sauf dimanche, lundi, mardi et jours fériés, de 12 heures à 17 heures, samedi de 11 heures à 18 heures. Jusqu'au 25 juin 1994. 30 F.

Paris Ville lumière - projets d'artistes pour l'espace public parisien

Sous le titre un rien bateau de « Paris ville lumière », l'exposition regroupe une vingtaine de projets d'artistes pour Paris. Marinus Boezem, Sylvie et Chérif Defraoui, Bill Fontana, Nicolas Frize, Françoise Quardon et Keiichi Tahara répondent à une commande ferme de la ville, par des interventions « légères », presque virtuelles, relevant du modelage de sons, de lumières et d'ombres.

Espace Electra, 6, rue Récamier, Paris 7e. Tél. : 42-84-23-60. Tous les jours sauf lundi et jours fériés, de 11 h 30 à 18 h 30. Jusqu'au 13 février 1994.

Trésors de Mongolie

De l'Altaï au Grand Khingan, la Mongolie est plus connue pour ses cavaliers et son désert de Gobi que pour ses productions artistiques, réalisme socialiste inclus. Pourtant, convertis au bouddhisme lamaïque tibétain depuis le XVIe siècle, les Mongols ont pratiqué un art étrange, que domine la figure de Zanazabar, à la fois sculpteur et chef religieux du XVIIe siècle. Découverte et dépaysement garantis.

Musée national des arts asiatiques - Guimet, 6, pl. d'Iéna, Paris 16e. Tél. : 47-23-61-65. Tous les jours sauf mardi, de 9 h 45 à 18 heures. Jusqu'au 14 mars 1994. 33 F (comprenant la visite du musée).

Régions

Besançon

Albert Gleizes

La fondation Albert Gleizes vient de mettre en dépôt vingt-cinq œuvres graphiques du peintre et théoricien du cubisme au musée de Besançon. Qui les expose accompagnées de quelques autres œuvres permettant de mieux situer l'artiste.

Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, 1, place de la Révolution, 25000. Tél. : 81-81-44-47. Tous les jours sauf mardi et jours fériés de 9 h 30 à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Visites commentées le 15 janvier. Jusqu'au 24 janvier 1994. 16 F, entrée gratuite les mer., dim. et jours fériés.

Chartres

Compagnon, Cuzin, Revel

Trois représentants des tendances récentes de l'abstraction géométrique ont investi le musée de Chartres. L'accrochage est dynamique, le dialogue entre les œuvres stimulant, et l'ensemble montre la vitalité d'un genre qu'on aurait tort de croire moribond.

Musée des Beaux-Arts de Chartres, 29, cloître Notre-Dame, 28000. Tél. : 37-36-41-39. Tous les jours sauf mardi de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures. Jusqu'au 31 janvier 1994.

Darnetal et Rouen

Le Génie du lieu

Trois artistes : l'Américaine Judith Barry, le Français Pascal Convert et l'Allemand Rainer Pfnür, trois lieux et une idée difficile à cerner, celle de « Génie du Lieu ». Résultat : trois interventions spécifiques, du vide au plein, du dehors au dedans, du bruit au silence, de la vie à la mort. Selon l'espace imparti, selon le champ des préoccupations de chaque artiste.

Ecole d'architecture de Normandie, usine Fromage, 27, rue Lucien-Fromage, 76160. Tél. : 35-08-07-70. Tous les jours de 10 heures à 19 heures. Jusqu'au 15 janvier 1994.

Rouen

Aître Saint-Maclou, école des Beaux-Arts, 186, rue Martinville, 76000. Tél. : 35-71-38-49. Tous les jours sauf dimanche de 10 heures à 19 heures. Jusqu'au 15 janvier 1994.

Couvent des pénitents - Institut européen d'aménagement, 46-48, rue Saint-Hilaire, 76000. Tél. : 35-15-78-20. Tous les jours de 10 heures à 19 heures. Jusqu'au 15 janvier 1994.

Grenoble

Alighiero E Boetti

Le Magasin présente deux œuvres de l'artiste italien : *En alternant de 1 à 100* et *De bouche à oreille*, des histoires de carrés en progression quantitative. De la première série aux cases noircies par des élèves d'une trentaine d'écoles d'art françaises, des tisserands du Pakistan ont tiré 50 kilims. Quant à la deuxième, qui est faite d'enveloppes et de timbres, ce sont les postiers et la Poste qui en sont les artisans.

Centre national d'Art contemporain, 155, cours Berriat, 38000. Tél. : 76-21-95-84. Tous les jours sauf lundi de 12 heures à 19 heures. Visite commentée tous les samedis à 17 heures. Jusqu'au 27 mars 1994. 8 F.

Le Cateau-Cambrésis

Matisse, sculptures, dessins, dialogues

Quarante-cinq des soixante-neuf sculptures de Matisse ont été rassemblées. Autant de dessins les accompagnent pour un dialogue serré. Les œuvres viennent de collections privées, de musées d'Europe des Etats-Unis.

Musée Matisse, palais Fénelon, 59360. Tél. : 27-84-13-15. Tous les jours sauf mardi de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures, dimanche de 10 heures à 12 h 30 et de 14 h 30 à 18 heures. Fermé le 25 décembre et 1er janvier. Jusqu'au 6 février 1994.

Mouans-Sartoux

C'est beau..

Dans *C'est beau...* une citrouille, un cactus, un œuf d'autruche, du corail, une mâchoire de requin et quelques autres « curiosités » naturelles accompagnent des œuvres de Max Bill, Calderara, Schoonhoven, Honegger, Nemours, Morellet... pour voir autrement de quel bois se chauffent ces dignes représentants de l'art dit « concret ».

Espace de l'art concret, Château, 06370. Tél. : 93-75-71-50. Tous les jours sauf lundi, mardi, mercredi de 11 heures à 18 heures. Jusqu'au 13 mars 1994.

Nantes

Barry Flanagan

Le Musée des beaux-arts de Nantes fête ses cent ans dans la joie, avec Barry Flanagan, une figure de la sculpture anglaise contemporaine qui depuis les années 60, défie la tradition (de la sculpture anglaise) et la critique, traitant de tout, du petit tas informe au grand lièvre de bronze, avec l'humour d'un pataphysicien.

Musée des Beaux-Arts, 10, rue Georges-Clemenceau, 44000. Tél. : 40-41-65-65. Tous les jours sauf mardi de 10 heures à 18 heures, vendredi jusqu'à 21 heures, dimanche de 11 heures à 18 heures. Jusqu'au 13 février 1994. 20 F.

Saint-Etienne

Entre la sérénité et l'inquiétude

Bernard Ceysson poursuit sa salutaire relecture de l'art d'après-guerre, et en particulier de l'histoire infiniment nuancée de la peinture européenne. « Entre la sérénité et l'inquiétude », qui reprend un mot de Nicolas de Staël, entend montrer les tiraillements vécus par des artistes oscillant entre tradition et modernisme, au milieu des décombres de l'ancien monde.

Musée d'art moderne de Saint-Etienne, La Terrasse, 42000. Tél. : 77-93-59-58. Tous les jours de 10 heures à 18 heures. Jusqu'au 30 janvier 1994.

La sélection « Arts » a été établie par Geneviève Breerette
« Photo » : Michel Guerrin.

G A L E R I E S

HAMISH FULTON

Galerie Laage-Salomon

Tonnerre, neige, arc-en-ciel : quatorze jours de marche et autant de nuits de camping dans le Wyoming ont inspiré à Hamish Fulton le grand mur peint dans la galerie où s'égrènent ses souvenirs de voyage. Les mots alternent le noir et le blanc et les lettres capitales géantes ont la force des grands paysages. Contrairement à son ami – et parfois compagnon de route – Richard Long, Fulton n'intervient pas *in situ*, mais rend compte de ses balades à travers des photographies, ou des dessins : toute une série de lignes de crête silhouettent les profils des Dolomites, de la Sierra Nevada ou des Picos de Europa. Parfois, lorsque la nature se déchaîne, le travail devient presque romantique, comme en témoigne un tableau strié de boue, inspiré par les orages qui eurent lieu dans les Pyrénées à la fin de l'été 1992.

★ Galerie Laage-Salomon, 57, rue du Temple, Paris (4e). Tél. : 42-78-11-71. Jusqu'au 29 janvier 1994.

JEAN-FRANCOIS LACALMONTIE

Galerie Maine Durieu

Sous un titre trompeur, *Notes de voyages*, Lacalmontie expose des dessins récents, frises tracées sur de longs papiers étroits. Alternent des formes énigmatiques – restes d'objets, fragments, projets inachevés pour des sculptures ? – et des têtes humaines, têtes réduites à un signe, l'arrondi du crâne, la courbe de la nuque, un profil perdu. S'il fallait un point commun pour réunir ces croquis, il serait d'ailleurs de l'ordre de la perte, précisément. De voyages imaginaires, le peintre a rapporté moins des notes que des bribes, des bouts de souvenirs tout près de s'effacer, des fantômes d'images tout près de disparaître. Leur fragilité, leur minceur, leur dispersion sur des feuilles presque trop vastes, tout cela accentue la mélancolie de ces dessins d'outre-monde. Accrochés au voisinage de statues africaines, elles-mêmes rongées par le temps, ils gagnent encore en poésie – mais c'est une poésie inquiète et incertaine d'elle-même.

★ Galerie Maine Durieu, 57, quai des Grands-Augustins, Paris (6e) ; tél. : 43-26-82-52. Jusqu'au 25 janvier 1994.

DISQUES

Hank Jones.



D.R.

Classique

Quatuor Kronos

Liszt : Sur la tombe de Richard Wagner – Berg : Quatuor op. 3 – Webern : Mouvements pour quatuor à cordes op. 5

On entend souvent dire que dans ses dernières œuvres, Liszt annonçait la musique de l'avenir. Il ne faudrait pas lire ainsi l'histoire de la musique. L'inverse est plus exact : chaque nouvelle génération prend ce qui l'intéresse dans la musique composée par celles qui l'ont précédée. Et chaque grand créateur invente son propre langage. Berg, Webern et quelques autres ont ainsi « mangé » Liszt, Wagner et Chopin. Mais *Sur la tombe de Richard Wagner* est un « trou noir » musical, 2'47 de lambeaux d'une mélodie plombée montant puis descendant l'échelle des sons, un discours sans présent, sans devenir. Une œuvre minimaliste qui ouvre des espaces infinis que les répétitifs murent par la durée. Le Quatuor Kronos, Aki Takhashi (piano) et Marcella DeCray (harpe) jouent cette pièce comme si elle se déployait en cercles concentriques qui s'effacent peu à peu à la surface d'une eau noire. Seul, le Quatuor Kronos joue le *Quatuor op. 3* de Berg et les *Mouvements op. 5* de Webern – plus connus dans leur élargissement pour orchestre à cordes – avec un engagement expressif, une justesse d'intonation et des couleurs qui laissent pantois.

A. Lo.

1 CD Elektra-Nonesuch 7559-79318-2. Distribué par Warner. Texte de présentation en anglais.

Jazz

Hank Jones

Upon Reflection

D'urgence, le disque à acheter au dernier moment, comme une image définitive du jazz. Pas seulement pour la qualité de l'enregistrement et de la présentation, pour ceci : Hank Jones donne à l'idée du piano moderne son point de perfection. Le jeu de balais *(« brushes »)* du bombardier de Coltrane, Elvin Jones, son frère, est un style que les batteurs d'aujourd'hui auront du mal à atteindre. Les deux Jones, nés dans le Michigan, à Pontiac, en 1918 (Hank) et 1927 (Elvin), célèbrent leur troisième frère Thad Jones (1923-1986), trompettiste et compositeur. Les hommes ont été et restent des acteurs formidables et très différents de l'aventure centrale du jazz. Tous les lundis, pendant des siècles, le big band de Thad Jones-Mel Lewis, laboratoire, communauté, expérience, amour de la musique, se tassait dans le minuscule Village Vanguard de Max Gordon. C'est comme si la ville, autour, n'écoutait qu'eux. Toute l'avant-garde et tous les vieux briscards se sont aimés là, autour d'une Dee Dee Bridgewater qui avait vingt ans. Qui n'a pas vu cela n'a pas entièrement vécu. C'est ce que raconte, superbement, ce disque que l'on dirait gravé par des enfants qui auraient mille ans (George Mraz à la basse).

F. M.

1 CD Gitanes Jazz Verve n° 514 898-2

Rock

Guns N'Roses

The Spaghetti Incident?

L'idée était *a priori* sympathique : Guns N'Roses, groupe de hard rock américain, phénomène commercial autant que médiatique, se risque à enregistrer *spontanément* un disque, consacré pour l'essentiel au répertoire punk. Depuis leurs débuts, Axl Rose (chanteur), Slash (guitariste) et surtout le bassiste Duff McKagan revendiquent avec vigueur des racines punk autant que leur amour du heavy metal. *The Spaghetti Incident?* (aucune explication n'est fournie à ce titre énigmatique) en dit beaucoup sur la façon dont se diffuse la culture rock outre-Atlantique. Les frontières entre genres musicaux y sont moins nettement dessinées. On peut se féliciter de cette tolérance, d'une absence de snobisme, on peut aussi constater les dégâts. A l'origine, le mouvement punk, particulièrement en Grande-Bretagne, était autant une affaire d'attitude que de musique. L'irrévérence séparait les décibels punks de ceux du heavy metal. Le groupe californien n'a pas cette subtilité. Guns N'Roses réunit en son panthéon les punks anglais (Damned, Sex Pistols, UK Subs) et américains (Misfits, Fear), les pionniers des années 70 (New York Dolls, Iggy Pop) mais aussi les vedettes du glam rock (T. Rex) et Nazareth, clones aujourd'hui (heureusement) oubliés de Deep Purple. On trouvera aussi, dissimulée à la fin du disque, la reprise de *Look at Your Game Girl*, écrite par Charles Manson (*le Monde* du 20 décembre). De ces chansons, Guns n'Roses fait une collection d'hymnes rock plus bourrus que hargneux, alourdis par un flagrant manque de classe et d'imagination.

T. S.

1 CD Geffen, distribué par BMG, GED24617

Les jeunes années de Léo Ferré et d'Yves Montand

Les perles de deux couronnes

LES Années Odéon : les deux coffrets publiés à la veille des fêtes de fin d'année par Columbia rassemblent les témoignages discographiques de deux prodiges de la chanson française qui en sont alors à leurs débuts, Yves Montand et Léo Ferré. Beaucoup de ces enregistrements n'existaient plus qu'en 78 tours. Il faut donc se réjouir doublement – la première raison d'exulter étant la qualité des prestations de ces deux monstres du music-hall – de leur réédition en CD, dans une version commentée, présentée avec un classicisme de bon augure.

Au printemps 1945, Yves Montand signe un contrat avec Odéon, un label né au début du siècle. C'est la filiale française de l'anglaise EMI-Pathé-Marconi qui a la charge de la fabrication et de la réalisation technique des disques Odéon. En 1963, CBS (Sony Music aujourd'hui, dont Columbia est un des labels) rachète Odéon, alors propriété de la société Arteco. Misère : les archives d'Odéon se dispersent, se perdent irrémédiablement, quand elles ne sont pas détruites à la faveur de la vente. De ce nettoyage moderniste, des collections de 78 tours originaux seront cependant sauvées, ainsi que des bandes magnétiques stockées chez Pathé-Marconi depuis 1951. Reconstituer le répertoire d'Yves Montand de 1945 à 1958 a donc été un passionnant jeu de piste, qu'ont suivi Eric Didi et l'équipe de Columbia.

Montand avait commencé sa carrière à l'Etoile en vedette américaine d'Edith Piaf, dont il chante les chansons. Le coffret, 162 titres, plus cinq exhumés des archives et rassemblés sur un CD bonus aux allures de 78 tours, débute donc par un dialogue amoureux écrit par Piaf : « *Elle a des yeux, c'est merveilleux. Elle a des mains pour mes matins...* » Les derniers enregistrements de Montand pour Odéon datent de l'été 1958. Avant de suivre Jacques Canetti chez Philips, il publie *10 Chansons pour l'été*, où l'on retrouve le délicieux *Planter café* mais aussi *Mon manège à moi*, *Quand on s'balade*, etc. Entre-temps, le voyage en terres de tempo et de charme s'étire avec bonheur. Le timbre, la silhouette, la poigne et le doigté de Montand n'ont pas été balayés par les procédés modernes de nettoyage du son.

Le traitement réservé à Léo Ferré est tout aussi délicat. 92 titres, dont 74 jamais édités en disque compact, enregistrés entre 1953 et 1958. Ecouter Ferré chanter accompagné d'une guitare, entendre cette voix jeune et vibrante s'en remettre au Dieu nègre et vanter, si tôt, les vertus des graines d'anarchiste a quelque chose d'émouvant, quelques mois après sa mort. Madeleine Ferré a beaucoup tergiversé avant de se résoudre à prêter les premières versions de *L'été s'en fout* et des *Copains d'la neuille*, figurant sur l'album *Poètes vos papiers*, qui devait constituer le volume 9 de cette anthologie de jeunesse. Mais l'ex-compagne de Léo a finalement dit non. L'album sera réédité ultérieurement.

Les deux coffrets mis sur le marché par la multinationale japonaise pour la plus grande gloire de la chanson française prouvent que les majors ont senti l'intérêt qu'il y avait à fouiller dans les archives. Et ce, avec davantage de discernement que pour les (juteuses) rééditions effectuées à la va-vite, qui ont été de règle jusqu'alors. Tant Montand que Ferré bénéficient ici des honneurs d'un livret explicatif de très bonne tenue (avec photos et historique), doublé d'un second où figure le texte intégral de toutes les chansons. Sans être luxueux, l'objet est beau.

VÉRONIQUE MORTAIGNE

★ Yves Montand, *les Années Odéon, intégrale 1945-1958*, 1 coffret de 8 CD 4758454. Léo Ferré, *les Années Odéon, intégrale 1953-1958*, 1 coffret de 8 CD 475855. Columbia.